TRANSFERRED

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/gabalumchristian00pasc

GABALUM CHRISTIANUM.

TOULOUSE. — Impr. de J.-B. Cazaux, Petite rue Saint-Rome, 1.

URBAIN V

GUILLAUME de GRIMOARD, né au Château de Grisac près Florac, diocèse de Mende; élu Pape le 8 octobre 1362. Mort à Avignon le 18 octobre 1370.

Imp. Granjot r. de la Bibliothèque 23

GABALUM CHRISTIANUM

OU

RECHERCHES HISTORICO-CRITIQUES

SUR

L'ÉGLISE DE MENDE

(ANCIEN GÉVAUDAN, AUJOURD'HUI DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE).

PAR

L'abbé J.-B.-E. PASCAL,

Ancien curé en ce diocèse, Chanoine honoraire de Mende, Membre actuel du clergé de Paris, Correspondant des comités historiques près le ministère de l'instruction publique et des cultes, et de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, Auteur de divers ouvrages d'érudition ecclésiastique.

—

Summas in affectu partes jure
sibi usurpat terra quæ genuit.

(Sidon. Apollinar. Epist. lib. III, ep. 3.)

« La terre qui fut notre berceau
» prend, à juste titre, la première
» place dans nos affections ».

—

PARIS

DUMOULIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, 13.

MENDE

Hyp. Durand, lib., Pl. au Beurre.

TOULOUSE

L. Chapelle, libraire.

1853.

OCT - 2 1954

A la sainte et glorieuse mémoire

DU

PAPE URBAIN V

La plus belle et la plus pure illustration

DE LA

PROVINCE DE GÉVAUDAN.

APPROBATION DE Mgr L'ÉVÊQUE DE MENDE.

Jean-Antoine-Marie FOULQUIER, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége Apostolique, Évêque de Mende,

Nous avons approuvé et approuvons par les présentes l'ouvrage intitulé : GABALUM CHRISTIANUM ou recherches historico-critiques sur l'Église de Mende, par M. l'abbé Pascal.

Ce beau travail, que l'estimable auteur offre comme un tribut et un hommage à l'Église de son pays, est le fruit de recherches consciencieuses. L'étendue des connaissances et la sureté de l'érudition en font un recueil précieux pour fixer nos origines, nos grandes dates chrétiennes et nos traditions les plus constantes. Le clergé et les fidèles aimeront à y trouver, rapprochés et réunis dans un cadre restreint, et présentés dans un style adapté à ce genre de travaux, les plus intéressants souvenirs de notre histoire religieuse, jusque là épars dans divers ouvrages, et aujourd'hui recueillis par une main habile qui a su les dégager de ce qu'une critique peu judicieuse y avait souvent mêlé d'erreurs et d'inexactitudes.

Donné à Mende, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre secrétaire, le 24 septembre 1852.

† J.-A.-M., Évêque de Mende.

Par Mandement,

Chapelle, Chanoine Secrétaire.

AVIS.

—

Le Gévaudan, perdu au milieu de ses montagnes, qui l'isolent, pour ainsi dire, du reste de la France, provoqua légèrement l'attention des investigateurs habiles qui se sont fait une haute réputation dans ce genre de recherches. Si quelques ouvrages géographiques s'en sont occupés d'une manière un peu étendue, les notions qu'ils renferment sont trop souvent incomplètes et surtout inexactes. Ce pays ne mérite pas néanmoins les dédains qu'on lui a prodigués. Il présente assurément autant d'intérêt que les contrées limitrophes et les provinces qui en sont éloignées.

Je ne viens pas cependant ici offrir un tableau complet de la région gabalitaine et la considérer dans les rapports qui la relient à l'histoire civile du reste de la France. Mon titre annoncé un point de vue limité. La fin principale que je me propose est une étude assez approfondie sur la succession

des évêques de Mende. Je place en tête et comme préliminaire, ce que j'ai dû appeler une première partie, c'est-à-dire un aperçu substantiel et rapide sur les établissements ecclésiastiques de ce diocèse, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

J'ai consulté plusieurs ouvragres pour arriver à ce but. Adrien de Valois m'a déroulé dans sa *Notitia Galliarum* plusieurs documents sur l'antique *Gabalum*. J'en ai puisé dans l'*Histoire de l'Eglise Gallicane*, dans le savant ouvrage des Bollandistes, dans l'Histoire du Languedoc par Catel et par D. Vaissette, dans les annales du P. Lecointe. La *Gallia Christiana* ne pouvait pas être négligée et j'ai pu y relever quelques erreurs importantes. Il en a été ainsi de la *Bibliothèque Sacrée* des P. P. Richard et Giraud qui ont copié servilement l'œuvre des frères Sainte-Marthe. Un livre qui a pour titre *le Clergé de France*, par Hugues du Tems, a été interrogé avec fruit et et quoiqu'il soit plus exact que les deux précédents en ce qui touche le siége épiscopal du Gévaudan, j'ai pu encore y corriger des inexactitudes. Dans le cours de mon livre, je cite un assez grand nombre d'autres sources auxquelles j'ai puisé.

Je n'ai pas négligé les auteurs gévaudanois tels que le P. L'Ouvreleul dont la critique est à peu près nulle, mais qui m'a fourni quelques détails intéressants. Un ecclésiastique décédé depuis peu de temps, l'abbé Prouzet a écrit sur ce pays quatre volumes qui renferment des notions jusqu'à ce moment peu connues, mais j'ai dû, à mon grand regret, y combattre quelques assertions erronées. Quand il s'agit d'explorations scientifiques sur le Gévaudan, on doit nommer surtout M. Jean-Joseph-Marie Ignon dont les travaux incessants sur cette contrée sont d'une valeur incontestable. M. Ignon a fait du Gévaudan son étude de prédilection pendant un demi siècle et ses nombreuses notices sont une riche mine pour quiconque veut marcher sur ses traces.

En ces derniers temps, on a vu éclore sur le Gévaudan de nouvelles publications qui ont jeté un jour plus rayonnant, puisqu'on a exhumé de la poudre des archives locales des documents, en grande partie, inédits. J'ai pu, à mon tour, tirer des archives nationales qui sont à Paris un certain nombre de documents de même nature qui m'ont été singulièrement utiles.

J'ai cru, dans le présent travail, devoir me

borner à quelques notes que je renvoye à la fin, au lieu de les placer au bas de la page. Il me semble que les notes ainsi classées interrompent d'une manière fâcheuse la lecture du texte. C'est pourquoi j'ai fondu dans le texte même tout ce qui aurait pu figurer dans de nombreuses annotations et je me suis restreint à placer à la fin tout ce qui ne pouvait subir, sans un grave inconvénient, une assimilation avec le texte.

Mon travail s'adresse surtout au clergé Gabalitain et aux personnes intelligentes qui veulent acquérir des connaissances exactes et précises sur l'histoire religieuse de leur pays. J'ose croire pourtant que mon modeste labeur est aussi accessible, pour le fond et la forme, à quiconque voudra le parcourir. Puisse-t-il mériter la sympathie des habitants d'une contrée qui fut mon berceau. S'il en était ainsi, je serais amplement dédommagé des longues et pénibles recherches que ne suppose pas de prime abord le peu d'étendue de ce livre et qui n'en sont pas pour cela moins réelles.

Je demande qu'il me soit permis, en terminant ce préliminaire, de déclarer, sans le moindre sentiment d'orgueil, mais pour ma satisfaction personnelle, que pendant cinq ans cette œuvre,

toute médiocre qu'elle est, a été l'objet incessant de mes loisirs et que j'ai refait complètement mon manuscrit quatre fois. Je n'ose point affirmer qu'aucune erreur ne s'y est glissée, car rien de parfait ne peut émaner de l'homme. Mais j'ai la conscience de ma bonne volonté et des soins minutieux que j'ai prodigués à la rédaction de mon travail.

Je ne saurais passer sous silence les encouragements que j'ai reçu de monseigneur l'évêque de Mende actuel qui attache un intérêt spécial à tout ce qui a rapport à l'histoire et à la dignité de l'Eglise gabalitaine, dont la providence l'a établi pontife et pasteur et qui remplit avec autant de lumières que de zèle sa haute mission.

RECHERCHES HISTORICO-CRITIQUES

SUR

L'ÉGLISE ET DIOCÈSE DE MENDE.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Notions préliminaires sur le *Gabalum* ou Gévaudan, d'après les anciens historiens et géographes.

Avant d'aborder le sujet principal de notre œuvre, il nous semble indispensable de présenter quelques notions descriptives sur ce pays.

Nous avons à rappeler d'abord qu'avant la division de la France en départements, cette contrée faisait partie de la province de Languedoc, partagée en trois sections principales, savoir : le Haut-Languedoc, le Bas-Languedoc et les Cevennes.

Dans cette dernière section, on distinguait : 1° les Cevennes propres dont Alais était la capitale; 2° le Gévaudan dont la capitale était Mende; 3° le Vivarais qui avait pour capitale Viviers; 4° le Velai ayant pour capitale le Puy.

Tous ces pays, connus sous le nom de *cantons*, ont subi, en 1790, une transformation administrative et nominale, pour l'organisation des quatre départements : du Gard, de la Lozère, de l'Ardèche et de la Haute-Loire. Le premier de ces départements a absorbé dans sa circonscription une partie des Cevennes propres et notamment la ville d'Alais. Le second se compose d'une partie des mêmes Cevennes propres et du Gévaudan, presque tout entier, auquel on a joint, d'une part, Meyrueis et Villefort, et soustrait, d'autre part, le canton actuel de Saugues uni au département de la Haute-Loire. Nous n'avons point à nous occuper des départements limitrophes, et même pour celui de la Lozère, nous devons nous borner aux indications qui viennent d'être présentées, car notre but n'est pas une statistique de cette contrée.

On donne le nom de Cevennes à la chaîne des montagnes qui relient géologiquement les Pyrénées aux Alpes. Mais en particulier cette dénomination est affectée aux monts plus ou moins élevés, dont les ramifications partant du département de l'Hérault, du côté de Lodève, s'étendent aux départements de l'Aveyron, du Gard, de la Lozère, de la Haute-Loire et de l'Ardèche.

L'étymologie du nom de Cevennes a été recherchée. Certains auteurs ont cru y voir sept principales montagnes. D'autres n'y ont vu que sept rivières un peu considérables qui y prennent leurs sources. Sous

ce dernier point de vue, les Cevennes ne seraient autre chose que sept veines ou sources. En ce cas, la véritable orthographe de ce nom serait *Sévènes*, en vertu d'une de ces contractions si fréquentes dans notre langue. Les sept rivières, seraient : le Lot, le Tarn, l'Allier, la Loire, le Gard ou Gardon, l'Ardèche et l'Hérault.

Pour ce qui est des montagnes, les partisans de ce système nomment le Mezin, la Margeride, le Gerbier, la Lozère, l'Aigoual, l'Aubrac et le Cantal. Un auteur gévaudanois, le P. L'Ouvreleul, dit que les sept rivières ou veines, sont : l'Allier, le Lot, le Tarn, le Gard, le Gardon, la Ceze et la Troire ou Trueyre. Or, le bon doctrinaire fait mal à propos deux rivières particulières du Gard et du Gardon. Le Gard n'est autre chose que la réunion de quatre cours d'eau dont chacun porte le nom de Gardon. Ce dernier terme, en ancien langage du pays, est synonyme de ruisseau.

Il y a aussi quelques difficultés relatives aux montagnes désignées, car plusieurs géographes ne comptent pas le Cantal parmi les monts des Cevennes. Nous sommes donc dans la nécessité de renoncer absolument à toute étymologie prise des montagnes ou des rivières et de recourir à d'autres origines.

Si nous interrogeons Strabon et Ptolomée (et non pas Ptolémée), nous voyons qu'ils donnent à nos montagnes le nom de région *Cemmène* ou *Cemménique*. De ce terme grec Κεμμενον dérive manifeste-

ment le nom latin *Cebenna* dont César fait mention au livre VIII de ses *Commentaires*. Pline écrit que la province Narbonnaise était séparée du reste des Gaules par les montagnes qu'il nomme *Cebenna* et que Pomponius Mela nomme *Cebennici montes*. Il n'y a ici rien qui favorise, le moins du monde, l'étymologie prise des rivières ou des montagnes précitées.

Adrien de Valois nous apprend que fréquemment dans les auteurs du moyen-âge, on trouve *Gebennœ* pour *Cebennœ*. Ceci n'est qu'une nouvelle altération du Κεμμενον des auteurs grecs déjà nommés, et jamais les auteurs latins n'ont employé l'appellation de *Sevenœ* ou de *Sevennœ*. Ce qui vient d'être dit suffit pour faire tomber complètement l'étymologie vulgaire et pour fixer, d'une manière certaine, l'orthographe de ce nom francisé, en écrivant CEVENNES et jamais *Cévennes*, *Sévennes* ou *Sévènes*.

Qelques documents achèveront de nous convaincre sur ce point et nous révèleront de nouveaux détails.

Le poète latin auteur de la *Pharsale* parle ainsi qu'il suit de cette contrée montueuse :

Quœ montibus ardua summis
Gens habitat canâ pendentes rupe Cebennas.

« Parmi les nations militantes on voyait celle qui » est comme perchée sur le sommet de ses monta- » gnes, et fait sa demeure dans les Cevennes héris- » sées de rochers escarpés et suspendus dont la neige » blanchit les cimes. »

Ne dirait-on pas que Lucain a parcouru cette âpre contrée ?

Sidoine Apollinaire dit à son livre, que sur la route de Clermont à Narbonne « il sera vu par la » Lozère, dont le sommet est plus élevé que le mont » Caucase, des Scythes. »

Hinc te Lesora Caucasum Scytharum
Vincens aspiciet.

Laissons maintenant parler le poëte Ausone qui dit, au sujet de Toulouse :

Non..... reticebo Tolosam
Innumeris cultam populis confinia propter
Ninguida Pyrenes et pinea Cebennarum
Inter aquitanas gentes et nomen Iberum.

« Je ne t'oublierai point, ô cité toulousaine, as- » sise entre les peuples de l'Aquitaine et de l'Ibérie, » recueillant dans tes murs une population innom- » brable et confinant aux Pyrénées blanchies par la » neige et aux Cevennes qu'ombragent des forêts de » pin ! »

Ces vers du poëte bordelais nous montrent les Cevennes couvertes de pins, dans le quatrième siècle. En effet, cet arbre résineux y prospère parfaitement, surtout dans les Hautes-Cevennes, car dans la partie la plus rapprochée du département du Gard, les châtaigniers occupent presque totalement le territoire. Il se peut aussi que, dans ces anciens temps, cette dernière espèce d'arbres fruitiers fût moins commune ou peut-être inconnue dans les Cevennes.

Il est important de faire observer que l'appellation de Cevennes n'est habituellement affectée, dans le

pays, qu'à la partie méridionale qui forme l'arrondissement de Florac. On soupçonne à peine que les arrondissements de Mende et de Maruéjols sont classés par les géographes dans la région connue sous le nom de Cevennes. Il est vrai aussi que sous le rapport du sol, des productions, du climat, des mœurs, des usages, on remarque une grande différence entre les Hautes-Cevennes et les Basses-Cevennes. Mais la classification géographique n'en est pas moins un fait positif.

Quelle pourrait être maintenant l'étymologie radicale du nom grec Κεμμενον d'où s'est formé celui de Cemènes et puis de Cevennes? Serait-ce le terme homérique Κεμας qui signifie chevreuil? Il nous semble incontestable que les Cevennes anciennement couvertes de sombres forêts devaient nourrir un grand nombre de cerfs et d'autres animaux de cette espèce. Il y a dans ces contrées deux localités connues sous les noms de *Serverette* et *Servières*. On écrivait autrefois *Cerverette et Cervière*. Ces deux dénominations semblent accuser le mot latin *cervus*, cerf. Or, le grec Κεμας indique aussi le faon de la biche, femelle du cerf. Nous n'attachons à ceci qu'une importance secondaire, mais on conviendra bien qu'on est unanimement d'accord sur un très-grand nombre d'étymologies qui ne sont pas plus lucides que la nôtre. N'omettons pas surtout que dans des temps très-peu éloignés de notre époque, les cerfs et les chevreuils étaient l'objet de bruyantes chasses, sur les

bords de la Trueyre et de l'Allier, qui maintenant sont à peu près déboisés.

Adrien de Valois, dans l'article *Gabalum* de son savant ouvrage intitulé : *Notitia Galliarum*, ne nomme que deux montagnes des Cevennes, dans le Gévaudan, savoir : la Lozère (*Lesura*) et la Margeride (*Margarida*); celle-ci remarquable par la rivière de Trueyre (*Triobris*) qui y prend sa source, celle-là par la rivière du Tarn qui en découle. En effet, la Trueyre naît au versant occidental de la Margeride, arrose Serverette et le Malzieu, puis, après avoir parcouru la partie méridionale du département du Cantal, entre dans celui de l'Aveyron et se réunit au Lot, à Entraigues (*Inter aquas*). Sidoine Apollinaire mentionne cette rivière qu'il ne faut pas confondre avec le Triboulin, sur les bords duquel est bâtie la ville de *Gabalum* ou *Anderitum Gabalorum*, aujourd'hui Javols ou Javoulx. Le Triboulin se joint à la Trueyre, à une faible distance de ce dernier bourg.

Le Tarn est un des trois grands affluents de la Garonne. Il prend sa source au versant méridional de la montagne de la Lozère, arrose le bourg de Pont-de-Montvert, passe près de Florac, et continuant son cours vers l'ouest, il coule encaissé dans de profondes gorges près des petites villes d'Ispagnac et de Sainte-Enimie, entre ensuite dans le département de l'Aveyron, passe à Milhau, et après avoir arrosé Albi et Montauban, se jette dans la Garonne au dessous de Moissac. Cette rivière considérable parcourt ainsi

quatre départements dont deux prennent son nom, celui du Tarn et celui de Tarn-et-Garonne. Ausone prétend que le Tarn roule des paillettes d'or. Sidoine lui applique justement l'épithète de *citus*, rapide. Il est en France peu de rivières dont le cours présente des sites aussi abruptes et aussi sauvages. Non loin de Saint-Préjet, commune de la Lozère, est un endroit connu sous le nom de *Pas-du-souci*, où deux montagnes rapprochées à leur sommet offrent au génie le projet hardi d'un pont qui n'aurait pas moins de six cents mètres d'élévation au dessus des flots écumants du Tarn. Il existe une curieuse légende, sous le nom de *Pas-du-souci*, ingénieusement racontée par le comte Amédée de Beaufort, dans son livre qui a pour titre : *Légendes et traditions populaires de la France*, 1840. L'auteur, étranger par sa naissance à ce pays, a commis quelques erreurs topographiques qu'il est facile de relever et de corriger.

Le Lot est un autre affluent de la Garonne. Il prend sa source au versant septentrional du mont Lozère, non loin du bourg du Bleymard. Il arrose la ville de Mende et le bourg de Chanac, passe près de la petite ville de la Canourgue, après avoir coulé dans des gorges presqu'aussi abruptes que celles du Tarn. Puis il entre dans le département de l'Aveyron qu'il traverse, après avoir arrosé les villes de Saint-Géniés et d'Espalion, pénètre dans le département du Lot, environne presque complètement la ville de Cahors, et puis après avoir parcouru une bonne partie du dé-

partement de Lot-et-Garonne se joint à ce dernier fleuve, à Aiguillon.

Le nom de cette rivière présente beaucoup de variations. On la trouve nommée dans les anciens géographes latins *Olitis*, *Oltis*, *Olta*, *Oldus*. Les termes français qui y correspondent sont *Oold*, *Old*, *Olt*, *Ould*. En y attachant l'article, il en résulte les noms suivants : l'*Oold*, l'*Old*, l'*Olt*, l'*Ould*. On a fini par confondre l'article avec le nom et il en est sorti l'appellation aujourd'hui consacrée de Lot. Il est vrai que dans le langage usuel du pays c'est toujours, sans article, *Olt* ou *Ouolt*. Ainsi pour ne citer qu'un exemple, on écrit, même en français : Saint-Laurent de Rive d'Olt, à cause de la position de ce village sur le Lot. Plusieurs de ces remarques ont été faites par le célèbre Jules Scaliger, fils d'un père aussi célèbre.

Strabon nomme les trois affluents principaux de la Garonne : *Tarnis*, *Olitis*, *Duranius*.

Le Lot est nommé parmi les rivières que mentionne Théodulphe, dans ce distique :

Ruva, *Mosella*, *Liger*, *Vulturnus*, *Matrona*, *Ledus*,
Ister, *Arax*, *Gabarus*, OLITIS, *Albis*, *Arar*.

La plus grande rivière qui ait sa source dans le Gévaudan est l'Allier, affluent principal de la Loire. César lui donne le nom d'*Elaver*. Dans Grégoire de Tours elle est appelée *Elavaris* ou *Elauris*. Suger, dans sa vie de Louis-le-Gros, l'appelle indifféremment *Alaris*, *Aleris*, *Helerius*, *Helarius*. Pepin, roi d'A-

quitaine, dans quelques-unes de ses lettres, parle de six vaisseaux qui parcourent les rivières de ses domaines. Il nomme la Loire, *Ligeris;* l'Allier, *Heleris;* le Cher, *Caris;* la Dordogne, *Dordonia;* la Garonne, *Garonna* (altération de *Garumna*); la Vienne, *Vincenna.*

L'Allier descend de l'extrémité méridionale de la Margeride, à peu de distance d'un hameau nommé Chaballier (cap ou source de l'Allier). Arrivé au village de la Bastide, l'Allier sépare les deux départements de la Lozère et de l'Ardèche, coule près de la ville de Langogne et après avoir arrosé les départements de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Allier, il entre dans le département de la Nièvre et s'y joint à la Loire, au dessous de Nevers.

On nous saura peut-être gré, dans ces quelques détails hydrographiques, de faire remarquer qu'à une très-faible distance des sources du Tarn, du Lot et de l'Allier qui vont se décharger, par la Garonne et la Loire, dans l'Océan, naissent d'autres rivières, telles que le Chassezat, la Céze, le Gard ou Gardon qui vont se joindre au Rhône et, par ce fleuve, dans la Méditerrannée. Nous pouvons citer principalement le petit village du Thor ou Taur, dans la paroisse de la Bastide-sur-Allier, qui voit écouler ses eaux pluviales dans les deux mers. Il serait facile de signaler, dans le Gévaudan, plusieurs autres particularités de ce genre. On a remarqué avec raison que le département de la Lozère ne reçoit aucune rivière qui afflue

des départements limitrophes et que ses eaux alimentent trois des principaux fleuves de la France.

La portion méridionale de ce département donne naissance à plusieurs rivières qui, réunies en une seule, forment le Gard, *Vardo* ou *Vardus*. Le Gard donne son nom au département dont Nîmes est le chef-lieu. Nous pouvons à peine compter parmi les rivières de la Lozère, la Ceze *Cesula*, qui prend sa source auprès de Saint-André, Cap-Ceze (*caput Cesulæ*), près de Villefort. Elle quitte aussitôt ce département pour entrer dans celui du Gard qu'elle traverse et va se perdre dans le Rhône, au dessous de la ville de Bagnols, dans l'arrondissement d'Uzès. Elle roule des paillettes d'or.

Nous n'avons point ici à mentionner d'autres rivières secondaires, qui sont : les affluents du Lot, du Tarn et de l'Allier, telles que la Colagne qui arrose la ville de Maruéjols, la Jonte qui grossit le Tarn, etc. Ces cours d'eau ont dû avoir leur nom latin dans l'antiquité, mais il serait difficile de le découvrir et il n'en résulterait probablement aucun document intéressant.

CHAPITRE II.

Continuation des notions préliminaires sur le *Gabalum* ou Gévaudan.

Long-temps avant la conquête des Gaules, la contrée que nous explorons portait le nom de *Gabalum*. César nomme ainsi ce pays qu'il venait assujettir à la domination romaine. Il le représente comme une dépendance des peuples *Arverni*, l'Auvergne actuelle. Nous croyons qu'il serait, sinon impossible, du moins très-difficile, de remonter historiquement à l'origine des peuples *Gabali*, en les envisageant sous un point de vue spécial. On s'exposerait à élaborer péniblement des conjectures qu'il serait libre à tout lecteur de répudier; ou bien à répéter, pour ce peuple en particulier, ce que tout homme un peu érudit n'ignore pas sur les anciens Gaulois. Alors, comme de nos jours, chaque province avait ses usages propres et ceci est un nouveau motif pour ne point attribuer au peuple de *Gabalum*, sans exception aucune, tout ce que l'histoire nous apprend sur les autres contrées gauloises. Il nous paraît donc plus simple et plus naturel de nous borner à ce que nous pouvons recueillir sur ce peuple, dans les monuments anciens, en ce qui touche les notions topographiques auxquel-

les nous nous attachons exclusivement dans cet aperçu préliminaire.

Le nom de *Gabalum* signifie, selon plusieurs auteurs, un lieu élevé. Sa racine est le mot celtique *Gab* qui a cette signification. Ceci concorde très-bien avec la position de cette contrée, dont les nombreux cours d'eau s'écoulent dans les trois plus grands bassins de la France : ceux de la Loire, de la Garonne et du Rhône, ainsi qu'il a été dit. Le bon Père L'Ouvreleul voit, dans le terme *Gabalum*, une dérivation de celui de *Gabalos* qui, en grec, signifierait prêtre. Or, malheureusement pour ce naïf étymologiste, le mot *Gabalos* n'existe pas dans la langue de Démosthène et d'Homère. Ceci ne mérite pas qu'on s'y arrête. Si l'on n'adopte pas la racine *Gab*, nous croyons que *Gabalum*, *Javalum*, *Gabala*, sont des termes dont l'origine n'est pas plus facile à découvrir que celle de *Arverni*, *Vellavi*, *Rutheni*, peuples voisins des *Gabali*.

Ici se présente une singulière analogie sur laquelle nous ne pouvons nous dispenser de fixer un instant notre attention. L'Asie-Mineure nous offre deux villes dont le nom a un intime rapport avec *Gabalum*. La première est *Gabala*, dans la province de Lydie. Elle fut érigée en évêché, dans le cinquième siècle, sous le patriarcat d'Antioche. Son évêque, Polycarpe, souscrivit au concile de Calcédoine, au milieu de ce même siècle. La seconde est *Gabala* ou *Gibel*, dans la Cœlésyrie. Elle fut pareillement un évêché, au

susdit siècle, sous la métropole de Laodicée. C'est cette dernière *Gabala* qui, sous l'empire du paganisme, était célèbre par le culte qu'on y rendait à Adonis. On connaît plusieurs de ses évêques, tels que Zoïle, Sévère, Sévérien, Eusèbe, Mara, Pierre, Flavien, etc. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un titre d'évêché *in partibus infidelium*.

Quelle pourrait être la cause de cette concordance de noms locaux, à une si immense distance? Selon les anciens historiens, les Gaulois, guidés par Brennus et défaits à Rome, près de quatre siècles avant l'ère chrétienne, ou l'an de Rome 361 (on n'est pas d'accord sur la date précise), s'avancèrent jusques dans la grande Grèce et y conquirent une province nommée par eux Gallatie, en souvenir de leur pays. Furgault dit que la conquête de cette contrée est due aux Gaulois qui, se trouvant trop resserrés entre les Cevennes et les Pyrénées, partirent au nombre de trente mille, et qu'après avoir ravagé la Grèce, pillé le temple de Delphes et passé l'Hellespont, ils répandirent la terreur dans toute l'Asie-Mineure, jusqu'au mont Taurus. On voit que cet auteur fait honneur de tous ces exploits aux Gaulois méridionaux. Parmi ceux-ci devaient nécessairement figurer plusieurs milliers de Gabales ou Gévaudanois. Ces derniers, en souvenir de leur région natale, n'ont-ils pas pu donner le nom de Gabala, du moins à l'une des deux villes précitées? On a un grand exemple de ce genre en Amérique où les noms de plusieurs villes de l'an-

cien continent ont été imposés aux nouvelles cités bâties par les colons européens. Il en est de même, en ce moment, dans nos possessions africaines.

Une origine tout-à-fait inverse est conjecturée par quelques écrivains auxquels nous déclarons, dès le début, accorder notre assentiment. Selon eux, ce seraient, au contraire, des Grecs qui, faisant partie de la colonie phocéenne à laquelle Marseille doit sa fondation, auraient pénétré dans les contrées montueuses où sont les sources du Tarn, du Lot et de l'Allier, et auraient fait revivre le Gabala de l'Asie-Mineure dans le *Gabalum* gaulois. Il existe un assez grand nombre de traditions locales qui peuvent appuyer cette opinion sur l'analogie de ces noms de lieux.

Voici une autre concordance non moins étrange que la première. C'est que le nom de *Mimat* ou *Mimas* qui est imposé à la montagne, au pied de laquelle est assise la ville de Mende (*Mimate* ou *Mimatum*, se rencontre pareillement sur des plages lointaines. Il est, auprès de Colophon, dans l'Ionie, un mont *Mimas*. Un autre du même nom est placé par Suidas dans la contrée ingrate et montueuse de la Thrace. Les Gaulois méridionaux du pays des Gabales n'ont pas, très-certainement, importé ce nom de *Mimas* dans l'Asie, car il se lit dans Homère, qui vivait mille ans environ avant l'ère chrétienne, et très antérieurement à l'époque des incursions de Brennus. Ce terme a pu donc et a dû même être imposé au

mont gévaudanois des rives du Lot, par les colonies phocéennes de Marseille. La langue de ces contrées emprunte à celle des Grecs un assez grand nombre de termes. Ceci a été spécialement constaté par l'abbé Audibert que cite M. Du Mège, dans son Histoire de la ville de Toulouse. Nous concluons de ce qui vient d'être dit, que l'appellation de *Gabalum* est originaire des régions où s'élevèrent, jadis, les deux villes de *Gabala*. Du moins les apparences militent en faveur de cette opinion.

Nous avons actuellement à aborder la question long-temps controversée sur la capitale ancienne du pays des Gabales ou Gabalitains. Nous commençons par établir le fait que cette ville existait sur le sol maintenant occupé par le bourg de Javols. Cette localité appartient au canton d'Aumont, à quatre ou cinq anciennes lieues de Mende. Son nom primitif est *Anderitum*. Il s'effaça devant celui des peuples dont elle était la cité principale. Ptolomée lui donne en grec le nom d'Ανδεριδον, auquel succéda celui de *Gabalum*. Cette substitution ne doit pas plus surprendre que celle du nom de *Parisii* à celui de *Lutetia*, et nous pourrions citer un grand nombre de semblables substitutions, en France. Depuis les découvertes récentes faites à Javols, on ne peut disputer à ce bourg l'honneur d'avoir été la cité capitale des peuples Gabales. Le nom seul de Javols en est une preuve irrécusable. La transition de *Gabalum* à *Javalum* n'est pas plus étrange que celle de *Gargolium* à Jargeau,

de *Gemmetica* à Jumièges, de *Gaudiosa* à Joyeuse et même de *Gaudium* à Joie.

De *Gabalum* dérive, par des altérations successives, le nom de Gévaudan. On lit dans divers auteurs du moyen-âge *Gavaldanum*, *Gavuldanum*, et puis en français *Gavauldan*, *Gevouldan*, *Givaudan* et *Gévaudan*. Le changement de la troisième lettre de *Gabalum*, pour en faire *Gavalum* et *Gavaldanum*, n'a rien qui puisse surprendre dans un pays dont Jules Scaliger a pu dire avec raison :

Felices populi quibus vivere est bibere.

Le sel de cette facétie ne peut être senti que par les personnes versées dans l'intelligence de la langue latine.

Les anciens, tels que Pline, nomment ce pays *pagus Gabalicus*. Cet auteur vante le fromage que produit cette contrée dont il désigne la principale montagne, sous l'appellation de *Lesura*, dont Sidoine Apollinaire a fait *Lesora*. Les modernes l'ont nommé *Lozère* avec moins de raison que *Losère*. Cette dernière dénomination devait, en 1790, détrôner l'antique Gévaudan. Elle se maintient officiellement dans l'administration civile du pays. A ce sujet, nous ferons observer, en passant, que la bulle de circonscription des nouveaux diocèses, en vertu du concordat de 1801, nomme mal à propos, en latin, ce département *Provincia montis Loxerani*. Le rédacteur de cette bulle n'avait aucune connaissance du nom ancien de cette montagne. C'est bien plutôt *Provincia*

montis Lesorani ou *Provincia Lesoræ* ou bien encore *Lesuræ*.

Nous devons maintenant revenir sur *Gabalum* ou *Anderitum*. Un membre de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Walckenaër, lut, en 1815, au sein de cette société savante, un mémoire dans lequel il s'efforçait de prouver que *Anderitum* ne fut jamais sur le sol de Javols. Il crut avoir découvert que les ruines de cette ville sont au village d'Antérieux, non loin de Chaudes-Aigues (Cantal). Les arguments qu'invoque l'académicien sont anéantis, sans retour, par des faits irréfragables survenus à la suite de la publication du susdit mémoire. En 1850, nous avons réfuté victorieusement cette opinion.

Quand l'empereur Auguste divisa la Gaule en provinces, le *Gabalum* ou Gévaudan fut placé dans l'Aquitaine, qui eut pour capitale Bourges. Les Visigoths ayant chassé les Romains, le Gévaudan fit partie du royaume d'Alaric. Ce roi barbare ayant été défait par Clovis, en 507, la contrée des Gabales fut assujettie aux rois francs, mais très-probablement la suzeraineté du pays appartint aux évêques, auxquels plus tard elle fut disputée par des comtes. Nous ne pouvons avoir le dessein de raconter les diverses péripéties de l'histoire de cette contrée. Nous rappelons seulement ici qu'en 1161, Aldebert, évêque de Mende, pour mettre fin à toutes ces guerres féodales, fit hommage du Gévaudan au roi de France, Louis-le-Jeune, et ce prince l'en reconnut seigneur avec

des droits régaliens. Nous aurons occasion de signaler encore ce fait dans le catalogue des évêques. Disons seulement qu'à une époque très-difficile à préciser, le Gévaudan fut uni au gouvernement général de la province de Languedoc, mais en conservant ses Etats dont l'évêque était président-né. Cette assemblée se tenait tous les ans alternativement à Mende et à Maruéjols, en vertu de l'acte de *paréage* entre l'évêque et le roi. Mende était la ville épiscopale et Maruéjols la ville royale. Le clergé, la noblesse et le tiers-état envoyaient à cette assemblée leurs députés.

La nouvelle organisation administrative en a fait, depuis le mois de février 1790, le département de la Lozère, ainsi qu'il a été dit. Il est divisé en trois arrondissements, qui sont : Mende, Maruéjols, Florac; en vingt-quatre cantons et en cent quatre-vingt-treize communes. Le but que nous nous sommes proposé dans notre travail ne nous permet pas d'entrer dans de plus grands développements de statistique locale, dans l'ordre civil.

CHAPITRE III.

Antiquité de la ville de Mende, considérée comme siége épiscopal du Gévaudan.

Dès le milieu du troisième siècle apparaît dans l'histoire locale et dans celle de l'Eglise de France un hameau, *Viculus*, sis au pied du mont *Mimas*, dont il porte le nom. Selon un manuscrit conservé dans le monastère de Saint-Maximin à Trèves, les évêques du Gévaudan auraient eu leur siége dans cette humble localité, même avant saint Privat. Ce passage est ainsi conçu : *Tunc regioni illi sivè ecclesiæ sanctus Privatus præsidebat, sedem in Mimatensi habens viculo, propterea quòd antè ipsum qui episcopatùs ordinem tenuerant, in eo loco morati fuerant et sepulti.*

« En ce temps-là (3e siècle) était placé à la tête de » cette église (du *Gabalum*) saint Privat qui habitait » le petit village de Mimas, parce que ceux qui avaient » occupé ce siége avant lui y avaient fixé leur de- » meure et y avaient reçu la sépulture. »

La légende de l'office de saint Privat publiée en 1619 a considéré comme authentique le texte précité du manuscrit de saint Maximin de Trèves. Nous y lisons en effet ces paroles : *Privatus..... Gabalitanus*

episcopus creatus sedem ex probatâ antecessorum consuetudine Mimati statuit.

« Privat, ayant été créé évêque des Gabalitains ou » Gabales, fixa son siége à Mende, selon la coutume » observée par ses prédécesseurs. »

Il est bien certain que cet office n'a pas été imprimé ou du moins composé pour la première fois en ladite année 1619 et que l'évêque Charles de Rousseau ne fit alors que le reproduire. Il est donc indubitable que le sentiment qui place le siége pontifical à Mende, même avant saint Privat, était, en ce temps-là, une tradition incontestée.

Nous avons, il est vrai, sous les yeux un autre office de saint Privat imprimé à Mende, en 1720, sous l'épiscopat de Pierre Baglion de la Salle, dans lequel la légende de saint Privat ne fait mention d'aucun prédécesseur de ce saint comme ayant siégé dans le *Vicus* de *Mimas*. Mais cette suppression peut-elle être invoquée comme un témoignage décisif contre la tradition antique? Certes, nous ne pouvons ignorer qu'au dix-septième siècle la critique avait fait de grands progrès, mais nous savons aussi que, de nos jours, une critique plus avancée et une étude plus savante des monuments de tout genre nous ont appris à nous tenir en garde contre les jugements prononcés par les Baillet et les Le Nain de Tillemont.

On ne manquera pas sans doute de nous objecter que les canons défendaient aux évêques primitifs d'établir leurs siéges dans les petites localités, *in vil-*

Iulis. Nous pourrions répondre par ce qui se passait en Afrique dans les premiers siècles. Assurément chacun des innombrables évêques de cette vaste contrée ne siégeait pas dans une ville. Souvent ce siége n'était pas même dans ce que nous nommons aujourd'hui un village, terme qui suppose une aggrégation un peu considérable de maisons. Les conciles rémédièrent, il est vrai, à cet inconvénient, mais ceci eut lieu à une époque postérieure à celle où saint Privat occupa le siége des Gabales. Le sixième canon du concile de Sardique contient cette prohibition. Or ce concile fut tenu en 347, c'est-à-dire plus de quatre-vingts ans après la mort de saint Privat. En quoi donc la prohibition pourra-t-elle concerner les prédécesseurs de ce saint évêque, si nous adoptons la légende de 1619 et le texte si positif du manuscrit de Trèves?

Au surplus, nous ne tenons pas à établir que saint Privat lui-même a eu son siége fixé à *Mimas* ou Mende, durant son épiscopat. Nous voulons nous borner à démontrer qu'à dater du martyre de ce saint les évêques du pays des Gabales ont constamment et sans interruption siégé dans la localité sise au pied du mont *Mimas* devenu plus tard la ville actuelle de Mende. La question devient ainsi moins complexe, sans nous décider ni pour ni contre le séjour des prédécesseurs de saint Privat. Toutefois nous faisons en son moment nos réserves, car nous prétendons prouver en son lieu que saint Privat n'a pas été le *premier* évêque de ce siége.

Si nous adoptions l'avis de M. Walckenaër qui veut

voir mal à propos l'ancien *Anderitum* dans Antérieux (Cantal), sans le confondre avec *Gabalum* dont il fait, non point Javols, mais bien la ville actuelle de Mende, la question serait simplifiée. Mais, pour les raisons plus haut exposées et que nous développons dans notre mémoire spécial déjà mentionné, nous devons rejeter ce sentiment, en accueillant ce que le docte académicien tend à démontrer touchant la fixation du siége à Mende, du temps même de saint Privat. Nous n'avons point pour le moment à nous occuper de la date du martyre de cet évêque, car cette question viendra en son lieu.

Ce qui semble incontestable, c'est que saint Privat reçut la couronne du martyre au pied de ce mont *Mimas* dont une grotte lui servait de retraite contre les barbares qui ravageaient la contrée gabalitaine. Au moment où ce martyre s'accomplissait, la ville de *Gabalum* ou *Anderitum* était déjà ruinée par les hordes féroces que commandait Crocus. Les reliques du saint évêque furent recueillies dans le village sis au pied du mont *Mimas*. Comment supposer qu'après le départ ou l'expulsion des barbares les évêques auraient fixé leur résidence au milieu des ruines amoncelées de la ville de *Gabalum ?* Ne doit-il pas sembler beaucoup plus probable que les successeurs de saint Privat établirent au contraire leur siége auprès du corps sacré du vénérable martyr ? On voit que nous nous abstenons, selon notre promesse, de la question des prédécesseurs de saint Privat. D'autre part, les

Gabales chrétiens qui avaient pu échapper à ces immenses désastres ne durent-ils pas accourir autour du tombeau du bon pasteur, et en peu de temps donner au village de *Mimas* une face toute nouvelle? Rien, dans les fouilles exécutées à Javols, ne décèle le moindre vestige de christianisme. On n'y trouve que de nombreux débris totalement étrangers au vrai culte. Nous verrons plus tard que Mende en offre qui remontent aux temps les plus reculés de l'ère chrétienne.

Existerait-il encore quelques doutes sur la sépulture de saint Privat à Mende? S. Grégoire de Tours, dans sa chronique des Francs (Liv. x chap. 29) va le dissiper. En parlant longuement de la vie et des miracles de saint Iriez (*Aredius*) fondateur et premier abbé d'Atane, en Limousin, l'auteur raconte qu'une femme s'écria, la veille de la mort de ce saint abbé : « Accou-
» rez, citoyens, sortez, peuples, venez au devant des
» saints martyrs et confesseurs qui se réunissent
» tous pour les obsèques du bienheureux Aredius!
» Voici venir Julien de Brioude, PRIVAT DE MENDE,
» Martin de Tours, Martial de sa propre ville (Limo-
» ges). Voici Saturnin de Toulouse, Denys de la ville
» de Paris et quelques autres qui sont au ciel. » La mort de saint Yriex eut lieu en 591. Il ne s'agit point ici d'examiner par quelle inspiration cette femme parlait de la sorte. Nous voulons seulement constater par ce passage 1° que les reliques de saint Privat étaient alors à Mende, 2° que cette dernière localité devait être assez considérable pour que son nom figurât à

côté des villes de Brioude, Tours, Limoges, Toulouse et Paris. Il est donc, ce nous semble, permis de conclure de ces paroles : *Eccè adest... Privatus ex Mimmate* que l'endroit nommé *Mimmas* ou *Mimas* était, à cette époque, un peu plus qu'un simple hameau et que le siége épiscopal y était établi.

Nous ne devons pas négliger un passage de Sidoine Apollinaire qui nous fournira une preuve plus péremptoire. Sidoine, né à Lyon, en 430, d'un père qui était préfet du prétoire, s'adonna à la culture des lettres. Il composa un grand nombre de pièces de poésie latine très-estimées. Puis il abandonna le monde pour se livrer à l'étude des livres saints, et devint évêque d'Auvergne, aujourd'hui Clermont-Ferrand, où sa mémoire est l'objet d'un culte particulier. Dans son *Propempticon* ou envoi de ses ouvrages à Narbonne, il indique à son livre la route qu'il doit tenir en partant de Clermont. Le livre doit passer par Brioude et franchir la montagne de la Margeride. C'est alors qu'il aperçoit le pays de *Gabalum* ou Gévaudan. Voici ses vers :

Tum terram Gabalum satis nivosam
Et quantùm indigenæ volunt putari
Sublimem in puteo videbis urbem.

« Tu verras, dit-il à son livre, le territoire de
» *Gabalum* souvent couvert de neige et tu découvri-
» ras, comme au fond d'un puits, une ville sublime
» aux yeux de ses habitants qui veulent le faire ac-
» croire. » Il y a dans l'épithète *sublimem*, d'abord

ST. BASIL'S SEMI. LIBRARY

une antithèse avec *in puteo*, et ensuite une ironie aux dépens des citadins de l'époque.

L'académicien plus haut nommé a traduit l'épithète *sublimem* dans un sens littéral et sérieux, afin de voir dans cette ville *Anderitum* dont il fixe les ruines à Antérieux (Cantal). Il nous dit, en effet, que ce dernier village est placé sur une élévation, en demi-pain de sucre, *sublimem*, au fond d'une vallée, ou plutôt d'une gorge, *in puteo*, dans un puits. Quiconque a lu sans prévention les trois vers du poète y a rencontré la piquante ironie dont nous avons parlé et pas autre chose. M. Walckenaër veut aussi que cette ville soit sur la rivière de Trueyre. Le poète Sidoine ne dit rien de ce genre. Le livre voyageur, après avoir franchi la Margeride, se trouvera sur les bords de cette rivière et verra ensuite la terre de *Gabalum*, ainsi que la ville au fond d'un puits. Mais ce ne sera pas simultanément. Quelle sera donc cette ville si ce n'est pas *Anderitum* ou Antérieux? Sera-ce la cité même de *Gabalum*, qui selon nous est Javols? Non; cela ne se peut pas. Javols n'est pas dans un bas-fond, dans une gorge que Sidoine Apollinaire ait voulu nommer un puits. Il ne faut pas torturer péniblement ce passage pour découvrir la vérité. Le livre voyageur allant de Clermont à Narbonne traverse le Gévaudan. Il va du nord au sud, et, arrivé sur les hauteurs qui dominent la ville de Mende, il aperçoit cette ville, sur la rive droite du Lot, dans une vallée profonde que resserrent les montagnes dont elle est cernée de toutes

parts. Il voit le *Mimas* ou *Mimatum* du cinquième siècle, le village modeste que sa qualité de siége épiscopal fait décorer du nom de ville, *Urbs, Civitas*, où reposent les restes vénérés d'un pontife martyr. Le *Viculus* ou petit hameau a pris un aspect plus animé, parce que les Gabales chrétiens sont venus s'y placer sous le salutaire patronage de saint Privat. Le poète peut s'égayer sur la bonne opinion que les habitants se font de leur ville naissante, mais cela même implique aux yeux de tout homme impartial et libre de préjugés l'existence de cette ville dans un bas-fond, *urbem in puteo*. L'académicien s'obstinant à voir dans cette chétive cité *Anderitum* dont il fait Antérieux est en contradiction avec lui-même, car il nous affirme que long-temps avant saint Privat la vieille capitale du *Gabalum* ou pays Gabalitain avait cessé d'exister. Donc, au milieu du cinquième siècle, le poète n'aurait pu donner ni sérieusement, selon M. Walckenaër, ni ironiquement, selon nous, le nom de ville, *Urbem*, à ce qui n'était plus qu'un amas de ruines.

Nous avons donc acquis la ferme conviction que Sidoine Apollinaire a désigné, dans les vers précités, la petite ville sise au pied du mont *Mimas*. Il n'est pas possible d'y voir tout autre localité. Sainte-Enimie, aujourd'hui encore très-petite ville, et la Canourgue sont dans de profondes vallées, surtout la première dans les gorges resserrées du Tarn. Mais d'abord ces villes n'existaient pas dans le cinquième siècle, et puis encore elles ne se trouvaient point, à beaucoup près, sur l'itinéraire que trace le poète à son livre.

Assez long-temps, il est vrai, on a présumé que les évêques du Gévaudan tinrent leur siége dans la petite ville de la Canourgue. Ce nom de *Canonica* semblait légitimer jusqu'à un certain point cette opinion, car il désigne un chapitre canonial. Ceci ne prouve rien, car il existe en France d'autres localités de ce nom auxquelles on ne s'est jamais avisé de rattacher l'existence d'un siége épiscopal. Tel est, dans le département du Lot, le village de Canourgues, ainsi nommé, parce qu'il y a existé des chanoines réguliers. La ville de Montpellier nous offre, à son tour, une place de la Canorgue, parce que là fut jadis une communauté canoniale. La Canourgue en Gévaudan est dans le même cas, comme nous le dirons plus tard. Il est vrai que les corps de saint Firmin et de saint Frezal, évêques de la contrée, y furent inhumés. Mais peut-on conclure de ces faits que ces pontifes ont eu leur siége à la Canourgue? Nullement. On ne peut ignorer que, de tout temps, les évêques ont eu, hors de leur ville épiscopale, des résidences passagères. C'est ainsi que Balsiéges et Chanac, dans ce même diocèse, ont été des demeures épiscopales.

Pourquoi, du reste, ces anciens prélats auraient-ils fixé leur siége à la Canourgue et auraient-ils préféré cette localité à celle qui possédait les reliques du saint martyr, leur prédécesseur? La Canourgue, qui, à cette époque, ne fut guère qu'un médiocre village, n'était pas, à beaucoup près, un point central comme Mende. Comment concevoir que le siége épiscopal

fut fixé à la Canourgue, localité située aux limites du diocèse de Rodez, tandis qu'à l'extrémité opposée les bornes du *Gabalum* ou Gévaudan atteignaient celles du Velai et que la ville de Saugues appartenait à ce diocèse? Nous avons d'autres preuves à produire en faveur de Mende et nous nous complaisons à penser qu'elles ne laisseront pas la moindre incertitude sur la thèse que nous soutenons. (*Voir la note sur ce chapitre à la fin du volume.*)

CHAPITRE IV.

Nouvelles preuves de l'antiquité du siége épiscopal fixé à Mende; recherches sur le vrai nom de cette ville et détails historiques sur les diverses phases de cet évêché.

Tout ce qui vient d'être dit sur la ville de Mende et sur sa qualité de ville épiscopale, du moins depuis saint Privat, est basé sur un fait historique au sujet duquel tous les écrivains ne professent pas un sentiment unanime. Dom Vaissette et Dom de Vic, auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, placent le martyre de saint Privat au commencement du cinquième siècle, vers l'an 405.

Sur quoi se fondent ces deux historiens? Sur ce que les Alamans, *Alamanni*, commandés par Crocus, ne firent irruption dans le pays des Gabales qu'à l'époque précitée. Quelle autorité invoquent-ils à l'appui de cette assertion? Celle d'un historien espagnol nommé Idace. Or, est-il bien digne de foi un historien isolé, étranger au pays, et dont nous ne possédons que quelques fragments historiques, sans pouvoir même assurer qu'ils émanent directement de sa plume?

Laissons parler Hugues du Tems, auteur mort en

1811, après avoir été vicaire-général de Bordeaux. Dans un livre publié en 1774, sous le titre de *Clergé de France*, Hugues du Tems s'exprime ainsi : « On » trouve dans cet ouvrage (d'Idace), au moins apo- » cryphe, des faits du sixième siècle, que leur pré- » tendu historien, mort avant la fin du cinquième » siècle, n'a pas pu connaître. Ils (les deux historiens » du Languedoc) rapportent aussi les annales de Trè- » ves, et pour sauver l'autorité de Grégoire de Tours, » qui assure en termes exprès que l'irruption de » Crocus se fit dans le troisième siècle, sous l'empire » de Valérien et de Galien, ils conjecturent qu'il y a » eu deux rois appelés Crocus, qui tous deux firent » des excursions dans les Gaules, l'un au troisième, » l'autre au cinquième siècle. Mais le système qui » distingue deux rois du nom de Crocus n'est appuyé » sur aucun fondement. Où sont, je ne dis pas les » preuves, mais les indices capables de le faire » adopter?..... L'auteur de la compilation publiée » sous le nom d'Idace (*Idatius*) ne mérite pas qu'on » y ajoute foi. »

Un peu plus loin, Hugues du Tems continue ainsi : « Les actes du martyre de saint Amé ou Amace, » évêque d'Avignon, portent que les Vandales, dans » leur irruption, ruinèrent la ville de Javoulx, an- » cienne capitale du Gévaudan. Nous voyons d'ail- » leurs, dans les actes de saint Privat, que les Bar- » bares désolèrent tout ce pays, à la réserve de la » forteresse de Grèze qu'ils ne purent prendre. »

Jusqu'à ce moment, Hugues du Tems parle comme la véritable histoire du pays. Nous allons maintenant citer un passage qui semblerait combattre notre opinion sur le séjour des évêques à Mende, depuis saint Privat. « Il y a lieu de douter s'ils (les Vandales) dé-
» truisirent alors la ville de Javoulx, ou du moins si
» elle ne fut pas rétablie bientôt après, puisque tous
» les évêques du pays prirent le titre d'évêques de
» Javoulx ou de Gévaudan, jusqu'à Raymond, qui
» vivait en 1031, et qui fut le premier qui se qualifia
» évêque de Mende. »

Qu'on ne se hâte pas d'invoquer l'autorité de ce passage contre l'opinion que nous soutenons. Le judicieux investigateur des origines de l'Eglise du *Gabalum* ne pouvait se faire illusion sur la valeur de son hypothèse. Il y joint la suivante qui milite en notre faveur. « Il serait néanmoins possible que les évêques
» du Gévaudan, quoique transférés à Mende, depuis
» le martyre de saint Privat, eussent continué de
» posséder le titre de leur premier siége, de même
» que les évêques qui siégeaient à Clermont prenaient
» le titre d'évêques d'Auvergne. »

C'est cette *possibilité* si bien raisonnée de Hugues du Tems que nous voulons amener à la réalité d'un fait positif, et si nous ne nous faisons une illusion trop flatteuse, notre but est atteint. Les savants auteurs de la *Gallia Christiana* ne voient aucune difficulté à embrasser ce sentiment et semblent le considérer comme probable. Nous ajoutons, nous, que si

Hugues du Tems et les auteurs indiqués avaient eu de ce pays la connaissance qui nous en est acquise, parce qu'il fut notre berceau, ils n'eussent point hésité à faire de la ville de Mende le siége épiscopal de la contrée, depuis au moins le martyre de saint Privat, sans interruption, jusqu'au temps présent.

L'autorité du P. Longueval, dans son excellente *Histoire de l'Eglise gallicane,* est pour nous d'un grand poids. Nous lisons cette note du livre Ier, annexée au récit du martyre de saint Privat : « La ville des Ga-
» bales ayant été détruite par les Barbares, Mende,
» où les évêques du Gévaudan étaient enterrés, de-
» vint le siége épiscopal. » On voit que cet écrivain ne fixe aucune date pour cette translation du siége. Cela était inutile. Mende devait immédiatement recueillir le siége de *Gabalum* ruiné.

Mais à quelle époque eut lieu la dévastation? Le P. Longueval n'hésite pas à la placer vers le milieu du troisième siècle, contrairement à Dom Vaissette et à son historien favori l'Espagnol Idace. C'est à la même date qu'il fixe le martyre de saint Privat. Les paroles que les actes de ce martyre mettent à la bouche de la victime en fournissent une nouvelle preuve. Les Barbares voulaient que le pontife immolât aux idoles en lui mettant sous les yeux l'exemple des empereurs païens. Privat répond : « Je le sais, et ce
» sont les crimes des empereurs romains qui attirent
» sur l'empire ces malheurs et ces ravages des na-

» tions infidèles. » Le P. Longueval fait observer, avec raison, que saint Privat n'aurait pu tenir ce langage au commencement du cinquième siècle, car en 405, le trône impérial était occupé par Arcade, fils aîné de Théodose, et que depuis Constantin-le-Grand, en 314, les empereurs étaient chrétiens. On pourrait nous objecter que les actes de saint Privat ne remontent pas au delà du onzième siècle. Toujours est-il certain qu'à cette époque, beaucoup plus rapprochée des siècles de persécution que la nôtre, on plaçait le martyre de saint Privat sous les empereurs idolâtres.

On a vu que Hugues du Tems opinait d'abord en faveur du séjour des évêques à Javoulx ou Javols, jusqu'à l'an 1031 où ces prélats, selon lui, prennent enfin le titre d'évêques de Mende. Il ignorait que le premier évêque connu sous ce titre est Etienne I, qui, dans un acte de 951, se qualifie évêque de Mende, *episcopus Mimatensis*, aussi bien que Raymond ou *Ragamundus* en 1031. Dans sa seconde hypothèse, il a cité Clermont. En effet, le premier évêque qui abandonna le titre d'Auvergne pour celui de Clermont fut Gilbert, décédé en 1195. Or, il est prouvé que depuis saint Austremoine, apôtre et premier évêque de cette contrée, dans le troisième siècle, tous ses successeurs avaient siégé et siégent encore à Clermont. Dans notre siècle même, l'évêché de Perpignan est encore désigné sous le titre d'Elne, ancienne ville épiscopale, quoique depuis long-temps il soit fixé dans la première de ces villes. (*Voir la note sur le présent chapitre à la fin du volume.*)

N'omettons pas ici deux faits relatifs à notre siége gabalitain. Nous voyons Aldebert III du Tournel, installé en 1151 et Odilon de Mercœur, en 1246, qui, après Etienne I et Raymond, se qualifiant évêques de Mende, prennent pourtant encore le titre d'évêques de *Gabalum* ou Javols. Faudra-t-il conclure de ces deux faits qu'après Etienne I et Raymond, les évêques de ce diocèse étaient revenus à Javols? Ce serait par trop absurde. Donc, le titre d'évêques de *Gabalum* ou Javols pris par un grand nombre de successeurs de saint Privat ne prouve absolument rien contre le séjour constant, non interrompu des évêques du Gévaudan, à Mende, depuis le troisième siècle.

Nous pensons que ces preuves substantielles et précises peuvent suffire pour le moment. Elles seront corroborées par les autres notions qui nous restent à présenter dans le cours de cette première partie.

Avant de parler de diverses localités du Gévaudan mentionnées dans les auteurs anciens, il nous semble opportun de retracer ce que nous apprend sur le nom de Mende le célèbre Adrien de Valois, dans sa *Notitia Galliarum*. Il nous dit que ce lieu portait originairement le nom de *Memmate* ou *Mimmate*. C'est très-évidemment une dérivation du nom de la montagne *Mimas* ou *Mimmas* qui domine, au sud, la ville de Mende. Ce terme, selon notre auteur, est indéclinable, comme *Condate*, *Arelate*, *Bibracte*, *Carpentoracte*. Mais les anciens (*Veteres*) ont décliné *Memmas*, *Memmatis*, de même qu'on le fait dans

Arelate, Arelatis. Il soutient que l'on doit dire *Memmas* ou *Mimmas*, et *Memmatensis* ou *Mimmatensis.* Puis il ajoute : «*Memmate* ou *Mimmates à nostris vo-* » *catur*, M *in* N *ac* T *in* D *conversis*, Mande.» Un peu plus bas, Adrien de Valois n'écrit plus Mande, mais bien Mende, quand il nomme les lieux anciens du pays. Nous le citons textuellement : «*Diœcesi Mem-* » *matensi continentur Memmate*, Mende; *Gabali*, Ja- » vols; *Gredonum Castrum*, Grèze; *Thermæ alias Ter-* » *mini*, Termes; *Fabia*, la Fage; *Lucus*, Luc; *Cas-* » *tellum novum Randonense*, Châteauneuf-de-Randon; » *Salvia vel Salices*, Salgues.» Dans le chapitre suivant, nous aurons à revenir sur les localités nommées par notre auteur, mais nous devons terminer ici ce qui regarde Mende.

Depuis plusieurs siècles, le nom latin de Mende est *Mimate* ou *Mimatum.* Son évêque se qualifie *episcopus Mimatensis* ou *Mimatensium*. Ce dernier titre est beaucoup plus rare.

Le siége épiscopal de cette ville remonte, comme il a été dit, au moins au troisième siècle. Quoique établi dans une contrée peu fertile et montueuse, n'ayant qu'une modique population, il était, avant 1790, plus richement doté qu'un grand nombre d'autres siéges de l'église de France. La taxe de cet évêché était fixée, en cour de Rome, à quarante mille livres de revenu, et l'on n'ignore pas que ces taxes étaient toujours inférieures au revenu réel des siéges. Les archevêchés de Lyon et de Reims, n'étaient supérieurs

que de dix mille livres à la taxe du siége de Mende. Celui-ci l'emportait, sous ce rapport, 1° sur les archevêchés d'Aix, de Vienne, d'Embrun, de Besançon; 2° sur quatre-vingt-cinq évêchés de France, parmi lesquels figurent ceux de Marseille, Amiens, Clermont, Poitiers, Bayonne, le Puy.

L'évêque était qualifié de seigneur et gouverneur de Mende, comte de Gévaudan et de Brioude. Il était président-né des Etats du pays.

Le siége épiscopal de Mende a relevé de la métropole de Bourges depuis son établissement jusqu'à la création de l'archevêché d'Albi, en 1676. Le concordat de 1801 plaça cet évêché sous la métropole de Lyon. Lorsqu'en 1822, l'archevêché d'Albi fut rétabli, Mende en redevint suffragant.

Il ne nous semble pas sans intérêt de présenter le tableau de classification des évêchés relevant de ces trois métropoles, afin de connaître le rang que Mende y occupait et celui qu'il occupe aujourd'hui.

Sous la métropole de Bourges, avant l'érection de l'évêché d'Albi en archevêché, les suffragants étaient classés dans cet ordre : 1° Clermont; 2° Albi; 3° Vabres; 4° Limoges; 5° Castres; 6° Tulle; 7° Rodez; 8° Le Puy, 9° Saint-Flour; 10° Mende; 11° Cahors.

Sous la métropole d'Albi, avant le concordat de 1801, on comptait les évêchés suivants : 1° Rodez; 2° Castres; 3° Cahors; 4° Vabres; 5° Mende.

Sous la métropole de Lyon, furent compris, en vertu du concordat de 1801, les évêchés dont les

noms suivent : 1° Mende; 2° Grenoble; 3° Valence; 4° Chambéry.

Enfin l'archevêché rétabli d'Albi a maintenant pour siéges suffragants : 1° Rodez; 2° Cahors; 3° Mende; 4° Perpignan.

Pour ne rien omettre en fait de documents de cette nature, nous ajoutons que sous la constitution schismatique des jours néfastes de la révolution de 1789, ce qu'on nommait l'*évêché métropolitain des côtes de la Méditerranée* dont Aix était le siége, contenait, dans son arrondissement, les évêchés constitutionnels de la Corse, du Var, des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes, de la Drôme, de la Lozère, du Gard et de l'Hérault. Les titulaires devaient résider à Bastia, à Fréjus, à Digne, à Embrun, à Gap, à Valence, à Mende, à Nîmes et à Béziers. On sait que cette organisation, après avoir été la cause d'une multitude effroyable de meurtres, de déportations et de très-graves scandales, finit par périr sous le coup de la réprobation universelle, en 1801.

Nous empruntons à Hugues du Tems ce que nous avons à dire sur l'ancien chapitre cathédral de Mende intimement lié à l'existence du siége épiscopal. Ce chapitre se composait d'un prévôt, d'un archidiacre, d'un précenteur, de quinze chanoines, de cinquante et un chapelains, de trente semi-prébendés et de quatre hebdomadiers. Les trois premiers dignitaires et les quinze chanoines formaient le Haut-Chœur. Les quatre-vingt-cinq autres composaient le Bas-

Chœur. Chacune de ces deux corporations avait son syndic, ses biens, son sceau, ses officiers temporels. Il n'existait en France aucune autre organisation de cette nature, si ce n'est à Perpignan.

Aujourd'hui le chapitre de Mende, outre les deux vicaires-généraux ou archidiacres de l'évêché, ne compte que neuf chanoines titulaires, y compris l'archiprêtre qui remplit les fonctions de curé, pour la ville de Mende. L'évêque nomme autant de chanoines honoraires qu'il lui convient et il possède exclusivement la nomination aux canonicats titulaires, selon le droit inauguré par le concordat de 1801.

CHAPITRE V.

Anciennes localités historiques du Gévaudan, avant le huitième siècle.

Le passage d'Adrien de Valois cité dans le chapitre précédent nomme après Mende les lieux suivants : Javols, Grèze, Termes, La Fage, Luc, Châteauneuf-de-Randon et Salgues.

Pour ce qui regarde Javols, *Gabali*, il place cette identité locale sous la responsabilité de quelques auteurs, *ut putant aliqui*, dit-il. S'il a pu s'élever quelques doutes sur ce point dans le dix-septième siècle et de nos jours, cela n'est plus permis, comme nous l'avons déjà dit; et chaque nouvelle fouille dans le sol de Javols amène un nouveau témoignage. Les travaux éclairés de M. Ignon ont levé toute incertitude, et si l'illustre savant du siècle de Louis XIV vivait à notre époque, il n'aurait garde de s'abriter sous la restriction mentionnée. Le bourg actuel de Javols, ou Javoulx, est incontestablement l'ancien *Anderitum Gabalorum* ou *Gabali*, aussi bien que Paris est l'ancienne *Lutetia Parisiorum* ou *Parisii*.

Grèze ou Grèzes, selon l'orthographe actuelle, est bien certainement l'antique *Gredonum* dont parle Grégoire de Tours. Adrien de Valois avait cru d'abord

que *Gredonum* était ce qu'il nomme *Monredon* en Gévaudan. Il voulait probablement désigner Montrodat près de Maruéjols. Enfin, il se déclara, avec Catel, pour Grèzes, et ce dernier village est bien certainement le *Gredonum* antique. Il est constant qu'à l'époque de l'irruption des Alamans, les habitants de la contrée y trouvèrent un refuge inexpugnable contre la fureur de ces barbares. Ce fait historique donne au village de Grèzes une grande importance dans les fastes du Gévaudan. Il est situé à quelques kilomètres de Maruéjols et fait partie de ce canton.

Termes, *Termini*, est un village situé non loin des limites du département, au nord-ouest de Mende, assez près de la rivière de Bès qui sépare la Lozère de l'Aveyron, ancien Rouergue. S'il faut en croire le père L'Ouvreleul, César passa par le village de Termes, pour entrer dans l'Auvergne, après avoir traversé la plaine de Montbel et fait réchauffer ses troupes transies de froid, dans la forêt de Mercoire. Il est probable que César est passé par le Gévaudan, mais il est certain que le livre VIII des Commentaires ne dit pas un mot de Termes, ni de Montbel, ni de Mercoire. Selon ce récit, qui est du conquérant lui-même, César quitta les confins de Narbonne, après y avoir laissé des troupes et partit pour le Vivarais, *in Helvios*. De là, par un temps très froid, il entra dans l'Auvergne, après avoir franchi ce qu'il nomme le mont *Cebenna*, couvert de six pieds de neige. Le terme *Cebenna* ne désigne pas en particulier une des

nombreuses montagnes comprises sous le nom générique de Cevennes. Il est donc difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer précisément la route stratégique du général romain. Le village de Termes appartient au canton de Fournels.

La Fage, nommée *Fabia* par Adrien de Valois, est un village voisin de Termes, sous le nom de la Fage-Saint-Julien. Au sud de celui-ci est la Fage-Mont-Hivernoux, *Mons hybernosus*. De laquelle veut parler notre auteur? Il ne le dit pas. Nous ne croyons point que le vrai nom latin de la Fage soit *Fabia*. En général, toute localité ainsi nommée tire son nom du hêtre, *fagus*, que les habitants du pays appellent *fau* ou *fayard*. La première de ces communes est du canton de Saint-Chely; la seconde est du canton de Fournels.

Luc, *Lucus*, est un chef-lieu de commune assez considérable, dans le canton de Langogne. Nous estimons que son nom lui vient du bois de Mercoire qui en est peu éloigné. Le terme latin *lucus* s'emploie, dans les auteurs païens, pour indiquer un bois consacré à une divinité. Nous verrons plus tard que Mercoire fut ainsi nommé parce que cette forêt était sous l'invocation de Mercure. La position de Luc sur la rivière d'Allier et sa proximité de la forêt de Mercoire, rend plus probable encore son étymologie et sa vieille célébrité.

Châteauneuf-de-Randon, *Castellum novum Randonis*, est un bourg, anciennement ville fortifiée, situé sur

une montagne dite le *Palais-du-roi*, qui est une branche de la Margeride. Cet *oppidum* est un des plus anciens du Gévaudan et ne le cède pas peut-être, sous ce rapport, au château fort de Grèzes. On sait que l'illustre connétable Duguesclin mourut, au pied de ses murs, en l'assiégeant, pour le reprendre sur les Anglais. Ce glorieux trépas eut lieu en 1380. Quelques historiens ont, mal à propos, confondu Randon, en Auvergne, avec notre bourg de Châteauneuf-de-Randon, en Gévaudan.

Saugues, qu'Adrien de Valois nomme *Salvia* ou *Salices*, appartenait, avant la formation des départements, au Gévaudan. Cette ville en fut distraite ainsi que son canton pour être enclavée dans le département de la Haute-Loire. Elle est aussi nommée, en latin, *Salgœ*, et les auteurs de la *Gallia Christiana* la désignent sous le nom *Salqueuse oppidum*.

Telles sont les localités du *Gabalum* indiquées par Adrien de Valois. Nous devons compléter cette nomenclature trop brève, en remontant à l'époque mérovingienne.

Nous rencontrons d'abord Banassac et Burlatis, *Bannaciacum* et *viculus Burlatis*.

Banassac, ou plutôt Bannassac, est un bourg situé près de la rive droite du Lot et presque contigu à la ville de la Canourgue. On a reconnu seulement en 1838 que vingt-six triens, ou monnaies d'or, appartenant au cabinet des médailles de la bibliothèque de la rue de Richelieu à Paris ont été frappées à Banassac.

Long-temps on les attribua à Bagneux, près Paris, ou à Bagnols, ou même à Javols. Ces deux dernières attributions faisaient du moins honneur au Gévaudan et s'approchaient de la vérité. Elles portent en effet, en légende, tantôt *Ban Gavaletano*, tantôt *Bannaciaco*, et plusieurs, les mots *sci Martini* joints au dernier. La tête du roi est entourée des mots : *Ch.* ✠ *aribertus rex*. Nous ne pouvons ici décrire chacun de ces triens. Les Numismates qui ont attribué ces monnaies à Bagneux se sont évidemment fourvoyés. Il est un principe dont on ne doit point s'écarter, pour ce qui regarde les noms des lieux. C'est que tout nom de localité terminé en *acum*, en latin, a pour terminaison française ou plutôt romane, la syllabe *ac*, dans toute la partie méridionale de la France. Au nord, c'est la lettre Y. Ainsi, dans le Midi, *Floriacum* est Florac, *Cyriacum* est Chirac. Sur les confins de la Seine et de la Loire centrale, ce serait Fleury ou Ciry et Chiry. *Bannaciacum* y serait donc Bannacy, mais jamais Bagneux ni Bagnols. Le nom latin de ces derniers lieux est *Balneum* et *Balneolum*. Le mot *Gavaletano* désigne la contrée où est situé *Bannaciacum*. Les mots *sci Martini* achèvent de convaincre qu'il s'agit de Bannassac, car saint Martin est le patron de la Canourgue, qui fut jadis une dépendance de Banassac. Le roi est Caribert ou Cherébert. Ce n'est point Caribert I, roi de France, qui occupa le trône en 561, mais bien Caribert, institué roi d'Aquitaine, par son frère Dagobert I, en 630. Ainsi donc, à cette

époque, on battait monnaie à Banassac, et le Gévaudan appartenait au royaume d'Aquitaine dont Toulouse était la capitale.

Banassac était-il, en ce temps là, une résidence royale? Il n'est guère possible de le présumer. Mais on n'ignore pas que plusieurs monastères étaient en possession du droit de battre monnaie, et celui de Saint-Martin de Banassac en jouissait évidemment. Cette localité était donc, sous le règne de Caribert, sinon une ville, du moins un *oppidum* assez important. Aujourd'hui c'est une commune assez peuplée du canton de la Canourgue.

Les anciens offices propres de Mende donnent à ce bourg le nom de *Oppidum Belnasense* dont ils font un *suburbium* ou faubourg de la Canourgue. Nous avons la conviction que les auteurs assez modernes de la légende de saint Firmin, dont le corps fut découvert à Banassac, n'avaient aucune notion du nom primitif de ce bourg. Dans le moyen-âge, comme les actes notariés étaient rédigés en latin, les garde-notes ou tabellions latinisaient les noms des lieux, sans avoir la plus légère connaissance de la véritable antiquité. Ce que nous signalons pour Banassac s'applique à un très-grand nombre d'autres localités. La restitution des monnaies de Caribert à Banassac nous révèle donc le nom ancien de ce bourg qui est *Bannaciacum* et non *Oppidum Belnasense* ou *Bearnecense*. Ces deux noms s'écartent visiblement de l'origine normale et de toutes les règles connues. Le nom français devrait

être Bannassac, mais celui de Banassac est encore une traduction, quoique moins régulière du *Bannaciacum* latin. Nous verrons en son lieu que la Canourgue ne fut, dans le principe, que le faubourg de Banassac et absolument l'inverse de ce qui est aujourd'hui.

Burlatis tire son nom d'une source qui est connue sous le nom de Burle, et devenue célèbre par la guérison d'une fille de Clotaire II. Enimie, c'est le nom de cette princesse, voulant éloigner d'elle les nombreux aspirants qui demandaient sa main, avait prié le Seigneur de lui envoyer une maladie qui la dérobât à leurs sollicitations. Dieu l'exauça. Une horrible lèpre couvrit son corps. Plus tard, néanmoins, elle conjura le Seigneur de lui accorder la guérison. Un ange lui ordonna, de la part du Très-Haut, d'aller se baigner dans la source de Burle. Elle y trouva, en effet, un remède à son mal, et se consacra au service de Dieu dans un monastère par elle édifié auprès de la salutaire source. La légende de sainte Enimie entre dans d'assez longs détails sur le bien que cette princesse opéra dans ce lieu. Le petit hameau de Burlatis prit le nom de cette vertueuse fille de Clotaire II. Elle y mourut dans le premier tiers du septième siècle. Nous avons publié en 1846 un opuscule sur sainte Enimie où nous entrons dans plusieurs développements archéologiques. Enfin, en 1849, nous avons mis au jour une vie de la même sainte. On peut consulter ces documents.

La petite ville de Sainte-Enimie est située dans une des profondes vallées du Tarn. Elle est chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Florac. Un très-curieux poème, en langue romane du treizième siècle, raconte longuement la vie et les miracles de sainte Enimie. Ce manuscrit existe dans la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

Les localités que nous venons de nommer sont-elles les seules qu'on puisse faire remonter à des temps antérieurs au huitième siècle? Il n'est pas permis de le penser. Le *Gabalum*, quoique montueux, froid et peu fertile, devait posséder, même avant l'ère chrétienne, et puis sous l'occupation romaine et franque, sinon d'autres villes qu'*Anderitum Gabalorum* ou Javols, du moins un assez bon nombre de bourgs ou de villages. Il est indubitable que plusieurs de ces localités existent encore aujourd'hui avec leurs noms primitifs plus ou moins altérés. Mais la tradition écrite nous fait défaut. Nous pouvons cependant citer encore un des deux villages du nom d'Arzenc qui, sous le nom d'*Arisencum*, est mentionné dans la légende de saint Ilère ou Isère, évêque de Mende, au septième siècle.

Comment se persuader que dans ces temps reculés les vallons arrosés par le Lot et la Colagne, tels que ceux de Chanac, de Chirac, de Maruéjols, ou ceux qu'arrosent le Tarn et ses affluents, tels que les vallons de Florac, d'Ispagnac et plusieurs autres, étaient destitués de toute espèce d'habitation agglo-

mérée? Les plateaux médiocrement élevés des arrondissements de Mende et de Maruéjols, de même que les rives de la Trueyre et de l'Allier, n'étaient pas certainement incultes et inhabités. Les nombreuses vallées des Cevennes proprement dites, au sud de Florac, avaient aussi, sans nul doute, au moins des villages. En un mot, le *Gabalum* était un *pagus*, un pays habité par les peuples *Gabali*, alliés des *Arverni*. Or, il n'y a pas de vrai *pagus* sans habitants et sans habitations. Mais, avons-nous dit, l'histoire est muette, et nous ne pouvons reproduire que ses rares échos, car tel est notre plan. Il est vrai qu'il nous reste encore à parler de plusieurs autres localités, mais ici nous avons réuni, comme il a été dit, celles dont l'existence sous l'ère mérovingienne est connue. D'ailleurs, nous ne voulons pas nous écarter de notre but principal, qui est l'antiquité religieuse.

On nous permettra cependant, en terminant ce chapitre, d'indiquer les lieux dont nous croyons, d'après certaines inductions historiques, que l'existence peut remonter à l'ère mérovingienne, quoiqu'ils n'aient pas figuré dans la nomenclature qui précède. Plusieurs de ces localités auront d'ailleurs leur mention dans la suite de notre travail. Ce sont Maruéjols, la Canourgue, Chirac, Florac, Saint-Chely d'Apcher, Bagnols, Ispagnac, Langogne, Serverette, Le Malzieu, Montrodat, Saint-Etienne de Vallée française, Marchastel, sans compter un grand nombre de châteaux féodaux qui ont par la suite donné naissance à une

foule de villages dont les habitants s'abritaient sous leur puissante tutelle. Mais, encore une fois, ceci est du ressort de l'histoire civile du Gévaudan et nous devons nous abstenir d'empiéter sur son domaine.

CHAPITRE VI.

Principales institutions monastiques du Gévaudan, antérieurement au quatorzième siècle.

I. La plus ancienne institution monastique du diocèse de Mende nous semble bien être, sans contredit, celle de saint Privat, *monasterium sancti Privati*. Cette fondation n'est guère postérieure au martyre de ce saint évêque. Il est toujours certain que le saint abbé Louvent, *Lupentius*, vivait vers le milieu du sixième siècle. Grégoire de Tours raconte ainsi qu'il suit le martyre de saint Louvent : « Lupentius, abbé » de l'église du martyr saint Privat, de la ville gaba- » litaine, *urbis Gabalitanæ*, fut mandé par la reine » Brunehilde. Il vint donc, parce qu'il avait été ac- » cusé par Innocent, comte de cette ville, d'avoir dit » des paroles injurieuses contre l'honneur et la répu- » tation de la reine. Mais, après un sérieux examen, » comme on ne put découvrir dans cet abbé aucun » crime de lèse-majesté, on le renvoya. Lupentius » s'étant mis en chemin pour retourner à son abbaye, » il fut arrêté par les ordres du comte, à Ponticon. » Ce comte lui fit subir plusieurs tortures et le re- » lâcha; mais, puis comme Lupentius s'était arrêté » sur la rivière d'Aisne, son impitoyable ennemi l'at-

» taqua de nouveau, et l'ayant terrassé, il lui trancha
» la tête et la jeta dans la rivière, ainsi que le tronc
» préalablement attaché à de grosses pierres. Cepen-
» dant, peu de jours après, le martyr apparut à des
» bergers qui le tirèrent de l'eau et lui rendirent les
» honneurs de la sépulture.» (Livre VI, ch. 37.)

Dans les vies des saints, par Alban Butler, qui comme on sait, a été traduit par Godescard, on lit que divers prodiges attestèrent la sainteté de ce serviteur de Dieu. Il est honoré comme martyr à Châlons-sur-Marne, où l'on conserve une partie de ses reliques, le reste ayant été brûlé dans l'incendie de la cathédrale, occasioné par la foudre, le 19 janvier 1668. Plusieurs années après ce désastre, l'évêque de Châlons donna à Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, son frère, évêque de Mende, quelques ossements de ce saint.

Disons d'abord que le lieu de Ponticon, désigné par Grégoire de Tours, porte aujourd'hui le nom peu altéré de Ponthion, en Champagne, ancienne résidence royale. Ce n'est pas Montereau-Faut-Yonne, *Monasteriolum super Icaunam*, comme le prétend l'abbé de Marolles, qui a traduit Grégoire de Tours. Il aurait dû voir que la rivière d'Aisne n'est pas du tout celle d'Yonne. Or, c'est dans l'Aisne, *Axona* et non *Icauna*, que fut jeté le corps de saint Louvent.

Mais ce qui nous intéresse le plus, c'est de savoir d'une manière précise quelle est la localité nommée par l'historien *Urbs Gabalitana?* Est-ce Mende, ou

bien Javols? Il nous paraît impossible d'y voir ce dernier lieu. La ville d'*Anderitum Gabalorum* n'existait plus depuis les dévastations des Barbares, commandés par Crocus, soit au troisième siècle, soit, si l'on veut pour le moment, depuis le commencement du cinquième siècle. D'autre part, le monastère dont saint Louvent était abbé s'élevait sur le tombeau de saint Privat. Or, nous avons démontré que cet évêque fut martyrisé au pied du mont *Mimas* ou du moins que ses reliques y avaient été recueillies. C'est donc là, c'est-à-dire à Mende, que ce monastère était édifié. Hugues du Tems fixe à Mende, sans hésiter, cette antique abbaye de Saint-Privat. Nous sommes dans la ferme persuasion qu'il est impossible de chercher ailleurs et surtout de rencontrer l'établissement de cette abbaye primitive. Qu'il nous soit permis de présumer que le monastère de Saint-Privat existait sur le sol qui est encore connu sous le nom de Saint-Ilpide. On découvrit, en 1805, sur ce lieu, des vestiges qui ne peuvent laisser aucun doute sur cette destination religieuse. On nous objectera peut-être que saint Ilpide peut bien n'avoir rien de commun avec le monastère de Saint-Privat. Ce doute n'offre aucune raison péremptoire contre notre opinion. Saint Ilpide fut martyrisé sous les mêmes empereurs que saint Privat. La légende du premier nous le représente comme très-zélé pour procurer la sépulture des victimes du fanatisme païen. Peut-être fut-il un de ceux qui recueillirent le corps de saint

Privat et l'inhumèrent au pied de la montagne qui lui avait offert un asile. La place de saint Ilpide, après sa mort, était donc marquée auprès des restes sacrés de son évêque. Or, c'est là même que le monastère de Saint-Louvent avait été édifié. Il est à regretter que des fouilles plus considérables n'aient pas été exécutées dans ce lieu où, de nos jours, rien ne rappelle une destination sacrée. Combien de monuments historiques la terre dérobe à nos explorations, et qui, s'ils étaient mis à découvert, dirimeraient bien des débats archéologiques!

II. Avant la découverte faite par notre honorable ami M. Adolphe Duchalais, relativement aux triens d'or du roi d'Aquitaine Caribert, à Banassac, nous eussions donné le second rang aux fondations monastiques de sainte Enimie, dans le *vicus* de Burlatis. Mais il est maintenant démontré que le monastère de Saint-Martin est antérieur aux susdites fondations. En 630, ce dernier devait être dans un état assez florissant pour qu'il eût le droit de battre monnaie, sous le prince régnant. L'année 630 devait donc s'éloigner, au moins d'un siècle, de la date de fondation de l'abbaye. On peut donc rapporter au milieu du sixième siècle, vers 530 ou 40, l'établissement du monastère de la Canourgue qui, en réalité, n'est autre que celui de Banassac.

En 1060, plusieurs graves désordres s'étaient introduits dans ce monastère ou *canonica sancti Martini*. Les moines s'étaient sécularisés. Les dignités de

prévôt et de doyen étaient tombées dans les mains de deux gentilshommes mariés. En un mot, l'abbaye n'avait conservé, de ce qui devait la caractériser, que son nom. Des abus de ce genre n'étaient point rares dans ces malheureux temps. Aldebert de Peyre, évêque de Mende, voulut y remédier. Ce prélat ne trouva pas de moyen plus efficace que celui d'unir ce monastère à la célèbre abbaye de Saint-Victor de Marseille. Il fut stipulé que l'abbé ou supérieur ne pourrait être choisi parmi les originaires du pays situé entre les rivières d'Allier et de Tarn, ce qui comprend tout le Gévaudan et une partie de l'Auvergne et du Rouergue. Ce supérieur devait même être tiré de l'abbaye de Saint-Victor. Plus tard, ce monastère devint un simple prieuré conventuel avec douze places pour autant de réguliers. Enfin, l'établissement monastique finit par se séculariser. Le prieur fut à la nomination du roi. Huit prêtres nommés par ce prieur desservaient la paroisse installée dans l'antique abbatiale.

C'est au monastère de Banassac que doit son existence la ville actuelle de la Canourgue. Telle est, en effet, l'origine d'un assez grand nombre de nos villes de France qui tirent leur nom de ces institutions religieuses trop long-temps calomniées et livrées au mépris par les générations qui leur sont redevables de leur gloire.

Depuis le concordat de 1801, la Canourgue, chef-lieu d'une justice de paix, dans l'arrondissement de

Maruéjols, a une cure titulaire de deuxième classe. L'église conventuelle où elle est placée n'a eu à subir que des altérations très-réparables. Il nous paraît constant que cet édifice, en ce qui concerne sa partie inférieure, date des premiers temps de la prise de possession par les religieux de Saint-Victor de Marseille. Il est rare de rencontrer un monument où le style roman soit marié avec tant d'harmonie au style dit gothique. Néanmoins, à une époque qu'on ne peut faire remonter au delà du seizième siècle, cette église a perdu au moins trois de ses travées les plus rapprochées du portail d'entrée. Les traces de cette dégradation sont très-apparentes. Telle qu'elle est, l'église paroissiale de la Canourgue est l'édifice religieux le plus remarquable du diocèse de Mende, quoiqu'il soit très-inférieur en ampleur à la cathédrale.

III. Nous avons dit précédemment que sainte Enimie, fille de Clotaire II, fonda des établissements pieux dans le *vicus* ou hameau de Burlatis. Il est certain que cette vertueuse princesse y institua une double communauté d'hommes et de femmes. On place la mort de sainte Enimie vers l'an 628. Depuis ce temps, les monastères de Burlatis eurent à subir, surtout dans le dixième siècle, de très-graves perturbations. Les biens de ces monastères avaient tenté la convoitise de plusieurs séculiers puissants. La discipline monastique avait dû nécessairement souffrir de ces affligeants désordres. Etienne I, évêque de Mende,

s'occupa de rétablir les institutions de sainte Enimie. En 951, il plaça l'abbaye d'hommes sous l'autorité tutélaire de Dalmatius ou Dalmace, abbé de Saint-Théofrid (vulgairement Saint-Chafre) au diocèse du Puy. L'acte d'union fut passé à Rome en présence du pape Agapit II, devant l'autel de Saint-Pierre. Plusieurs évêques, prêtres et notables personnages de la cour romaine, en furent les témoins. Le Pape, l'évêque Etienne et Gothescalcus, évêque du Puy, ainsi que Dalmatius, y apposèrent leur signature. Cela se passait le lundi 5 mai 951, sous le règne du roi de France, Louis IV d'Outre-Mer.

Dans nos *Recherches sur sainte Enimie*, publiées en 1846, nous fournissons plusieurs détails sur ce point.

Des deux églises construites pour les deux monastères, une seule, la plus ancienne, a subsisté jusqu'à nos jours. L'établissement monastique réformé, comme on l'a vu, resta debout jusqu'en 1789. Un prieur et sept ou huit religieux composaient la communauté. La paroisse de cette petite ville leur appartenait, et ils la faisaient desservir par quatre hebdomadiers vicaires. Le prieur avait la troisième place aux Etats de Gévaudan et la nomination à la dignité de capiscol dans la collégiale de Maruéjols. Le concordat de 1801 établit une cure de deuxième classe, à Sainte-Enimie, qui est aussi chef-lieu d'une justice de paix. La sainte princesse qui a donné son nom à cette petite ville n'a point cessé d'être l'objet

d'une grande vénération dans toute la contrée. La fontaine de Burle et la grotte où sainte Enimie se retirait sont un but de pélerinage. A défaut de monuments écrits et d'une légende qui ne puisse laisser aucune incertitude, le nom de sainte Enimie, inféodé depuis tant de siècles au hameau de Burlatis, est une charte dont il n'est pas possible de décliner l'authenticité. D'ailleurs, comme il a été dit plus haut, la transformation du *vicus* de Burlatis en une ville est un effet incontestable de la piété catholique qui a enfanté de bien plus grandes merveilles.

CHAPITRE VII.

Suite des principales institutions monastiques du Gévaudan antérieurement au quatorzième siècle.

IV. Le hameau ou *vicus* de Langogne, aujourd'hui la ville la plus considérable de la Lozère, après Mende et Maruéjols, vit s'établir dans son sein, vers l'an 998, un monastère important. L'histoire locale raconte que Etienne, vicomte du Gévaudan, et Angelmode, son épouse, firent un pélerinage à Rome, au retour duquel ils édifièrent une église en l'honneur des SS. martyrs Gervais et Protais. Le lieu est désigné sous le nom de *Lingonium*, entre le Gévaudan et le Velai, sur la rivière d'Allier, mais plus fréquemment on rencontre ce lieu désigné sous le nom de *Lingonia*. Les pieux époux adjoignirent à cette église un monastère qui fut placé sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Théofrid, dont il a été déjà fait mention. Cette fondation eut lieu sous l'épiscopat de Matafrid, *Matafridus*, qui gouvernait alors l'Eglise de Mende. Elle fut confirmée par Pierre, roi d'Aragon, dans un voyage qu'il fit à Montpellier, en 1206. Le *vicus lingoniensis* s'agrandit sous l'influence protectrice des religieux que la piété des fondateurs avait dotés de plusieurs terres dans le Velai et dans

le Gévaudan. Ici, comme ailleurs, les guerres féodales et puis encore les guerres de religion exercèrent leurs dévastations accoutumées. Les huguenots du seizième siècle ne contribuèrent pas médiocrement à la ruine de ce monastère. Le peu de biens qui lui étaient restés, à titre de prieuré séculier, ne tardèrent pas à s'engloutir dans le gouffre révolutionnaire de 1789. On peut présumer avec fondement que l'église paroissiale actuelle de cette ville est la même que l'église conventuelle des SS. Gervais et Protais, qui remonte au moins au onzième siècle. Le style roman domine dans cette église avec toute la lourdeur qui lui est propre. Les modifications qui y sont survenues successivement ont considérablement altéré sa construction primitive. Elle possède un titre curial de deuxième classe.

La date de 998 précitée pour la fondation monastique de Langogne prouve que la croyance générale de ce siècle à la prochaine fin du monde, pour l'an mille, n'avait pas influé sur l'esprit d'Etienne et d'Angelmode. On pourrait cependant émettre quelque doute sur l'exactitude de cette date, et peut-être cette fondation serait plus convenablement placée aux premières années du siècle suivant.

Langogne tire son nom de la rivière de Lingoigne qui traverse la ville pour se joindre à l'Allier. Le prieur de Langogne avait le quatrième rang aux Etats du Gévaudan (*Voir la note de ce chapitre à la fin du livre*).

V. En même temps qu'Aldebert de Peyre, évêque

de Mende, unissait à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, celle de Banassac sise à la Canourgue, il fondait à Chirac un monastère soumis à ladite abbaye de Saint-Victor. Ce lieu est nommé *Cyriacum*, dans la charte de fondation. Nous ne savons si ce nom proviendrait de saint Cyriaque, comme semble le prétendre M. Walckenaër, en donnant le nom de Saint-Cyriaque à cette localité. Aucun document n'autorise cette opinion.

C'est en 1062 qu'eut lieu cette fondation. Le monastère fut bâti hors de l'enceinte de Chirac, comme c'était un usage constant, et de même que nous l'avons vu pour le monastère de Banassac, sis à la Canourgue. Autour de cette maison religieuse vinrent bientôt s'agglomérer des habitations qui ont donné naissance au village actuel du Monastier, *Monasterium*. C'est ainsi, comme nous l'avons dit, que le monastère de Banassac, édifié à quelque distance de cet *Oppidum*, fit surgir la ville de la Canourgue. Il est impossible d'admettre que la fondation, après avoir été faite à Chirac, fût ensuite transférée au Monastier, car c'est justement le monastère, s'il faut le répéter, qui est l'origine de ce village. La ville actuelle de Chirac était donc, en 1062, une localité assez importante et nous croyons qu'elle égale Banassac et la Canourgue en antiquité.

Les deux historiens du Languedoc, D. Vaissette et D. de Vic, nous disent que l'église monastique de Chirac fut consacrée en l'an 1095, par le pape Urbain II,

ou du moins en sa présence par les archevêques et évêques de sa suite. Il est pourtant certain que le P. Longueval dans son histoire de l'Eglise gallicane n'en dit pas un mot, quoiqu'il entre dans un détail minutieux sur le voyage d'Urbain II, en France. Bien mieux, D. Ruinart, qui a écrit très-exactement et longuement la vie du même Pape, ne parle pas davantage de ce fait. Il se contente de dire qu'*on croit* que Urbain II dédia plusieurs églises dans l'Aquitaine et la Provence, et il ajoute que c'est chose incertaine, *incertum est*. L'abbé Prouzet cite donc très-mal à propos le numéro 188 de la vie d'Urbain II par D. Ruinart. Là, pas plus qu'ailleurs, il n'est question, ni de Chirac, ni de Gévaudan. Nous n'avons donc pour garantie de ce voyage d'Urbain II, dans le Gévaudan, que l'assertion des susdits auteurs de l'Histoire du Languedoc. Ils citent, comme preuves, les manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Le pape allait, disent-ils, de l'abbaye de la Chaise-Dieu à Nîmes. « Il prit ensuite sa route par le Gévaudan et passa à » Chirac, monastère situé vers les frontières de ce » pays et le Rouergue. Il en fit consacrer l'église en sa » présence par les archevêques et évêques qui étaient » à sa suite, du nombre desquels était Aldebert, évê- » que de Mende » (*Livre* 15).

Il est certain que Guillaume Grimoard, né à Grizac, prit l'habit religieux dans le monastère de Chirac, au lieu où est aujourd'hui le Monastier et que, lorsqu'il fut monté, sous le nom d'Urbain V, sur la

chaire de Saint-Pierre, il en fit reconstruire l'église. C'est la même qui est maintenant paroissiale et ceci ne contribue pas peu à prouver, s'il en était besoin, que le monastère de Chirac n'a jamais subi de translation.

Nous croyons utile de relever ici une erreur qui s'est glissée dans l'histoire des Souverains Pontifes romains, par l'estimable M. Artaud de Montor. Il dit, en parlant d'Urbain V, que ce pape fit sa profession religieuse dans l'abbaye de Clairac. Or celle-ci était au diocèse d'Agen. Cet auteur a confondu *Clariacum* avec *Cyriacum*.

Le monatère de Chirac, ou pour parler plus clairement, la fondation du Monastier, subit dans le seizième siècle une sécularisation qui fut sa ruine. En 1576 il fut concédé aux religieux de la Compagnie de Jésus. Nous n'avons point à jeter un blâme sur cette concession, car elle fut utile au bien public. Mais quand les jésuites du collége de Rodez, qui avaient joui des biens de cette fondation du onzième siècle, dûrent se disperser, en vertu de l'acte qui, en 1762, prononça leur suppression, n'est-il pas étonnant que l'administration diocésaine de Mende n'ait pas réclamé la possession ou les revenus de l'ancien monastère? Le collége de Rodez, passé en d'autres mains, continua d'en jouir, au détriment d'autres établissements analogues dans le Gévaudan. Il est vrai que la grande spoliation de 1789 allait bientôt décider la querelle, s'il y en avait eu, en mettant en action la fable de l'huitre et des plaideurs.

La petite ville de Chirac, qui a une cure de seconde classe, possède une très-antique église paroissiale où le style roman a subi d'assez harmonieuses adjonctions gothiques. A côté d'elle s'élève une délicieuse chapelle du style ogival le plus pur. Elle est dédiée à saint Jean-Baptiste et fut très certainement le baptistère de l'église paroissiale à laquelle elle est contigüe. Ce monument est dans un état de délabrement complet. Il est à désirer qu'on s'empresse de restaurer ce charmant édicule qui bientôt ne serait qu'une ruine.

Quant à l'église conventuelle du Monastier, œuvre du pape Urbain V, elle a été victime de nombreuses dégradations. Mais ce qui en reste prouve avec quel amour ce pape avait édifié cette abbatiale sur les ruines de celle où il avait prononcé ses vœux monastiques.

VI. On fait remonter à la fin du douzième siècle, ou au commencement du treizième, la date de l'abbaye de Mercoire. Une ancienne tradition veut qu'au milieu de la forêt de ce nom ait existé un temple en l'honneur de Mercure. Le nom de *Mercorium* a, en effet, beaucoup d'analogie avec celui de cette divinité payenne. Mercurey, en Bourgogne; Mercurel, en Dauphiné; Mercœur, en Auvergne, accusent évidemment la même origine. Mercoire, en Gévaudan, nous semble ne pas en avoir une autre. Les Romains, après avoir conquis la Gaule, dûrent y bâtir des temples à leurs faux dieux.

Il se pourrait encore que l'usage de tracer des chemins dans les bois ou les vastes plaines, en les indiquant, de distance en distance, par des monceaux de pierres qu'on nommait *Acervi Mercuriales*, ait fait imposer ce nom à la vaste forêt dans laquelle s'élevait l'abbaye de Mercoire dont nous avons à parler en ce moment.

Cette fondation fut très-probablement un bienfait de l'illustre maison de Châteauneuf-de-Randon. Il est toujours certain que les seigneurs de ce nom, propriétaires de la majeure partie des montagnes au milieu desquelles fut édifié ce monastère, l'enrichirent de leurs nombreuses libéralités. Sa prospérité s'était maintenue jusqu'au temps où les Calvinistes parurent dans ce pays. Ces hérétiques fondirent, à plusieurs reprises, sur cette communauté et finirent par la ruiner. Hugues du Tems écrit, en 1774, « qu'il » ne reste plus des anciens bâtiments que le réfec- » toire et une église dans laquelle on ne célèbre plus » l'office divin. » Ce même auteur donne le catalogue des abbesses de Mercoire, depuis l'an 1254 jusqu'à l'an 1768, où Catherine-Sophie-Grégoire de Saint-Sauveur occupait cette dignité. Celle-ci est la vingt-neuvième abbesse qui l'était encore en 1789. Il est presque inutile de dire que depuis la cessation du régime conventuel et régulier cette abbaye était tombée en commende, à la nomination du roi. En 1789, elle était taxée, en cour de Rome, pour un revenu de cinq mille livres qui, en réalité, était supérieur à

ce chiffre. C'était la seule institution ancienne du diocèse de Mende qui fut restée en possession du titre abbatial, quoiqu'en effet il n'y eût en ce lieu rien qui rappelât une vie conventuelle que le revenu de l'abbesse. Selon les auteurs de la *Gallia Christiana*, l'abbaye de Mercoire comptait, en 1271, cinquante dames professes, quinze postulantes, sans y comprendre les sœurs converses. Ce fut sans doute l'apogée de sa prospérité, quoique cette époque se rapproche beaucoup de sa fondation. Elle appartenait à l'ordre de Citeaux.

Ici, comme à Sainte-Enimie, s'élevait auprès du couvent des dames une communauté de prêtres qui desservaient l'abbaye. En général, les couvents de filles avaient toujours auprès d'eux un clergé régulier, surtout dans les lieux éloignés des grands centres de population. Dans cette communauté de prêtres étaient les directeurs de conscience, les chapelains de l'abbatiale, les prédicateurs et les frères oblats, pour le service extérieur de l'une et de l'autre communauté.

On vénérait jadis à Mercoire, la *sainte corde* avec laquelle on croyait que le Sauveur fut lié dans sa passion. Qu'est devenu ce précieux monument? Il avait disparu avant la tempête de 1793 qui a fini par tout détruire à Mercoire. Les propriétés, le couvent, l'église sont tombés dans des mains laïques. Mercoire n'est plus qu'une triste masure dans un pays aussi triste qu'elle. Cette ferme, car c'est à peine cela, appartient à la paroisse du Chaylard-l'Evêque,

Depuis la fondation de l'abbaye, Mercoire était dans la circonscription de la paroisse de Chaudeirac, *Calderiacum*, sous l'invocation de saint Martin. Il est regrettable que l'ancienne église abbatiale de Mercoire, remarquable par sa grandeur, ne soit plus aujourd'hui qu'une bergerie de ferme, car jusqu'ici nous avons vu les autres églises abbatiales du Gévaudan survivre à la ruine des monastères et servir encore d'édifices religieux. La fondation de cette abbaye remontait à l'épiscopat de Guillaume IV, de Peyre. (*Voir l'appendice pour le catalogue des abbesses de Mercoire, à la fin de ce livre*).

CHAPITRE VIII.

Autres anciennes institutions monastiques dont la fondation n'a pas de date connue.

I. Nous entrons maintenant dans le domaine des présomptions. Ispagnac peut figurer dans cette catégorie. Il est certain que cette petite ville possédait un prieuré de Bénédictins et celui-ci nous semble fort n'être que la dégénération d'une ancienne abbaye. Dom Vaissette ne dit absolument rien de cette localité, sous le point de vue de notre recollection. Il la nomme, une seule fois, en parlant du paréage du roi et de l'évêque de Mende, sous le règne de Philippe-le-Bel, et il fait mention du prieuré de cette époque. Cet acte, daté de l'an 1306, nomme ce lieu *Villa Ispanhiaci*. Ceci nous renseigne du moins sur la manière d'écrire le nom de cette localité. Ce ne serait donc ni *Hispanhac*, ni *Espagnac*, mais bien *Ispagnac* ou mieux encore *Ispanhiac*. Néanmoins l'usage a consacré l'avant-dernière désignation. Ce nom de lieu semble pourtant rappeler, si non une fondation, du moins une possession espagnole, *aqua hispanica*.

Le P. L'Ouvreleul classe Ispagnac parmi les prieurés simples. L'église est d'une construction remarquable, et si, dans l'origine, Ispagnac n'eût été qu'un simple prieuré, cet édifice n'aurait pas l'importance architecturale qu'on y reconnait. Il est fâcheux qu'aucun

titre ne vienne nous révéler la date de cette fondation qui, ici comme à Langogne, à la Canourgue et ailleurs, a provoqué la formation d'une petite ville. Elle est située sur les rives du Tarn et est dotée d'une cure de seconde classe, dans le canton judiciaire et l'arrondissement de Florac.

Selon une vieille tradition, il existait, en ce lieu, un temple où l'on brûlait des enfants en l'honneur de la fausse divinité qui y était adorée. Aucun monument ne vient appuyer une tradition de cette nature. Il est à croire cependant que cette localité remonte aux temps les plus reculés, si on considère sa position dans une vallée agréable et fertile.

II. Encore de simples conjectures sur une institution monastique qui aurait existé à Salmon, sur le Lot. Il paraît que les recherches sur cette localité ont laissé dans l'incertitude les divers auteurs qui ont écrit sur le diocèse de Mende. Ce qui est certain c'est que l'église de Salmon fut bâtie en 1363 par le pape Urbain V et placée sous l'invocation de saint Martin. A cause de ce dernier vocable, nous présumons que Salmon fut, dans les anciens temps, une dépendance du monastère de Saint-Martin de la Canourgue, une sorte de *Cella* ou annexe de ce dernier. Auprès de Salmon existe le hameau de Celets dont le nom semble bien dériver de *Cella* ou *Cellula*. C'est ainsi que nous voyons sur la rivière du Cher, au diocèse de Blois, la ville de Selles ou plutôt Celles, et auprès de Paris le bourg de Sceaux, *Cellulæ*.

Le nom de Salmon n'est autre que celui d'une des

terres appartenant à la colonie juive, dont le centre était le village actuel de Montjezieu, *Mons judœorum*. Non loin de ce dernier et de Salmon est le hameau de Booz. Voici donc les noms de deux familles d'Israël, celle de Salmon qui épousa Raab d'où sortit Booz, père d'Obed, aïeul du prophète-roi David. Le hasard ne saurait avoir créé des coïncidences aussi frappantes. Ce qui achève de nous convaincre de l'existence d'une colonie juive dans ce pays, c'est que les habitants de Montjezieu ont conservé, comme une tradition de famille, la coutume de prendre pour prénoms les noms des personnages célèbres de l'ancien testament. Il est très-commun d'y voir des David, des Elie, des Isaac, des Daniel, etc., quoique d'ailleurs la croyance et les mœurs n'y conservent aucun vestige de judaïsme.

Au reste, les noms de Salmon, de Booz, et quelques autres analogues, n'ont été imposés que postérieurement à la formation de la *Cella*. En effet, il résulte d'une ancienne charte de 1265, au sujet d'un différend entre saint Louis et Odilon de Mercœur, évêque de Mende ou *Gaballensis*, comme il s'intitule, que le village de Montjezieu existait alors sous cette appellation juive. Il y est nommé *Castrum de Montjuzieu*. C'est donc à une époque plus ancienne que celle précitée que les Juifs avaient occupé cette partie des rives du Lot.

S'il fallait en croire le manuscrit d'un curé de Saint-Alban que cite M. Ignon, Salmon aurait été un véritable monastère, aussi bien que la Canourgue,

Chirac et autres, mais ce manuscrit ne produit aucune autorité. La seule inspection de ce lieu dément cette opinion. En effet, la situation de Salmon sur l'étroite surface d'un mamelon suspendu sur le Lot, entre les deux rives escarpées qui encaissent cette rivière, ne permet pas d'admettre qu'un monastère ait pu y être édifié. Cela se conçoit pour une simple *Cella*, succursale de l'abbaye de la Canourgue. Ce qui nous décide en faveur de cette dernière, contre le sentiment qui veut faire de Salmon une annexe de Chirac, c'est que l'église de Salmon fut dédiée sous l'invocation de saint Martin, patron du monastère de la Canourgue.

L'église de Salmon, et ceci est une nouvelle preuve de ce qui a été dit, est un édifice d'étroite dimension qui a subi, en divers temps, plusieurs altérations, mais qui porte visiblement l'empreinte du quatorzième siècle. Ce peu de capacité et la très-faible population du hameau où l'église d'Urbain V est bâtie, ont causé la suppression de la succursale qui y avait été établie après le concordat de 1801. Salmon appartient, depuis 1827, à la paroisse d'Auxillac.

III. Notre-Dame de Valfrancesque, dans les Basses-Cevennes, aurait, selon M. Ignon, que cite le P. L'Ouvreleul, possédé un monastère, long-temps avant le treizième siècle. Cela ne semble, au premier de ces écrivains, appuyé sur aucune preuve solide. Mais ce que M. Ignon nous apprend sur l'origine de l'église de Notre-Dame de Valfrancesque, *de Vallefrancica*, nous paraît historique. Une victoire signalée aurait

été remportée sur les Sarrasins en ce même endroit qui en tirerait son nom glorieux. En reconnaissance de cette victoire, le général, qui s'était placé sous la protection de Marie, aurait érigé cette église comme monument de ce bienfait signalé. Selon la tradition locale, ce général serait Charles-Martel. Nous ne croyons pas qu'il se soit porté, de sa personne, dans ces montagnes, pour combattre les Sarrasins, mais nous pensons qu'un de ses lieutenants y mit en déroute un corps expéditionnaire d'Abdérame et y bâtit une église en l'honneur de Notre-Dame de la Victoire. On sait que la défaite totale des Sarrasins, dans les champs de Poitiers, par Charles-Martel, eut lieu en 732. Si l'église, telle qu'on la voit aujourd'hui, remontait avec certitude à cette époque, ce serait un des plus précieux monuments de la France. Cela n'est pas prouvé. Nous pouvons dire seulement qu'elle est solidement construite en pierres de grand appareil et qu'elle est intérieurement décorée de colonnes de marbre. Depuis long-temps elle n'est plus livrée au culte sacré. La commune de Moissac, canton de Saint-Germain de Calberte, dans l'arrondissement de Florac, possède cette église, mais la population en est à peu près exclusivement calviniste. Il ne faut pas attendre de cette secte qui n'a apparu au monde qu'avec une sape et une coignée à la main, comme les anciens Vandales, la réintégration de ce monument dans ses honneurs primitifs qu'il tenait de la foi catholique.

IV. Nous lisons dans le P. L'Ouvreleul ce qui suit : « Il y avait autrefois une église monacale à Grandrieu, » mais les moines se voyant sans cesse inquiétés par » les seigneurs voisins, qui usurpaient leurs droits et » les empêchaient à main armée de jouir de leurs » revenus, cédèrent tout à l'évêque de Mende et se » retirèrent. » Le défaut de monuments écrits ne nous permet pas de vérifier l'assertion du Père L'Ouvreleul, mais nous la considérons comme fondée. Aujourd'hui Grandrieu (*Grandis Rivus*) est une cure titulaire de seconde classe.

Toutes ces institutions monastiques appartenaient à l'ordre célèbre des Bénédictins, sans en excepter les religieuses de Mercoire, qui étaient Bernardines de l'ordre de Citeaux, une des nombreuses ramifications de celui de Saint-Benoît. Sans doute, si le monastère de Saint-Privat remontait au troisième siècle nous ne pourrions le faire figurer comme monastère bénédictin, puisque saint Benoît ne naquit que vers l'an 480. Nous ne disons pas non plus qu'aussitôt après la mort de saint Privat il se soit élevé un vrai monastère sur ses reliques. Nous n'y voyons qu'une aggrégation ascétique qui aura pu, après la paix rendue à l'Eglise, se développer assez pour que vers le commencement du sixième siècle la règle de saint Benoît ait pu y être adoptée.

Avant de parler des couvents d'hommes et de femmes qui existaient dans ce diocèse en 1789, nous croyons devoir présenter quelques notions sur les chapitres collégiaux qui y étaient établis

CHAPITRE IX.

Chapitres collégiaux du Gévaudan, avant la révolution de 1789.

Peu de diocèses de France étaient dotés d'un aussi grand nombre de chapitres collégiaux que celui de Mende, comparativement à sa population et à son étendue territoriale; mais nous avons à déplorer la pénurie de documents qui pourraient nous instruire sur la date précise de leur fondation. Ils sont au nombre de cinq : ce sont les chapitres de Maruéjols, de Saugues, du Malzieu, de Bédouez et de Quézac.

I. La ville de Maruéjols, la seconde du Gévaudan, possédait une collégiale qui tenait le premier rang après le chapitre cathédral de Mende. La tradition constante du pays en attribue la fondation à un fait miraculeux. Selon cette tradition, un roi d'Aragon, prisonnier dans le château de Maruéjols, aurait été délivré par la puissante intercession de la Sainte-Vierge. Nous avons fait de longues, mais vaines, recherches pour découvrir le nom de ce prince et l'époque de sa délivrance. On lit dans l'*Histoire d'Espagne*, par Fereyras, en 10 volumes in-4°, de très-minutieux détails sur les rois d'Aragon dont plusieurs ont été, en effet, prisonniers. Nulle part il n'est fait

mention de Maruéjols comme le lieu de la captivité d'aucun d'eux. Il nous paraît pourtant incontestable qu'un personnage de haut rang, quel que soit son titre, éprouva en ce lieu l'heureux effet de son recours à Marie. Nous trouvons cette preuve dans le patronage sous lequel cette collégiale était placée : c'était Notre-Dame de la Carce, *Beata Maria de Carcere*, ou Notre-Dame de la Prison. Il en reste encore un monument dans la niche qu'occupe la statue de la Sainte-Vierge, au centre de l'abside de l'ancienne collégiale, aujourd'hui paroissiale. L'on y voit un suppliant qui tend les bras vers Marie à travers les barreaux d'une fenêtre de château fort. Sur l'emplacement de ce château fut bâti plus tard le couvent des Capucins. Ce nom seul, de Notre-Dame de la Carce ou de la Prison, est une charte que ne peuvent atteindre les injures du temps. Ce roi captif serait-il Jayme, roi de Majorque, fait prisonnier à Perpignan, ainsi que sa femme et ses enfants? L'historien espagnol n'indique pas le lieu de sa détention. Il dit seulement que ce prince fut assez heureux pour se sauver, par un conduit souterrain, de sorte que le roi D. Pedre ne put conduire, en Catalogne, que la belle-sœur et les neveux de Jayme. Cela se passait en l'an 1285. Ce serait bien dans le cours du treizième siècle qu'aurait dû, en effet, être établi le chapitre de Notre-Dame de la Carce ou de la Prison à Maruéjols. Une grave difficulté se présente néanmoins ici : c'est qu'en l'an susdit, le Gévaudan n'était

plus sous la dépendance des rois d'Aragon, ni sous celle d'aucun autre prince espagnol. Toutefois l'historien Fereyras laisse entendre que Jayme était encore à cette époque seigneur de Montpellier et du Roussillon. Ce qui vient d'être dit n'est qu'une présomption, comme on voit, mais ce fait pourrait aider à découvrir le nom du prince qui s'échappa de Maruéjols et l'époque précise de cette évasion providentielle, par l'intercession de la Sainte-Vierge.

L'Eglise, bâtie pour servir de collégiale, fut ruinée de fond en comble quand les Calvinistes s'emparèrent de Maruéjols, vers le milieu du seizième siècle : c'est ainsi que procèdent habituellement l'hérésie et la démagogie. Si, en ces temps-là, subsistait encore quelque monument écrit de la fondation du chapitre et de l'église, il dût périr, surtout dans l'incendie de cette ville, prise en 1586, par les troupes de Henri III, sous le commandement du duc de Joyeuse. Mais on peut bien croire que les Protestants, qui avaient démoli l'église de Notre-Dame de la Carce, n'avaient pas épargné davantage les chartes de sa fondation qui, aux yeux de ces fanatiques, n'étaient pas dignes d'un plus grand respect.

Quand il fut possible de relever tant de ruines, Sylvestre de Marsillac, évêque de Mende, s'occupa avec le plus grand zèle de la réédification de l'église collégiale. Voici le texte de la *Gallia christiana : In œdificandâ ecclesiâ insignis collegiatæ Beatæ Mariæ de Carcere urbis Marologii jam diu à novatoribus des-*

tructœ sedulò laboravit. « Sylvestre de Marsillac s'oc-
» cupa avec soin de la construction de l'Eglise de
» l'insigne collégiale de N.-D. de la Carce, depuis
» long-temps ruinée par les novateurs. »

Cette nouvelle Eglise fut terminée vers l'an 1670. En ces derniers temps elle a été agrandie, et au lieu des quatre arcades ou travées latérales de la construction primitive, il y en a maintenant cinq, ce qui donne une nef principale et deux collatéraux formant ensemble dix travées. Le style architectural de cette église est simple et dans le goût moderne. La tour campanaire, qui s'élève au flanc méridional et qui fait face à la ville, fut découronnée de son élégante toiture sous le régime révolutionnaire. On la remplaça seulement, vers 1818, par une couverture à quatre pans, en forme de flèche, et qui ne se distingue que par sa lourdeur et sa difformité.

L'église agrandie et embellie a été consacrée le quatrième dimanche après Pâques, 9 mai 1852, par Monseigneur Foulquier, évêque de Mende, et son autel principal a été érigé en *autel privilégié*, par N. S. P. le Pape, Pie IX, à la même époque.

Le chapitre collégial de Maruéjols était formé d'un doyen, d'un sacristain-curé, d'un capiscol, de huit chanoines et de quatre prébendés. Le doyenné et la cure étaient à la collation de l'évêque de Mende, le capiscolat à celle du prieur de Sainte-Enimie, et les canonicats à la collation alternative de l'évêque et du chapitre, qui avait seul le droit de conférer les prébendes.

L'antiquité de Maruéjols ne peut se prouver par des monuments écrits avant l'an 1060, date d'un acte de donation d'une partie de cette ville à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille; mais on peut bien regarder comme certain que dès les temps antérieurs à la dynastie des mérovingiens, il devait exister, dans ce large et fertile vallon arrosé par la rivière de Colagne, du moins un *oppidum* ou bourg fortifié.

Grégoire de Tours parle d'un concile tenu dans un lieu qui confinait à l'Auvergne, au Rouergue et au Gévaudan. Divers auteurs placent ce concile à Maruéjols; or ceci nous reporte à l'an 590. Ce concile, qui n'a réuni que les évêques des trois provinces précitées, était en réalité un tribunal ecclésiastique appelé à juger un procès. Eulalius, un des principaux seigneurs du pays, réclamait, de sa première femme Tetradia, devenue l'épouse de *Desiderius*, Didier, avec lequel elle s'était enfuie, les objets qu'elle lui avait enlevés en se livrant à Didier. Cette épouse infidèle fut condamnée à restituer à Eulalius quatre fois autant qu'elle avait emporté de la maison; les enfants qu'elle avait eus de Didier furent déclarés illégitimes. Serait-on surpris de voir des évêques formuler un jugement civil avec amende? Nous demandons s'il pouvait en être autrement dans un siècle où l'Eglise seule tenait le flambeau de la civilisation; à une époque où l'Eglise seule pouvait lutter avec succès contre le débordement de la barbarie et faire respecter, non seulement le droit évangélique, mais encore le simple droit naturel.

Quelques auteurs ont cru que cette ville pourrait être le *Castrum meroliacence*, dont parle Grégoire de Tours. Or il est plus probable que ce *Meroliacum* n'est autre que Mareughiol, dans l'arrondissement d'Issoire, en Auvergne. Notre cité gabalitaine est nommée en latin, tantôt *Marengium*, tantôt *Marologium*. Une charte de 1364 (archives de l'évêché), donne à cette ville le nom français de Marrologe; on la trouve aussi désignée en latin sous le nom de *Marojolium*. Ceci est le fait de certains tabellions qui ne connaissaient point le vrai nom latin de *Marologium*.

Le nom français de cette ville, quant à la prononciation, a toujours été Maruéjols, Maruéjouls ou Maruége. Lorsque la lettre V était employée pour la lettre U, on écrivait naturellement Marvéjols, comme on écrivait Prinsvéjols, Lanvéjols, deux localités du même pays. Depuis la distinction grammaticale adoptée entre la lettre V et la lettre U, on a écrit Prinsuéjols, Lanuéjols. Pourquoi excepte-t-on de la règle la seconde ville du Gévaudan ? La langue vulgaire du pays impose la prononciation de Maruéjols ou Maruége. Ce serait donc seulement en français que cette ville serait nommée et articulée Marvéjols ! Il est évident qu'ici existe une singulière anomalie. Mareuil, dans le Poitou, Moreuil, dans la Picardie, se sont écrits Marevil et Morevil. Mais s'avise-t-on d'articuler la consonne V dans ces deux noms de localité ? Nullement. Au reste, dans un assez grand nombre d'ouvrages géographiques et de cartes de

France, on trouve le nom de cette ville orthographié d'une manière normale, Maruéjols. La conservation de la lettre V dans ce nom local ne peut s'excuser par l'étymologie radicale, car celle-ci ne l'impose nullement.

La ville de Maruéjols est, au civil, chef-lieu d'une sous-préfecture et possède un tribunal de première instance; son ancienne collégiale est une cure de seconde classe.

II. Le chapitre collégial de Saugues était composé de quinze chanoines, à la nomination du chapitre lui-même, comme nous l'apprend Hugues du Tems. Nous avons déjà fourni plus haut quelques détails sur cette ville qui, en 1790, fut enclavée dans le département de la Haute-Loire. Ce chapitre était sous l'invocation de saint Médard.

III. Quézac, aujourd'hui simple succursale, dans l'arrondissement de Florac, entre Ispagnac et Sainte-Enimie, avait un chapitre collégial fondé par le pape Urbain V. Il était composé d'un doyen, d'un sacristain-curé, d'un précenteur ou grand-chantre et de dix chanoines. Le chapitre jouissait de la collation de ses propres bénéfices. Son église, sous le patronage de la Sainte-Vierge, était le but d'un pieux pélerinage dont la tradition ne s'est point encore perdue. Urbain V avait fait construire cette église qui a souffert quelques dégats, mais qui se fait encore remarquer comme monument de l'architecture du quatorzième siècle. Les anciennes chartes nomment

ce lieu situé sur le Tarn, *Quesacum*. Nous ne voulons pas hasarder une étymologie.

IV. Bédouez, sur le Tarn, non loin de Florac, possédait une collégiale fondée encore par le pape Urbain V, dont les parents y avaient leur sépulture; c'est ce qui explique une pareille fondation dans un lieu de faible importance. Notre-Dame en était le vocable; ce chapitre avait un doyen, un sacristain-curé, un précenteur et huit chanoines; il jouissait des mêmes droits que celui de Quézac.. C'est aujourd'hui une simple succursale.

L'origine du nom de Bédouez ne nous semble pas douteuse. Ce village est situé non loin du confluent des rivières de Tarn et du Tarnon. Ce serait donc *Bec de deux*, ni plus ni moins que Bec d'Ambès, situé au confluent de la Garonne et de la Dordogne, au-dessous de Bordeaux. Ces deux noms ne diffèrent que par les finales *doez* ou *douez* et *ambès*, qui sont l'altération des mots latins *duo* et *ambo*, exprimant également le nombre deux en français. Ainsi donc Bédouez, qui est désigné dans les anciennes chartes sous le nom de Bédoez, n'est autre chose que bec ou pointe de deux rivières. Il en est de même de Bédarieux, en Languedoc.

V. Le Malzieu, petite ville sur la Trueyre, était doté d'un chapitre collégial composé d'un doyen, d'un sacristain-curé, de dix chanoines et de quatre prébendés. Le doyen était à la nomination de l'abbé du monastère de Saint-Gilles, en Languedoc; les

canonicats et les prébendes étaient à la collation du chapitre lui-même. Cette collégiale avait pour patron saint Hippolyte. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une cure de seconde classe, dans l'arrondissement de Maruéjols

On trouve cette ville désignée sous le nom de *Oppidum Melzerieuse.* On croit cependant que son véritable nom primitif est plutôt Malrieu, dont le nom s'est adouci euphoniquement en Malzieu. L'étymologie serait donc *malus rivus,* mauvaise rive. On attribue aussi l'origine de ce nom à une épidémie ophtalmique. Ainsi de *mal aux yeux* serait dérivée l'appellation de Malzieu qui aurait remplacé l'ancien nom de *Saint-Hippolyte de Montagne.* (*Voir la note sur ce chapitre à la fin du volume.*

La ville de Florac qui, par sa qualité de chef-lieu de Sous-Préfecture, est une des trois principales cités du département de la Lozère, ne peut nous fournir aucun établissement religieux qui soit digne d'une mention particulière. Elle doit son origine à un ancien château qui avait titre de baronie. Nous croyons pourtant devoir consigner ici que cette ville qui, avec quelques villages voisins, forme une paroisse titulaire de seconde classe, se voyant dépourvue d'une église qui fut en harmonie avec sa population fit élever, il y a quelques années, un temple beaucoup plus vaste. Cet édifice sacré mérita d'être l'objet d'une dédicace solennelle qui en fut faite par Monseigneur de la Brunière, évêque de Mende, le dimanche 4

août 1833. Cette église fut enrichie des reliques authentiques du grand saint Martin de Tours qui en est le patron, de celles de saint Privat, patron du diocèse et de celles de saint Martin, pape et martyr.

Depuis une vingtaine d'années le diocèse de Mende, en général, s'est distingué par son zèle à construire de nouvelles églises pour remplacer les anciennes devenues insuffisantes, et à agrandir ou à décorer celles qui pouvaient être conservées. C'est ainsi que la ville de Villefort, dans l'arrondissement de Mende, a reconstruit assez récemment son église paroissiale. Il en a été de même tout nouvellement à Rieutort qui possède comme Villefort une cure de deuxième classe.

CHAPITRE X.

Communautés religieuses des deux sexes et date de leur fondation, avant la révolution de 1789. — Communautés établies depuis le concordat de 1801. — Confréries des Pénitents.

Après avoir présenté quelques détails sur les principales institutions monastiques des temps anciens et sur les collégiales, dont la ruine n'a été consommée qu'à la fin du siècle dernier, il nous semble opportun de placer ici un simple tableau des couvents que possédait le diocèse de Mende, immédiatement avant la révolution de 1789. Nous suivons l'ordre chronologique de leur fondation. Ces indications sont puisées dans les recherches faites et publiées par M. Ignon :

1° Le plus ancien couvent du diocèse de Mende est celui des Cordeliers, fondé en cette ville vers l'an 1220 ;

2° Les Dominicains furent établis à Maruéjols en 1230 ;

3° La fondation des Carmes, à Mende, semblerait remonter à l'an 1254 ;

4° Les Cordeliers étaient à Maruéjols avant l'année 1586, mais il ne nous a pas été possible de retrouver la date précise de leur installation dans le faubourg de cette ville ;

5° Les Augustins avaient aussi un couvent dans la ville de Maruéjols avant 1586; la date de leur installation nous est pareillement inconnue;

6° La ville de Saint-Chely d'Apcher possédait également depuis long-temps un couvent de Cordeliers. Cet établissement pourrait être aussi ancien que celui du même ordre à Maruéjols. M. de Burdin en fait remonter la fondation à 1297, mais n'en fournit aucune preuve;

7° Les Capucins furent établis à Mende en l'an 1616;

8° Une maison du même ordre fut fondée à Langogne en 1630;

9° Les Capucins de Florac y existaient depuis l'an 1631;

10° Les Ursulines s'établirent au Malzieu en 1635;

11° Ces mêmes religieuses ouvrirent un couvent à Mende en 1647;

12° Les religieuses dites de Notre-Dame existaient à Langogne depuis 1659;

13° En cette même année, le couvent des Capucins de Maruéjols y fut établi sur l'emplacement de l'ancien château fort;

14° La congrégation des Doctrinaires à Mende datait de l'épiscopat d'Hyacinthe Serroni, qui occupa ce siége de 1661 à 1676. Ces Pères y tenaient le séminaire diocésain;

15° Les religieuses bénédictines du Chambon vin-

rent s'établir à Maruéjols après l'an 1702. Il paraît que le Chambon avait le titre d'abbaye, car la supérieure de cette communauté de Maruéjols portait le nom d'abbesse;

16° L'Union chrétienne de Mende y fut fondée par Gabriel Florent de Choiseul Beaupré, qui occupa le siége épiscopal de cette ville depuis 1723 jusqu'à l'an 1767.

A l'exception de cette dernière communauté et de celle des religieuses de Notre-Dame de Langogne, aucune des autres ne s'est relevée depuis le concordat. Il est vrai que, pendant longues années, les couvents d'hommes ont été frappés d'ostracisme par les nouvelles lois. D'ailleurs, les bâtiments et les biens de ces maisons religieuses sont passés dans des mains laïques ou sont devenus des propriétés communales. Quelques-unes des églises conventuelles ont pu néanmoins être conservées au culte divin, les autres sont employées à des usages profanes ou même démolies.

Ainsi donc, à l'époque précitée, le diocèse de Mende possédait trois couvents de Cordeliers; un de Dominicains; un de Carmes; un d'Augustins; quatre de Capucins; une maison de Doctrinaires : en tout, onze communautés d'hommes.

Pour ce qui est des religieuses, nous trouvons deux couvents d'Ursulines; un de Bénédictines; un de religieuses de Notre-Dame; un de sœurs de l'Union chrétienne : en tout, cinq communautés de femmes.

Nous pensons qu'il sera agréable de rencontrer ici la nomenclature des congrégations religieuses qui se sont établies successivement en divers lieux du diocèse de Mende. On verra que sous ce rapport l'époque actuelle, à la suite de tant de violentes commotions, n'a rien à envier à celle antérieure à la révolution de 1789.

Les Brefs diocésains, les Annuaires et autres publications qui se renouvellent chaque année, offrent le tableau de ces établissements; mais il est bon de consigner dans une œuvre historique comme la nôtre la date de l'érection de chacune de ces pieuses institutions, sans qu'il soit nécessaire de s'astreindre ici à une classification chronologique comme nous l'avons fait pour les anciennes. Toutes ces érections, du reste, sont enfermées dans une période de cinquante ans.

Le tableau de ces congrégations religieuses est imprimé dans le Bref ou *Ordo* diocésain de 1852. Nous devons le reproduire tel que l'autorité ecclésiastique le présente.

Congrégations d'hommes.

1° Les Pères de la société de Jésus, à Mende, pour la direction du collége, en 1850; pour celle du séminaire diocésain, en 1852;

2° Les Pères des Sacrés-Cœurs ou de l'Adoration, à Mende, en 1804. La maison-mère est à Paris. Elle

est connue sous le nom de Picpus, du nom d'une rue du faubourg Saint-Antoine où elle est située ;

3° Les Pères Maristes, à Langogne, en 1847;

4° Les Frères des Ecoles chrétiennes, à Mende, en 1840; à Meyrueis, en 1830; à Langogne, en 1842; au Malzieu, en 1844; à la Canourgue, et à Saint-Germain-du-Teil, en 1848;

5° Les Frères du Sacré-Cœur, à Maruéjols, en 1829; à Saint-Chely d'Apcher, même année; à Chanac, en 1847; à Ispagnac, en 1848; à Saint-Alban, en 1850; à Florac, en 1850: à Nasbinals, en 1851; à Serverette, même année, ainsi qu'à Chirac.

Congrégations de femmes.

1° Religieuses des SS. cœurs de Jésus et de Marie, adoratrices du S. Sacrement, à Mende, 1804;

2° Religieuses de la Visitation de Marie, à Maruéjols, en 1812;

3° Religieuses de Notre-Dame rétablies à Langogne, en 1814;

4° Religieuses Ursulines, à Chirac, en 1810; à Ispagnac, en 1842; à Quézac, en 1816, et à Serverette, en 1836;

5° Religieuses Trinitaires, à Mende (hospice), 1812; (miséricorde), 1847; (asile), 1843; à Langogne (hospice), 1818;

6° Filles de la Charité, à Maruéjols (miséricorde), 1845;

7° Sœurs dites de Saint-Vincent de Paul, à Saint-Alban (asile hospitalier), 1828;

8° Sœurs du Saint-Enfant-Jésus ou Dames de Saint-Maur, à la Canourgue, 1820;

9° Sœurs de l'Union chrétienne, rétablies à Mende, en 1808 (instruction, école normale); à Saint-Etienne de Vallée Française, en 1847;

10° Sœurs du Bon-Pasteur, à Maruéjols, en 1840 (hospice, instruction et asile);

11° Sœurs de la Présentation, à Saint-Chely d'Apcher, 1820; (instruction, hospice), 1836; au Malzieu, 1840; à Aumont, 1830; à Florac, 1821; à Nasbinals, 1847; à Rieutort de Randon, 1840; à Bagnols les bains, 1844; à Bédouez, 1849; à Saint-Germain du Teil, 1850; à Chanac, 1847; aux Boudous, 1850; à Cocurès, 1851;

12° Sœurs de Saint-Joseph, à Villefort, 1828;

13° Sœurs de la Doctrine chrétienne, à Meyrueis, 1822;

14° Sœurs-Unies, à Mende, 1826; à Maruéjols, 1810; à Chirac, 1812; à Chanac, même année; à Badaroux, 1820.

D'après le tableau que nous venons de dérouler, il est facile de juger, ainsi qu'il a été dit, que l'état actuel, sous le point de vue des congrégations religieuses dans le diocèse de Mende, est très-supérieur à ce qui y existait autrefois. Le soin des pauvres et l'instruction de la jeunesse occupent les membres si méritants de ces nombreuses maisons. La religion et la

société leur doivent un égal tribut de reconnaissance.

Nous croyons devoir fournir quelques notions sur une confrérie qui, en général, n'est connue que dans les provinces méridionales : c'est celle qu'on nomme la *confrérie des Pénitents*. Elle se compose de personnes pieuses des deux sexes qui se réunissent dans une chapelle spéciale pour y célébrer leurs offices; les hommes se revêtent d'une aube blanche qu'ils appellent un sac; cette aube est serrée autour des reins par un cordon blanc, et la tête des confrères est couverte d'un capuchon de toile que l'on rabat en certaines circonstances sur la figure, et qui se termine en pointe. On a vu anciennement des pénitents noirs, verts, bleus, gris, ainsi désignés de la couleur de leur sac. Ceux dont le sac est de toile blanche se nomment pénitents blancs.

La plus ancienne confrérie de ce genre, dans le diocèse de Mende, est celle des pénitents blancs de cette ville; elle remonte à l'épiscopat de Daniel de la Motte-Duplessis, en 1627. Une bulle du pape Urbain VIII, en date du 13 novembre de la même année, confirma cette institution. La confrérie des pénitents blancs de Mende a sa chapelle à côté d'une vieille tour des anciennes fortifications de la ville. Cette chapelle fut vendue sous le régime révolutionnaire, mais la confrérie la racheta après le rétablissement du culte, en 1802.

La ville de Maruéjols possède une confrérie de

même nature; elle fut érigée sous l'épiscopat de Baglion de la Salle et confirmée par une bulle du pape Clément XI, en 1719. La chapelle primitive de cette confrérie a été affectée à des usages profanes depuis 1792. Les confrères s'établirent, après le concordat de 1802, dans l'ancienne église des Augustins; plus tard, ils célébrèrent leurs offices dans celle de l'Hôpital, et enfin ils occupent, depuis plusieurs années, l'ancienne église des Dominicains, nommés vulgairement *Pères blancs*.

Quelques autres villes, telles que Langogne, le Malzieu, et même des paroisses rurales, ont des confréries de ce genre. Ces confrères honorent particulièrement la Passion de N.-S. Jésus-Christ, et font le Jeudi-saint, à nuit close et aux flambeaux, une procession fort édifiante, où les membres de la confrérie marchent pieds-nus et portent les instruments de la Passion.

Les femmes sont couvertes d'un long voile blanc et ceintes d'un cordon de même couleur.

Ces institutions, lorsqu'elles comprennent bien le but et l'esprit de leur fondation, sont des moyens dont la Providence se sert pour faire avancer dans le chemin de la perfection les personnes qui s'y font agréger. Hors de là, trop souvent, ces confréries semblent vouloir constituer dans une même paroisse une sorte d'antagonisme religieux qui tendrait à la scinder en deux portions hostiles et pourrait y semer quelquefois une pernicieuse zizanie. On en a

vu malheureusement des exemples, quoique nous soyions bien éloignés d'en signaler parmi les confréries de cette nature qui existent dans le diocèse de Mende.

CHAPITRE XI.

Précis historique sur la construction de la Cathédrale par ordre du pape Urbain V, et sur celle des deux Clochers.

On ne peut s'attendre, pour une contrée stérile et montueuse comme le Gévaudan, à y voir s'élever une de ces magnifiques basiliques léguées par le moyen-âge à l'admiration des temps modernes. Toutefois, l'on verra que si la vieille capitale de ce pays ne peut rivaliser avec les merveilles architecturales de plusieurs autres cités épiscopales, elle peut du moins, sous ce point de vue, se glorifier de n'en être pas la plus infime.

Nous avons déjà dit que le siége épiscopal de cette contrée remonte au troisième siècle de l'ère chrétienne. On sait que, jusqu'aux onzième, douzième et treizième siècles, la très-grande majorité, pour ne pas dire la totalité de nos églises cathédrales de France, ne se fit point remarquer, comme monuments d'art. Il devait en être ainsi; car, antérieurement à ces dernières époques, la France était tombée dans une dégénération à peu près complète des arts qui avaient atteint leur apogée sous le règne d'Auguste. La cité de Mende fut, comparativement à d'autres villes épis-

copales, tardivement dotée d'une cathédrale un peu remarquable. Elle en fut redevable au grand pape dont nous avons parlé, parce qu'il avait eu son berceau dans le *Gabalum*. Ce ne fut donc que vers le milieu de la deuxième moitié du quatorzième siècle que Mende vit enfin poser les fondements de l'édifice qui devait en être le joyau.

Il est constant toutefois qu'il ne fut point question de détruire d'abord l'ancienne cathédrale pour en édifier intégralement une nouvelle. On a pu penser qu'il en avait été ainsi, mais en consultant un ancien pouillé des archives du chapitre de Mende, nous avons acquis la conviction qu'on procéda par agrandissement, en suivant néanmoins un plan qui, par le moyen des démolissements successifs, devait à la fin constituer un édifice régulier. On s'en convaincra par les détails que nous allons fournir, d'après le document sus-mentionné.

Nous citons d'abord textuellement l'indication suivante qui est comme le point de départ :

« Le pape Urbain V connaissant que l'église cathé-
» dralle n'estoit pas assès grande eu esgard au nom-
» bre des habitués qui estoit allors de cent soixante
» ou pour le zèle et affection qu'il portoit à cette église
» *Quam affectu paternæ caritatis gerebat in visceribus*
» *sicut filiam prædilectam* fist éuesque d'Auignon mes-
» sire Pierre éuesque de cette église et fist régir l'é-
» uesché par vicaires d'authorité du Saint-Siége pour
» employer tous les fruicts, rentes et reuenus dud.

» éuesché au bastiment de lad. église cathédralle,
» uoiés sa bulle *sub datum Romœ apud stum Petrum* IV
» *Kal. febr. anno VII°*, au liure des statuts et au bul-
» laire dud. pape. »

Nous trouvons à la suite divers dons du pape Urbain V en faveur de cette œuvre. Il sont ainsi classés: 1° Don de sept cent cinquante florins d'or; 2° Don de mille florins à prendre sur la seigneurie d'Apcher; 3° Don de ce qui était dû à ce pape par le dauphin d'Auvergne, baron de Mercœur; 4° Don de six mille florins à prendre sur la Chambre apostolique; 5° Don de partie des maisons épiscopales et capitulaires, en dédommageant le chapitre pour ce qui le concerne.

En exécution des intentions d'Urbain V, nous lisons ce qui suit: « Le sieur Boeri, chanoine et pré-
» centeur de cette église et accolite de Sa Sainteté,
» bailla le prix faict du presbitaire et de l'église ca-
» thédralle et des quatre chapelles qui sont à costé,
» scauoir de Condon, de la Croix, de la Sacristie et
» de sainte Anne, pour le prix de huit mille florins,
» comme uous pouuez ueoir par la copie dudict prix
» faict qui est en une pièce assès curieuse à la LIIIe
» liasse du 1 archif sous cotte A. »

Nous prévenons avec regret que ces pièces très-soigneusement indiquées par le rédacteur du pouillé ne sont pas sous nos yeux et qu'il est plus que probable qu'elles ont péri. Au surplus, l'indication du pouillé nous suffit.

Avant la bulle d'Urbain V qui ordonne de se mettre

à l'œuvre de la reconstruction de la cathédrale, nous trouvons une ordonnance du roi Charles V qui enjoint de faire le dénombrement général des feux du Gévaudan taxés à un florin par feu, en faveur du pape Urbain V qui *projettoit de rétablir l'église cathédralle.* Cette ordonnance est datée de l'an 1364. Or la bulle est de la septième année du pontificat de ce pape, c'est-à-dire de l'an 1369.

Le pouillé annonce un « estat des comptes et dé-
» pences faictes pour ledit œuure par maistre Boeri,
» précenteur, uicaire général et principal commis ou
» intendant dudit bastiment. » Et puis encore « l'estat
» des pierres taillées et uendues par cane à pied
» d'œuvre par diuers massons pour ledit bastiment ès
» années 1369 et 1370. » Pierre Boeri mourut en 1389. Il est fâcheux que le nom des architectes ne nous ait pas été transmis, mais nous aurons ceux des continuateurs de l'œuvre, dans le siècle suivant. Des renseignements que nous venons de présenter il résulte que sous le pontificat d'Urbain V, mort en 1370, ce grand travail de reconstruction ne prit pas un développement considérable.

Sous Grégoire XI, successeur d'Urbain, les travaux continuèrent. Nous nous complaisons à citer le texte du pouillé : « Requeste présentée au pape Grégoire XI
» successeur immédiat d'Urbain V, concernant les
» bastimants de lad. église où sont déduittes les prin-
» cipales raisons qui auoient obligé ledict pape Urbain
» à ce grand œuvre et c'est une des plus anciennes

» pièces de céans où on peut ueoir l'ancien estat de
» cette église et combien elle feust agrandie, et un
» incendie considérable, à la VIIIe liasse du 1 archif
« sous cotte F. »

Le rédacteur du pouillé nous apprend que, par suite des susdites requêtes pour la continuation de l'œuvre, Sa Sainteté Grégoire XI ordonna la démolition de la chapelle de saint Blaise et de sainte Thècle « qui estoit
» nous dit ce rédacteur, à l'endroit où est à présent
» le maistre autel et incorpora à la table du chapitre
» les rentes, reuenus, des dites chapelles, à condition
» que dans l'église cathédralle il y en aurait une de
» mesme nom où le chapitre seroit obligé de faire le
» mesme seruice qui se fesoit en ladite ancienne cha-
» pelle. Lad. bulle *sub datum Auenione XV Kal. no-*
» *vemb. anno secundo.* »

Nous y trouvons mention d'une ordonnance du cardinal Anglicus, évêque d'Albano et frère du pape Urbain V, sur l'agrandissement de la cathédrale, conformément aux prescriptions du pape Grégoire XI. A la suite est mentionné un acte de subrógation pour connaître des causes des procureurs de l'œuvre et l'examen de leurs comptes de l'an 1373.

Il paraît constant que l'œuvre n'avait pas fait encore de grands progrès en 1386, car nous trouvons en cette année « grande quantité de marrain au cime-
» tière de sainct Michel, en conséquence du basti-
» ment de l'église. » On a vu que l'intendant de l'entreprise mourut trois ans après cette dernière époque.

Sous l'administration de Pierre Boeri, en ladite année 1386, il avait été réglé que les fruits des prébendes de l'an, après le décès des chanoines morts sans avoir fait leur testament, seraient employés aux *réparations* de l'église. Nous lisons dans ce même endroit du pouillé que le chanoine *ouvrier* (trésorier de l'œuvre) faisait la recette des revenus destinés à la fabrique et *réparations* de cette église. Ces expressions prouvent ce qui a été déjà dit, qu'il ne s'agissait point, dans le principe, d'une construction complètement neuve, mais de diverses substructions qui enfin terminées offriraient un édifice homogène.

Telle est la première phase de l'œuvre de la cathédrale de Mende; cette période commence en l'année 1364 et se termine à l'an 1386. Nous voyons, dans cet espace de vingt-deux ans, quatre principaux personnages s'intéresser à l'œuvre, les papes Urbain V et Grégoire XI, le cardinal Anglicus, frère du premier de ces pontifes, et le roi de France, Charles V. Enfin le chanoine Pierre Boeri, intendant des travaux, prouve par son testament, aux termes duquel il consacre toute sa succession à cette œuvre, qu'il a été digne de la confiance du pape Urbain V.

A l'époque où nous voici parvenus, la grande nef n'était pas édifiée; cela résultera de ce qui nous reste à dire, en continuant de puiser dans notre précieux pouillé.

Pendant un long intervalle de soixante-trois ans, il ne nous apparaît aucune trace de la continuation de

cette œuvre. On a vu, d'après les dates précitées, si le P. L'Ouvreleul a pu dire avec raison que quand l'église cathédrale de Mende eut été terminée par le pape Urbain V, ce pontife y envoya diverses reliques! Il est pénible de relever de pareilles bévues dans un écrivain qui était sur les lieux et qui prétendait écrire d'après les archives du chapitre! Le fait de l'envoi des saintes reliques à la cathédrale de Mende ne prouve pas que l'église projetée eût reçu la dernière main; l'ancienne subsistait et n'était démolie que par parcelles pour être remplacée par les nouveaux bâtiments.

Comment maintenant s'expliquer l'interruption des travaux pendant un si long temps? Pour peu qu'on connaisse l'histoire de France à cette époque, on en trouvera la cause dans les guerres si désastreuses que le royaume eut à soutenir contre les Anglais. En particulier, le Gévaudan fut, à cette occasion, le théâtre des plus sanglantes collisions; la France se déchirait elle-même les entrailles. Ces temps malheureux étaient peu favorables à de grandes entreprises, à cause de la profonde détresse où les populations étaient plongées, surtout dans le diocèse de Mende.

Enfin de meilleurs jours succèdent à tant de désastres. Le 7 septembre 1452, Galabert de Cenaret, prévôt du chapitre, posa la première pierre de la continuation de la cathédrale. Il était assisté des chanoines et du nombreux clergé de cette église. Ce prolongement joignait le cimetière de Saint-Michel. Au 20

octobre suivant, les fruits d'une prébende, pendant six ans, furent destinés à l'œuvre. Nous trouvons mention d'une quittance faite au chapitre, en 1453, par Pons Gaspart et Jean Durand, qualifiés *maistres de l'œuvre et fabrique de l'église*; cette quittance est de trois cent neuf moutons d'or, d'une notable quantité de blé et d'autres choses qui justifient le zèle du chapitre pour l'accomplissement de l'œuvre.

Une transaction passée en l'an 1458 nous fait connaître les noms des architectes; ce sont Jean Durand, dit Dalverni, Pons Gaspart et Raymond Fontanel.

L'année 1463 est la date d'autres quittances signées de l'évêque et du chapitre en faveur de Jean Durand.

En 1466, une vérification de travaux, avec quittance au même Jean Durand, est faite par le chapitre. Il paraît qu'à cette époque les travaux étaient terminés, car cette quitance est désignée comme générale, et, en effet, la vérification (que le pouillé nomme *expérification*) avait eu lieu.

En nous rapprochant, de nouveau, de la pose de la première pierre, nous lisons ce qui suit : « Les » pierres du bastiment de l'église feurent tirées à » Chantorueiols (aujourd'hui Chanturuéjols), comme » résulte d'un acte concernant l'indemnité de Jean » de Lafont qui se plaignoit qu'on auoit ruiné un sien » préd , un jardin et sa basse court en tirant lesdites » pierres, de l'an 1457. »

Sous la date de 1459, nous voyons que les biens d'un hebdomadier du chapitre mort sans laisser son

testament furent affectés à la fabrique de l'église, par transaction entre l'évêque et le chapitre.

En l'an 1463, furent faites les chaires ou stalles du nouveau chœur; les orgues y furent placées en la même année. Ce fut en 1467 que l'on plaça les vitres de la nouvelle église.

Nous reprenons maintenant l'ordre chronologique qui s'est arrêté à l'expertise et aux quittances, à l'an 1466.

Nous transcrivons notre pouillé : « En l'an 1457, » le chœur de l'église étoit faict et le maistre autel » feust allors consacré par Messire Guy de la Panouse » éuesque, et faut obseruer que l'office se faisoit au- » parauant soubs la nef entre les chapelles de sainct » André et de Toussaints et celles de saincte Agnès » et de sainct Etienne, présant des Cinq Playes, et » le zèle du chapitre feust si ardent pour le bastiment » des alées et chapelles qu'il assigna en l'an 1477 un » fonds annuel de trente livres en argent, cent se- » tiers seigle, trente setiers froment et quarante se- » tiers auoine, oultre les reuenus de la maison de » l'aulmône jusques à la perfection du dict œuure. »

Nous lisons à la suite ces particularités qui ne sont pas sans importance pour l'histoire de la construction de l'église cathédrale : « Les armes de Messire Clé- » ment de la Rouere éuesque de ceste église sont aux » deux encoules de la chapelle de Toussaint, comme » on ueoit de la basse court de l'éuesché et c'est un » témoignage que la dicte chapelle a été bastie de son

» temps, comme aussi une partie de la nef de l'église,
» comme on peut ueoir par une permission qui feust
» donnée au dict seigneur éuesque par le chapitre de
» mettre ses armes à la clef de la dicte nef, le 15 avril
» 1502. En l'an 1487 feust prise délibération, par
» forme de statuts entre messire Clément de Rouère
» et le chapitre que le dict seigneur éuesque contri-
» buerait tous les ans la somme de 400 liures jusqu'à
» ce que les réparations nécessaires à l'église cathé-
» dralle feussent acheuées. »

C'est le 2 août de la dite année 1467 qu'eut lieu la consécration du nouvel autel. L'ancien avait été consacré en l'honneur de saint Julien et autres saints qui souffrirent avec lui le martyre à Antioche. Le document que nous transcrivons nous apprend qu'on possédait une grande quantité de reliques qui avaient été placées sous l'autel auprès de celles de saint Privat, en 1170, par l'évêque Aldebert.

Avant de clore ce qui se réfère à cette seconde phase de l'édification, nous devons mentionner quelques faits particuliers. Nous voyons que le clergé contribua pour trois cents moutons d'or à ce que notre document nomme les *reppaṙations de l'église ès-années* 1466, 1467 et 1468. Nous rencontrons encore d'autres contributions pour les *repparations de l'église et des clochers*, en 1381, et surtout une somme de trente-et-un florins pour les orgues. Cette dernière indication se rapporte à la première période, mais nous la notons à cause des orgues. Nous avons déjà vu qu'en

1463, on plaça des orgues dans la cathédrale, ce qui annonce que celles de 1381 n'existaient plus. Mais il est très-digne de remarque qu'à cette dernière époque l'église de Mende était déjà pourvue d'un buffet harmonieux, tandis que plusieurs autres cathédrales de cités bien plus importantes que Mende n'ont eu des orgues qu'en des temps plus voisins de notre époque. Cela s'explique par l'état florissant du chapitre gabalitain, qui mérita, dès le dixième siècle, le titre d'*insignis Ecclesia Mimatensis;* si l'on se rappelle surtout que l'évêque et le chapitre étaient les seigneurs suzerains et immédiats de tout le pays et avaient le droit régalien de battre monnaie.

Il nous semble prouvé, pièces en main, que la cathédrale de Mende ne fut complétée dans son chœur, sa grande nef, ses collatérales et ses chapelles, qu'à la fin du quinzième siècle, sous l'épiscopat de Clément de la Rovère. Ainsi depuis la bulle du pape Urbain V, en 1369 jusqu'à l'an 1500, nous comptons 131 ans d'édification pendante, y compris l'interruption de soixante-trois ans.

L'œuvre si sainte et si noble n'a pas cependant encore atteint sa perfection. On a vu qu'en 1381 il a été dépensé des sommes assez considérables pour l'entretien des *clochers*. Mais ces tours campanaires ne pouvaient être en harmonie avec la nouvelle cathédrale. François de la Rovère, frère de Clément et son successeur immédiat, en 1504, à peine intronisé sur le siége de Mende, s'occupa activement de la

construction des flèches qui devaient couronner l'édifice. On aurait peine à croire que cet immense travail ait pu s'exécuter dans le court espace de quatre ou cinq ans, si les preuves n'en existaient pas. La première pierre du clocher fut posée par l'évêque François de la Rovère, que représentait le chanoine Antoine de Roquette, le 2 août 1508. La première pierre du second clocher fut posée le 13 juillet 1509, par Peyre, official dudit seigneur évêque. Les deux flèches étaient terminées en 1512. On croit que deux travées furent alors ajoutées à l'édifice : cela paraît certain, car chacun des deux clochers devait former naturellement à sa base un nouvel édicule.

Au même prélat les deux tours nouvelles furent redevables d'une des plus magnifiques sonneries qui aient jamais existé en France. Nous aurons à entrer dans plusieurs détails à cet égard, lorsque le moment sera venu de décrire cette cathédrale. Mais hélas! nous voici arrivés à d'affreuses catastrophes, et l'auguste édifice va tomber sous les coups des vandales de la prétendue réforme! Nous devrons donc tracer encore l'histoire succinte d'une réédification. (*Voir la note sur le présent chapitre, à la fin du volume.*)

CHAPITRE XII.

Réédification de la cathédrale de Mende à la suite du vandalisme protestant, et ancienne statistique paroissiale du diocèse.

La cathédrale de Mende était déjà un édifice à peu près complet, en 1512, comme on l'a vu dans le chapitre précédent. Or, en cette même année un couvent d'Allemagne nourrissait un moine de vingt-neuf ans qui allait bientôt lever l'étendard de la révolte contre l'Eglise catholique sa mère. En cette même année encore, la ville de Noyon voyait croître un enfant de trois ans que l'enfer destinait à importer dans notre patrie le poison des doctrines prêchées par le moine de la Germanie. C'étaient Luther et Calvin. L'œuvre du grand Urbain V était à peine terminée, que la main du vandalisme huguenot était armée de la pioche de démolition. En la fatale année 1579, dans la nuit même de Noël, la ville de Mende fut prise par les protestants que commandait le trop fameux Merle; un carnage horrible ensanglanta la cathédrale et la cité. Le pillage du riche trésor de l'église ne put assouvir la cupidité brutale des disciples de Calvin. Le capitaine Merle, devenu maître absolu de la ville, donna des ordres pour la démolition de la cathédrale et fut obéi. Les deux clochers furent seuls respectés, non

releva, pendant plus de douze siècles, de la première de ces métropoles et relève aujourd'hui de la seconde.

Vingt-quatre piliers ronds supportent la grande voûte de la nef; un latéral ou déambulatoire se déroule autour de cette nef et du chœur sans interruption. Les cathédrales de Lyon, de Dijon et quelques autres sont dépourvues de cet avantage. La largeur de cette nef est de douze mètres sur une hauteur de vingt-cinq mètres; les nefs collatérales ont une largeur de quatre mètres sur une hauteur de treize mètres. Vingt édicules ou chapelles ceignent le bas-côté; mais le centre de l'hémicycle de l'abside, derrière le chœur, ne présente point cette chapelle plus profonde que possèdent généralement les grandes églises et qui est sous l'invocation de la Sainte-Vierge. Ici donc c'est le mur tout nu du rond-point absidal du déambulatoire. Chacun des édicules, en retraite des collatéraux, a quatre mètres cinquante centimètres de profondeur. Ainsi, d'un mur latéral à l'autre mur correspondant, il y a une largeur totale de vingt-sept mètres. La longueur de tout l'édifice dans œuvre est de soixante-sept mètres, environ deux cents anciens pieds de roi.

Trois portes donnent accès à la cathédrale, une au nord, l'autre au sud, et enfin la porte d'occident qui est vis-à-vis de l'abside. Celle-ci n'est qu'une ouverture provisoire et attend une main habile qui la change en un portail digne des deux belles tours dont elle est flanquée ainsi qu'il a été dit; les deux portes latérales sont d'une extrême simplicité.

Tout l'ensemble de l'extérieur de cet édifice, si l'on en excepte les clochers, n'offre rien de monumental. Il est vrai qu'il est cerné de toutes parts de maisons particulières et que l'ancien palais épiscopal, aujourd'hui hôtel de la préfecture, en masque une bonne partie.

Nous devons nous borner à cet aperçu général qui entre dans notre plan. Il existe une notice spéciale publiée en 1846 sur cette cathédrale.

Un mot a été dit sur les clochers, en constatant l'époque de leur édification. Nous avons en ce moment à remplir la promesse par nous faite d'offrir des notions plus intimes sur ce point. Le voyageur qui traverse cette contrée stérile et montueuse ne s'attend pas, en arrivant à Mende, à éprouver le sentiment d'admiration qu'excite nécessairement en lui l'aspect de la grande flèche qui frappe ses yeux. Cet édifice est dans le goût du style dit gothique de la dernière époque, car il fut élevé, comme on l'a vu, quelques années seulement avant l'ère de la renaissance, trois ans avant l'avènement de François Ier au trône de France. C'est d'abord une tour carrée, flanquée de contre-forts, percée à chaque étage d'une baie. Une première galerie est formée de colonnettes sveltes figurant un péristyle à jour et cantonné de quatre clochetons qui terminent les contre-forts. La seconde galerie se compose de deux baies accouplées, à plein ceintre sur chacune des quatre faces. La troisième galerie, de laquelle part la flèche, est un véri-

fait pour la tribune, les chaires ou stalles du chœur, le tableau du grand autel, la vitre de la rose, le couvert des chapelles.

L'architecte chargé de l'entreprise était le sieur Deméjannes, et on mentionne plusieurs paiements qui lui furent faits, au fur et à mesure du progrès des travaux.

Enfin, il est parlé d'un contrat passé par le chapitre pour tenir en bon état le couvert de l'église et des chapelles. Ce contrat est daté de 1619.

La nouvelle église put recevoir sa consécration le 10 octobre 1620, par Charles de Rousseau, alors évêque de Mende. Vingt ans furent donc employés à réparer les désastres dont le fanatisme protestant avait frappé cette église cathédrale. Il serait plus vrai de dire que ce fut moins une restauration de l'ancien édifice qu'une construction nouvelle. On comprend que les malheurs incalculables dont l'invasion huguenote accabla ce pays ne purent point lui permettre de restituer à cet édifice toute la splendeur dont il avait brillé; on s'en aperçoit facilement quand on considère quelques parties inférieures qui restèrent intactes. D'ailleurs, dans ces premières années du dix-septième siècle, le style dit *de la renaissance* avait jeté beaucoup de défaveur sur les conceptions architectoniques du quatorzième et du quinzième siècle. Néanmoins l'architecte Deméjannes conserva la forme ogivale pour les grandes arcades de la nef, mais elles ne reçurent aucune ornementation. Pour quiconque ignorerait le fait de

cette réédification, la cathédrale actuelle n'apparaîtrait à ses yeux que comme une première et timide ébauche du système ogival primitif. On voit cependant qu'il n'en est rien.

Il est résulté de ce grand travail, en sous-œuvre, un édifice qui, tout en restant fidèle aux principes du système ogival, n'en reproduit pas la svelte et gracieuse légèreté. Ces arcades d'une construction lourde, s'appuyant sur de gros piliers ronds sans aucune espèce d'ornement, impriment à la grande nef un caractère de sévérité qui convient à la gravité solennelle du culte chrétien, mais nullement en harmonie surtout avec la grande flèche pleine d'élégance et de hardiesse qui s'élève au côté gauche de la porte occidentale. Celle-ci attend encore ce qui lui manque en totalité pour recevoir le nom de portail principal d'une cathédrale.

Il est temps de décrire cet édifice. La cathédrale de Mende est bâtie sur le plan imposé par les constitutions apostoliques; elle a donc la forme d'un vaisseau. C'est sur le même plan que s'élevaient les anciennes basiliques profanes qui servaient de prétoire à la justice. On n'y trouve donc point le transsept ou croisée de la plupart de nos cathédrales. Cela ne peut cependant être considéré comme un défaut, quand nous voyons la magnifique métropole de Bourges se faire justement admirer, quoique dépourvue d'un transsept. La belle cathédrale d'Albi est aussi en forme de basilique et l'on sait que le siége de Mende

point, certes, à cause de leur mérite architectural, mais parce que leur ruine aurait entraîné celle d'une partie de la ville, devenue la conquête de ces fanatiques. Les deux bourdons et tout le reste de la sonnerie des deux tours, ainsi que celle des autres églises de Mende, furent changés en canons. Après avoir, pendant dix-huit mois, couvert de sang et de ruines tout le pays, après avoir recueilli un immense butin, Merle accepta une capitulation et emporta dans le Bas-Languedoc, au château de la Gorce, le fruit de ses rapines.

La cathédrale ne présenta donc plus qu'un vaste amas de décombres. Nous ne possédons absolument aucun document qui puisse nous guider pour l'appréciation du style et du génie architectonique de l'édifice entrepris par Urbain V; il est néanmoins présumable que le système ogival, surnommé gothique, avait présidé à cette construction. Ce qui le prouverait, c'est que François de la Rovère, en édifiant les deux clochers, voulut sans doute les harmoniser avec le monument qu'ils étaient destinés à compléter. Or on verra par la description que nous aurons à faire, en son lieu, de ces deux chefs-d'œuvre, qu'ils appartiennent au système ogival le plus pur et le plus gracieux.

Maintenant, selon notre coutume, nous laisserons parler l'auteur du pouillé capitulaire. Il nous racontera dans son style simple, qui porte le cachet de la vérité, le désastre qu'éprouva la cathédrale : « Ceulx » de la relligion prétendue refformée surprirent cette

» ville pendant qu'on disoit la messe à minuit, en
» 1579, et après auoir pillé et saccaigé les reliques,
» ornement de l'église et uolé les titres du seigneur
» éuesque, chapitre et clergé et fondu les cloches pour
» les conuertir en artillerie, ils démolirent ce grand
» édifice de l'église cathédralle qui feust depuis remise
» par messire Adam de Hurtelou éuesque et chapitre
» qui uendit à pacte de rachapt les villaiges de Cha-
» banes, Bahours, Canturueiols, le Bouschet et au-
» tres pour remestre l'église en estat qu'elle est à
» prèsent et le zèle des chanoines feust si grand qu'ils
» se seruirent de la meilleure partie de leurs reuenus
» pendant leur bastiment.

« Prix faict pour tenir le chapitre ouuert où se fai-
» soit le service après que la grande église feust dé-
» truitte par le capitaine Merle, de l'an 1596. »

En résumant plusieurs indications de ce pouillé, nous établissons la série des faits relatifs à cette reconstruction de la cathédrale.

Il y eut une *députation*, ce que nous nommons aujourd'hui une commission, pour prendre connaissance et régler le compte des secours accordés par le roi en faveur de ce grand travail de réédification, en l'an 1602. Ce roi, comme on voit, était Henri IV.

Plusieurs aliénations du temporel du chapitre furent faites pour subvenir aux frais.

L'évêque et le clergé s'imposèrent de grands sacrifices pour le même objet.

Le pouillé indique les pièces qui contiennent le prix

table chef-d'œuvre de hardiesse que la plume est impuissante à décrire. Cette galerie est formée d'arcs-boutans qui, d'un côté, reposent sur la galerie elle-même, et de l'autre vont aboutir à la flèche dont ils sont les soutiens. Les angles sont des clochetons prismatiques dont chacun est couronné d'une girouette. Du centre de ce merveilleux enlacement d'aiguilles et d'arcs-boutans prend son essor la haute flèche octogone, digne couronnement de cette tour. Les vives arètes de cette flèche, selon l'usage adopté pour le style flamboyant, sont hérissées, de la base au sommet, de crochets ou crosses végétales. Enfin le point culminant est orné d'une boule surmontée d'une croix qui a bravé jusqu'à ce moment la fureur des huguenots du seizième siècle et celle des jacobins non moins fanatiques du règne sanglant de la Convention. Du pavé de l'église à la base de cette croix, ce grand clocher s'élance à une hauteur de quatre-vingt-quatre mètres ou environ deux cent cinquante anciens pieds de roi.

Le petit clocher qui, parallèlement au grand, occupe l'angle méridional se fait moins remarquer par le luxe de son ornementation. Sa flèche, dépourvue du cortège de clochetons, repose sur une tour carrée que borde une galerie et sa hauteur ne dépasse pas soixante-cinq mètres. Mais ici le connaisseur admire un tour de force architectural; c'est que la flèche, au lieu de reposer sur les murs, est fondée sur la plate forme, en retrait de sa base naturelle.

Nous avons seulement mentionné la sonnerie dont François de la Rovère avait doté ces tours dues à sa munificence. Nous devons maintenant jeter un regard rétrospectif sur cet objet. Le bourdon principal était désigné sous l'appellation expressive de *cloche Non-Pareille*. Elle était du poids de cinquante milliers ou cinq cents quintaux. Le deuxième bourdon pesait près de quarante milliers ; ces gigantesques cloches étaient placées sous la grande flèche ; treize autres cloches de différents poids meublaient le petit clocher.

Nous croyons devoir placer ici un parallèle qui tournera à la gloire bien légitime de notre cathédrale gévaudanoise. On a beaucoup exalté en France la fameuse cloche de Rouen, connue sous le nom de *George d'Amboise*, parce que le cardinal-archevêque de ce nom en gratifia sa métropole normande. Cette cloche fut fondue en 1501 et pesait trente-six miliers, c'est-à-dire quarante quintaux ou quatre milliers de moins que le second bourdon de Mende. Mais le grand bourdon de cette dernière ville l'emportait de quatorze milliers sur *George d'Amboise* de Rouen. Il existe encore derrière une porte latérale de la cathédrale de Mende un témoignage irrécusable de la grosseur de la *Non-Pareille*, nous voulons parler de son battant en fer forgé. Il a deux mètres trente-cinq centimètres de hauteur, sur un mètre dix centimètres de circonférence à son nœud de percussion. La longueur de ce battant suppose à la cloche presque une hauteur de trois mètres. Le bourdon de Rouen avait

dionales. Ainsi sur vingt-trois diocèses dont se composait le gouvernement général de Languedoc, celui de Mende ne le cédait, pour le nombre des paroisses, qu'aux archevêchés de Narbonne, de Toulouse et d'Albi, et aux évêchés de Comminges, Béziers et Viviers. Six autres diocèses de cette province avaient de cent à cent quatre-vingt-seize paroisses; dix étaient au-dessous de cent, notamment Agde et Mirepoix, qui ne comptaient pas trente paroisses chacun. Aujourd'hui le diocèse de Mende en possède deux cent quatorze et ce nombre est susceptible d'accroissement.

Le P. L'Ouvreleul énumère ensuite les prieurés de ce diocèse. Il les divise en prieurés simples et en prieurés-cures. Les premiers y étaient au nombre de cinquante-huit, les seconds au nombre de trente-sept, ce qui présente un total de quatre-vingt-quinze prieurés. Il est probablement superflu de faire observer que ce dernier chiffre fait partie intégrante de celui de deux cents, qui est le nombre des paroisses.

Ces prieurés et ces cures n'étaient nullement à la charge de l'état, pas plus que les siéges épiscopaux et les chapitres. Il est bon de consigner ces faits dont le souvenir disparaît peu à peu dans le lointain, aux yeux des nouvelles générations. La piété des peuples avait successivement doté le clergé de plusieurs fondations, depuis surtout le quatrième siècle. Le clergé lui-même avait fait de nombreuses acquisitions et en certaines contrées avait décuplé la valeur des terres qui lui avaient été données. D'après un calcul aussi

exact que possible fait en l'année 1770 et que nous avons sous les yeux, les revenus du clergé provenant de ses propriétés, sans aucune charge pour le trésor public, étaient réparties ainsi qu'il suit :

129 archevêchés ou évêchés (sans la Corse).	4,909,000 fr.
655 chapitres cathédraux et collégiaux. . .	8,299,900 fr.
40 mille curés.	40,000,000 fr.
50 mille vicaires.	7,750,000 fr.
Total.	60,958,900 fr.

Le nombre des titulaires n'est plus aussi grand à beaucoup près, mais comparativement à l'ancien ordre de choses le traitement que l'état alloue au clergé est considérablement inférieur à celui que ce premier corps de la monarchie française tirait de son propre fonds. Il est donc extrêmement important de remarquer que la somme affectée annuellement au clergé dans le budget est loin d'être équivalente aux revenus que l'Eglise de France percevait des propriétés qui lui ont été ravies.

le haut campanile est en charpente, de même que l'élégante flèche de Saint-Bénigue à Dijon. Paris ne possède pas une seule flèche en pierre.

Nous devons insister sur la distinction établie entre les clochers en forme de flèches et ceux en forme de tours. C'est pour cette raison que nous ne pouvons établir une comparaison entre le clocher de Mende et celui de Rodez. Ce dernier est du genre des tours, de même que celles qu'on admire à Reims, à Orléans, à Paris, à Bourges, à Amiens, à Tours, à Sens, à Lyon, à Toul et en quelques autres villes.

Nous ajoutons, en terminant, que dans tout le reste du diocèse de Mende, il n'existe pas une seule tour campanaire qui mérite d'être mentionnée. Presque tous les clochers paroissiaux sont des constructions où l'on a consulté, avant tout, l'appropriation au but proposé. Ces bâtiments sont surmontés de toitures peu gracieuses recouvertes de ces épaisses ardoises qu'on nomme *lauzes* dans le pays. Néanmoins quelques-uns de ces clochers méritent l'attention des archéologues par leur haute antiquité. Il en est qui, à coup sûr, remontent à l'époque romane, ainsi que les églises auxquelles ces clochers sont annexés. Un grand nombre de ces dernières sont de forme bénédictine et l'on sait que les clochers de ces églises sont constamment d'une extrême simplicité. Nous ajoutons avec regret que presque toutes les toitures des clochers, dans le département de la Lozère, furent abattues sous le règne de la terreur révolutionnaire.

On délibéra même pour raser les deux belles flèches de Mende, mais des sommes considérables auraient dû être dépensées pour dresser les échafaudages. Cette économie devint leur salut. (*Voir la note sur le présent chapitre, à la fin du volume.*)

En terminant cette première partie, il ne nous semble pas inutile et oiseux d'extraire des documents statistiques du P. L'Ouvreleul diverses notions sur l'état ancien du diocèse de Mende, en ce qui concerne son organisation ecclésiastique.

Ce diocèse était partagé en quatre archiprêtrés dont les titulaires exerçaient une surveillance sur les paroisses qui en relevaient. Les archiprêtres faisaient la visite de ces paroisses lorsque l'évêque les chargeait de ce soin.

C'étaient : 1° l'archiprêtré des Ceveanes, vers le Tarn; 2° Celui de Barjac, vers le Lot; 3° celui de Saugues, vers l'Allier; 4° celui de Javols, vers la Trueyre ou Troire.

Le premier renfermait quarante-deux paroisses; le second en comptait aussi quarante-deux; le troisième se composait de cinquante-sept paroisses; le quatrième en avait pareillement cinquante-sept. La paroisse de Mende et son annexe de Chastel-Nouvel n'appartenaient à aucun archiprêtré. Ces nombres réunis présentent un total de deux cents paroisses.

Sous ce rapport, le diocèse de Mende était remarquablement supérieur à un grand nombre d'autres diocèses de France, surtout dans les contrées méri-

dix pieds de hauteur, mais en y comprenant les anses, ce qui réduit la cloche proprement dite à deux mètres soixante centimètre, à peu près. Qu'il nous soit permis encore une fois de déplorer la calamiteuse invasion du protestantisme qui, en 1579, brisa cette riche sonnerie, laquelle était sans nul doute une des plus remarquables du monde catholique, bien que la renommée se soit montrée ingrate à son égard.

Neuf cloches ont repeuplé, en 1846, le grand clocher; mais leur réunion n'équivaut pas en importance, quoiqu'elles contiennent quatorze milliers de métal sonore, à la sixième partie des deux anciens bourdons.

Un coup d'œil de comparaison entre la cathédrale de Mende et les autres cathédrales de France ne sera peut-être pas dépourvu d'un certain intérêt. Cette église, considérée indépendamment de ses deux clochers à flèche, nous paraît susceptible d'être classée dans la catégorie des édifices de ce genre que l'histoire de l'art chrétien, dans notre patrie, groupe au troisième rang. Nous devons lui assigner une place honorable dans cette dernière catégorie et la mettre bien au-dessus du trop grand nombre de nos cathédrales françaises qui y sont rangées. Pour ne parler que de celles qui avoisinent Mende, il est bien certain que Viviers, Saint-Flour et Nimes lui cèdent le pas. Mais Rodez et Le Puy l'emportent sur la cathédrale mendoise.

Il faut bien reconnaître maintenant qu'il existe une

immense disproportion, sous le rapport de la grandeur et sous celui de la magnificence architecturale, entre notre cathédrale et les basiliques de Reims, Chartres, Amiens, Paris, Bourges, Rouen, Troyes, Orléans, Coutances, Tours et quelques autres qui occupent le premier rang. Dans les contrées méridionales, les métropoles d'Alby, d'Auch, l'ancienne métropole de Narbonne, celle de Bordeaux et même le chœur de celle de Toulouse sont d'un mérite supérieur. Nous avons cependant la conviction que sans le déplorable désastre de 1579 la cathédrale de Mende tiendrait un rang plus distingué dans la catégorie de ces monuments sacrés.

Si nous considérons maintenant à part les deux clochers de cette cathédrale et si nous les mettons en parallèle avec ce que la France possède en ce même genre, nous en trouverons peu qui aient sur eux une supériorité marquée. Nous citons d'abord la célèbre flèche de Strasbourg, dont la hauteur est de cent quarante-deux mètres. Il a été dit que la plus haute des flèches de Mende a quatre-vingt-quatre mètres d'élévation ; la grande flèche de Chartres a cent vingt-deux mètres de hauteur; celle de Metz a cent vingt-et-un mètres. Les villes de Caen, de Senlis et quelques autres possèdent des flèches en pierre supérieures à notre monument gabalitain. Rouen et Amiens s'énorgueillissent de leurs campaniles, dont le premier a cent ving-trois mètres et le second cent trente. Mais à Rouen la partie supérieure est en fer, et à Amiens

RECHERCHES HISTORICO-CRITIQUES

SUR

L'ÉGLISE ET DIOCÈSE DE MENDE.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Discussion sur l'antériorité de l'épiscopat de saint Sévérien à celui de saint Privat.

Pour rencontrer la vérité ou du moins acquérir une grande probabilité sur un fait ancien et contesté, il faut se dépouiller de tout préjugé, s'affranchir de tout système préconçu et procéder avec une parfaite impartialité. C'est bien là ce que nous nous proposons de faire, Dieu aidant, et du fond de ce débat jailliront peut-être quelques lumières.

En cherchant à démontrer dans la première partie que Mende a été, depuis le troisième siècle, le siége des évêques du Gévaudan, nous avons à peine touché la question de l'origine de cette Eglise. Ici nous devons la traiter avec l'étendue que comporte notre plan.

Nous venons établir d'abord que saint Privat n'est désigné dans aucun monument de l'antiquité comme *premier* évêque du Gévaudan. On n'ignore pas que le plus ancien écrivain qui parle de cet évêque est Grégoire de Tours. Voici l'exacte traduction du passage où il en est question : « Les Alamans s'étant » jetés dans les Gaules, saint Privat, évêque de l'Eglise » Gabalitaine (*Gabalitanæ Ecclesiæ episcopus*) fut » trouvé dans une grotte auprès de Mimat. Là il va- » quait à la prière. Il y avait été renfermé par la » garnison de Gredon (Grèzes). Mais le bon pasteur, » ne voulant point abandonner ses brebis aux loups, » fut pressé d'immoler aux démons , et comme il » n'y voulut point consentir, il fut battu de tant » de coups de bâton, qu'on le crut mort, et il en » avait été tellement froissé que, peu de jours après, » il expira.»

L'abbé de Marolles, traducteur de Grégoire de Tours, fait observer, dans une remarque, l'erreur de Vigenère, qui avait traduit par Lodève les mots *Urbis Gabalitanæ*, tandis que c'est bien de la capitale du Gévaudan que l'historien a voulu parler. Puis il ajoute : « Toutefois le martyrologe françois dit que » saint Privat estoit évesque de Mandes et qu'il fut » le second de cette Eglise-là qui endura le martyre » sous la tyrannie de Chrocus. Sa feste se célèbre » le 21 jour d'Aoust.» (Edition de 1638).

On voit que Grégoire de Tours ne dit absolument rien qui fasse présumer que saint Privat a

été le *premier* évêque de Mende, rien qui le présente surtout comme fondateur de cette Eglise.

Son traducteur, l'abbé de Marolles, nous dit que saint Privat est porté dans le martyrologe des saints de France, comme le *second* évêque de ce pays, souffrant la mort sous le tyran Chrocus.

Nous poursuivons nos recherches et nous lisons dans l'histoire de l'*Eglise Gallicane* par les PP. Longueval, Fontenay, etc., sous l'année 263, ce qui suit : « Chrocus passa dans le Gévaudan et mit le » siége devant le château de Grèze où les principaux » habitants de la province s'étaient réfugiés avec leurs » effets. Saint Privat, évêque des Gabales, ne crut » pas devoir s'enfermer dans cette place que sa situa- » tion rendait imprenable. Il s'était fait une espèce » de grotte sur la cime d'une montagne proche de » Mende, qui n'était alors qu'un village, et il allait » souvent s'y délasser de ses travaux apostoliques. » Les auteurs de cette histoire continuent ce récit, d'après Grégoire de Tours, d'après les Bollandistes, Surius et autres, où les circonstances du martyre de saint Privat sont racontées. Ici encore, pas un seul mot favorable à l'opinion qui fait de saint Privat le *premier* évêque du Gévaudan.

Interrogeons maintenant une grave autorité, celle du martyrologe romain. Nous y trouvons trois martyrs du nom de saint Privat. Le premier est le nôtre: *Duodecimo kalendas septembris in territorio Gavalitano sancti Privati episcopi et martyris qui passus est in persecutione Valeriani et Galieni.*

« Le douze des Kalendes de septembre (21 août), » dans le territoire Gavalitain, fête de saint Privat, » évêque et martyr, qui souffrit durant la persécution » de Valérien et de Galien. »

Les deux autres sont : 1° pour le 4 des kalendes d'octobre ou 28 septembre, saint Privat, martyr à Rome, que le pape saint Calixte guérit des ulcères dont il était rongé, et qui ensuite, sous l'empire d'Alexandre, fut battu, pour la foi de Jésus-Christ, de fouets plombés, jusqu'à ce qu'il expirât ; 2° pour le 12 des kalendes d'octobre ou 20 septembre, les deux martyrs saint Denis et saint Privat qui souffrirent dans la Phrygie.

Il est évident encore ici que le martyrologe romain ne donne pas à saint Privat du Gévaudan le titre de premier évêque de cette contrée.

Veut-on d'autres preuves ? Elles abondent. Le martyrologe de saint Jérôme (Hieronymianum) dit, sous le 21 août : *In Gavalis vico Mimmatensi* (sic) *passio sancti Privati martyris.* « Parmi les Gavales, » au village de Mende, la passion de saint Privat, » martyr. » Ici on a omis, pour saint Privat, sa qualité d'évêque.

Le martyrologe d'Usuard s'exprime ainsi : *Passio sancti Privati qui Valeriani et Galieni temporibus cùm esset episcopus Minatensium* (pour *Mimatensium*) *ob sanctæ fidei confessionem à barbaris flagris et ustionibus afflictus tempus terminavit.* « La passion de » saint Privat qui, au temps de Valérien et de Ga-

» lien, étant évêque de Mende, après avoir souffert » pour la sainte foi, les coups de bâton et les tor- » tures par le feu que lui infligèrent les barbares, » termina enfin sa carrière.» Usuard place cette solennité au 21 août.

Ce qui suit est bien plus explicite. Le grand ouvrage d'Alban Butler, traduit par Godescard, sous le titre de *Vies des Pères, Martyrs*, etc., donne une vie assez ample de saint Privat. Non seulement on n'y dit pas que ce saint ait été *premier* évêque de Mende, mais on y dit que cette église ne met aucun évêque avant saint Privat, si ce n'est saint Sévérien. Nous n'en sommes point encore à ce dernier. Nous nous contentons de constater que dans toutes les citations précédentes, le titre de *premier* évêque du Gévaudan n'est pas donné à saint Privat.

Il est maintenant d'une très-grande importance de remarquer que le martyrologe romain ne manque point d'ajouter au nom propre d'un évêque, qui a fondé une Eglise, la qualité que nous ne trouvons nulle part donnée à saint Privat. Ainsi le martyrologe nomme saint Amant, *premier* évêque de Rodez; saint Austremoine, *premier* évêque d'Auvergne ou Clermont; saint Gatien, *premier* évêque de Tours; saint Ausone, *premier* évêque d'Angoulême. Ainsi des autres. Pourquoi donc le martyrologe ne donne-t-il pas à saint Privat le titre de *premier* évêque du Gévaudan? C'est bien, sans nul doute, par respect pour la tradition antique. Or, on a vu que cette

tradition s'obstine, sans exception, à désigner simplement saint Privat comme évêque du *Gabalum* ou de Mende.

Nous passons à des témoignages plus récents. C'est un ouvrage fort intéressant qui a pour titre : *Origines des Eglises de France*, par Dufraisse, chanoine de Clermont, dans le dix-septième siècle. L'auteur s'y occupe en particulier de son Eglise d'Auvergne. Il s'exprime ainsi qu'il suit sur saint Privat : « Ce » saint envoyé à Mande par le même apostre (saint » Austremoine) mourut des coups qu'il receut des » soldats de Chrocus, l'an 267. » A la suite de ces paroles et immédiatement, cet auteur nomme saint Firmin *premier* évêque d'Amiens ; saint Nicaise *premier* évêque de Rouen (ici il y a une erreur typographique ou autre, car c'est Reims et non pas Rouen) ; saint Saintin *premier* évêque de Meaux ; saint Taurin *premier* évêque d'Evreux. Pourquoi donc Dufraisse omet-il pour saint Privat la qualification de *premier* évêque du *Gabalum*, quoiqu'il le représente comme envoyé dans ce pays par saint Austremoine? Cette omission nous semble motivée par une arrière pensée. Il ne l'a pas exprimée, mais nous croyons ne pas nous tromper en disant que Dufraisse, qui connaissait bien l'antiquité, ne considérait pas saint Privat comme le premier missionnaire apostolique fondateur de l'Eglise gabalitaine. On nous objectera qu'à l'époque où Dufraisse écrivait on faisait à Mende la fête d'un saint Sévérien, prédécesseur de saint

Privat, et qu'alors on n'avait pas encore découvert l'erreur qui fut reconnue plus tard.

Ceci nous amène à la grande question d'un saint prédécesseur de saint Privat. Ce premier évêque du Gévaudan est connu sous le nom de saint Sévérien, *sanctus Severianus*. Pendant plusieurs siècles on a célébré sa fête dans le diocèse de Mende. Elle était fixée au 26 janvier. Nous lisons dans une note annexée à la *Vie de saint Privat*, par l'abbé Rabeyrolle, vicaire-général de Mende, publiée en 1837, que Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, évêque de ce diocèse, supprima, en 1763, la fête de saint Sévérien, parce que, à la suite des enquêtes les plus exactes et après le plus mûr examen, il fut reconnu que ce saint n'était autre qu'un évêque de Gabalis en Syrie. L'abbé Rabeyrolle invoque l'autorité de Tillemont, de Baillet et « celle d'un grand nombre d'historiens, de plu-
» sieurs bulles d'Urbain V, du cardinal Baronius, qui
» fit effacer du martyrologe romain le nom de Sé-
» vérien, qu'on avait prétendu avoir été évêque du
» Gévaudan et prédécesseur de saint Privat, tandis
» qu'il avait été évêque de Gabalis en Syrie.»

Nous eussions bien voulu que ce respectable vicaire-général de Mende nous citât quelques-uns de ces *nombreux* historiens et principalement *les bulles* d'Urbain V. C'est ce qu'il ne fait pas. S'il est vrai surtout que le pape Urbain V ait déclaré dans une seule bulle que saint Sévérien ne fut point évêque du Gévaudan, que ce pape originaire du pays ait

réprouvé la solennité du 26 janvier, nous ne pouvons comprendre comment, pendant près de quatre siècles après Urbain V, on a persisté à célébrer à Mende la fête d'un saint Sévérien qui n'aurait jamais été évêque de cette contrée! Nous ne pouvons pas mieux nous expliquer pourquoi, long-temps après la décision du cardinal Baronius, on s'est enfin ravisé en 1763 et seulement en cette année! Il est vrai qu'à cette dernière époque on a abandonné la liturgie romaine pour adopter le nouveau rit de Paris, mais nous aurons à revenir sur ce point.

Baronius a-t-il rayé des diptyques de Mende saint Sévérien comme on l'a avancé? Voici ce qu'il a fait. Pendant long-temps le martyrologe romain mentionna un saint Sévérien, évêque de Gabales en Syrie. Dans plusieurs auteurs de l'antiquité, cet évêque est loué pour sa rare éloquence, pour son érudition et même pour sa sainteté. Il était contemporain de saint Jean Chrysostome. Mais il fut démontré que cet évêque syrien s'était montré animé d'une basse jalousie contre le saint archevêque de Constantinople et que l'auguste qualité de saint ne pouvait lui être attribuée. On sait que saint Jean Chrysostome, né en 347, mourut en 407. Sévérien de Gabales (et non de Gabalis) en Syrie avait composé surtout un admirable traité sur l'Epiphanie et un autre sur le baptême, dont on ne retrouve plus la trace. Les louanges prodiguées à l'auteur et aux ouvrages ne semblaient point à Baro-

nius une juste compensation des outrages dont il s'était rendu coupable envers saint Jean Chrysostome, et dès-lors, comme il a été dit, Sévérien fut expulsé du martyrologe romain. Nous demandons à tout esprit impartial s'il y a, dans ce qui vient d'être exposé, quelque chose qui ait rapport au culte de saint Sévérien, évêque de *Gabalum* ou du Gévaudan. S'ensuit-il qu'il n'ait pas existé un saint Sévérien, prédécesseur de saint Privat? Celui de Gabales ou Gabala en Syrie vivait dans la seconde moitié du quatrième siècle, tandis que nous faisons vivre saint Sévérien du Gévaudan dans la première moitié du troisième siècle. Il y a donc un siècle de distance entre les deux Sévérien. Il n'est donc pas possible d'invoquer l'autorité du grand cardinal Baronius, en faveur de la suppression de la fête de saint Sévérien, évêque du Gévaudan.

Le savant ouvrage des Bollandistes va nous fournir de nouvelles preuves à l'appui de notre opinion. Nous y trouvons, sous le 25 janvier, plusieurs particularités relatives à saint Sévérien du Gévaudan. Selon ces auteurs qui, comme on sait, ont réuni dans leur immortel ouvrage un nombre immense et incalculable de documents, les actes de saint Sévérien du Gévaudan ne sont pas connus. Ils citent néanmoins plusieurs traditions recueillies dans les archives de l'évêché de Mende. Nous reproduisons ce qu'ils ont tiré d'un catalogue dressé par Jean Chenu, qui déclare l'avoir extrait de ces archives. Saint Sévérien

fut ordonné par saint Martial qui, étant allé dans le Gévaudan, fonda dans la ville de Mende une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge. En ce temps-là, le Gévaudan avait pour roi ou tétrarque un prince païen que saint Sévérien convertit. Ce roi, qui n'avait point d'enfants, pour témoigner à son évêque sa reconnaissance, lui fit don de la contrée tout entière, et c'est pourquoi les évêques de Mende ont été pendant long-temps souverains temporels de ce pays. Tel est le récit de Jean Chenu.

Catel, cité par les mêmes Bollandistes, déclare dans son *Histoire de Languedoc*, qu'il ne peut ni affirmer, ni réfuter ce récit. Nous convenons que cela est fort prudent. Les Bollandistes ne veulent pas non plus se porter comme garants du même récit, mais comme ils semblent ignorer que les évêques de Mende ont été souverains temporels de ce pays, ils croient pouvoir citer du moins à l'appui de ce fait un témoignage de Martin Sanut ou Sanuti qui trouva à Venise une lettre, sous la date de 1320, qui portait en tête ces paroles : *Venerabili in Christo patri ac Domino suo Carissimo Guillelmo divinâ providentiâ episcopo Mimatensi et comiti Gabalitanorum.* « Au » vénérable père en Jésus-Christ et à son seigneur » très-cher Guillaume, par la Providence divine, » évêque de Mende et comte de Gévaudan. » Les Bollandistes, qui ne savaient pas qu'en effet les évêques de Mende ont été comtes et seigneurs suzerains de ce pays, trouvent cette date de 1320 trop

récente, pour qu'il en puisse résulter la preuve que les évêques du Gévaudan en furent seigneurs temporels, et ne croient pas qu'on puisse se servir de ce document pour démontrer la vérité du récit de Jean Chenu. Or, pour nous, cette souveraineté temporelle des évêques de Mende, dans les temps anciens, est un fait totalement incontestable. Le doute des Bollandistes est donc un nouvel argument favorable à notre cause.

Au surplus, nous ne tenons pas à faire sortir la souveraineté temporelle des évêques de Mende de la donation racontée par Jean Chenu ; mais nous ne pouvons pas abandonner ce qui se réfère à l'épiscopat de saint Sévérien, disciple de saint Martial.

Ce n'est pas tout. Indépendamment de ce qui vient d'être dit, les Bollandistes n'émettent aucun doute sur l'existence d'un saint Sévérien, évêque de *Gabalum* ou Gévaudan. Après avoir parlé de Sévérien, évêque de Gabala en Syrie, et avoir rapporté les détails que nous avons transcrits sur cet évêque et qui tendent à lui refuser la qualité de saint, ils disent en parlant de celui du Gévaudan *Sanctus Severianus*. Au sujet de celui de la Syrie ils disent : *Alius Severianus Gabalensis Syrus*. « Un autre Sévérien de Ga-» bala en Syrie. » Ils ne confondent donc pas ces deux évêques, comme on le fit mal à propos en 1762 ou 63, et comme le fait l'abbé Rabeyrolle dans son opuscule sur saint Privat.

La note précitée de ce dernier opuscule cite Baillet

comme partisan de la réforme qui fut faite sous l'évêque Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré. Nous répondons à ceci comme il suit : 1° Baillet, dans sa *Vie des Saints*, sous le 21 août, se contente de donner à saint Privat le titre d'*évêque du pays de Gévaudan*, et il ne dit pas un seul mot pour prouver que saint Privat a été *premier* évêque du Gévaudan; 2° Baillet, qu'on a nommé à juste titre le *dénicheur des saints*, dit en parlant de saint Privat : « Des auteurs font saint Privat successeur immédiat d'un » Sévérien qu'on dit avoir été disciple de saint Martial » de Limoges et fondateur de cet évêché. Mais il est » à craindre que dans l'obscurité de cette origine, » Sévérien, évêque de Gabalis en Syrie, vivant au » commencement du cinquième siècle, renommé par » son éloquence, mais décrié en même temps par ce » qu'il a fait contre saint Jean Chrysostome, n'ait » été pris pour cet évêque de Gabales en Gévaudan, » dont on fait une fête à Mende, le 25 de janvier, » remise au lendemain, à cause de la conversion de » saint Paul. Quoiqu'il en soit, saint Privat ne travaillant pas avec moins d'ardeur, etc.» Après ces paroles, Baillet continue la vie de saint Privat.

Pour quiconque cherche franchement la vérité, que prouve ce passage de Baillet? Une seule chose. C'est que cet auteur craint qu'on n'ait fait de Sévérien, évêque en Syrie, un saint Sévérien, évêque du Gévaudan. Une crainte de ce genre n'est pas un argument sérieux, et l'on a vu que Baillet fait

très-bon marché de sa crainte, en terminant par ces mots : «Quoi qu'il en soit...»

Nous résumons les autorités citées par l'abbé Rabeyrolle : 1° Le grand nombre d'historiens. Il n'en cite pas un seul ; 2° Les bulles d'Urbain V. Où sont ces bulles? Il paraît bien que Baronius et les Bollandistes n'en ont pas connu une seule ; 3° Baillet. On vient de voir comment s'exprime cet auteur; 4° Tillemont. Nous aurons à en parler dans le chapitre suivant.

Nous avons au contraire prouvé que, nulle part, on ne rencontre saint Privat qualifié de *premier* évêque du Gévaudan; que saint Sévérien, évêque du Gévaudan, n'a pas été le moins du monde éliminé du catalogue des saints par Baronius; qu'il existe des témoignages en faveur de saint Sévérien, considéré comme prédécesseur de saint Privat.

Voici encore un de ces témoignages digne de notre attention. Nous le tirons de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, par le père Longueval plus haut cité : «Les » anciens martyrologes font mention au 25e jour de » janvier, d'un Sévérien, évêque, *apud civitatem Ga-* » *balensem*, ce qui peut signifier ou Gabales de Gé- » vaudan, ou Gabales en Syrie, dont un Sévérien » était évêque au commencement du cinquième » siècle. Baronius l'a entendu de Gabales en Syrie, et » jugeant avec raison qne Sévérien, qui en était évê- » que, ne méritait pas d'être mis au rang des saints, » il l'a retranché du martyrologe romain. Il est plus

» naturel de croire que c'est de Sévérien, évêque du » Gévaudan, qu'ont parlé les Martyrologes. »

Ce passage achève de convaincre tout homme impartial que la radiation opérée par le cardinal Baronius, loin d'être défavorable à l'opinion par nous soutenue, vient lui prêter un nouvel appui. Il est de la dernière évidence que l'antiquité, en donnant le titre de saint à un Sévérien, évêque de Gabales, n'a pas voulu l'attribuer à celui de la Syrie, mais bien à un Sévérien du Gévaudan, prédécesseur médiat ou immédiat de saint Privat.

Prétendrait-on que cette coïncidence de nom, de qualité, de ville est inexplicable? Nous disons qu'elle est singulière, mais elle le serait bien davantage 1° si les deux évêques du nom de Sévérien avaient vécu en même temps; 2° si tous les deux avaient le titre de saint. Or, cela n'est pas. Une singularité, quelque grande qu'elle soit, ne saurait autoriser un historien grave à révoquer en doute et surtout à répudier un fait. Nous ouvrons donc notre catalogue par saint Sévérien et nous devrons fournir d'autres détails.

CHAPITRE II.

Saint Sévérien, saint Privat, saint Firmin.

—

1.

SAINT SÉVÉRIEN.

Le nom du premier évêque connu de l'Eglise de Mende a été quelquefois celui de Sévérin, *Severinus*. Cette appellation n'est pas rare, comme on sait, dans les diptyques de notre Eglise de France. Nous y trouvons saint Séverin d'Agaune, saint Séverin ou Seurin de Bordeaux, saint Séverin de Vienne, en Dauphiné, saint Séverin de Bigorre. Si nous voulons nous en tenir à l'appellation de Sévérien, ce nom, moins commun en France, ne sera pas pour cela exclusivement oriental, car nous avons saint Sévérien, *Severianus*, martyr à Rome. D'ailleurs ce nom a une racine totalement occidentale ou latine. Ce serait donc une objection futile que celle qui nous présenterait le nom de Sévérien comme appartenant, sans exception, aux populations asiatiques. Sévérien, Séverin, Séver, Sévérian, Seurin ne sont que des variantes de Sévère, *Severus* ou *Severius*.

Qui ne sait que Rome a eu pour empereurs Sévère, et Alexandre Sévère, y compris le poète Cornélius Sévère? N'avons-nous pas aussi Sulpice Sévère l'historien et saint Sulpice Sévère, archevêque de Bourges? Ces détails, qui ailleurs seraient oiseux, ne sont pas ici sans importance et hors de propos.

De qui cet évêque aurait-il reçu sa mission apostolique pour le pays des Gabales ou Gévaudan? On peut admettre sans difficulté que saint Sévérien fut envoyé dans cette contrée par saint Martial, évêque de Limoges, un des sept apôtres des nations qui reçurent la mission d'évangéliser la France et de propager l'empire du Christianisme. Or, cette grande mission eut lieu vers l'an 245 de l'ère chrétienne. On peut donc croire que saint Sévérien évangélisa le Gévaudan vers l'an 255, et qu'après quelques années consacrées à ce labeur apostolique il fut emporté par la tempête des persécutions qui sévissait alors avec fureur dans toute la domination romaine. Il est vrai que l'ancienne liturgie de Mende ne l'honorait pas comme martyr, mais comme confesseur. C'était sans doute parce qu'on n'a point de certitude sur le genre de sa mort. Nous ne pouvons non plus affirmer qu'il soit mort martyr, mais nous inclinons beaucoup plus vers cette dernière opinion, car c'est ainsi que presque toujours se terminait, dans ces premiers siècles, la mission de ces prédicateurs de l'Evangile.

Saint Sévérien semble donc n'avoir fait qu'une assez courte apparition dans le pays des Gabales, ainsi

qu'il a été dit. On peut donc présumer que sous ce saint évêque il y eut en cette contrée quelques rares prosélytes de la sainte doctrine, et que leur nombre n'était pas suffisant pour constituer une véritable chrétienté. Cette mission peut être considérée comme la première aurore du jour qui devait enfin luire avec un certain éclat sous son successeur. Nous avons vu et nous voyons encore tous les jours, surtout dans les contrées lointaines, se former des églises avec des éléments aussi faibles. C'est le grain de sénevé qui, à peine levé de terre, ne présente qu'une chétive plante, et qui, avec le temps, devient, selon l'expression du livre sacré, un arbre pouvant offrir un abri salutaire.

Nous avons en ce moment à examiner le fait historique de la suppression de la fête de saint Sévérien dans le Propre des saints du diocèse de Mende. Les anciens bréviaires, missels et heures paroissiales marquaient pour le 26 janvier cette fête. Le Propre de 1619 l'indique pour ce jour, sous la rubrique : *In festo sancti Severiani episcopi Mimatensis et confessoris, Duplex à Capitulo.* Tout le monde sait que dans le dix-huitième siècle se manifesta, en France, un esprit d'innovation liturgique, en opposition à l'unité romaine établie par le pape S. Pie V, en 1576. Le nouveau Bréviaire et le nouveau Missel de Paris, inaugurés en 1736 et 1738, furent considérés à peu près partout comme des chefs-d'œuvre de composition littéraire et critique. L'archevêque d'Albi crut

devoir doter son Eglise et son arrondissement métropolitain de la nouvelle liturgie parisienne, tant était grande alors l'influence de la capitale sur l'esprit des provinces. Ce prélat était Léopold-Charles de Choiseul-Stainville, frère du duc de Choiseul, premier ministre et cousin de Florent de Choiseul-Beaupré, évêque de Mende. Albi quitta, en 1762, la liturgie romaine, celle de l'Eglise mère et maîtresse de toutes les Eglises. En 1763, Mende imitait Albi, tandis que Rodez, suffragant comme Mende de la métropole albigeoise, restait fidèle au rit romain et s'est montré persévérant jusqu'à nos jours. C'est alors seulement que Mende supprima saint Sévérien et l'on a vu dans le chapitre précédent si cette décision fut le résultat d'un examen bien approfondi.

Cet acte de l'autorité épiscopale de Mende, en 1763, est-il de nature à interdire toute nouvelle discussion, au sujet de l'antériorité de saint Sévérien à saint Privat? Nous ne l'avons pas cru, car ce ne sont point ici des dogmes à débattre, mais des faits historiques à élucider. Bien plus, nous sommes très persuadés qu'une réintégration à solliciter est plus édifiante qu'une suppression à provoquer ou à maintenir. Nous ne voulons pas non plus troubler la cendre du vénérable abbé Rabeyrolle qui fut notre compatriote et notre ami. Il composait son opuscule en un temps où les études liturgiques n'avaient pas encore pris leur essor, et il écrivait dans un pays où il ne pouvait consulter les sources de l'érudition

comme nous qui vivons dans une cité où elles surabondent.

Selon nous, et comme corollaire de tout ce qui a été dit sur cette question, saint Sévérien doit être considéré comme premier évêque du *Gabalum* ou Gévaudan, et c'est pourquoi nous le plaçons à la tête de notre catalogue.

—

2.

SAINT PRIVAT, MARTYR.

Après la mort de saint Sévérien, il était urgent d'envoyer dans cette région destinée à de plus grands progrès évangéliques un nouvel apôtre chargé de procurer le développement du germe déposé par son prédécesseur et d'asseoir sur des fondements plus solides l'édifice de la nouvelle Eglise gabalitaine. On a vu, dans le chapitre précédent, que le chanoine Dufraisse attribue à saint Austremoine, évêque d'Auvergne ou Clermont, l'envoi de saint Privat dans le Gévaudan. Cela concorde parfaitement avec l'opinion la plus universelle qui considère l'Auvergne comme la patrie de saint Privat. Certaines légendes le font naître à Coudes, non loin de Clermont. Nous croyons qu'on ne peut avoir sur cette particularité, d'ailleurs peu importante, une certitude bien fondée. En fait de monument irrécusable, on n'a sur saint Privat que le court passage de Grégoire de Tours. Nous l'avons

transcrit au commencement du premier chapitre de cette deuxième partie.

L'abbé Rabeyrolle, dans l'opuscule déjà plusieurs fois mentionné, nous dit que saint Martial, apôtre de l'Aquitaine, forma ce saint pontife et le chargea de la mission de convertir à la foi chrétienne les peuples du *Gabalum*. Il s'appuie sur les mémoires de M. de Cantalause, imprimés pour le chapitre de Mende en 1775. Ce dernier s'exprime ainsi : « Les monuments » de l'histoire ainsi que les archives de l'évêché et » chapitre de Mende attestent également la vérité de » l'apostolat du martyre saint Privat et du siècle où il » vécut. Tout se réunit à nous apprendre que saint » Martial envoya saint Privat dans le Gévaudan pour » y prêcher la foi, que celui-ci en fut le premier évê- » que et y souffrit le martyre en 262. Grégoire de » Tours atteste ce fait et après lui les meilleurs » critiques. »

Nous ne pouvons pas reprendre ici notre polémique sur divers points de ce passage. Il a été prouvé contre l'auteur que Grégoire de Tours n'a pas dit que saint Privat fut le *premier* évêque du Gévaudan, que Baronius et Baillet ne l'ont pas dit davantage. Cantalause prétendrait-il que le premier de ces historiens présente saint Privat comme un disciple de saint Martial? En vérité, Grégoire de Tours ne dit rien de pareil. Il n'est question, dans tous les agiographes, que de saint Sévérien envoyé dans le Gévaudan par saint Martial, premier évêque et apôtre de Li-

moges. Les anciens offices du Propre des saints du diocèse de Mende ne contiennent, dans celui de saint Privat, rien qui ait rapport à cette mission de l'évêque martyr par saint Martial de Limoges. Il est bien plus naturel d'attribuer la mission de saint Privat à saint Austremoine, premier évêque et apôtre de Clermont, qui envoya à peu près dans ce même temps saint Ursin à Bourges. D'ailleurs on s'accorde à reconnaître que saint Privat était originaire d'Auvergne, et il est très-probable qu'il fut formé aux vertus de l'épiscopat par son propre évêque saint Austremoine.

Maintenant nous avons à émettre notre profession de foi sur la qualité d'apôtre du Gévaudan accordée à saint Privat. Nous disons que si saint Sévérien fut le devancier de saint Privat, il ne nous semble pas moins certain que le titre de fondateur de l'Eglise de *Gabalum* ou de Mende appartient éminemment à ce dernier. Nous répétons que saint Sévérien ne fit, pour ainsi dire, que passer dans cette contrée, qu'il creusa simplement les fondements du christianisme dans le pays des Gabales et en un mot qu'il prépara la voie dans laquelle saint Privat était appelé à marcher. Il n'y a donc, selon nous, rien à changer dans l'office de saint Privat, si ce n'est, dans le titre que lui donnent les nouveaux livres, le nom de *premier* évêque du Gévaudan. La qualité d'apôtre de la foi dans ce pays lui est également assurée. Tout cela est conforme à l'antiquité, qui a consacré à saint Privat une

solennité beaucoup plus splendide qu'à saint Sévérien, dont l'office se prenait du commun des confesseurs.

Tillemont, auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire des six premiers siècles de l'Eglise*, ne nous fournit aucun détail nouveau sur saint Privat. Ce savant critique ne veut pas cependant lui assigner la qualité de *premier* évêque du Gévaudan. Il se contente de le désigner comme « évesque du pays de Gévaudan, dans » les montagnes du Languedoc, dont le siége épiscopal » est aujourd'huy à Mande ». Tout ce que dit cet auteur sur saint Privat et sur saint Sévérien se borne à des incertitudes et il n'a pu articuler que des doutes. Nous redisons donc ici, puisque l'occasion se présente encore, que Tillemont ne saurait être sérieusement invoqué pour ou contre l'épiscopat de saint Sévérien. Il se borne à dire que dans les diocèses de Bourges et d'Orléans il y a plusieurs paroisses qui ont saint Privat pour patron et qu'on lui donne, en ces contrées, le nom de saint Privé. C'est bien là en effet la traduction française du nom latin de *Privatus*, dont on a fait Privat, dans les pays du midi de la France, parce que la langue habituelle de ces peuples se rapproche davantage du latin. On peut dire, à la gloire de saint Privat, que son nom est connu assez généralement en France et dans le reste de la chrétienté.

La prose nouvelle de sa fête retrace parfaitement les vertus et les travaux apostoliques de ce saint évêque. A l'époque où Mende prit le rit parisien, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'office de cette solennité

patronale fut complètement refait. De nouvelles hymnes remplacèrent les anciennes du Propre de 1720, de même que celles-ci avaient succédé aux hymnes du Propre de 1619. Ainsi, en moins de deux siècles, cet office eut à subir trois changements absolus. Dans les deux premiers offices on remarque de très-belles hymnes, surtout celles du Propre de 1619 : *Hic dies anno redeunte festus,* qui résume d'une manière intime, nous dirions presque avec une couleur locale, la vie de saint Privat. Celle du Propre de 1720 : *Luce Privato redeunte sacrâ* se fait remarquer par son mérite poétique. La touche de Santeul et de Coffin se fait sentir dans les hymnes du nouvel office de 1763. La poésie en est élégante, mais cela ne constitue pas exclusivement la beauté liturgique.

Avec le plus grand nombre des historiens ecclésiastiques, nous plaçons le martyre de saint Privat vers l'an 265 et si nous lui refusons le titre de *premier* évêque du Gévaudan, nous lui maintenons celui de fondateur et de patron de cette Eglise.

—

3.

SAINT FIRMIN.

Après saint Privat, tous les catalogues des évêques de l'Eglise de Mende nomment saint Firmin. Fut-il successeur immédiat de saint Privat? C'est une ques-

tion à laquelle il est impossible de répondre d'une manière positive. Nous ne pouvons cependant accepter l'opinion consignée dans le martyrologe publié par Saint-Allais, qui place cet évêque du Gévaudan dans le sixième siècle. Le P. Longueval se borne à dire que la mémoire de ce saint est honorée à Mende le 16 janvier. Le martyrologe romain n'en fait aucune mention. Saint Firmin, selon la légende locale, aurait été inhumé sous l'autel de saint Julien, dans le bourg de Banassac, et la révélation de ses reliques aurait été miraculeusement faite à Ingellinus, prévôt de l'église de saint Martin de la Canourgue. C'est ici en effet qu'était situé le célèbre monastère qui a donné son nom à cette ville, ainsi qu'il a été dit dans la première partie.

A quelle époque faut-il placer cette révélation? Il est impossible de la fixer, car il n'existe aucune sorte de document historique à cet égard. Il est toujours certain qu'il ne pouvait y avoir de monastère de saint Martin avant le cinquième siècle, puisqu'on fixe la mort de ce grand saint à l'an 401, du moins c'est l'opinion la plus généralement suivie.

Voici comment s'exprime, à l'article saint Firmin, la biographie universelle de Michaud :

« Les savants auteurs de la *Gallia Christiana* n'ont » pu découvrir aucune circonstance de la vie de ce » prélat et ils n'ont pu déterminer l'époque où il a » occupé le siége de Mende. On croit cependant que » ce fut à la fin du quatrième siècle. Son corps fut

» trouvé à la Canourgue et transféré à l'abbaye de
» Saint-Victor de Marseille, où il était encore exposé
» à la vénération des fidèles, il y a quelques années. »

Quoique dans ce passage on lise que le corps de saint Firmin fut trouvé à la Canourgue, tandis que la légende place cette découverte ou invention à Banassac, ce ne saurait être un dissentiment, quand on sait que ces deux localités si rapprochées sont souvent prises l'une pour l'autre. Dans ces temps reculés, la Canourgue n'était autre chose que le monastère ou *Canonica domus* de Banassac.

L'Église de France honore plusieurs saints sous le nom de saint Firmin.

Amiens reconnaît dans saint Firmin martyr son premier évêque, apôtre de toute la Picardie.

Cette même Eglise célèbre aussi la fête d'un saint Firmin, qu'on distingue du premier par le surnom de *confesseur*.

Un troisième saint Firmin fut évêque de Verdun, dans le quatrième siècle.

Un quatrième saint Firmin occupa le siége d'Uzès, dans le sixième siècle.

Si saint Firmin évêque de Mende n'est pas le même que saint Firmin le martyr, premier évêque d'Amiens, c'est le cinquième de ce nom qui est honoré en France. Pour ce qui se réfère à cette identité que nous venons de faire pressentir, on voudra bien lire la *note sur le chapitre II de la deuxième partie, à la fin du volume.*

Les trois saints pontifes qui font le sujet de ce

deuxième chapitre doivent être mis, pour ainsi parler, dans une classe à part. C'est par eux qu'a été défriché, dans le sens moral, notre sol gabalitain. Sous eux l'Eglise de Mende n'est encore qu'à l'état de mission évangélique, comme le sont aujourd'hui plusieurs contrées de l'Asie. Le temple matériel n'y est très-probablement qu'une caverne dans le roc ou tout au plus un oratoire des plus modestes, comme le fut à Rome, sous saint Pierre, l'asile qui abrita le premier autel du christianisme. Mais la semence a été répandue sur un sol qui ne sera pas ingrat.

CHAPITRE III.

Genialis, Valère, Leonicus, saint Hilaire, saint Evanthius, Parthenius.

—

4.

GENIALIS.

Nous avons essayé de répandre quelques lueurs sur le berceau de l'Eglise de Mende, sans nous flatter de dissiper complètement l'obscurité dont il est enveloppé. La suite des successeurs de ces trois premiers évêques nous présentera encore d'assez graves difficultés. Déjà le nom du quatrième évêque fait naître de nouveaux débats. Le concile d'Arles, tenu en 314, est souscrit par un représentant de l'Eglise des Gabales. C'est Genialis. L'habile critique Sirmond fait observer que, dans certains manuscrits, Genialis est qualifié évêque de *Gabalum*. Dans d'autres monuments anciens, il n'a que le titre de diacre, *diaconus de civitate Gabalum*. Hugues du Tems, déjà cité dans notre première partie, admet Genialis comme successeur de saint Firmin. Il dit qu'à la vérité Genialis semble n'avoir été que diacre de *Gabalum*, au moment où il assistait au concile d'Arles, mais qu'alors il était déjà élu évêque de ce siége.

Nous disons que, si Genialis n'eût été qu'un délégué de l'Eglise gabalitaine, il aurait pris simplement cette qualité. C'est ce qu'il n'a pas fait. Notre auteur ne révoque pas en doute la qualité d'évêque élu dans Genialis. Il s'appuie sur des manuscrits où se lisent textuellements ces mots : *Ex provinciâ Aquitaniœ civitate Gabali Genialis episcopus*. On ne doit pas ignorer qu'aucun concile n'a soulevé autant de discussions que celui d'Arles, sur le nombre et le nom des évêques qui s'y trouvaient. Catel porte Genialis comme évêque de *Gabalum*. D. Vaissète ne le fait point figurer en cette qualité. Robert le nomme avant saint Firmin.

Il est important, selon nous, de remarquer à cette occasion, que le siége de Cavaillon considère comme son premier évêque saint Genial, que Richard et Giraud placent en 322. Serait-ce le même que Genialis du Gévaudan? Nous n'inclinons pas à le croire, malgré la ressemblance des titres de *episcopus Cabellicensis* et *Gabalensis*, surtout quand, pour le premier, on lit quelquefois *Gabalicensis*. C'est bien pourtant une conformité de ce genre qui, pendant long-temps, a fait considérer saint Véran comme évêque de *Gabalum*, tandis qu'il fut évêque de *Cabellio* ou Cavaillon. Pour ce qui regarde ce dernier prélat, nous aurons à fournir quelques détails dans le chapitre consacré aux saints du Gévaudan. Nous nous bornons à signaler l'homonymie de Genialis de *Gabalum* avec celle de saint Genial ou Genialis de Cavaillon.

5.

VALÈRE.

Après Genialis, dont le nom seul et la date de sa subscription au concile d'Arles nous sont uniquement connus, la succession des évêques de Mende ne recommence qu'à l'an 451. L'histoire de cette Eglise éprouve donc une longue lacune de cent trente-sept ans, à dater de l'an 314. Cette interruption disparaîtrait si l'on pouvait adopter l'opinion qui place le martyre de saint Privat dans les premières années du cinquième siècle. Mais nous avons dû repousser cet inadmissible système. En ce cas, le catalogue débuterait ainsi : Saint Sévérien, saint Firmin, Genialis, saint Privat et Valère. On pourrait largement expliquer le manuscrit de Trèves et la légende de l'office de saint Privat, dans le Propre de 1619, où l'on dit que ce saint fut enterré à Mende, dans l'endroit où *ses prédécesseurs* avaient reçu la sépulture. Or nous n'avons pas cru qu'il fut possible d'adopter ce système contrairement à l'autorité de Grégoire de Tours. Il faut donc recourir à d'autres raisons pour tâcher d'expliquer la longue interruption de plus d'un siècle, en supposant même que Genialis ne serait mort que trente ans après avoir souscrit au concile d'Arles. Que serait-ce donc si l'on ne voulait pas admettre Genialis dans le catalogue des évêques du Gévaudan?

A l'époque où Genialis assistait au concile d'Arles,

deux ans s'étaient écoulés depuis la miraculeuse apparition de la croix à l'empereur Constantin. L'ère des persécutions était fermée. Mais déjà en 325, l'hérésie d'Arius qui avait infecté une partie de l'orient, commençait à poindre dans les Gaules. En 353, les empereurs romains, fauteurs de l'Arianisme, suscitent dans les Gaules une horrible persécution contre les catholiques. Puis encore l'apostat Julien cherche à faire revivre le paganisme. Un peu plus tard, Toulouse devient la capitale du royaume des Goths, qui occupaient les contrées sises entre les Pyrénées et la Loire, l'Océan et le Rhône. Le *Gabalum* faisait donc partie de cet immense domaine et la religion avait grandement à souffrir de ces déplorables perturbations. Enfin les Francs finissent par envahir les Gaules, et sous le roi Mérovée les Vandales ravagent surtout les provinces méridionales. C'est en 451, que ces hordes, barbares sont vaincues dans les champs Catalauniques, sur les rives de la Marne.

En cette dernière année, apparaît dans l'histoire de l'Eglise de Mende un de ses évêques. C'est Valère, *Valerius*, un des signataires de la lettre adressée par les évêques des Gaules au pape saint Léon I. Parmi ces évêques, nous trouvons les titulaires suivants des siéges voisins de Mende. Ce sont Constantius, d'Uzès; Ætherius, de Maguelone (plus tard Montpellier); Eugenius, de Nîmes; Helladius, de Lodève; Anomius, d'Albi.

Faut-il attribuer aux cruelles péripéties qui se dé-

roulent pendant cent trente-sept ans l'interruption que nous déplorons dans la succession de nos évêques? Ces bouleversements ne paraissent pas devoir en être la cause unique, puisque Bourges, Clermont, Limoges et le Puy comptent, dans cet intervalle, chacun quatre ou cinq évêques. Il est vrai aussi que Albi ne compte à son tour, depuis saint Clair, son premier évêque, au troisième siècle, que deux autres évêques jusqu'à Anomius plus haut nommé. La cause véritable ne peut donc s'expliquer d'une manière précise. On pourrait peut-être la trouver dans la perte des monuments traditionnels et c'est bien à cette cause que peuvent être attribuées beaucoup d'autres lacunes.

Nous pensons néanmoins que l'Arianisme, dont le roi des Goths Eurix ou Evarix se montra l'ardent promoteur, a pu être la cause principale de cette longue interruption. (*Voir la note sur le présent chapitre, à la fin du volume.*)

—

6.

LEONICUS.

Un assez long intervalle sépare Leonicus de son prédécesseur Valère. Et encore le nom de cet évêque ne nous est connu que par son diacre Optimus, qui souscrivit au concile d'Agde, en 506, au nom de Leonicus. Ici la qualité de représentant ou délégué épis-

copal n'est pas douteuse et cela nous confirme dans notre opinion sur Genialis. Si celui-ci n'eût été que le délégué de son évêque au concile d'Arles, il aurait fait connaître le nom du prélat dont il était le mandataire, comme fut Optimus au concile d'Agde. Ceci est dit sans préjudice de l'autorité des manuscrits où Genialis est qualifié d'évêque.

—

7.

SAINT HILAIRE.

A Leonicus succède saint Hilaire, *Hilarius* ou *Hilaris,* qui souscrivit au concile d'Auvergne en 535. En cette même année Lecointe place l'élection d'*Eunodius* ou *Evodius* qui, de sénateur devenu prêtre, fut forcé, au moment de recevoir l'onction épiscopale, de prendre la fuite afin de se soustraire à la fureur du peuple, indigné de cette promotion. Grégoire de Tours rapporte que cet *Eunodius* avait dit des injures à saint Gal, évêque de Clermont, et que celui-ci lui avait prédit qu'il ne parviendrait jamais à l'épiscopat; nous tirons cette particularité de Hugues du Tems. Il nous semblerait donc qu'avant saint Hilaire *Eunodius* avait été élu évêque de Mende, et que l'opposition violente du peuple aurait rendu nulle cette élection.

Nous aurons à examiner, en parlant de saint Ilère ou Isère, si les Bollandistes ont pu avec raison con-

fondre ce dernier avec saint Hilaire. L'Eglise de Mende célèbre la fête de ce saint le 25 octobre. Saint Hilaire de Mende n'a de commun que le nom avec saint Hilaire de Poitiers, mort en 368, et dont le monde catholique tout entier solennise la festivité le 14 janvier.

On lit dans quelques ouvrages que les reliques de saint Hilaire de Mende ou de Gévaudan furent transférées dans la célèbre abbaye de Saint-Denys, près Paris. Nous avons sous les yeux l'inventaire des reliques de ce trésor de Saint-Denys et voici ce que nous y lisons : « Buste de vermeil où est renfermé le chef » de saint Hilaire de Poitiers, père et docteur de » l'Eglise..... Dans ce reliquaire est aussi l'os du bras » du même saint Hilaire que l'on voit sur le devant, » à travers d'un cristal. Ce reliquaire fut fait par les » religieux de Saint-Denys, après les troubles de la » ligue. » Dans le reste de cet inventaire il n'est fait aucune mention de reliques quelconques de saint Hilaire, évêque de Mende.

D'après le document qui vient d'être cité, il serait certain que l'abbaye de Saint-Denys n'a jamais possédé d'autres reliques d'un saint Hilaire différent de celui de Poitiers. Toutefois il paraît bien qu'au commencement du dix-septième siècle le chapitre de Mende croyait à l'existence des reliques de notre saint Hilaire de Gévaudan à Saint-Denys. Les archives de la préfecture de la Lozère possèdent un acte par lequel les moines de Saint-Denys font donation d'un os de saint Hilaire à l'évêque de Mende. Cet acte porte la

date du 11 octobre 1608. Rien n'indique dans cette pièce qu'on y distingue saint Hilaire de Mende de saint Hilaire de Poitiers. On doit néanmoins présumer qu'en accordant cette faveur au chapitre de Mende les moines de Saint-Denys prétendaient lui envoyer quelques parcelles des reliques de notre saint évêque de Gévaudan.

—

8.

SAINT EVANTE ou EVANTHE.

Ce successeur de saint Hilaire n'est connu à son tour que par le concile d'Orléans, auquel il souscrivit en 541. Demochares place ce concile à l'an 547. Il y nomme *Evantius Gabalitanus* au deuxième rang, sur quarante-cinq évêques. L'Eglise d'Autun honore, le 12 septembre, un de ses saints pontifes sous le même nom. On trouve ce dernier désigné aussi sous les diverses appellations de *Evantius, Evultius, Eminthius*. En Bourgogne, le peuple l'appelle saint Ouan. A Autun en particulier, on le nomme saint Event. Le rituel de Mende donne à cet évêque la qualité de saint. Robert, Catel et Dom Vaissète la lui refusent, mais la *Gallia Christiana* le nomme *sanctus Evantius*. Pourtant le Propre du diocèse de Mende ne lui assigne aucun jour de fête. Celui de 1619 et celui de 1720 n'en font non plus aucune mention, ce qui est assez étonnant.

On a donné quelquefois pour succcesseur à saint Evanthe un évêque du nom d'Innocent, *Innocentius*. Il ne s'agit pas ici du comte de Gévaudan, qui contribua au meurtre de saint Louvent, mais bien d'un autre *Innocentius* qui fut évêque de Rodez. Un ancien catalogue d'évêques de Mende que nous avons sous les yeux a commis cette erreur qu'on a sans doute copiée dans le martyrologe de du Saussay. La *Gallia Christiana* a relevé cette confusion et a restitué ce pontife à Rodez. Il est placé entre *Theodosius* et saint *Deusdedit* ou Dieudonné.

—

9.

PARTHENIUS.

Parthenius, le dernier du sixième siècle, n'est connu que par ses démêlés avec un certain Palladius, auquel le roi Sigebert avait donné et puis enlevé le comté ou gouvernement du Gévaudan. On rapporte que Palladius encourut la disgrâce du prince, à cause de ses torts envers l'évêque Parthenius. Ce comte redoutant la vengeance de Sigebert se tua d'un coup d'épée. On ne connaît ni l'époque précise de la promotion, ni celle de la mort de cet évêque de Mende.

Un coup d'œil comparatif entre Bourges la métropole et Mende, pour ce qui concerne le nombre des évêques de chacune de ces églises, nous semble plein

d'intérêt. Jusqu'à ce moment Bourges compte, depuis le milieu du troisième siècle, vingt-six évêques ou métropolitains, tandis que dans le même intervalle nous ne trouvons à Mende que neuf évêques. La disproportion est énorme! Et si l'on n'admettait point saint Sévérien et Genialis, Mende serait réduit à sept évêques, sur les vingt-six de sa métropole. Très-évidemment, les noms de plusieurs de nos évêques, dans cette première période, sont restés inconnus.

CHAPITRE IV.

Saint Ilère; Agricola; saint Frézal; Agenulphe.

—

10.

SAINT ILÈRE.

Une difficulté chronologique se présente au moment où nous devons inscrire le nom du successeur de Parthenius. Robert et Catel désignent saint Ilère, *Ilerus*, *Ilarus* ou *Iserus*, quelquefois même *Hilarus* et *Hilaris;* D. Vaissète, la *Gallia Christiana* et le rituel de Mende indiquent Agricola. Les savants Bollandistes confondent ce saint Ilère avec saint Hilaire que nous avons classé le septième. Nous commençons par vider ce dernier débat, parce qu'il est le plus important, en posant ainsi deux questions.

1° Saint Hilaire, *Hilarius*, notre septième évêque connu, est-il le même que saint Ilère que nous venons de placer au deuxième rang chronologique?

2° Lequel des deux d'Ilère et d'Agricola a précédé l'autre?

Nous répondons à la première question que les Bollandistes, séduits par la ressemblance des deux

noms *Hilarius* et *Hilarus* (car on vient de voir que saint Ilère est désigné aussi par ce dernier nom) en ont conclu que ces deux pontifes n'étaient qu'un seul et même personnage. Ils s'appuient principalement sur deux légendes, dont l'une attribue une vision miraculeuse à un évêque de Mende nommé *Hilarius*, et l'autre à un évêque nommé *Hilarus*. Dans l'une de ces deux légendes, un évêque *Hilarius* va trouver à *Arisencus* un roi nommé Théodebert et, dans la nuit qui précède l'audience, l'évêque *Hilarius* voit un globe de feu qui lui semble un présage de succès auprès de ce roi Théodebert. Dans la seconde légende, le même globe reparaît. Le lieu est nommé ici *Arcsentus*. Le roi s'appelle aussi Théodebert et l'évêque y est nommé *Hilarus*. Il y a entre ces deux récits une très-grande analogie, nous en convenons; mais est-ce une raison pour supprimer saint Ilère du septième siècle et le confondre avec saint Hilaire du sixième siècle? Cela ne nous semble pas rationnel. L'évêque saint Hilaire ou *Hilarius* n'a jamais été connu que sous ce nom. Il a assisté au concile d'Auvergne en 535. L'évêque *Hilarus*, plus connu sous les noms de *Ilerus*, *Iserus* etc. consacra sainte Enimie abbesse du monastère de Burlatis. Or cette sainte est regardée généralement comme la fille de Clotaire II. Il est impossible de faire vivre cette princesse au milieu du sixième siècle, et l'on ne peut pas la faire consacrer par saint Hilaire qui souscrivit à un concile de 535. Il faut donc forcément distinguer saint Ilère de ce dernier.

Comment concilierons-nous maintenant les deux légendes où l'on voit figurer un roi Théodebert? Cela se pourra en consultant notre Histoire de France. Du temps de saint Hilaire et à l'époque où se tenait le concile d'Auvergne nous trouvons un roi Théodebert, c'est Théodebert I. Nous avons ensuite un Théodebert II, qui mourut en 612. Il n'est pourtant pas croyable que saint Hilaire du sixième siècle et saint Ilère du septième aient également visité un roi Théodebert, qu'ils aient eu une même vision du globe, et se soient rendus tous les deux à un même lieu nommé *Arisencus* ou *Arcsentus*, c'est-à-dire au village d'Arzenc. Ce fait ne peut absolument s'attribuer qu'à un seul des deux évêques. La consécration de sainte Enimie, fille de Clotaire II, par saint Ilère, est un trait de sa vie : ces deux noms d'Ilère et d'Enimie sont liés l'un à l'autre. Cela nous suffit pour distinguer les deux évêques, et les Bollandistes ne peuvent y opposer rien de sérieux. Nous n'avons point à décider lequel des deux s'est rendu auprès du roi Théodebert dans le village d'Arzenc. Cela nous engagerait dans une discussion historique pleine d'embarras et peut-être en pure perte, car la double légende citée par les Bollandistes n'est pas un fait irrécusable. Puis encore, est-ce Arzenc de Randon ou bien Arzenc d'Apcher, qui tous deux appartiennent à l'ancien Gévaudan? Nous rejetons donc cette confusion de deux évêques en un seul et nous admettons un saint Ilère distingué de saint Hilaire.

A la seconde question nous avons à répondre que saint Ilère nous semble incontestablement le prédécesseur d'Agricola. Hugues du Tems, il est vrai, place Agricola avant saint Ilère, et blâme même Catel d'avoir fait le contraire. L'erreur de cet écrivain provient de ce qu'il place la consécration de sainte Enimie en 628, or Agricola a assisté au Concile de Reims en 625. Si la consécration de cette princesse, fille de Clotaire II, avait eu lieu en 628, Hugues du Tems blâmerait Catel avec raison; mais il ne parviendrait pas à le démontrer. Aucun monument traditionnel ne pourrait être par lui invoqué. C'est en 628 que nous plaçons, non la consécration, mais bien la mort de sainte Enimie.

Nous n'ignorons pas que Le Cointe, dans ses *Annales Francorum*, dit que saint Isère, *Iserus* (car c'est le nom qu'il lui donne), succéda à Agricola et que ce saint pontife vivait sous Dagobert. Or ce prince ne monta sur le trône qu'en 628. Mais le savant Le Cointe ne distingue pas les deux époques de cette royauté. Dagobert fut roi d'Austrasie en 622, et, après la mort de son père Clotaire II, il devint roi de Neustrie, de Bourgogne et d'Aquitaine en 628. Saint Ilère ou Isère peut donc figurer comme évêque de Mende en 622, pendant que Dagobert était roi d'Austrasie. Cela ne peut empêcher qu'Agricola n'ait souscrit au concile de Reims, en 625. Si Le Cointe avait représenté formellement Agricola comme évêque de Mende sous Dagobert, roi d'Aquitaine en 628,

il surgirait de cela une difficulté grave : on a vu que cela n'est pas.

Nous croyons donc fermement que saint Ilère a précédé Agricola et nous acceptons le sentiment de Robert et de Catel qui concorde avec le vieux catalogue manuscrit des archives du chapitre de Mende où nous lisons ce qui suit, dans cet ordre : *Sanctus Ilerus vel Iserus episcopus rexit Ecclesiam anno circiter* 620. *Agricola interfuit synodo Rhemensi, anno* 630, *sub Sonnatio episcopo.* Ici la date du concile de Reims est fixée à l'an 630. En effet, plusieurs écrivains placent ce concile en cette année et ceci favorise singulièrement, comme on voit, notre opinion. Dans ce cas, saint Ilère aurait pu consacrer sainte Enimie en 628, comme le prétend Hugues Du Tems, et mourir en cette même année, ou en 629, laissant pour successeur Agricola en 630. Tout se trouve ainsi admirablement concilié, c'est pourquoi nous n'hésitons pas à placer saint Ilère après Parthenius et avant Agricola. Dans nos *Recherches sur Sainte-Enimie,* imprimées en 1846, nous avons assez longuement traité ces questions; mais, à cette époque, nous ne possédions pas encore les documents que nous avons pu nous procurer plus récemment et qui ont décidément fixé notre opinion à cet égard.

—

11.

AGRICOLA.

On a vu que cet évêque est uniquement connu par sa présence au concile de Reims où il se trouvait avec son métropolitain saint Sulpice, de Bourges.

Ici nous avons à faire remarquer une analogie très-frappante entre un Agricola, évêque de Châlons-sur-Saône ou plutôt Challon, *episcopus Cabillonensis*, et notre Agricola, évêque de Gévaudan, *episcopus Gabalensis*. Le premier est désigné dans quelques manuscrits anciens sous le titre de *episcopus Gabellonensis*, car très-souvent on a employé la lettre G pour la lettre C. Il est même difficile de distinguer ces deux lettres dans le vieux caractère gothique. Ces deux évêques, il est vrai, ne sont pas contemporains, car un siècle les sépare, et ensuite Agricola de Challon est qualifié saint, tandis que celui de *Gabalum* n'a pas ce titre. Mais si un critique s'avisait de prétendre, par exemple, que saint Agricola de Challon doit être supprimé, parce qu'on l'aurait confondu avec Agricola du Gévaudan, à cause de la ressemblance du titre de ces deux siéges, n'imiterait-il pas, à peu de chose près, ceux qui prétendent supprimer saint Sévérien de *Gabalum*, en France, parce qu'il y a eu un Sévérien, évêque de *Gabala*, en Syrie? Le terme *Gaballensis* (car on le trouve écrit ainsi) ressemble assez à celui de *Gaballonensis* et surtout à celui de *Gaballi-*

censis qui est pareillement employé pour l'évêché de Challon, suffragant de Lyon. (Ce siége est aujourd'hui supprimé.)

Le septième siècle ne nous offre pour le siége de Mende que saint Ilère, dont on fait la fête le 1er décembre dans ce diocèse, et Agricola, connu simplement par sa présence au concile de Reims.

—

12.

SAINT FRÉZAL.

La seconde moitié du septième siècle, en prolongeant, par hypothèse, l'épiscopat d'Agricola jusqu'à l'an 650, et le huitième siècle tout entier ne nous offrent aucun évêque de Mende. Le siége est-il resté vacant pendant cent cinquante ans? Cela n'est pas présumable. Cette lacune doit nous étonner d'autant plus que la métropole de Bourges compte, pendant ce siècle et demi, onze prélats. Il est permis de soupçonner qu'il y a eu, dans cette partie méridionale de l'ancienne Aquitaine, quelque perturbation politique dont la partie septentrionale de la même province n'a pas été le théâtre. En effet la succession épiscopale se maintient, non seulement à Bourges, mais encore à Limoges et à Clermont, tandis que dans les septième et huitième siècles Rodez n'a que deux évêques. Notre plan nous interdit de raconter

ici les diverses péripéties civiles qui ont pu exercer une fatale influence sur l'état religieux de ce pays.

Ainsi donc le huitième siècle tout entier est exclu de notre catalogue épiscopal.

Le neuvième siècle est moins stérile. Nous trouvons saint Frézal, *Frodoaldus,* connu ailleurs sous les noms de Frodoald, Frédald, et à Paris, sous celui de saint Frézaut. Cet évêque occupa le siége de Mende sous le règne de Louis-le-Débonnaire. Sa légende nous apprend que ce saint prélat, accusé d'une excessive générosité envers le monastère de Saint-Martin, de la Canourgue, fut livré par son propre neveu aux assassins qui le mirent à mort au pied d'une montagne qui domine, à l'est, la Canourgue. Le corps de ce saint reçut la sépulture en ce lieu même et l'on y construisit une chapelle qui plus tard devint une église paroissiale. Elle a cessé de l'être en 1802. La chapelle actuelle n'est point l'édicule primitif, mais son style roman accuse bien au moins le douzième siècle. Depuis quelques années elle a été restaurée d'une manière convenable, et a été rendue au culte comme chapelle de pieux pélerinage relevant de la paroisse de la Canourgue.

On ignore l'époque précise de la mort de saint Frézal. Comme il vécut sous le règne de Louis-le-Débonnaire et que ce prince succéda à Charlemagne, mort en 814, et mourut lui-même en 840, c'est dans cette période de vingt-six années que nous devons placer l'épiscopat de saint Frézal.

Selon la tradition du pays, cet évêque était de la noble famille de Canilhac qui tirait son nom d'une châtellenie voisine de la Canourgue et dont le village est aujourd'hui une paroisse. Nous avons suffisamment prouvé que la sépulture de ce saint auprès de la Canourgue ne peut rien faire préjuger en faveur de cette petite ville, considérée mal à propos comme siége épiscopal.

Devant la porte même de la chapelle de saint Frézal on voit sourdre une abondante et limpide source encadrée dans un large bassin de pierre que l'on croit de construction, sinon gauloise, du moins romaine. Il est certain que cette construction est d'une antiquité reculée. Ceux qui l'attribuent aux Gaulois prétendent que cette délicieuse fontaine était un objet de superstition druidique. Elle forme avec le paysage abrupte et agreste qui l'environne un contraste digne d'exercer un habile crayon.

—

15.

AGENULPHE.

Après saint Frézal, Claude Robert nomme Guido et ne parle pas d'Agenulphe. Cet auteur a voulu évidemment mentionner ce dernier, en ne le nommant que par son prénom. C'est donc *Guido Agenulphus*. L'histoire ecclésiastique constate l'existence de cet

évêque 1° comme souscrivant au concile de Challon ou Châlons-sur-Saône, en 875; 2° comme un des pères du concile de Pontyon, en 876; 3° comme figurant au nombre des évêques auxquels le pape Jean VIII écrivit. Ce pontife le nomme *Agenulfum Gebaldanensem.* Nous voyons se dessiner ici les premiers linéaments du nom moderne de Gévaudan. Ce nom fut dans la langue romane celui de Gébaldan.

Entre saint Frézal et Guido Agenulphe, s'écoule un trop grand intervalle de temps pour supposer qu'il n'y eût pas au moins un évêque entre les deux. Puis encore, le neuvième siècle tout entier ne saurait être rempli par les deux évêques connus. Dans ce neuvième siècle, nous trouvons à Bourges huit métropolitains; à Rodez, quatre évêques; au Puy, cinq. Encore donc une lacune à regretter! La *Gallia Christiana* pense que l'on a attribué au siége de Genève plusieurs évêques de Gévaudan, à cause de la ressemblance des noms latins, et cite pour cela l'opinion de Le Cointe. Selon ce dernier, plusieurs de ces évêques de Gévaudan ont pu être appelés *Gebennenses*, à cause du mont *Gebenna* ou *Cebenna*, les Cevennes. Nous ne partageons pas cet avis. Le sentiment de Le Cointe est une hypothèse inadmissible. Le Gévaudan n'a pu jamais être nommé *Gebenna*, ni *Cebenna* ou *Cevenna*. On n'en saurait citer un seul exemple.

CHAPITRE V.

Guillaume I; Etienne I; Matafred; Raymond; Aldebert I; Guillaume II et Robert.

—

14.

GUILLAUME I.

Sept évêques vont remplir les dixième et onzième siècles. Tous les catalogues des évêques gabalitains placent Guillaume I vers l'an 908. Hugues du Tems le fait assister à la fondation du monastère de Saint-Pierre au Puy, et indique, pour celle-ci, la susdite date de 908. Nous croyons pouvoir néanmoins tenir compte d'une note que l'abbé Prouzet, auteur d'une *Histoire du Gévaudan*, a annexée à la page 145 de son tome premier. Il dit que d'après l'Histoire de l'Eglise du Puy, par Théodore, le monastère de Saint-Pierre fut fondé dans cette ville, le 13 avril 993, par Guy d'Anjou qui en était évêque et par Adélaïde, comtesse du Gévaudan, sa sœur. Il cite les évêques du Puy, de Valence, de Viviers, comme souscrivant à l'acte de cette fondation, avec d'autres personnages remarquables. Guillaume I serait donc étranger à cet acte et l'on ne pourrait se fonder sur ce fait historique pour constater son épiscopat.

Nous avons sous les yeux les noms des évêques du Puy pendant le dixième siècle. Ce sont : *Adalardus*, *Hector*, *Gotescalcus*, *Bego*, *Wigo*, *Drogo*, *Stephanus*. Guy d'Anjou est l'évêque désigné sous le nom de *Wigo*, que l'on écrit aussi *Vigo* et *Guigo*, en français Gui ou Guigues. Ce prélat était fils de Foulques le jeune, comte d'Anjou. Il fut d'abord moine, puis abbé de Corméri, en Touraine, et enfin le roi Lothaire le fit élire évêque du Puy, en 976. Il vécut jusqu'à l'an 996. C'est donc trois ans avant sa mort qu'il fonda le monastère de Saint-Pierre au Puy. Nous répétons que Guillaume I, évêque de Mende vers 908, n'a pu assister à cette fondation, quoi qu'en dise Hugues du Tems, et nous adoptons l'opinion de l'abbé Prouzet.

Nous n'avons ainsi aucun document historique auquel puisse se rattacher l'épiscopat de Guillaume I. Nous ne le plaçons ici qu'en nous conformant à tous les catalogues qui l'indiquent. Il est vrai qu'un autre Guy ou *Guigo* fut évêque du Puy, en 876; mais, dès l'an 880, il avait pour successeur Norbert de Poitiers, auquel succéda Adélard, qui vivait en 919. Il ne s'agit, sous aucun de ces deux évêques, de la fondation d'un monastère de Saint-Pierre au Puy.

—

15.

ETIENNE I.

Cet évêque est très-connu par le rétablissement

du monastère de Sainte-Enimie, au bourg de Burlatis, qu'il mit sous la direction de l'abbaye de Saint-Théofrid, vulgairement Saint-Chafre, au diocèse du Puy. D. Mabillon a inséré dans son ouvrage *De re diplomaticâ*, sous le n° 137 du livre VI, la charte de cette fondation. Etienne y déclare qu'il veut restaurer dans le lieu où repose le corps de la bienheureuse vierge Enimie le monastère qu'elle y avait fondé, en l'honneur de la sainte Vierge, mère de Dieu, monastère, dit-il, qui, par un effet de l'incurie et puis encore de la cupidité séculière, a été dépouillé de ses dotations. Il ne s'agit point ici du désordre qui se serait introduit dans cette maison, comme l'ont prétendu certains compilateurs et surtout ceux qui ont rédigé la *France pittoresque*, livre fait dans un assez mauvais esprit. Le mal était matériel. Le désordre provenait de la rapacité mondaine de divers seigneurs qui avaient ravi à ce monastère ses domaines. On conviendra bien que dans notre siècle ces traditions funestes ne sont point encore perdues.

Dans nos *Recherches sur Sainte-Enimie* (Paris 1846) nous exposons l'histoire de cette restauration dont l'acte fut signé à Rome, le 5 mai 951, sous le règne de Louis IV, dit d'Outre-Mer. Etienne prend ici le titre d'évêque de Mende, et assurément ce n'est point une innovation, comme on a semblé le prétendre, sans en fournir la plus légère preuve. Etienne I est désigné comme évêque de Mende, *episcopus Mimatensis*, parce que son siége était dans cette ville où

avaient siégé ses prédécesseurs, comme nous le prouvons dans notre première partie. Nous verrons après Etienne I des évêques de Mende s'intituler évêques du Gévaudan.

—

16.

MATAFRED.

Cet évêque que Hugues du Tems nomme Matefroi, en latin, *Matafredus*, occupait le siége de Mende, en 998. Robert et Catel, ainsi que le manuscrit des Archives du Chapitre de Mende, ne le nomment point. Il ne peut y avoir néanmoins de doutes sur l'existence de cet évêque, puisque nous le voyons participer à la fondation du monastère de Langogne.

Nous avons encore ici infailliblement à déplorer une lacune, car trois évêques n'ont pas dû remplir le dixième siècle. Bourges, durant ce même temps, eut six métropolitains, Rodez et Cahors six évêques, Albi va même jusqu'à neuf.

—

17.

RAYMOND.

Le onzième siècle s'ouvre par Raymond, ou Ragamond, *Ragamundus*, que nous ne rencontrons néan-

moins qu'en 1031 aux conciles de Bourges et de Limoges. En ce dernier concile, les Pères excommunièrent les nobles et les gens de guerre qui refusaient à leurs évêques *la paix et la justice* qu'on leur demandait. La sentence fut portée au nom de Aymon, archevêque de Bourges; Jourdain, évêque de Limoges; Etienne, évêque du Puy; Rancon, évêque d'Auvergne ou Clermont; Ragamond, évêque de Mende; Emile, évêque d'Albi; Deusdedit, évêque de Cahors; Isambert, évêque de Poitiers; Arnaud, évêque de Périgueux; Robin, évêque d'Angoulême. Raymond prend ici le titre d'évêque de Mende, *episcopus Mimatensis*. On a vu, par l'exemple d'Etienne I, que l'on considère souvent mal à propos Raymond ou Ragamond comme le premier qui ait pris le titre de sa ville épiscopale. Très-indubitablement, Rancon, qui signa l'acte d'excommunication sous le titre d'évêque d'Auvergne, avait son siége à Clermont, ainsi que ses prédécesseurs. Raymond mourut en 1050.

—

18.

ALDEBERT I.

A Raymond succède Aldebert I de Peyre, *Aldebertus, Adalbertus, Hildebertus* ou *Edelbertus de Petrâ*. Il sortait, comme on voit, de la noble famille de Peyre qui avait déjà produit un évêque de Mende,

Guillaume I. On trouve son nom dans l'acte d'élection d'un évêque de Limoges, en 1052. Il céda, ainsi qu'il a été dit dans la première partie, le monastère de la Canourgue à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, en l'an 1060. C'est encore lui qui, en 1062, fonda le monastère de Chirac, hors des murs de cette petite ville, selon l'usage, et c'est ce qui a donné naissance au Monastier, *Monasterium*, (village du monastère). Nous ignorons l'époque de la mort de ce prélat, dont l'épiscopat fut remarquable par ces deux actes.

—

19.

GUILLAUME II.

Nous lisons dans l'histoire ecclésiastique que cet évêque assista à la consécration de l'église de Saint-Flour, faite par le pape Urbain II. Notre évêque de Mende consacra lui-même les deux chapelles qui étaient à côté du maître-autel. Cette église n'a été érigée en cathédrale que dans le quatorzième siècle, par le pape Jean XXII. C'est alors que, pour former ce nouveau diocèse, on enleva à celui de Mende quelques paroisses riveraines de la Trueyre. Cette consécration eut lieu l'an 1095. Nous n'avons pas d'autres documents sur cet évêque de Mende.

—

20.

ROBERT.

Une charte de Chanteuge datée de 1098 nous révèle l'existence de cet évêque du nom de Robert, *Robertus*. On croit que Robert fut élu pour succéder à Guillaume II, et qu'à l'exemple d'autres évêques il partit pour la Terre-Sainte avec les Croisés. On sait que les évêques du Puy et de Chartres firent aussi partie de cette glorieuse expédition. Rien de plus explicite sur cet évêque dont l'apparition sur le siége de Mende ne fut sans doute que passagère, et qui dut mourir dans les régions lointaines où tant de Français trouvèrent la mort.

Le onzième siècle, un peu plus fécond que le dixième, ne peut nous fournir que ces quatre évêques. Celui qui va s'ouvrir n'est pas moins stérile.

CHAPITRE VI.

Aldebert II, Guillaume III, Aldebert III, Guillaume IV.

—

21.

ALDEBERT II.

Dès l'an 1109, apparaît comme le premier évêque du douzième siècle, Aldebert II de Peyre, *Adalbertus*, ou *Edelbertus de Petrâ*. Il était neveu d'Aldebert I. Sous la date précitée, nous le voyons fondant un anniversaire pour son oncle, pour Astorge son père et ses autres parents. Ce service devait avoir lieu le 1er mai, et il assignait pour en acquitter les frais le revenu de sa terre de Lascols, située dans la paroisse de Saint-Léger de Peyre, près de Maruéjols. Cette fondation porte qu'en ce jour-là on servira aux nombreux membres du clergé de Mende un repas, *refectio*, dont les frais seront pris sur les rentes de la fondation. Cet évêque fit beaucoup de bien au monastère de Chirac, dont l'établissement était dû à la pieuse libéralité de son père et à celle de son oncle Aldebert I. La mort de ce prélat eut lieu en 1123. C'est le premier évêque dont il nous ait été possible

jusqu'à ce moment d'inscrire, d'une manière précise, l'année mortuaire.

—

22.

GUILLAUME III.

Selon quelques auteurs, cet évêque sortait de la noble maison de Châteauneuf; d'autres le disent issu de la famille de Peyre. Ceci nous paraît plus vraisemblable. Il a pu porter le surnom de *Castro novo*, à cause d'une alliance entre la maison de Peyre et celle de Châteauneuf, toutes deux illustres par leur noblesse et leurs richesses. Guillaume céda à ses chanoines dix-sept églises de son diocèse, afin de les engager à suivre la règle de saint Augustin, c'est-à-dire à vivre en communauté régulière. Dans le fond, chanoine, *canonicus*, ne veut pas dire autre chose que clerc régulier, qui vit selon les règles ou canons. C'était là en effet l'antique presbytère, *presbyterium*, ou réunion des prêtres qui vivaient avec l'évêque, astreint lui-même à cette régularité. Selon Hugues du Tems, on conservait dans les archives du chapitre de Mende, la bulle du pape Calixte II donnée à ce sujet. Elle est datée du 15 des kalendes d'avril 1123. Les prêtres ou clercs qui acquittaient les nombreuses fondations restèrent séculiers. C'est ce qui scinda en deux corps l'Eglise de Mende, et cela se maintint, quoique plus tard les chanoines eussent fini par se

séculariser. Ceci n'eut lieu qu'en 1222. Il reste encore autour de la cathédrale des vestiges de l'ancienne maison canoniale qu'on nomme les *Clastres*, *Claustra* en latin, d'où s'est formé le terme français de cloître.

—

23.

ALDEBERT III.

Guillaume eut pour successeur, en 1151, Aldebert III du Tournel, *Aldebertus de Turnello*. Cet évêque sortait de l'illustre famille de Châteauneuf-Randon du Tournel. Avant sa promotion, il était prévôt, *præpositus*, du chapitre de Mende. La sagesse de son épiscopat lui fit donner, selon Hugues du Tems, le titre de *vénérable*. Sans prétendre contester à ce prélat les vertus qui auraient pu le rendre en effet vénérable, on pourrait aussi bien trouver l'origine de cette qualification dans une étiquette de cour qui faisait donner par le roi Louis VII le titre de *vénérable* à Aldebert III, de même qu'à tout autre évêque de son royaume. Voici la formule : *Ludovicus..... Aldeberto venerabili Gabalitanorum episcopo.* « Louis, » à Aldebert, vénérable évêque des Gabalitains. » Il est évident que la qualification de vénérable s'accorde bien plus naturellement avec le titre d'évêque qu'avec le nom propre du prélat. Ce serait bien différent si on lisait : *Venerabili Aldeberto Gabalitanorum episcopo.*

Cette formule nous fournit en même temps une observation utile. C'est qu'ici Aldebert est qualifié d'évêque de Gévaudan et non de Mende. D'après tout ce que nous avons dit, il demeure incontestable, par ce nouvel exemple qui n'est pas encore le dernier, que le titre d'évêque de Gévaudan ne prouve rien en faveur du séjour des évêques à Javols.

Le monument précédé de la formule précitée est ce qu'on nomme la *Bulle d'or*. Le roi Louis VII y reconnaît l'hommage que lui fait Aldebert III de son territoire diocésain. Cette concession mérita au prélat les bonnes grâces du prince, mais elle indisposa contre lui ses proches, quoique le roi lui eût maintenu, ainsi qu'à ses prédécesseurs et à ses successeurs, les droits et le titre de comte du Gévaudan. Le frère d'Aldebert se montra surtout fort irrité. L'évêque, pour se protéger contre les menaces incessantes des mécontents, avait fait construire le château fort de Chapieu, *Castrum de Capione*, sur le causse de Mende, non loin du village de Lanuéjols. A cette occasion, le frère indigné déclara à l'évêque une guerre implacable, parvint à s'emparer de sa personne et le retint dans une étroite prison où le prélat infortuné termina ses jours. C'est là un des tristes exemples de cette féodalité guerroyante du moyen-âge, qui se portait trop fréquemment aux plus déplorables excès. Toutefois gardons-nous d'exalter aux dépens du douzième siècle le progrès prétendu de nos lumières philosophiques. Au milieu de leur plus puissant rayonnement, qu'avons-nous vu à la fin du siècle dernier!

En 1162, Aldebert III reçut à Mende le pape Alexandre III, accompagné de sept cardinaux. C'est de Mende qu'est datée, 29 juillet de cette année, la bullé que ce pape donna en faveur de l'abbaye de Bonneval, en Rouergue. Ce même pape nomma Aldebert pour juger comme arbitre une grave discussion soulevée entre le vicomte de Polignac et l'évêque du Puy.

Le P. Louvreleul fournit plusieurs détails sur la transaction passée entre l'évêque Aldebert et le roi Louis VII. Il rapporte que comme insigne de la souveraineté de l'évêque ce prince remit au prélat un sceptre d'or que l'on portait jadis dans les processions de la cathédrale. Nous n'avons point à nous étendre sur ce point qui concerne l'histoire civile du Gévaudan.

—

24.

GUILLAUME IV.

En 1187, Guillaume de Peyre, *Guillelmus de Petrâ,* fut élu pour succéder à Aldebert III. Les habitants de sa ville épiscopale, à la suite de plusieurs conflits du domaine temporel, l'obligèrent de quitter leurs murs, et il ne put y rentrer qu'après avoir fait, en 1194, un accommodement. Il eut l'honneur d'être chargé par le pape Honorius III (et non pas Honoré)

de rétablir la concorde entre l'évêque du Puy et ses diocésains. Ceci était encore un conflit temporel.

La vie de cet évêque, en sa qualité de comte du Gévaudan, fut singulièrement agitée. Pierre, roi d'Aragon, voulait conserver sa souveraineté sur certaines parties du territoire gabalitain, et principalement sur le château et sur la ville de Maruéjols. Guillaume de Peyre en expulsa le gouverneur, après un siége, et vint à bout de revendiquer ce domaine.

Nous avons dit, dans la première partie, que l'abbaye de Mercoire fut érigée sous l'épiscopat de Guillaume de Peyre. Hugues du Tems nous apprend que cet évêque partit pour la Terre-Sainte en 1223, en se démettant de son siége entre les mains de l'évêque de Porto, cardinal légat du pape en France. Les diverses dates déjà relatées donnent jusqu'à ce moment trente-six ans à son épiscopat. Cela fait nécessairement supposer qu'il avait été promu bien jeune à cette dignité, puisqu'il entreprit le voyage de la Palestine, après une aussi longue administration.

L'abbé Prouzet fait observer, dans une note, que d'après Doat (1er tome, Bibliothèque royale), Guillaume IV ne se démit pas de son évêché, en partant pour la Terre-Sainte, puisqu'il confia, en son absence, l'Eglise de Mende à son vicaire-général Guillaume de Peyre. Celui-ci apparemment était son neveu. Ce fait ne nous semble pas d'une importance majeure. D'ailleurs, si cela est, cette administration

ne fut pas de longue durée, car nous verrons tout à l'heure que le successeur de Guillaume IV fut élu, en cette année 1223.

Guillaume de Peyre posséda, comme on a vu, le siége épiscopal de Mende durant trente-sept ans. Sous ce long pontificat, tout le midi de la France fut dans une agitation terrible causée par la trop fameuse hérésie qui est celle dite des *Albigeois*. C'était une sorte de confédération d'hérétiques Pétrobrusiens, Henriciens, Arnoudistes, Vaudois, Cathares, divisés en une infinité d'opinions religieuses, mais étroitement unis pour faire une guerre implacable à la religion catholique. Toutes les sectes séparées du centre de l'unité se sont toujours ainsi coalisées contre la chaire de saint Pierre. C'est ainsi encore de nos jours que conjurent contre elle toutes les sectes religieuses profondément divisées entre elles par les croyances et parfaitement d'accord pour *protester*.

Les principales erreurs de ces hérétiques consistaient à croire que les morts ne ressusciteraient pas, que nos âmes logées dans nos corps sont des démons, qu'il y avait deux principes créateurs, l'un bon et l'autre méchant, etc. Ils niaient tous les sacrements et ils avaient surtout en horreur l'eucharistie. Point de confession chez eux, ni même de mariage. Ils brisaient les croix, brûlaient les reliques et les images et ne prêchaient leurs doctrines que le fer et la torche à la main.

Avant de déployer la plus grande sévérité contre

les Albigeois on avait employé plus de quarante ans à les convertir par des missions. Comme ces moyens étaient restés sans effet on usa des plus implacables rigueurs contre eux, et tout en regrettant qu'on ait été obligé de sévir avec tant de sévérité, on est forcé de reconnaître que ces fanatiques s'étaient portés aux plus effroyables excès. C'est ainsi que le comte de Toulouse, qui se réconcilia en 1209 avec l'Eglise, avait poussé la barbarie jusqu'à faire étrangler son propre frère, parce qu'il était rentré dans le sein du catholicisme!

CHAPITRE VII.

Etienne II; Odilon de Mercœur; Etienne III. — Anachronisme relatif à Julien, cardinal de Saint-Pierre aux liens.

—

25.

ETIENNE II.

Le treizième siècle, pendant ses vingt-trois premières années, nous a montré Guillaume IV. Nous lui voyons succéder en 1223 Etienne II, surnommé de Brioude, *Stephanus Brivatensis* ou bien d'Arrabagmes. Il fut élu par le chapitre et sacré à Rome, du consentement de l'archevêque de Bourges, par Gaultier, 71e évêque de Chartres. Ce fait est consigné dans l'histoire des évêques de ce dernier siége. Néanmoins, selon ce qu'en rapportent les archives du Vatican, Etienne aurait reçu la consécration des mains du pape Honorius III.

La bulle de confirmation donnée par ce pape mentionne la dispense d'empêchement de légitimité accordée par son prédécesseur à Etienne. Or, le prédécesseur d'Honorius III était le grand Innocent III, mort en 1216. Cette dispense se rapporte donc à l'ordre de prêtrise et non point à l'épiscopat. Quant

au premier surnom, Etienne le doit à son titre de bénéficier sacristain du chapitre de Brioude. Il doit le second, celui d'Arrabagmes, au lieu qui le vit naître.

On a beaucoup loué cet évêque de son zèle à protéger les gens de la campagne contre les seigneurs qui les opprimaient, au point de les empêcher de labourer leurs terres aux jours ouvrables. Il ne faut pas oublier que les paysans étaient alors en état de servage et que la noblesse féodale aggravait trop fréquemment le joug de cette dure condition. Etienne ne pouvant réussir par ses avis paternels à corriger ces abus, eut recours à la force. Qui oserait l'en blâmer? Il fit venir de la province d'Auvergne des soldats qu'il mit sous la conduite du seigneur de Mercœur et du comte de Boulogne. Leurs armes victorieuses ravirent à Randon de Châteauneuf dix-huit places ou châteaux dont la possession avait fait de ce seigneur un véritable tyran du pays. Un autre puissant baron, tout aussi coupable de vexations, fut battu par les troupes d'Etienne et il n'y eut de blessé dans ces dernières qu'un archidiacre, de la maison de Peyre. Il est inutile de rappeler que les évêques de Mende étaient alors seigneurs temporels du Gévaudan. Cette souveraineté épiscopale fut dans les mains d'Etienne très-salutaire aux paysans opprimés. Il nous semble opportun, surtout en notre siècle, de retracer des événements de ce genre, afin qu'il demeure bien constant que l'Eglise se montrait en ces temps-là

pleine de sollicitude pour les classes inférieures qu'elle protégeait contre le despotisme féodal, quand les seigneurs méconnaissaient les devoirs que leur rang leur imposait.

Etienne II mourut aveugle dans un âge fort avancé en un lieu que la *Gallia Christiana* nomme *Canogum*. Cette mort arriva probablement en 1245 ou 1246. (*Voir la note du présent chapitre, à la fin du volume.*)

26.

ODILON DE MERCOEUR.

Après la mort d'Etienne II, l'élection de son successeur fut orageuse. Les chanoines se divisèrent en deux factions. Les uns élurent Arnaud de Peyre, prévôt du chapitre, tandis que les autres donnèrent leurs voix à Bernard d'Apcher. Les deux contendants finirent par renoncer à leur élection partielle et le pape Innocent IV nomma au siége de Mende Odilon de Mercœur. Ce prélat était issu de l'illustre maison de ce nom, en Auvergne. Son père était Berauld, *Beroaldus*, marquis de Mercœur; Adélaïde ou Alix de Bourgogne fut sa mère. Ce prélat montra beaucoup de zèle pour les intérêts de son Église. Il bâtit près du confluent de la rivière du Lot avec celle de Bramont, qui recueille les eaux du Valdonez, un château nommé *Bella-Sedes* ou Beauséjour, dont

l'idiome du pays a fait Balsiéges. La paroisse de ce nom est à quelques kilomètres de Mende. Pour dédommager son chapitre, auquel ce territoire appartenait, il lui accorda les églises de La Champ et de Saint-Martin de Campselade. Le sénéchal de Beaucaire avait ravi à l'évêque de Mende le droit de battre monnaie; Odilon de Mercœur rentra dans cette prérogative princière en 1266.

Nous avons maintenant à signaler une erreur commise par les auteurs de la *Gallia Christiana*, par L'Ouvreleul, par Daudé de Labarthe, par le manuscrit dit de Saint-Privat, et, ce qui est plus regrettable, par le dernier rituel de Mende. Elle consiste à donner pour successeur à Odilon de Mercœur un évêque du nom d'Odilon du Tournel. Hugues du Tems soutient et prouve que ce dernier n'est autre qu'Odilon de Mercœur lui-même, avec la variante du surnom féodal. Nous citons textuellement notre auteur «Odilon du Tournel est un personnage » supposé qui n'est pas différent d'Odilon de Mercœur » lui-même. En voici la preuve. On convient que le » même Odilon de Mercœur était doyen de Brioude » en 1247, lorsqu'il fut nommé évêque de Mende et » qu'il conserva le doyenné avec l'évêché. Or, il » possédait encore cette dernière dignité après s'être » démis de l'autre, en faveur d'Odilon son neveu, au » mois de juin 1272, comme on le voit par une tran- » saction passée alors entre le jeune Odilon de Mer- » cœur, doyen de Brioude, et le commandeur de

» Fougères, de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois.
» Cet accord est terminé par ces mots : *In quorum*
» *omnium prædictorum testimonium et munimentum,*
» *nos dictus Odilo permissione divinâ Gabalitanorum*
» *episcopus, dicti decani patruus, præsentes litteras*
» *sigillorum nostrorum munimine fecimus sigillari.*
» Si Odilon de Mercœur était encore évêque du Gé-
» vaudan, *Gabalitanorum*, en 1272, ce siége n'a pu
» avoir d'autre titulaire depuis 1247.»

Il n'y a rien à répliquer contre ce passage formel. (L'abbé Prouzet cite textuellement les paroles de Hugues du Tems, *mais ne nomme pas, une seule fois, la source où il a puisé ce document...*) C'est donc à grand tort que l'on intercale un Odilon du Tournel entre Odilon de Mercœur et le suivant. Odilon siégea à Mende environ 26 ans.

On a dû remarquer qu'ici encore Odilon prend le titre d'évêque de Gévaudan, quoique très-certainement son siége fût à Mende. Il y a pourtant trois siècles écoulés depuis Etienne Ier, qui se qualifiait évêque, non de Gévaudan ou Javols, mais bien de Mende.

Nous extrayons encore de Hugues du Tems le passage qui suit : «Il est vraisemblable que les cha-
» noines refusèrent d'abord de reconnaître pour leur
» évêque Odilon nommé par Innocent IV; que, d'un
» autre côté, les deux contendants nommés par le
» chapitre divisé renoncèrent à leur élection, et que
» pour conserver son droit, il aura élu Guillaume,

» qui enfin se sera désisté en faveur d'Odilon de » Mercœur.» Ceci explique pourquoi, dans certains catalogues, on trouve un certain Guillaume élu évêque en 1251. L'Ouvreleul ne parle que d'un évêque auquel il donne le nom d'Odilon du Tournel, et c'est celui que nous nommons Odilon de Mercœur. Les PP. Richard et Giraud ont servilement copié l'erreur de la *Gallia Christiana*. (*Voir la note du présent chapitre à la fin du volume.*)

—

27.

ETIENNE III.

Cet évêque monta sur le siége de Mende en 1273, année de la mort de son prédécesseur. Il y eut entre lui et son chapitre, en l'an 1277, une transaction au sujet de quatre archiprêtrés et de deux églises. L'année suivante il assista au concile tenu à Aurillac, contre les exemptions, et présidé par Guy, *Guido*, archevêque de Bourges.

Hugues du Tems, confondant les termes *Aureliacence* et *Aurelianense*, fait assister Etienne à un concile d'Orléans, en la susdite année. Ce n'est qu'une erreur de nom propre de ville. L'abbé Prouzet censure le nouveau rituel de Mende qui fait assister cet évêque à un concile tenu à Aurillac. La critique est très-mal fondée, car cet auteur veut que ce concile ait été tenu, non pas en 1278, mais en 1294. En ce

dernier cas, Etienne III n'aurait pas pu y assister, puisqu'il était mort plusieurs années auparavant. L'abbé Prouzet semble avoir ignoré qu'il y eut un premier concile à Aurillac en 1278, et un second, dans la même ville, en 1294. Celui-ci fut présidé par Simon, archevêque de Bourges. Le premier de ces conciles est celui que Hugues du Tems place à tort à Orléans, *Aureliani*, au lieu de le placer à Aurillac, *Aureliaci*. La ressemblance de ces noms de ville en latin, où il ne se trouve qu'une seule lettre de différence, a pu lui faire prendre le change. Mais il n'en est pas moins vrai que des erreurs de cette nature peuvent embrouiller l'histoire d'une époque et faire naître des débats sans fin et sans fondement.

C'est sous Etienne III que le marquis de Canilhac fonda un couvent de Dominicains dans la ville, alors nommée Marieuge, aujourd'hui Maruéjols. En ce pays, on donnait le nom de *pères blancs* à ces religieux à cause de la blancheur de leur robe monacale. L'époque précise de la mort d'Etienne III n'est pas connue, mais il est certain qu'il vivait en 1281, d'après les archives de la Lozère.

Un grave devoir nous incombe en ce moment. Nous avons à signaler une erreur très-importante qui a été surtout commise par les auteurs de la *Gallia Christiana*. Sur la foi d'un ouvrage qui jouit de la plus grande estime, la plupart des auteurs qui ont écrit sur la succession des évêques de Mende l'ont copié

sans examen. Il s'agit d'un évêque désigné sous le nom de Julien I, cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-Liens, qui aurait succédé à Etienne III et aurait prêté son serment de fidélité en 1279. La *Gallia Christiana* dit formellement qu'il est fait mention de ce Julien I dans le *Trésor des Chartes*, sous l'année 1279.

Nous avons dû nous livrer à de sérieuses recherches pour nous assurer de l'exactitude du fait, car nous avions grandement lieu de nourrir des doutes. Nous avons d'abord consulté le grand ouvrage de Ciaconius sur les pontifes romains et sur les cardinaux. Il n'existe aucun cardinal sous le nom de Julien, dans tout le treizième siècle. Cela ne pouvait nous suffire. Il était encore plus sûr de recourir au *Trésor des Chartes*. Les archives de France, à Paris, ont été mises à notre disposition. Le *Trésor des Chartes* ne présente rien qui se rapporte à l'indication de la *Gallia Christiana*. Mais nous y avons découvert l'original du serment de fidélité prêté par Julien, cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens qui prit possession du siége de Mende, par procureur, l'an 1479. Ce cardinal évêque de Mende n'est autre que Julien de la Rovère dont nous parlons en son lieu, et qui fut le pape Jules II. Il s'est donc introduit dans les catalogues des évêques de ce diocèse un énorme anachronisme de deux siècles complets. Toutefois, on ne s'est pas borné à cet anachronisme, car on fait figurer le même Julien comme évêque de Mende à l'époque où il eut réellement ce titre.

Il est vrai que contrairement au nouveau rituel de Mende et aux catalogues sur la foi desquels il a été rédigé, l'abbé Prouzet n'a pas voulu placer Julien en 1279. Mais par une autre erreur inexplicable, il a représenté cet évêque comme vivant en 1390. Or, on verra en son lieu qu'à cette dernière date l'évêque de Mende était Robert de Bosc ou Bosco. Il indique à l'appui de son opinion les archives de la Lozère, sans fournir la plus légère preuve. Nous ne comprenons rien à cette manière de traiter l'histoire d'un pays. Si ce respectable prêtre était encore vivant, nous le prierions de nous désigner la source où il a puisé ce qu'il dit sur ce point. Il est bien vrai que s'il existe dans les archives de la Lozère quelque note qui ait pu lui faire émettre une opinion de cette nature, ce document est complètement erroné. Quant à un titre original, nous avons la certitude qu'il n'existe nulle part.

D'après ce que nous venons d'exposer, il demeure incontestable que l'évêché de Mende a été possédé par un seul Julien, cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, et que ce prélat fut Julien de la Rovère, qui plus tard monta sur la chaire de Saint-Pierre, sous le nom de Jules II. La coïncidence de deux évêques du même nom, du même titre cardinalice, sur un même siége, l'un en 1279 et l'autre en 1479, était seule capable de faire naître un doute. Il n'en existe maintenant plus, et le seul cardinal Julien, évêque de Mende, est à sa place, avant son neveu Clément.

CHAPITRE VIII.

Guillaume Durand, oncle; Guillaume Durand, neveu.

28.

GUILLAUME V DURAND.

La fin du treizième siècle vit monter sur le siége de Mende deux évêques dont le premier surtout a jeté une grande illustration sur cette Église. Nous ne pouvons avoir l'intention de tracer complètement la vie de ce grand personnage, car il faut nous restreindre aux limites que nous assigne notre plan. Néanmoins nous croyons devoir entrer dans des détails assez intimes pour donner de cet évêque une idée qui puisse répondre à la haute renommée dont il jouit encore.

Ce grand prélat qu'on nomme aussi *Durantis*, *Duranti*, *Durandi*, *Durandus*, est plus généralement connu sous le nom de Guillaume Durand. Il naquit en 1230 à Puymisson, paroisse de l'ancien diocèse de Béziers, aujourd'hui commune du canton de Murviel, dans l'arrondissement dudit Béziers, département de l'Hérault, diocèse de Montpellier. Quelques auteurs placent mal à propos le berceau de Durand

à Puymoisson, dans l'ancien diocèse de Riez, aujourd'hui celui de Digne. Son épitaphe qui existe dans l'église de Sainte-Marie de la Minerve, à Rome, prouve péremptoirement que Puymisson, dans l'ancien diocèse de Béziers, fut le lieu de sa naissance.

Et dedit à Podio Missone Diœcesis illum
Indè Biterrensis.

Nous avons rédigé une notice étendue sur ce prélat, d'après celle qu'a donnée M. Victor Leclerc, en 87 pages, dans le tome xx de l'*Histoire littéraire de la France,* dont ce savant membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres est le continuateur. Nous nous bornons à analyser ici notre propre travail où M. Leclerc et M. de Savigny (*Histoire du droit romain au moyen-âge*) ont été nos guides. (Voir l'Appendice.)

Guillaume Durand jouissait déjà d'une grande réputation comme canoniste et jurisconsulte, quand se trouvant à Rome, en 1274, il fut emmené à Lyon, par le pape Grégoire X. Dans cette ville devait se tenir le concile général convoqué pour mettre fin au schisme des Grecs. Durand devint un des secrétaires de cette auguste assemblée composée de cinq cents évêques, de soixante-dix abbés, d'un nombre très-considérable d'autres personnages illustres. Parmi les membres de cette assemblée était saint Bonaventure.

Sous Adrien V, Durand pouvait se flatter d'obtenir le chapeau de cardinal, mais la mort prématurée de ce pape lui ravit ce légitime espoir.

Dans un acte daté de 1281, Durand prend les titres de doyen de Chartres, de chapelain du pape, de vicaire-général (pour le spirituel) de la Romagne, de Boulogne, du comté de Bertinoro, etc. Nous ne pouvons suivre Durand dans une foule d'événements auxquels il se mêla. Nous le voyons élu évêque de Mende en 1285, sur le refus de Guillaume de Narbonne, archidiacre de Razès. Les chanoines le nommèrent «en considération de la maturité de l'âge, » de la gravité des mœurs et de la science des let- » tres.» Durand n'accepta qu'après avoir consulté le pape, mais comme il ne pouvait lui-même aller à Bourges, pour solliciter sa confirmation, selon la discipline de ce temps, Boniface de Lavagne, archevêque de Ravenne, fut chargé des informations canoniques, et Durand, qui était alors en Italie, prit possession de son évêché par procureur. Ce fut seulement le 14 juillet 1291 que le nouvel évêque arriva à Mende.

En 1292, Guillaume unit à sa mense épiscopale l'église paroissiale de Saint-Médard de Banassac. Les papes Nicolas IV, Clément V et Jean XXII, par leurs bulles confirmèrent cet acte. On cite d'autres actes relatifs à son autorité temporelle, en qualité de comte de Gévaudan.

En 1295, Durand fut appelé à l'archevêché de Ravenne. Malgré les instances de Boniface VIII qui n'avait pu oublier les services rendus par l'évêque de Mende à la chaire pontificale, Guillaume Durand

refusa cet honneur. Néanmoins, peu de temps après, il ne put s'empêcher de retourner en Italie, car, dès le mois de novembre de la même année, le pape avait écrit aux Bolonais qu'il s'était décidé à mettre à la tête de cette légation très-importante notre évêque. Durand quitta sa ville épiscopale qu'il ne devait plus revoir. Le diocèse de Mende ne posséda donc cet illustre prélat qu'environ quatre ans.

A son retour en Italie, Guillaume fit, en qualité de gouverneur de la Romagne, son entrée solennelle successivement dans les villes de Rimini, de Césène, d'Imola, de Faenza, de Ravenne. Ce n'est pas ici le lieu de raconter les événements auxquels il prit une grande part dans les Etats pontificaux, mais cette brillante carrière ne fut pas de longue durée. Guillaume mourut le 1er novembre 1296. Son mausolée s'élève, comme il a été dit, dans l'église de la Minerve. On voit sur ce monument une niche cintrée que décore l'image de la sainte Vierge, tenant dans ses bras l'Enfant Jésus, avec cette inscription : Μήτηρ Θεοῦ (la mère de Dieu). A droite est saint Privat, évêque de Mende, qui fait agenouiller devant la sainte Vierge un autre évêque plus jeune que l'on croit être Guillaume Durand. Au bas, un écusson porte les armes de ce grand prélat. Elles sont d'argent, à trois bandes d'azur, le même chef soutenu d'azur, à trois étoiles d'or.

Les ouvrages que nous a laissés Guillaume Durand sont nombreux et prouvent autant sa vaste science

que sa piété. Son *Speculum juris* lui a fait donner le titre de *speculator*. Celui de tous ses livres qui a eu le plus de retentissement est le *Rationale divinorum Officiorum*. Ce livre si précieux pour expliquer la mystique de la liturgie a eu un nombre incalculable d'éditions, depuis la première qui remonte à l'an 1459, c'est-à-dire au berceau de l'art de l'imprimerie. Nous nous bornons à citer ces deux ouvrages capitaux de Guillaume Durand.

La mort ravit trop tôt à l'Église cet éminent prélat qui n'avait encore que soixante-six ans. Il eut honoré la pourpre romaine si sa vie se fut prolongée, mais sa mémoire est assurée de l'immortalité.

—

29.

GUILLAUME VI DURAND, NEVEU.

Guillaume Durand, neveu du précédent, monta sur le siége de Mende en 1296. Auparavant, il était archidiacre de cette Église. Le commencement de son épiscopat fut marqué par un statut que cet évêque fit de concert avec son chapitre. Il y fut réglé qu'on n'y recevrait point au nombre des chanoines ceux dont les parents auraient causé quelque tort à cette Eglise. Cette prohibition s'étendait jusqu'à la troisième génération. Un statut de ce genre nous révèle les mœurs cupides de cette époque où les sei-

gneurs empiétaient si fréquemment sur les domaines temporels du clergé.

Cet évêque renouvela, en 1296, avec le roi Philippe-le-Bel, le traité dit de *paréage*. On sait que ce droit établissait une parité de juridiction souveraine entre le roi de France et l'évêque qui était seigneur et comte du Gévaudan.

Guillaume Durand fut un des huit examinateurs ou commissaires nommés par le pape, dans la grave affaire des Templiers. Ceux-ci furent condamnés dans le concile de Vienne, auquel notre évêque assista, en 1311. Nous voyons ce prélat établir, l'année d'après, à Mende, le collége de Tous-les-Saints, pour honorer la mémoire de son oncle mort, à pareil jour, à Rome. Il fut employé dans plusieurs négociations très-importantes et il gouvernait encore l'Eglise de Mende, en 1328, année de sa mort. On croit qu'il mourut dans l'île de Chypre, où le pape l'avait envoyé en mission. Son corps fut transporté à Notre-Dame-de-Cassan, dans le diocèse de Béziers.

Il est inutile de faire observer que Guillaume Durand, neveu, ne fut point élu évêque de Mende par le chapitre, mais qu'il prit possession de cet évêché en vertu d'une bulle dérogatoire de Boniface VIII. C'était un hommage rendu par ce pape aux qualités de l'oncle.

Guillaume VI composa un excellent traité sur la manière de célébrer les conciles œcuméniques et sur

les moyens de réformer les abus introduits dans l'Église. Le neveu était digne de porter le nom d'un oncle aussi illustre que Guillaume V.

Trop souvent on a confondu ces deux évêques de Mende avec Guillaume Durand qui fut d'abord évêque du Puy et ensuite de Meaux. Celui-ci qu'on a surnommé Durand de Saint-Pourçain, du lieu de sa naissance, brilla dans la théologie scholastique et mourut en 1333. Quelques auteurs peu versés dans la géographie ecclésiastique ont traduit *Durandus Meldensis*, qui signifie Durand de Meaux, par Durand de Mende. On doit encore moins confondre l'un ou l'autre des deux Durand de Mende avec Etienne Duranti, auteur d'un livre qui a pour titre : *de Ritibus Ecclesiæ*. Cet ouvrage a pour auteur le premier président du parlement de Toulouse, qui fut tué par les ligueurs en 1589. Etienne Duranti prétendait être issu de la même famille que le grand Guillaume Durand de Mende et avait travaillé sur les rites sacrés pour avoir quelque ressemblance de plus avec celui dont il se disait parent. (*Voir la note sur le présent chapitre, à la fin du volume.*)

CHAPITRE IX.

Bernard; Jean d'Arcy; P. cardinal de Sainte-Praxède; Aldebert IV de Lordety; Pierre d'Aigrefeuille; Aldebert V de Peyre; Guillaume VII; Pierre Gérard.

—

30.

BERNARD.

Le quatorzième siècle, malgré la soustraction que nous devons faire des vingt-huit premières années pour le pontificat de Guillaume Durand neveu, est d'une rare fécondité. Un chapitre seul ne suffira pas pour mentionner les prélats qui, dans le reste de ce siècle, ont occupé le siége de Mende.

Bernard siégeait en 1329, comme successeur de Guillaume VI. C'est tout ce que nous en apprend Hugues du Tems. L'abbé Prouzet donne à cet évêque le surnom de *Hoc*. Nous ne savons sur quel document il se fonde. Robert et Catel ne font pas mention de Bernard, qui figure cependant dans la *Gallia Christiana* et dans tous les autres catalogues. D. Vaissète n'en parle pas. Il est possible que cet évêque n'ait point eu d'installation personnelle.

31.

JEAN D'ARCY.

A Bernard succède Jean d'Arcy ou d'Arceis, *Joannes de Arceis* qui, élu en 1331 à l'évêché de Mende, passa, en la même année, à celui d'Autun. Il mourut évêque de Langres, au mois d'août 1344. Il est désigné comme 79e évêque de Langres, sous le nom de Jean d'Arceis. On a cru que ce prélat était originaire du Gévaudan, mais on n'en a aucune preuve certaine. Son nom féodal n'appartient à aucune des châtellenies de ce pays, à moins que ce ne fût Arigés sur le Tarn, *Castellum de Aregis*, dont un copiste malhabile aurait fait *Arceis*. Cela n'est qu'une simple conjecture.

—

32.

P. CARDINAL DE SAINTE-PRAXÈDE.

Cet évêque, dont tous les catalogues ne donnent que la lettre initiale de son nom, occupa le siége de Mende en 1331. Il paraît certain que ce prince de l'Eglise n'est jamais entré dans sa ville épiscopale. Il est pourtant utile de chercher à dissiper l'obscurité qui environne cette lettre initiale. Hugues du Tems cite une note de Baluze sur les vies des papes qui ont résidé à Avignon. Dans cette note du tome I, page 765, il

est dit que la lettre initiale P est celle de Pierre, dont le nom patronymique est Gomez, appelé aussi le cardinal de Tolède. M. Ignon cite, à son tour, un assez long passage de Moreri pour prouver que ce cardinal de Sainte-Praxède était bien en effet Pierre Gomez Barroso, évêque de Carthagène.

Nous sommes en mesure d'ajouter à ces notions de nouveaux éclaircissements. Le dictionnaire italien de Moroni, qui se publie en ce moment et dont nous possédons les trente-et-un premiers volumes, parle assez longuement de Pierre Gomez. Nous lisons dans ce grand ouvrage d'érudition ecclésiastique (*Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*) que ce personnage, né à Tolède, étant évêque de Carthagène fut créé cardinal le 18 septembre 1327, par Jean XXII, sous le titre de Sainte-Praxède. Selon Moroni, la haute renommée de sagesse dont jouissait ce cardinal le fit envoyer en France, comme légat. Il intervint à l'élection des papes Benoît XII et Clément VI. Pendant le dernier conclave, il mourut à Avignon en 1348. Notre auteur italien ne parle point de l'évêché de Mende, dont ce cardinal aurait été titulaire, mais il est très-probable que le pape conféra à ce cardinal, comme bénéfice, l'évêché de Mende, que d'ailleurs il retint fort peu de temps, comme on va le voir. Ces collations de titres épiscopaux, sans résidence des titulaires, n'étaient pas rares à l'époque où nous voici arrivés, et cet usage s'est maintenu pendant plusieurs siècles.

Pierre Gomez Barroso était fils de Fernand de Barroso et de Mencia Garcia de Sotomayor.

—

33.

ALDEBERT IV DE LORDETY.

Nous avons maintenant à inscrire un évêque dont la résidence à Mende est certaine. C'est Aldebert, ou par abréviation, Albert de Lordety ou Lordeti, élu en 1331. Ce prélat était originaire de la petite ville de Chirac, près Maruéjols. Il remplissait avant son élection la charge d'archidiacre de Mende. L'Ouvreleul dit que Aldebert IV fonda en 1344, à Mende, le collége de Saint-Lazare. En octobre 1352, cet évêque assista, dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, à la translation des reliques de saint Robert qui furent placées dans l'église nouvelle, édifiée par les soins du pape Clément VI. Hugues du Tems dit que cet évêque vivait encore en 1355. En plaçant à cette dernière époque la mort de ce prélat, nous voyons qu'il a rempli le siége de Mende pendant vingt-quatre ans. L'élection de son successeur nous prouve qu'en effet Aldebert de Lordety mourut en cette année.

C'est de 1348 à 1351 que la terrible peste qui dépeupla l'Europe porta aussi la désolation dans le Gévaudan, et y causa, en même temps, une cruelle famine. Alors apparaît dans l'histoire de la science

chirurgicale le célèbre Guy de Chauliac, né en ce même village du diocèse de Mende. Il parle de cette effroyable épidémie qui tuait dans moins de trois jours, dont il fut attaqué lui-même et dont il parvint à se guérir. Cet illustre médecin, qui était en même temps, dit-on, chapelain du pape, est une des gloires du Gévaudan.

—

34.

PIERRE D'AIGREFEUILLE.

Ce prélat, qu'on nomme quelquefois, mal à propos, Pierre d'Arfeuille, est désigné sous le nom latin de *Petrus de Agrifolio.* Il succéda, en 1355, à Aldebert IV. Auparavant, il était abbé de la Chaise-Dieu. On dit qu'il était parent de Clément VI (Pierre Roger). Son frère Raymond d'Aigrefeuille était évêque de Rodez.

Selon Dufraisse, dans son livre des *Origines*, etc., ce prélat quitta l'abbaye de la Chaise-Dieu pour monter sur le siége de Clermont en 1348. Puis voulant se rapprocher de la cour des papes, qui résidaient à Avignon, il se démit de cet évêché en 1354, pour passer au siége de Mende. Nous croyons qu'il y a ici erreur d'une année, car Aldebert de Lordety vivait encore en 1355, et cela se prouve par une convention passée entre cet évêque et Guérin d'Apcher. Plus tard enfin, Pierre d'Aigrefeuille occupa le siége

d'Avignon. Mais il ne faut pas le confondre avec son neveu, qui fut évêque d'Avignon en 1370 et cardinal en 1383. Il se rencontre ici une curieuse confusion qui n'est pas, il est vrai, aussi importante que celle dont nous venons de prévenir la possibilité. L'abbé Prouzet prétend que ce cardinal avait le prénom de Fay. Selon le P. Longueval, ce prénom serait celui de Faydit. D'autres auteurs écrivent *Fay, dit* d'Aigrefeuille, en sorte que le P. Longueval aurait pris pour prénom de ce cardinal, *Faydit,* en joignant avec Fay le participe passé du verbe : dire. Au surplus, Faydit est un prénom aussi bien que Fay.

Pierre d'Aigrefeuille ne fit, pour ainsi dire, que passer sur le siége de Mende, car nous y voyons, en 1357, le prélat suivant.

—

35.

ALDEBERT V DE PEYRE.

Voici encore la noble maison de Peyre qui fournit à Mende un de ses évêques. Malheureusement nous ne connaissons ni la date de l'élection d'Aldebert V, ni celle de sa mort. Nous savons seulement qu'il vivait en 1361. C'est à cette époque que les Anglais envahirent la plus grande partie de la France et causèrent d'immenses ravages au Gévaudan. Le souvenir n'en est pas encore perdu dans les populations. Néanmoins, ils bâtirent en ce pays plusieurs églises qui

subsistent encore, notamment celle de Saint-Alban, un des saints spécialement honorés en Angleterre. Il est peut-être utile de rappeler ici que ces insulaires étaient alors attachés à l'Eglise catholique dont ils devaient, hélas! moins de deux siècles après, se séparer par une déplorable apostasie. On doit attribuer à ces énormes perturbations de l'invasion anglaise dans le Gévaudan l'absence de documents sur cet évêque. Il paraît qu'il gouverna l'Eglise de Mende, depuis 1357 jusqu'à l'an 1360 ou 61.

—

36.

GUILLAUME VII.

On présume que cet évêque appartenait encore à la maison de Peyre. Hugues du Tems représente Guillaume de Peyre vivant encore en 1364, mais l'année de sa mort est inconnue. Il ajoute que certains auteurs l'ont confondu avec Guillaume Grimoard, qui fut le pape Urbain V, à cause de la conformité des deux prénoms.

37.

PIERRE GÉRARD.

Ce prélat est nommé aussi Pierre Girardi, Géraudi, Giraud, Pierre de la Rovère. Il fut d'abord

archidiacre ou prévôt de l'Eglise de Marseille. Il devint évêque d'Uzès en 1365, de Mende en 1366, de Lodève en 1382, du Puy en 1384, d'Avignon en 1386. Il abdiqua ce dernier siége en 1390 et fut fait cardinal par Clément VII, qui résidait à Avignon. Pierre Gérard mourut en cette ville en 1415. Son corps fut porté à Saint-Symphorien, au diocèse de Lyon où il était né. On croit qu'il était neveu du pape Urbain V.

Ce qu'on vient de lire résulte des recherches que nous avons dû faire dans les catalogues respectifs de chacun des siéges plus haut nommés. Comment se fait-il donc que le catalogue des évêques de Mende représente ce prélat comme passant de ce dernier siége à celui d'Avignon? Ce qui paraît certain, c'est qu'en 1368 Gérard quitta le siége de Mende qui fut administré par un grand vicaire au nom du pape Urbain V. Restera toujours une difficulté : que devint Pierre Gérard depuis l'an 1368 jusqu'à l'an 1382 où nous le voyons évêque de Lodève? Nous n'avons pas à éclaircir ce point, car nous ne faisons pas ici une vie de Pierre Gérard. Il nous suffit de savoir qu'il a succédé sur le siége de Mende à Guillaume VII. Mais il nous est impossible de croire que ce prélat occupa le siége d'Avignon immédiatement après avoir quitté celui de Mende, quoi qu'en disent les PP. Richard et Giraud et beaucoup d'autres. Ces auteurs sont en contradiction manifeste avec eux-mêmes, car ils placent l'installation de Pierre Gérard à Avignon en 1386.

CHAPITRE X.

Administration de l'évêché de Mende par un vicaire-général du pape URBAIN V; Guillaume VIII de Chanac; Bompar Virgile; Pons de la Garde; Jean d'Armagnac; Robert de Bosc.

Il nous semble fort étrange que l'on ait placé dans le catalogue des évêques de Mende Guillaume de Grimoard, ni plus ni moins que s'il était passé de ce siége épiscopal au suprême pontificat. Or, il n'en est absolument rien, puisque Guillaume fut élu pape le 28 octobre 1362, et que sous le prédécesseur de ce pontife nous avons vu siéger à Mende plusieurs évêques. Guillaume Grimoard était abbé de Saint-Victor de Marseille, quand il monta sur la chaire de Saint-Pierre, et n'avait pas même le caractère épiscopal, mais simplement celui de la prêtrise. Il est donc, comme on voit, totalement impossible de placer directement au rang des évêques de Mende Guillaume Grimoard, d'abord avant son élection et surtout après qu'il eut été intronisé sur le siége apostolique. Dans ce dernier cas, ce serait déprimer sa haute dignité de chef de l'Eglise catholique. Le classement de Guillaume Grimoard parmi les évêques de Mende est donc tout à la fois un mensonge historique et un acte irrévérencieux envers la papauté.

Nous avons dit dans la première partie, en parlant

de la cathédrale de Mende, que le pape Urbain V retint l'administration de l'évêché de Mende qu'il confia à un vicaire-général, afin d'employer les revenus du siége à la construction de cette nouvelle cathédrale. Le titre épiscopal de Mende resta donc vacant, depuis Gérard jusqu'à Guillaume de Chanac, c'est-à-dire, pendant environ deux ans.

Nous n'avons point à répéter ici ce qui a été dit dans le chapitre XI de la première partie.

Nous renvoyons, d'autre part, ce que nous avons à dire sur le pape Urbain V, au chapitre XVIII de cette seconde partie, où nous mentionnons les personnages éminents que le Gévaudan se glorifie d'avoir produit dans l'état ecclésiastique.

En poursuivant notre Catalogue épiscopal, nous passons au successeur de Pierre Gérard.

—

38.

GUILLAUME VIII DE CHANAC.

Selon l'abbé Prouzet, Guillaume de Chanac aurait été élu évêque de Mende en 1371, après la mort d'Urbain V : c'est une erreur. Guillaume VIII monta sur le siége de Mende le 7 février 1370, et Urbain V ne mourut que le 19 décembre de la même année. Cela nous prouve encore l'impossibilité de placer Guillaume de Grimoard parmi les évêques de Mende,

puisque voici le troisième prélat qui occupe ce siége, sous le pontificat d'Urbain V. Dans le catalogue de Daudé de La Barthe, Guillaume VIII est nommé mal à propos *Jean de Chanac*.

Nous devons remarquer d'abord que, dans ce quatorzième siècle, l'histoire de l'Eglise gallicane fait mention de quatre prélats du même nom de famille. 1° Guillaume de Chanac, évêque de Paris, installé en 1332 et mort en 1349; 2° Foulques de Chanac, neveu du précédent, évêque de Paris, mort en 1349, après quelques mois d'épiscopat; 3° Guillaume de Chanac, cardinal en 1371, mort en 1383; 4° Bertrand de Chanac, patriarche de Jérusalem, administrateur des siéges de Bourges et du Puy, créé cardinal par Clément VII, résidant à Avignon et mort en 1404. Ces quatre prélats sont considérés partout comme issus de la même famille originaire du Limousin.

Selon Hugues du Tems, le troisième de ces prélats, qui fut évêque de Mende, eut pour père Guy de Chanac, chevalier, et pour mère, Isabelle de Montroux. Jeune encore, Guillaume entra chez les Bénédictins, fut prieur de Lougpont, puis abbé de Bèze et de Saint-Florent de Saumur, chancelier du duc d'Anjou. Il devint ensuite évêque de Chartres, d'où il passa à Mende, et enfin fut fait cardinal, comme il a été dit. Après la mort de ce prélat, son corps, d'après sa demande manifestée par son testament, fut porté à Saint-Martial de Limoges, dans l'abbaye même où il avait pris l'habit monastique.

Guillaume de Chanac était neveu de Foulques, évêque de Paris, et petit-neveu de Guillaume de Chanac, dont Foulques fut le successeur pendant si peu temps. Il est incontestable que ces deux évêques de Paris étaient originaires du Limousin. Est-il permis de croire que Guillaume, évêque de Mende, était issu d'une famille gévaudanoise connue sous le nom de Chanac? Nous serions assurément charmé de pouvoir revendiquer pour notre pays cette illustration, mais cela ne nous est pas permis. Nous avons exposé les raisons qui militent contre ce vœu, en nous bornant à dérouler brièvement la biographie des quatre prélats du nom de Chanac.

Ce serait invoquer un témoignage bien futile que de citer des monuments écrits où notre Guillaume est désigné sous le titre de cardinal de Mende. On ne peut ignorer que les cardinaux qui sont titulaires d'un siége épiscopal en prennent la qualité. Ainsi Clément de la Rovère fut connu sous le nom de cardinal de Mende. Serait-ce une raison pour le croire issu d'une famille du Gévaudan? De nos jours encore, on dit le cardinal de Reims, le cardinal de Lyon. Or, les prélats qui occupent ces siéges sont complètement étrangers, par leur naissance, aux contrées où existent ces villes épiscopales. Le cardinal Guillaume de Chanac fut dans un cas absolument identique. Son véritable titre, comme membre du Sacré-Collége, était celui de cardinal de Saint-Vital. D'ailleurs, à cette époque, il était toujours d'usage de

donner à un cardinal le titre et le nom de l'évêché qu'il possédait.

Le titre de cardinal de Mende et l'homonymie du nom féodal de Chanac avec le nom du bourg de Chanac, sur le Lot, à quelques kilomètres de Mende, ont causé l'illusion que nous combattons. Or, le titre nobiliaire de cette famille, qui a produit les quatre évêques dont nous avons parlé, lui vient du village de Chanac, dans le canton et diocèse de Tulle, ancienne province de Limousin, département de la Corrèze.

Un catalogue incomplet des évêques de Mende appartenant aux archives du chapitre cathédral fait observer qu'on a mal à propos prétendu que Guillaume VIII sortait de la noble famille de Pompadour. Cette remarque est très-juste. Les biens de la maison de Chanac, après l'extinction des mâles, passèrent dans la famille de Pompadour, par le mariage de Blanche de Chanac avec Renoul de Pompadour en l'an 1455. Ce fait est énoncé par Hugues du Tems, qui ne dit pas un seul mot de la prétendue origine gévaudanoise de Guillaume de Chanac.

Ce cardinal évêque de Mende mourut à Avignon en 1363, comme il a été dit. On ne possède aucune espèce de document sur son administration épiscopale. Il est plus que probable que, selon la coutume de ce temps, Guillaume VIII résida fort peu dans sa ville épiscopale, si même il en prit jamais possession personnelle. Nous ne connaissons que sa prise de possession par procureur le 7 février 1370.

39.

BOMPAR VIRGILE.

L'intronisation personnelle de cet évêque, le 3 août 1371, prouve ce que nous venons de dire sur le très-court espace de temps pendant lequel Guillaume de Chanac occupa le siége de Mende. Bompar était issu de la famille des Virgiles établie dans la ville même de Mende. Il fut d'abord auditeur du cardinal de Sainte-Croix et il fit alors échange de son premier titre d'archiprêtre de Javols avec une prébende de la cathédrale dont il devint ensuite prévôt. En cette dernière qualité il fonda la chapelle de Sainte-Anne. Bientôt il fut fait évêque d'Uzès et peu de temps après de Mende. Devenu héritier de tous les biens de sa maison, il en gratifia son clergé en 1381. Ce don fut estimé de la valeur de vingt-cinq mille florins d'or, somme très-considérable à cette époque.

Bompar Virgile mourut le 31 juillet 1385, après un épiscopat de quatorze ans. On le trouve nommé en latin *Bompar Virgilii.* La maison paternelle de ce prélat était dans le quartier connu sous le nom de *Pau du Chastel.*

—

40.

PONS DE LA GARDE.

Cet évêque, *Pontius de Garda*, avait déjà pris pos-

session par procureur en 1375, lorsqu'il fut personnellement intronisé en 1377. Pons de la Garde contribua beaucoup avec d'autres évêques à fléchir le duc d'Anjou irrité contre la ville de Nîmes, qui lui avait refusé des subsides pour l'aider à chasser les Anglais. On sait que le siége vaqua en 1387, mais on ignore la date de la mort de cet évêque.

Catel indique ici un évêque nommé Pierre qui aurait succédé au précédent. M. Ignon prouve très-bien que ce Pierre, que l'on fait archidiacre de Lectoure, n'est autre que le suivant.

—

41.

JEAN D'ARMAGNAC.

Tel est le vrai nom du successeur de Pons de la Garde. Avant son élection, Jean d'Armagnac, *Joannes de Armanhaco*, était archidiacre de Lomagne, dans la cathédrale de Lectoure. Quoique élu en 1387, il ne prit possession personnelle qu'en 1389. Il est connu surtout par l'anathème dont il frappa Pierre Valmanière, un de ses chanoines, pour avoir refusé de remplir auprès de cet évêque, quand il officiait, la fonction de sous-diacre. Il fut ensuite promu à l'archevêché d'Auch par Clément VII. Le roi Charles VI en fit son conseiller et enfin l'antipape Benoit XIII (Pierre de Lune) le créa cardinal en 1408.

Mais cette promotion ne fut jamais reconnue par Rome ni par Avignon. Il figure donc seulement parmi les anti-cardinaux. Ce prélat était fils naturel de Jean II, comte d'Armagnac.

42.

ROBERT DE BOSC.

Selon tous les catalogues connus, ce prélat fut élu au siége de Mende en 1390, après avoir occupé l'évêché d'Aleth. Un ancien manuscrit des archives du chapitre ne le fait figurer comme évêque de Mende qu'en 1393, sans rien dire toutefois qui fasse présumer que cette date est celle de son installation. On ne connaît de cet évêque qu'une transaction passée avec le chapitre en 1402, pour la nomination aux canonicats et aux prébendes. Le siége fut vacant en 1408.

On a vu dans le chapitre VII que, selon l'abbé Prouzet, Julien, cardinal de Saint-Pierre-aux-liens, devrait être placé dans le catalogue de nos évêques entre Jean d'Armagnac et Robert de Bosc, en l'an 1391. Nous avons assigné à Julien sa véritable place en 1479, et il n'y a plus lieu de s'occuper des anachronismes de la *Gallia Christiana* et de l'abbé Prouzet sur l'époque à laquelle ce cardinal posséda le siége de Mende. Nous revenons sur cette grave erreur trop

long-temps accréditée, lorsque nous parlons de cet évêque dans le chapitre suivant.

Robert de Bosc termine donc la longue série des évêques de Mende durant le quatorzième siècle et ouvre celle du quinzième.

CHAPITRE XI.

Guillaume de Boisratier; Pierre de Saluces; Hérauld de Miremont; Jean de Corbie; Ramnulfe de Peyrusse d'Escars; Aldebert VI de Peyre: Guy de la Panouse; Antoine de la Panouse; Pierre Riario; Jean Petit-dé; Julien de la Rovère; Clément de la Rovère; François de la Rovère.

—

43.

GUILLAUME IX DE BOISRATIER.

Ce prélat qui, dans un vieux manuscrit du chapitre de Mende, est appelé *Guillelmus Bosrateri*, naquit à Bourges et fut reçu docteur en jurisprudence à Bologne. De retour dans sa ville natale, il fut nommé maître des requêtes par le roi Charles VII qui le fit son secrétaire. Entré dans la prêtrise il devint chanoine de la Sainte-Chapelle, prieur de saint Ursin et doyen de Bourges. Guillaume était chancelier du duc de Berry quand il fut élu évêque de Mende, en 1408; mais, en octobre 1409, il monta sur le siége métropolitain de Bourges. Il assista au concile de Constance en 1417, et fut un des archevêques désignés comme adjoints aux cardinaux pour l'élection d'un pape, qui fut Martin V.

44.

PIERRE DE SALUCES.

L'élection de ce prélat est de l'année 1409. Pierre de Saluces, *Petrus de Saluciis*, chanoine, comte de Lyon, était fils de Frédéric, marquis de Saluces, en Piémont, et de Béatrix de Genève. On sait que le marquisat de Saluces était une principauté souveraine. Son frère était le cardinal de Saluces qui, tombé dans la disgrâce du pape Urbain VI pour avoir pris part à une conjuration, fut emprisonné à Nocera et mis à mort à Gènes en 1385. Le nom patronymique de ces deux prélats était Doria, une des plus illustres et des plus puissantes maisons d'Italie.

Pierre de Saluces mourut en 1412. Le manuscrit précité fait observer que les diptyques de Carcassonne gardent le silence sur cet évêque. Les PP. Richard et Giraud nomment un Pierre IX Aimeric comme commendataire perpétuel de l'évêché de Carcassonne en 1409. C'est probablement le même que Pierre de Saluces, évêque de Mende.

—

45.

HERAULD DE MIREMONT.

L'élection de ce prélat eut lieu en 1412. On le

trouve quelquefois sous le prénom latin de *Eraclius*. Son vrai nom est *Heraldus de Miromonte*. Le vieux manuscrit de Mende l'appelle mal à propos *Eradius*, nouvelle altération de *Heraldus*. Hugues du Tems dit que ce prélat avait, en 1413, des prétentions sur l'évêché de Carcassonne. Il a confondu cet évêque avec le précédent sous ce rapport.

—

46.

JEAN DE CORBIE.

Cet évêque monta sur le siége de Mende en 1416. Il était frère de Arnauld de Corbie, *Arnaldus de Corbia*, chancelier de France. En 1426, Jean fut transféré à l'évêché d'Auxerre, où il eut pour successeur en 1438 Laurent Pinon.

Certains catalogues désignent avant ce prélat, comme évêque de Mende, Jean de la Costa qui, du siége de Châlons-sur-Saône, serait passé en 1413 ou 14 à Mende, en vertu d'une bulle de l'antipape Benoit XIII (Pierre de Lune). Le P. André de saint Nicolas assure, selon Hugues du Tems, qu'il n'a trouvé que le nom de *Jean de Larberia*, élu évêque en 1413 et mort en 1426. Notre auteur pense avec raison que ce Jean de *Larberia* n'est autre que Jean de Corbie, nommé aussi *Joannes de Corberia*. Il nous semble certain qu'un copiste mal habile a changé *Corberia* en *Larberia*.

Mais ceci ne dénoue pas la difficulté relative à Jean de la Costa. Il est certain que ce dernier figure parmi les évêques de Châlons-sur-Saône, et Jacques Severt, dans sa chronologie historique du siége de Lyon, dit que Jean de la Costa fut en effet nommé à l'évêché de Mende par l'antipape Benoit XIII, *anteà dictus Petrus de Lunâ in schismate :* cette promotion nullement légitime eut lieu en 1413. Le vieux manuscrit du chapitre de Mende le met au rang des vrais évêques de ce dernier siége. Nous croyons devoir l'en exclure, car, à coup sûr, il n'en a jamais eu le titre par voie d'installation. D'ailleurs la France ne reconnaissait pas Benoit XIII. On a vu aussi qu'en la même année Jean de Corbie ou *de Corberia* fut élu évêque de Mende par le chapitre, qui ne pouvait ni ne devait avoir égard à la nomination faite par un antipape.

—

47.

RAMNULFE DE PEYRUSE D'ESCARS.

Par suite de la translation de Jean de Corbie à Auxerre, Ramnulfe, *Ramnulfus de Perusia*, passa du siége de Limoges à celui de Mende en 1426, et vécut jusqu'à l'an 1441. Le P. André de Saint-Nicolas, cité par Hugues du Tems, dit que les trois ordres du Gévaudan se liguèrent contre ce prélat et qu'on lui donna, par mépris, le nom *d'Arrache-genêt* (en lan-

gue du pays *Derrobe-ginessès.*) Quelle fut la cause de cette injure et de cette antipathie? C'est ce que nous ignorons.

—

48.

ALDEBERT VI DE PEYRE.

Ce prélat était fils d'Aldebert, baron de Peyre, et d'Isabelle d'Agout; il prenait le titre de seigneur de Marchastel. Son élection eut lieu en 1441. Nous avons vu aux archives de France, à Paris, une charte de cet évêque; les noms des chanoines y figurent; nous y lisons celui de Gilabert de Cénaret, prévôt du chapitre de Mende. Les chanoines y sont qualifiés *Venerabiles et magnœ circumspectionis.* C'est une transaction pour le personnel. L'évêque s'y intitule : *Aldebertus de Petrâ, summâ Dei providentiâ Mimatensis episcopus et comes Gabalitanorum.* Cette transaction est sous la date du 26 avril 1443. Jusqu'à ce moment aucun auteur n'a parlé de ce monument historique de l'épiscopat d'Aldebert de Peyre. On n'avait pu citer que le testament d'Astorge, dernier baron de Peyre, où il est parlé d'Aldebert. Ce prélat mourut dans la susdite année 1443.

—

49.

GUY DE LA PANOUSE.

Guido ou *Wido de Panusiâ* était, avant son élection, archidiacre de Conques, dans le diocèse de Rodez. Il succéda à Aldebert, en 1443. Deux chartes de l'abbaye de Mercoire font mention de lui, sous la date de 1466. Il mourut à peu près vers cette époque à Chanac et y reçut la sépulture.

Guy de la Panouse s'étant démis de son titre, en faveur de son neveu, porta celui d'archevêque de Damas, *in partibus infidelium*. Il professait une dévotion spéciale pour l'archange saint Gabriel et fonda, dans cette intention, la chapelle dite de l'Annonciade, en sa cathédrale.

Entre cet évêque et le suivant, quelques catalogues placent fort mal à propos Regnauld de Chartres. Est-ce le même qui, étant archevêque de Reims, en 1429, sacra Charles VII, en présence de Jeanne d'Arc? Cela est complètement impossible. Il est certain que Regnauld de Chartres, créé cardinal, mourut à Tours le 4 avril 1444. Le P. Longueval le fait mourir à Reims, le 8 avril, ce qui est contraire aux éphémérides de la Touraine. M. Ignon a très-bien traité ce point historique.

—

50.

ANTOINE DE LA PANOUSE.

Ce neveu de son prédécesseur était, avant sa promotion, chanoine chantre de l'Église de Rodez. On place son installation en 1467 ou 1468. Hugues du Tems dit que Antoine de la Panouse, qui avait eu l'assentiment de Louis XI pour ce siége, déplut ensuite à ce prince, dont on connaît les caprices, et mourut le 28 juin de l'an 1473.

—

51

PIERRE RIARIO.

Il était né dans le diocèse de Savone, et fut d'abord religieux de l'ordre des Frères-mineurs. Son oncle, le pape Sixte IV (de la Rovère), l'éleva successivement sur plusieurs siéges épiscopaux. Il fut archevêque de Florence et de Séville, puis, dès 1471, cardinal du titre de saint Sixte, patriarche de Constantinople, légat *à latere* pour toute l'Italie. On place sa nomination à Mende au 9 novembre 1473. Il garda cet évêché moins d'un mois, puisque, après avoir accumulé sur sa tête de nombreux titres et de grands revenus, il mourut à Rome le 4 décembre de la même année. Pierre Riario était alors à peine âgé de 28 ans!

Hugues du Tems place sa mort à l'année 1474; cela ne mérite pas une discussion. Le cardinal Riario ne peut figurer que pour mémoire dans notre catalogue. Il est inutile de dire que ce prélat ne connut jamais la ville épiscopale de Mende. Il fut inhumé dans la basilique des Saints-Apôtres à Rome.

—

52.

JEAN PETIT-DÉ.

Le nom latin de cet évêque est *Joannes Parvi*. Nous ne savons pourquoi on en a fait le nom bizarre de *Petit-dé*. Ce serait plus tôt *de Petit*. Il était doyen de Clermont quand il fut élu évêque de Mende, en 1474, sur la recommandation de Jean, duc de Bourbon. Sa mort arriva en 1478.

Hugues du Tems dit qu'Estiennot place parmi les abbés de Thiers, en Auvergne, Jean Petri, qu'il dit avoir été élu évêque de Mende en 1471. Il est plus que probable que Jean Petri est le même que Jean Parvi, sauf l'erreur de date de la prise de possession de cet évêché et une variante dans le nom.

—

53.

JULIEN DE LA ROVÈRE.

Nous voyons encore ici l'évêché de Mende possédé

comme bénéfice sans résidence par un illustre personnage de la même famille que Pierre Riario. C'est Julien de la Rovère, fils de Raphaël de la Rovère, qui était frère de Sixte IV. Il naquit à Savone le 15 décembre 1443. Julien fut fait évêque de Carpentras en 1473 et cardinal de Saint-Pierre-aux-liens. En 1476, il devint premier archevêque d'Avignon, ce siége ayant été érigé en métropole en faveur de ce titulaire. Il posséda, en outre, les évêchés de Coutances, de Mende, de Bologne, de Verdun, de Viviers, de Lausanne, d'Albano, de Sabine, d'Ostie, de Velletrie. Celui de Bologne fut échangé par Julien pour celui de Verceil, en Piémont.

La date de la collation de l'évêché de Mende à ce cardinal est l'année 1478. Il se qualifiait encore évêque de Mende en 1481. Bertrand Aldeger Cordelier, curé d'Arzenc, gouvernait ce diocèse, en qualité d'évêque de Bethléem *in partibus infidelium*, suffragant du titulaire qui habitait Rome. C'est la même dignité que celle de vicaire général *in pontificalibus*.

On sait que le cardinal Julien monta sur la chaire de Saint-Pierre, en 1503, sous le nom de Jules II. Il est permis de dire, cette fois avec plus de vérité que pour Urbain V, qu'un évêque de Mende est devenu pape. Néanmoins Coutances, Verdun, Viviers, etc., peuvent revendiquer au même titre que Mende un pareil honneur. Ce n'est pas ici le lieu de retracer la vie de ce pape célèbre. Nous ajoutons seulement qu'il mourut en 1513, après un pontificat très-agité.

Dans un chapitre précédent, nous avons prouvé que Guillaume Durand, surnommé le *spéculateur*, n'eut point pour prédécesseur immédiat un Julien, cardinal de Saint-Pierre-aux-liens, qui aurait prêté son serment de fidélité en 1279, comme le prétend si mal à propos la *Gallia christiana*, trop servilement copiée par le plus grand nombre de rédacteurs de catalogues épiscopaux. Ce siége de Mende n'a eu pour évêque d'autre Julien que celui dont nous parlons en ce moment. Le prélat qui fut chargé de recevoir ce serment à Rome était Eustache de Levis, archevêque d'Arles; le jour est le 20 du mois de mai et l'année est textuellement indiquée ainsi qu'il suit : « Mil cccc soixante dix-neuf ». En lisant l'acte sur parchemin que nous avons tenu dans les mains, les copistes ont supprimé deux des quatre lettres dont chacune équivaut à cent, et il en est résulté la date erronée de 1279 au lieu de 1479. (*Nous transcrivons l'acte en son entier dans la note relative à ce chapitre, à la fin du volume*).

—

54.

CLÉMENT DE LA ROVÈRE.

En l'année 1483, Julien cèda son évêché de Mende à son neveu Clément de la Rovère, surnommé le Gros. Celui-ci fut dabord religieux de l'ordre des Frè-

res-mineurs. Il fut ensuite agrégé docteur à l'université d'Avignon, où il exerça les fonctions de vice-légat jusqu'à l'an 1483. Son oncle le décora de la pourpre en 1503, mais il jouit peu de temps de cet honneur, car il mourut à Rome l'année suivante. Clément était en possession de l'abbaye de Bonnecombe, au diocèse de Rodez.

—

55.

FRANÇOIS DE LA ROVÈRE.

Un second neveu de Jules II recueillit l'héritage épiscopal de son frère. C'est celui qui vient d'être nommé. Il était, en 1492, évêque de Gubbio, dans les états de l'Église. De ce siége il passa à celui de Mende, en 1504. A peine installé, ce prélat s'occupa de mettre la dernière main à l'édification de sa cathédrale, en la complétant par les deux flèches en pierre qui en sont le principal ornement. En même temps il meubla ces deux tours de cloches d'un poids très-considérable. Nous entrons dans plusieurs détails sur ce point dans le chapitre XIe de la première partie, ainsi que dans le chapitre XII.

Quelques catalogues font mourir ce prélat à Rodez. Or il résulte de quelques pièces curieuses des archives du chapitre de Mende que François de la Rovère mourut au château de Balsiéges, puisqu'on indique *un codicile ajouté à son testament le* 17 *mai* 1524 *à*

Balsiéges où il mourut le 24. Nous venons de citer les propres expressions de ce document.

Un autre pouillé des mêmes archives du chapitre présente le texte suivant : « Françoys de la Ruueré » mort au chasteau de Balsiéges le 24 may, 1524 » gist à la chartreuse de Villefranche, en Rouergue » dont il avoit esté bienfaiteur ». Il était aussi abbé de Bonnecombe, ainsi que son frère.

Il faut se garder de le confondre avec un autre neveu de Jules II qui s'appelait François de la Rovère, et qui mourut empoisonné, le 21 septembre 1538, à l'âge de quarante-huit ans.

On a dit à très-grand tort que François de la Rovère, évêque de Mende, a été cardinal. Il n'en est absolument rien. Le catalogue raisonné des cardinaux, par Ciaconius, depuis le berceau de l'Église jusqu'au pontificat de Urbain VIII (édition de Rome, 1630), donne l'exacte nomenclature des cardinaux qui ont porté le nom de Rovère. Ce sont :

François (le pape Sixte IV).
Julien (le pape Jules II).
Christophe.
Dominique.
Clément (évêque de Mende).
Léonard (évêque dAgen).
Galeotti.
Sixte Gara.
Jules.
Jérome.

Il n'est donc nullement question de François de la Rovère, successeur immédiat du cardinal Clément, et encore ce dernier ne fut revêtu de la pourpre qu'après avoir quitté l'évêché de Mende.

CHAPITRE XII.

Claude Duprat; Jean de la Rochefoucauld; Charles de Pisseleu; Nicolas d'Angu; Renaud de Beaune; Adam de Hurtelou: Charles de Rousseau; Daniel de La Mothe-Duplessis; Sylvestre de Crusy de Marsillac.

56.

CLAUDE DUPRAT.

Jusqu'à ce moment, le siége épiscopal de Mende a été électif. Après une vacance, le chapitre était en possession de nommer l'évêque, ou bien quelquefois le pape usait du droit canonique d'élire directement. Cela a été assez fréquent pendant le quinzième et surtout le seizième siècle. L'élection par le chapitre et la nomination par le pape avaient donné lieu à plusieurs abus. Le pape Léon X et le roi de France François Ier réglèrent, par le célèbre concordat de 1516, que dorénavant le roi et ses successeurs nommeraient aux archevêchés et évêchés du royaume les personnes dignes et capables auxquelles le pape conférerait ensuite l'institution canonique, si la nomination royale avait eu lieu selon les conditions stipulées dans ce concordat.

Le premier évêché qui vaqua en France, après le concordat de 1516, fut celui de Mende. On sait que cette convention entre les deux puissances eut à subir de très-graves oppositions de la part des chapitres, des universités et des parlements. Le chapitre de Mende n'avait pas manqué de protester, et, après la mort de François de la Rovère, il s'assembla et élut comme successeur de cet évêque Bertrand de Cénaret. François Ier, de son côté, nomma Claude Duprat, frère du célèbre cardinal Antoine Duprat, chancelier de France, avant son entrée dans l'état ecclésiastique. Claude Duprat était abbé de Bourgdieu quand il fut nommé évêque de Mende.

Nous croyons devoir insérer ici un assez long passage extrait du pouillé des anciennes archives du chapitre de Mende. Il nous a paru présenter un très-grand intérêt pour l'histoire locale :

« Auant le concordat passé entre Léon X et Fran-
» çoys premier, roy de France, l'eslection des éues-
» ques de cette Eglize appartenoit au chapitre, non
» seulement de droict commun, mais encore par un
» titre particulier et très-authentique qui est la bulle
» du pape Calixte second de l'an 1123, qui est à la
» première liasse du premier archif sous cotte et
» n° x.

» Et il est important d'obseruer que le premier
» éuesché qui uaqua en France après ce concordat,
» feust celuy de Mende, par la mort de messire
» Françoys de Ruuere qui a faict bastir les clochers et

» qui décéda au chasteau de Balsiéges en l'an 1524
» et le chapitre ayant procédé à l'eslection de mes-
» sire Bertrand de Cénaret, préuost de cette Eglize et
» grand archidiacre de Rodès, le procureur du roy
» au grand conseil appela comme d'abus de ladite
» eslection et cette affaire faillit à causer la ruine du
» chapitre qui feust exposé à d'estranges oppressions,
» la pluspart des chanoines ayant été arrestés pri-
» sonniers à la suitte du conseil où le procès feust
» pendant jusques en l'an 1529 que ledit sieur de
» Cénaret esleu feust contraint pour auoir la liberté
» de sa personne de consentir que messire Claude
» Duprat frère du chancelier fist confirmer en cour
» de Rome la nomination que le roy auait faicte de
» luy à cest éuesché, et d'autant que ladite bulle es-
» tait un titre authentique et inexpugnable. Ledit
» sieur procureur général du roy en demanda la re-
» mise en original et ensuite fist ordonner par ar-
» rest qu'elle serait remise dans le greffe du conseil,
» sauf que le scindic du chapitre en retira un extrait
» collationné par deus conseilliers et par le greffiër
» du conseil, comme uous pouués uoir sous ladite
» cotte et à la première liasse du premier archif.

» Ainsin cest éuesché fist la planche à tous les au-
» tres du royaume, et si uous désirés uoir le misé-
» rable estat où ceste affaire auoit reduict le chapitre
» et les injustices manifestes, uiolences et oppressions
» qu'on luy feist souffrir auec les mémoires, ins-
» tructions, consultes, réquisitoires et arrests con-

» cernant cette affaire uoyés la première liasse du
» premier archif où uous trouuerés un inventaire rai-
» sonné qui a esté dressé auec grand soin et qui con-
» tient des remarques dignes de la curiosité des per-
» sonnes de haute intelligence.»

Il n'y a rien à ajouter à ce récit remarquable par sa précision et sa simplicité. Claude Duprat fut donc installé à Mende, mais ne jouit pas long-temps de son évêché, car il mourut en 1532. Il n'en avait donc la paisible possession que depuis 1529, par suite de la renonciation de Bertrand de Cénaret.

—

57.

JEAN DE LA ROCHEFOUCAULD.

Le roi, désormais paisible possesseur du droit de nomination que lui conférait le concordat de 1516, nomma pour succéder à Claude Duprat un personnage de très-noble lignée, Jean de la Rochefoucauld, fils de François Ier, comte de la Rochefoucauld, prince de Marsillac. Sa mère était Barbe du Bois. Jean était déjà abbé de Saint-Amand de Boisse. Ce prélat, installé en 1532, mourut dans le couvent des Cordeliers, le 24 septembre 1538. Hugues du Tems dit que Jean de la Rochefoucauld mourut le 15 septembre de ladite année, et que son corps fut inhumé sous la lampe, vis-à-vis le grand autel de la cathédrale. Cette variante n'a aucune importance.

58.

CHARLES DE PISSELEU.

Peu de temps après la mort du précédent, Charles de Pisseleu, fils de Guillaume, seigneur de Heilli en Picardie, fut nommé, en 1538, à l'évêché de Mende. En 1544, il fut transféré à l'évêché de Condom. On ne connaît de cet évêque qu'une transaction faite avec son chapitre de Mende et confirmée par le pape Paul III. Il s'agissait de la nomination aux bénéfices et du droit de correction sur les chanoines.

—

59.

NICOLAS D'ANGU.

Ce prélat était abbé de Foix et de Juilly, conseiller du roi, maître des requêtes et chancelier de Navarre, quand il fut nommé évêque de Mende en 1544, après avoir occupé pendant quelque temps l'évêché de Séez, en Normandie. Il mourut en 1567, et fut enterré dans l'église de son abbaye de Juilly, diocèse de Meaux.

—

60.

RENAUD DE BEAUNE.

En 1568, Renaud de Beaune, chanoine de l'Eglise de Paris, abbé de Juilly et maître des requêtes du roi Charles IX, fut nommé par ce prince à l'évêché de Mende. Puis, en 1581, il fut transféré, selon Ladvocat, à l'archevêché de Bourges. Hugues du Tems ne mentionne point la date de cette translation, mais il paraît qu'elle eut lieu en 1583. Le rituel de Mende place la prise de possession du successeur de Renaud à l'an 1586. Le siége serait-il resté vacant pendant tout ce temps? C'est ce qui sera éclairci dans le paragraphe suivant. L'histoire nous apprend que Renaud de Beaune réconcilia le roi Henri IV avec l'Église catholique. Nommé archevêque de Sens en 1596, il ne put obtenir ses bulles qu'en 1602. Dès l'an 1591, Renaud était grand aumônier de France et commandeur des ordres du roi. Ce prélat mourut à Paris en 1606, âgé de 79 ans, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Notre-Dame. Il a laissé quelques discours et oraisons funèbres assez médiocres, quoique, de son temps, il fut l'orateur à la mode.

—

61.

ADAM DE HURTELOU.

Il était originaire de la province du Maine. Il fut chanoine de Mende et permuta l'abbaye de Lieu-Restauré, au diocèse de Soissons, avec Renaud de Beaune qui s'était réservé sur l'évêché de Mende une pension de 2500 livres. Nous venons de reproduire textuellement ce que nous apprend Hugues du Tems. Ceci peut nous expliquer pourquoi l'installation d'Adam de Hurtelou n'eut lieu que long-temps après la nomination de Renaud de Beaune à l'archevêché de Bourges. Pour peu qu'on connaisse la jurisprudence ecclésiastique en matières bénéficiales, selon l'ancien droit, cela ne pourra surprendre. Renaud a pu conserver le titre d'évêque de Mende, jusqu'à l'intronisation d'Adam de Hurtelou. Celle-ci eut lieu le 25 juillet 1586. Ce que nous venons de dire est si vrai que nous voyons Renaud de Beaune, archevêque nommé de Bourges, présider les états du Gévaudan en 1583 et 1585. Nous ne citons que ces deux années d'après les *Documents historiques sur le Gévaudan*, par M. Gustave de Burdin, qui n'a pu recueillir que ces deux dates dans les débris des archives de la Lozère.

Les trois épiscopats de Nicolas d'Angu, de Renaud de Beaune et d'Adam de Hurtelou furent marqués par de terribles commotions causées par l'hérésie de

Calvin, que les sectaires de la prétendue réforme prêchèrent dans ce malheureux pays. Déjà, sous Charles de Pisseleu, les prédicants hétérodoxes avaient perverti quarante-cinq paroisses, et notamment la ville entière de Maruéjols. Celle de Mende se maintint dans la bonne doctrine, grâces à la présence de l'évêque et du chapitre. Les missionnaires fanatiques de Calvin signalèrent leur passage dans le Gévaudan par le meurtre, le pillage et l'incendie, en 1561 et 1562. Ils firent cesser par la force brutale le service divin. Ils s'emparèrent des ornements les plus riches et surtout des vases sacrés et des reliquaires que possédait la cathédrale. De ces derniers seuls ils tirèrent plus de 280 marcs d'argent. Les maisons des membres du clergé, des principaux catholiques, le palais de l'évêque, les couvents furent dévastés, et les personnes, comme on le pense bien, ne furent point à l'abri des plus énormes violences. Mais, hélas! ce n'étaient encore que des préludes. En 1579, le trop fameux Merle, chef des Calvinistes déprédateurs, s'empara de Mende dans la nuit de Noël, et exerça, soit dans la cathédrale, soit dans la ville, des meurtres nombreux et d'atroces brigandages qu'auraient à peine commis les barbares guerriers de Crocus, dans le troisième siècle. Ce sont là des faits qu'il est impossible de récuser. C'est ainsi que l'hérésie protestante s'établit dans une grande partie du Gévaudan, mais ce n'est pas ainsi que procédèrent les premiers apôtres de cette contrée quand ils vinrent y prêcher

la doctrine évangélique. Ils furent immolés, mais personne ne devint leur victime. Tel fut et sera toujours le véritable caractère de l'éternelle vérité. (*Voir le chapitre XVII où nous entrons dans de plus amples détails.*)

Adam de Hurtelou fut appelé à relever d'immenses ruines et notamment à reconstruire sa cathédrale que Merle avait démolie, à l'exception des clochers qui ne comptaient pas encore un siècle d'existence. Dans le chapitre XII de la première partie, nous parlons plus amplement de cette réédification de l'église principale du diocèse. Cet évêque eut à opposer pendant un épiscopat de vingt-trois ans une barrière au débordement de l'hérésie et à déployer un zèle apostolique pour faire rentrer dans le bercail du bon pasteur les brebis égarées. Il passa en 1609 à une vie meilleure, *après avoir présenté un parfait modèle de piété et de charité.* Nous trouvons cet éloge bien mérité dans un vieux manuscrit du chapitre.

62.

CHARLES DE ROUSSEAU.

Il était neveu du précédent, prévôt et vicaire général de Mende, prieur commendataire d'Ispagnac. Enfin, sous le titre d'évêque de Métropoli *in partibus,* Charles de Rousseau était devenu coadjuteur de son

oncle et lui succéda immédiatement, après le dernier soupir de celui-ci. C'est le premier exemple de coadjutorerie que nous rencontrons dans notre catalogue. Héritier du zèle pastoral de son prédécesseur, cet évêque travailla à réparer les malheurs dont le calvinisme avait frappé son diocèse. Il fit revivre l'ancienne discipline et ordonna d'observer les décrets du concile de Trente, en ce qui touchait sa liturgie diocésaine. Charles de Rousseau avait assisté en 1614 à l'assemblée du clergé de France. Il consacra, le 10 octobre 1620, sa cathédrale dont la restauration était à peu près terminée, et mourut le 4 novembre 1623, ou le 5 octobre, d'après les archives capitulaires.

—

63.

DANIEL DE LA MOTHE DUPLESSIS-HOUDANCOURT.

Le roi Louis XIII appela à l'évêché de Mende ce prélat qui avait été abbé de Souillac, au diocèse de Cahors. Il avait pour frères 1° Philippe d'Houdancourt, maréchal de France; 2° Henri d'Houdancourt, évêque de Rennes. Il joignait lui-même à son nom de famille ce dernier surnom féodal. Daniel ne reçut l'onction épiscopale que le 19 février 1625, des mains de Jean-François de Gondy, premier archevêque de Paris. Il prit possession de son siége, par procureur,

le 29 avril suivant, mais il ne vint jamais en personne à Mende. Jacques Dumas l'y représentait en qualité de grand vicaire.

Daniel de la Mothe était premier aumônier de Henriette-Marie de France, qu'il accompagna en Angleterre, dont elle avait épousé le roi Charles Ier. Cet évêque mourut à la Rochelle le 5 mars 1628, pendant le siége de cette ville, et y fut inhumé dans l'église de Sainte-Marguerite. Il laissa par testament six mille livres à sa cathédrale.

—

64.

SYLVESTRE DE CRUZY DE MARSILLAC.

Ce prélat était originaire du Quercy et avait possédé les abbayes de Souillac et de Marsillac au diocèse de Cahors. Il fut nommé évêque de Mende le 26 mars 1628 et sacré dans la cathédrale d'Albi par Alphonse d'Elbène, évêque de ce siége, qui fut plus tard érigé en métropole. A l'exemple d'Adam de Hurtelou et de Charles de Rousseau, ce prélat montra beaucoup de zèle pour le maintien de la foi catholique et l'extinction du calvinisme dans son diocèse. Des missions furent organisées, le service divin fut rétabli dans un grand nombre de paroisses. Pendant près de deux siècles, aucun de ses prédécesseurs n'avait visité le diocèse. Sylvestre de Marsillac accomplit cette pénible tâche, et son passage fut partout marqué par des

bienfaits. La cathédrale fut embellie, le palais épiscopal construit; plusieurs communautés religieuses par lui instituées secondèrent sa noble sollicitude. C'est lui qui rebâtit le château de Chanac.

Il ne put exécuter tant et de si grandes choses sans exciter de violentes passions et se créer de nombreux ennemis. Ainsi est faite notre pauvre nature humaine, que la foi seule peut corriger et rectifier! On a dit que la vengeance ne fut pas étrangère à sa mort, qui arriva, le 20 octobre 1659, à Paris où il se trouvait. Le prélat du reste avait 88 ans d'âge et 31 ans d'épiscopat.

Le 15 juillet de l'an 1645 avait été marqué par un odieux attentat à la personne de ce vénérable évêque. Trois de ses ennemis déclarés, le sieur Coulon, ancien juge à Mende, et les sieurs de Montrodat et de Trellans avaient comploté de l'assassiner dans son lit; mais il était déjà dans sa cathédrale, célébrant le saint sacrifice. Les meurtriers y entrèrent et ils allaient immoler sur l'autel même le pontife, lorsque les chanoines parvinrent à les repousser. Condamnés à mort par le parlement de Toulouse, ces trois criminels parvinrent à se soustraire à la vengeance légale, car ils avaient été jugés par contumace. Ce fait est consigné dans les procès-verbaux de l'Assemblée du Clergé de France, cités dans les intéressantes notices de M. J.-J-.M. Ignon.

CHAPITRE XIII.

Hyacinthe Serroni; François Placide de Piencourt; Pierre Baglion de la Salle; Gabriel Florent de Choiseul-Beaupré; Jean-Arnaud de Castellane.

—

65.

HYACINTHE SERRONI.

Un prélat romain fut appelé à la succession de Sylvestre de Marsillac. Ce fut Hyacinthe Serroni, né à Rome le 30 août 1617. Il était venu en France à la suite du cardinal Michel Mazarin, archevêque d'Aix, frère du célèbre cardinal, premier ministre de France sous la régence d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. Il n'était alors que simple religieux dominicain. Bientôt il se fit connaître à la cour par son habileté dans les affaires. Le roi, pour récompenser les services de Serroni, lui donna ce qu'on nomme des armoiries parlantes : c'était un rocher d'or qui est divisé par une scie, par allusion au mot latin *serra*, scie, d'où Serroni en italien. Mais une preuve plus efficace de la gratitude royale était réservée à Serroni. Le monarque le nomma en 1646 évêque d'Orange, titre auquel s'adjoignirent bientôt

ceux d'intendant de la marine et d'intendant de l'armée de Catalogne. Serroni passa en 1661 à l'évêché de Mende. Il fonda dans cette ville le séminaire dont il confia la direction aux doctrinaires. Il institua aussi le collége.

L'évêché d'Albi, un des plus riches du royaume, fut érigé en archevêché en 1678. Serroni en fut nommé le premier archevêque et prit possession de son titre métropolitain le 22 février 1679. Ce fut alors que Mende fut détaché de la métropole de Bourges et appartint désormais à celle d'Albi. On sait qu'Albi lui-même, ainsi que Rodez et Cahors, furent distraits en même temps de Bourges.

Hyacinthe Serroni occupa donc le siége de Mende pendant près de dix-sept ans. Il est vrai que selon l'usage de cette époque, la plus brillante du règne de Louis XIV, le prélat résida très-souvent à Paris ou à Versailles, mais on a vu qu'il ne négligeait pas pour cela les intérêts de son diocèse. En 1672, il avait été nommé abbé de la Chaise-Dieu. Serroni mourut à Paris le 7 janvier 1687 et fut inhumé dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin dont il avait posé la première pierre le 5 mars 1682. On doit se rappeler que primitivement Serroni avait été dominicain, c'est pourquoi les religieux du couvent de Saint-Thomas-d'Aquin avaient déféré l'honneur de poser la première pierre de leur nouvelle église à leur ancien confrère. Cette église est aujourd'hui la cure titulaire du 10e arrondissement municipal de Paris. Ses obsèques

eurent lieu sans pompe, ainsi qu'il l'avait demandé dans son testament.

On a de lui 1° l'*Oraison funèbre* de la reine-mère dont il avait été premier aumônier; 2° *les Entretiens effectifs de l'âme avec Dieu, sur les psaumes de David,* en 3 volumes in-12, publiés en 1689; 3° quelques autres opuscules de piété.

On prête à Serroni ces appréciations piquantes sur ses trois siéges épiscopaux : «Ma première épouse » était belle, mais pauvre (Orange). Ma seconde était » laide, mais riche (Mende). Ma troisième épouse est » belle et riche (Albi).»

—

66.

FRANÇOIS PLACIDE DE BAUDRY DE PIENCOURT.

Ce prélat issu d'une noble famille du diocèse d'Evreux succéda en 1677 à son prédécesseur, promu au nouvel archevêché d'Albi. Il fut d'abord bénédictin et prit le bonnet de docteur en Sorbonne. Son oncle qui était abbé de Saint-Leufroy, au même diocèse d'Evreux, l'avait fait son coadjuteur, et le neveu lui succéda.

La charité de cet évêque éclata principalement dans une grande famine qu'éprouva son diocèse. Il fonda des établissements utiles et acheva de réparer les désastres dont le protestantisme avait frappé sa

malheureuse Eglise. Les mêmes désordres reparurent au commencement du dix-huitième siècle. Nous voulons parler de la rebellion des protestants des Cevennes que Louis XIV se vit obligé de réprimer énergiquement. C'est ce qu'on nomme les *dragonades*, dont l'esprit de parti a voulu faire peser l'odieuse responsabilité sur le monarque. L'impartiale et inflexible histoire dit de quel côté vinrent les agressions. Certes, les catholiques ne virent pas sortir de leurs rangs les *camisards* fanatiques dont les monstrueux excès firent reparaître dans ces contrées les assassinats et les spoliations du seizième siècle! L'histoire nous dit que la tolérance ne fut alors, comme de nos jours, invoquée avec tant d'éclat que par ceux-là même qui se sont montrés constamment les plus intolérants. Il ne s'agit point ici de récriminations rancunières contre les sectaires du Calvinisme, qui sont encore assez nombreux dans le diocèse de Mende. La vérité n'en conserve pas moins ses droits, sans que nous prétendions appeler sur les protestants, nos compatriotes, la responsabilité des faits de leurs devanciers. Nous nous complaisons même à reconnaître en eux des sentiments de mansuétude et de concorde dont, au reste, les catholiques savent leur donner le continuel exemple.

François Placide de Piencourt mourut le 13 septembre 1707, après un épiscopat de trente ans. Son corps fut inhumé devant les marches du grand autel de sa cathédrale, qu'il avait dotée de nombreux

embellissements. Son cœur, enfermé dans une urne, fut déposé dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Mende. Ce bon prélat avait institué cet établissement son légataire universel.

—

67.

PIERRE BAGLION DE LA SALLE.

Le 24 décembre 1707, Louis XIV signa la nomination de ce prélat à l'évêché de Mende. Pierre Baglion de la Salle ne reçut cependant la consécration épiscopale que le 24 juin 1708, par le ministère du cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Avant sa promotion, ce prélat était vicaire-général de son oncle, qui était évêque de Poitiers. Le P. L'Ouvreleul dit que cet évêque était issu d'une noble famille de Lyon, originaire de la ville de Pérouse en Italie, et à laquelle François Ier avait accordé le privilége de mettre trois fleurs de lis dans son écusson. Hugues du Tems le nomme Baglion de la Salle de Saillant, et ajoute qu'il prêta son serment le 1er juillet 1708.

Vers la fin de son épiscopat, Pierre Baglion eut à faire éclater son zèle et sa charité pendant la peste qui ravagea cruellement le diocèse de Mende, de 1720 à 1723, en même temps que ce terrible fléau faisait briller aussi l'héroïque dévouement de l'immortel Xavier de Belsunce, évêque de Marseille. Cet

évêque mourut le 27 septembre 1723, à l'âge encore peu avancé de 62 ans, après en avoir passé quinze à Mende.

—

68.

GABRIEL-FLORENT DE CHOISEUL-BEAUPRÉ.

La famille de ce prélat était une des plus considérables de la France, et a produit un grand nombre de personnages illustres dans l'Eglise, dans l'état militaire et dans les fonctions civiles. Il avait été sacré évêque de Saint-Papoul le 17 juillet 1718, et gouvernait ce diocèse lorsque le roi Louis XV le nomma en 1723 à l'évêché de Mende. Il y conserva les abbayes de Sainte-Colombe et de Tironneau dont il jouissait avant d'être promu à l'épiscopat. Ces abbayes étaient situées dans les diocèses de Sens et du Mans. Son cousin Charles-Léopold de Choiseul-Stainville, frère du fameux ministre duc de Choiseul, était en même temps archevêque d'Albi, et ce fut en 1763 qu'imitant l'exemple de son métropolitain, l'évêque de Mende, adopta la nouvelle liturgie parisienne. Nous parlons de ce fait dans le chapitre II de cette deuxième partie.

L'épiscopat de Gabriel-Florent de Choiseul, quoique le plus long de ce siége, puisqu'il dura quarante-quatre ans, en fut le plus paisible. Cet évêque mourut

le 7 juillet 1767, dans sa ville épiscopale. Nous reproduisons le passage suivant de Hugues du Tems : « La maison de Choiseul a perdu en lui un bienfai- » teur, le pauvre un protecteur et un ami, le clergé » de France un de ses plus illustres prélats. » Il avait 82 ans et était doyen des évêques de France.

On a dit que le Père Geoffroy, doctrinaire, eut toute la confiance de cet évêque. Il la mérita probablement, mais sa réputation administrative n'a pas franchi les limites du diocèse de Mende, car aucune biographie n'en parle, pas même celle de Ladvocat. On doit à ce prélat des *Statuts synodaux* publiés en 1739.

—

69.

JEAN ARNAUD DE CASTELLANE.

Jean-Arnaud de Castellane naquit le 11 décembre 1733, au Pont-Saint-Esprit. A peine entré dans la prêtrise, il devint vicaire-général de Reims et aumônier du roi. Il fut nommé évêque de Mende le 1er novembre 1767 et sacré dans la chapelle du roi le 14 février 1768. Les vingt-deux premières années de son épiscopat furent aussi paisibles que les quarante-quatre de son prédécesseur.

Sous ce long calme couvait cependant une tempête effroyable. La France travaillée, surtout pen-

dant la dernière moitié du dix-huitième siècle, par des doctrines subversives de la religion, et, par une conséquence rigoureuse, attentatoires à l'ordre social, prêta une oreille facile aux séduisantes promesses des novateurs. En aspirant à une large liberté, elle ne parvint qu'à s'affranchir du bien-être et de la prospérité. Aujourd'hui, après plus de soixante ans d'épreuves, le phénix du suprême bonheur n'est pas encore trouvé!

Mais nous avons ici à tracer en peu de mots la dernière péripétie de cet épiscopat. La constitution dite civile du clergé, qui devait, selon ses auteurs, faire revivre l'état primitif de l'Eglise, changea la circonscription du diocèse de Mende en lui enlevant plusieurs paroisses et en lui en adjoignant de nouvelles. Le Gévaudan devint le département de la Lozère. L'évêque ne devait plus se qualifier titulaire de sa ville épiscopale, mais bien du département. C'était déjà mentir impudemment à l'antique discipline que l'on voulait, disait-on, faire renaître. Dès les temps apostoliques, l'évêque se disait titulaire du lieu de sa résidence. Il n'existait, sous ce rapport, que de très-insignifiantes exceptions.

Le serment de maintenir cette constitution, décrétée sans la participation du chef suprême de l'Eglise, fut imposé aux évêques et aux prêtres. Arnaud de Castellane suivit l'exemple de tout l'épiscopat français, qui refusa ce serment d'apostasie, à l'exception des quatre prélats d'Autun, de Sens, d'Orléans et de Vi-

viers. Il préféra l'exil et la mort à un serment que sa conscience si profondément catholique repoussait; il fut donc considéré comme démissionnaire. Les électeurs du département, en vertu de la loi schismatique, donnèrent leurs voix au *citoyen* Etienne Nogaret, curé de la Canourgue, qui avait fait ses preuves de ce qu'on appelait *civisme* en prêtant le serment anti-catholique. La saine partie du clergé, qui était la plus nombreuse, ne voulut point reconnaître le faux pasteur. Les fidèles de ces montagnes, où la foi a toujours été si vive et si généreuse, se rangèrent du côté de leur légitime évêque et de leurs prêtres insermentés. Le citoyen évêque de la Lozère ne trouva d'adhérents que dans la portion tarée de la population. Cela devait être, est et sera toujours.

Arnaud de Castellane n'avait point cependant quitté son poste. Mais il fut dénoncé, en 1792, à l'assemblée législative comme *entretenant à ses frais une armée de quarante mille hommes réunis auprès de son château de Chanac* : ce sont les termes du rapport. Alors, comme dans tous les temps d'agitation politique, les mensonges les plus absurdes ne coûtaient rien aux meneurs révolutionnaires. *L'armée* de l'évêque était, disait-on, destinée à opérer une contre-révolution.... On fut obligé de presser le bon prélat de s'éloigner, car il ne voulait pas abandonner son troupeau à la merci des loups. Notre évêque prit donc la route de Lyon, par des chemins détournés, pour aller chercher un asile hospitalier dans la Suisse. Malheureu-

sement son neveu l'engagea, au contraire, à accepter une retraite auprès de lui, à Paris. On l'y découvrit, et au moment où il allait être arrêté, il put s'échapper vers la Champagne. Il était déjà arrivé à Dormans, lorsqu'enfin on mit la main sur lui.

On décréta que l'évêque réfractaire serait traduit devant la Haute-Cour nationale siégeant à Orléans. Il fut donc conduit dans les prisons de cette ville où sa détention dura huit mois. Sa patience fut inaltérable au milieu des mauvais traitements et des douleurs que lui causait un asthme dont il était affligé.

Après le 10 août 1792, l'assemblée décréta que les prisonniers seraient transférés sur un point plus éloigné de la capitale. L'histoire des jours néfastes de la révolution nous apprend qu'une bande d'égorgeurs de Paris, s'étant transportée à Orléans, exigea que les prisonniers fussent au contraire amenés à Versailles. Ils étaient au nombre de cinquante-quatre, et parmi ces victimes figuraient de très-hauts personnages, tels que le duc de Brissac, Antoine de Lessart, ancien ministre, Joseph d'Abaucourt, ministre de la guerre au 10 août. La liste présente au quatrième rang l'évêque de Mende. Après lui est nommé Jean-Baptiste de Retz, capitaine de garde nationale dans la Lozère. Celui-ci était parent du marquis de la Fayette.

L'ignoble charrette dans laquelle étaient entassés les prisonniers arriva à Versailles le dimanche 9 septembre 1792. Là, les égorgeurs encore teints du sang

des victimes qu'ils avaient immolées dans les prisons de Paris, pendant les horribles journées des 2, 3 et 4 du même mois, tombèrent à coups de piques et de sabres sur les prisonniers d'Orléans. Six d'entre eux étaient parvenus à s'échapper pendant ce sanglant tumulte et Arnaud de Castellane était de ce nombre. Il s'était arrêté près de la grille de l'orangerie du château, faisant à Dieu le sacrifice de sa vie, à quelques pas de la chapelle royale où, en 1768, il avait été sacré évêque de Mende! Les assassins le reconnurent; ils se précipitèrent sur lui et l'écharpèrent à coups de sabre. Son corps fut abandonné sur la voie publique; le lendemain il fut jeté dans une tranchée destinée à l'écoulement des eaux du cimetière de la paroisse. Telle fut la fin de cet évêque, martyr de sa fidélité à l'unité catholique et de sa soumission aux bulles du pape Pie VI qui condamnaient le serment.

La maison de Castellane a été féconde en évêques. On a vu quatre siéges épiscopaux remplis en même temps par des prélats de ce nom :

A Mende, Jean Arnaud de Castellane;

A Senez, Jean-Joseph-Victor de Castellane-Adhémar;

A Toulon, Elzéar de Castellane-Mazargues;

A Lavaur, Jean-Antoine de Castellane-Saint-Maurice.

Les Castellane, dit Feller, étaient assez nombreux pour se sacrer en famille. Aucun de ces évêques n'a failli dans les terribles épreuves de la révolution.

Tous sont morts sans le moindre soupçon d'apostasie. Cette famille existe encore avec un certain éclat, et ses membres conservent avec amour les vieilles traditions de loyauté qui leur ont été léguées.

CHAPITRE XIV.

Pseudo-épiscopat constitutionnel de Nogaret. — Organisation du diocèse de Mende en vertu du Concordat de 1801. — Jean-Baptiste de Chabot; Etienne-Martin Morel de Mons; Claude-Jean-Joseph Brulley de la Brunière; Mgr J.-A.-M. Foulquier.

Pendant que le pasteur légitime était en fuite, ou subissait l'incarcération dont la suprême péripétie fut l'assassinat de Versailles, Etienne Nogaret, ayant pour cortége la tourbe complice des bourreaux septembriseurs, trônait sur la chaire pontificale de Mende. La persécution sévissait contre le clergé fidèle. Les prêtres qui avaient refusé le serment schismatique étaient réduits à se cacher pour exercer le saint ministère. Les siècles de Néron et de Dioclétien reparaissaient sur la terre catholique de France, avec cette différence que, sous le règne de ces anciens tyrans, c'étaient des païens qui exerçaient leur rage contre des chrétiens, tandis que, sous le régime de 93, les bourreaux étaient des hommes qui se disaient plus chrétiens que leurs victimes! Nous n'avons point à raconter ici les ravages incalculables du régime révolutionnaire dans le Gévaudan. Nous devrons pourtant offrir le tableau nominatif des prêtres qui furent immolés dans ce pays par ce fanatisme légal qui s'intitulait *le règne de la liberté* et de *l'égalité*.

L'évêque intrus ne put néanmoins promener longtemps sa crosse constitutionnelle dans son *diocèse de la Lozère*. Les *dévots* de son Eglise se *convertirent* au culte de la RAISON. Toute cérémonie religieuse cessa. Nogaret se vit bientôt sans brebis d'aucune espèce. La plupart de ses prêtres se marièrent. Nous devons dire cependant que si le malheureux évêque intrus est mort, quelques années après, dans le schisme, il n'a pas, comme d'autres évêques ou prêtres jureurs, scandalisé l'Eglise par un mariage sacrilége et une abjuration lamentable des premiers principes de la foi chrétienne. Nous ne sommes que juste en reconnaissant qu'Etienne Nogaret ne tomba pas jusqu'au fond de l'abîme.... quoiqu'on ait à regretter qu'il ne se soit pas réconcilié avec l'Eglise avant de descendre dans la tombe. Né en 1726, il mourut en 1804.

Durant ces dix ans de tempête révolutionnaire, la mission de régir spirituellement le diocèse de Mende fut dévolue au digne Abbon-François Bonnel qui, après le concordat de 1801, fut vicaire-général, et mourut en 1843 à Viviers, dont il avait sagement gouverné l'Eglise comme évêque.

L'ancien état du siége épiscopal de Mende a disparu. Ses évêques-comtes, ses riches revenus, son insigne chapitre, ses chapitres collégiaux, ses monastères, ses prieurés, les domaines ecclésiastiques, tout a été englouti dans le gouffre de la révolution. Mais l'impiété s'est trop hâtée de battre des mains. Elle a cru stupidement que Jésus-Christ avait menti à sa promesse

d'être avec son épouse chérie jusqu'à la consommation des temps. L'orage a été passager. Le dix-neuvième siècle va voir se renouer la chaîne de la succession épiscopale. Notre catalogue n'est pas fermé.

Le Concordat conclu entre le pape Pie VII et le premier consul Bonaparte assigna pour territoire au diocèse de Mende les deux départements de la Lozère et de l'Ardèche. Ce siége acquérait ainsi une étendue juridictionnelle au-delà de trois fois plus considérable que l'ancienne circonscription. La Lozère, au commencement du dix-neuvième siècle, avait une population de 140 mille âmes et l'Ardèche comptait environ 340 mille âmes. Le diocèse de Mende avait donc ainsi 480 mille âmes de population. Toutefois, la religion n'avait pas à s'applaudir d'une mesure qui, en établissant des diocèses d'une si grande étendue, surchargeait les nouveaux évêques et nuisait par conséquent à la surveillance et aux soins intimes du premier pasteur.

Mende eut néanmoins à se féliciter d'avoir obtenu dans ce nouveau concordat un siége épiscopal dont plusieurs villes circonvoisines, telles que Nîmes, le Puy et Rodez, n'obtinrent pas le précieux avantage. On sait que ces trois villes n'ont recouvré leur titre épiscopal que vingt ans après Mende. Cette insigne faveur fut ménagée à l'antique siége gabalitain par un célèbre personnage, originaire du pays, et que les événements avaient placé au ministère de l'intérieur. Chaptal, si illustre dans les sciences, rendit à la contrée qui l'avait vu naître plusieurs autres services,

mais celui que nous venons de signaler mérite à sa mémoire un long tribut de reconnaissance.

Le premier consul, en vertu du concordat de 1801, qui conférait au chef du pouvoir, en France, le droit de nomination aux siéges épiscopaux, nomma le prélat par lequel nous reprenons notre catalogue.

—

70.

JEAN-BAPTISTE DE CHABOT.

Ce prélat naquit dans le Poitou le 21 février 1740. Il appartenait à la noble famille de Rohan dont celle de Chabot est une branche. Jean-Baptiste de Chabot fut sacré évêque de Saint-Claude le 2 août 1785. Fidèle à sa conscience et à ses devoirs, l'évêque de Saint-Claude traversa les jours mauvais sans faire la concession la plus légère aux exigences schismatiques, et par suite du concordat de 1801, fut nommé évêque de Mende par le premier consul.

En 1802, le nouvel évêque fut installé dans sa cathédrale. Tout se passa avec calme, et la joie de cette ville épiscopale qui avait été dans le veuvage pendant dix ans fut au comble. Mais les difficultés ne tardèrent pas à se produire. Il fallut s'occuper de l'organisation de ce nouveau diocèse, composé, comme il a été dit, de deux départements. Les embarras étaient surtout graves dans celui de l'Ardèche, où l'ancien

évêque légitime de Viviers s'était rendu coupable d'*intrusion* dans son propre siége par son inique serment à la constitution civile du clergé. Disons tout de suite que ce prélat, Charles Lafont de Savines, répara ses torts d'une manière singulièrement exemplaire durant les dernières années de sa vie, après avoir écrit une lettre admirable de repentir au successeur de Jean-Baptiste de Chabot. Nous n'avons point ici à faire l'histoire d'un autre genre de difficultés de cet épiscopat. Elle est consignée dans les *Mémoires* pour servir à l'histoire ecclésiastique de France durant les premières années de ce siècle. Mais nous croyons intéresser nos lecteurs en transcrivant quelques passages du chapitre VI de la *Vie de l'abbé Coudrin*, écrite par son neveu M. Augustin Coudrin, ancien juge au tribunal de Melun, et publiée en 1846. Nous y lisons que l'évêque de Mende fut dénoncé pour s'être opposé à ce que *l'évêque intrus de la Lozère* reçut les honneurs de la sépulture catholique. L'auteur ne nomme pas Etienne Nogaret dont nous parlons dans le paragraphe 1er de ce même chapitre, et qui mourut en effet en 1804, sans avoir voulu se réconcilier avec l'Eglise. Laissons la parole à M. Augustin Coudrin :

« Ordre fut donné de s'emparer de la personne de » l'évêque intolérant et de celle du grand-vicaire » (l'abbé Coudrin), instigateur, disait-on, d'une me- » sure si dure. L'ordre d'arrestation fut transmis au » préfet pour l'exécuter sans délai, car l'obéissance » la plus souple était devenue la punition d'une liberté

» sans frein. Le capitaine de gendarmerie, avant
» d'être chargé de mettre la main sur l'évêque et sur
» son grand-vicaire, eut une connaissance indirecte
» de cet ordre émané d'un pouvoir jaloux de sa prééminence. C'est à cette circonstance que Monseigneur
» de Chabot et M. Coudrin durent l'avantage de rester libres. »

Ce capitaine de gendarmerie de la Lozère dont il est à regretter que l'auteur ne fasse pas connaître le nom était un homme religieux, et l'abbé Coudrin était son directeur. Il profita de cette circonstance pour prévenir le prélat, qui aussitôt prit la poste avec son grand-vicaire pour se rendre à Paris. Vainement la gendarmerie poursuivit les vénérables fugitifs. Ils se firent conduire aussitôt chez Chaptal, ministre de l'intérieur. Ce haut fonctionnaire ne pouvait en croire ses yeux en voyant devant lui l'évêque de Mende et son grand-vicaire. « Vous êtes bien heureux, Monseigneur, d'être ici; car, sans votre présence à Paris,
» l'ordre d'arrestation devrait, en cet instant, recevoir son exécution. »

Donnons encore la parole à M. Augustin Coudrin :
« Chaptal, alors ministre de l'intérieur, originaire de
» la ville de Mende, pouvait être plus accessible qu'un
» autre aux préventions de la localité; mais il sut distinguer l'acte de conscience d'avec l'intolérance
» mise en avant pour l'accusation. »

Nous lisons dans le chapitre suivant que le gouvernement voulut obliger l'évêque à se séparer de l'abbé

Coudrin, mais que le prélat aima mieux se démettre de son siége. «Livrer M. Coudrin, continue notre » biographe, eût paru une faiblesse coupable à l'évê- » que de Mende, mais se sacrifier lui-même pour son » troupeau était pour lui une chose toute naturelle... » Sa résistance lui mérita l'estime de Bonaparte lui- » même; sa démission mit sa vertu dans tout son » jour.» Nous n'avons plus que quelques mots à ajouter aux détails qu'on vient de lire. L'abbé Coudrin devint supérieur-général de la congrégation de Picpus à Paris, et Jean-Baptiste de Chabot se retira avec lui dans cette communauté. En 1817, ce prélat fut nommé archevêque d'Auch, siége qui venait d'être rétabli, mais il refusa cette promotion pour cause de santé. En effet, il mourut en 1819 dans sa retraite. Son corps repose dans le cimetière de la maison de Picpus. Depuis sa démission, il était chanoine-évêque du chapitre de Saint-Denis.

—

71.

ETIENNE-MARTIN MOREL DE MONS.

Il était né à Aix, en Provence, le 18 avril 1752. Après le concordat, il devint vicaire-général de Paris. En 1803, il avait été désigné pour le siége épiscopal de Troyes, mais le premier consul voulut y placer un ancien prélat qui, en 1789, occupait l'archevêché

d'Auch et qui accepta. Ce prélat était Louis-Apollinaire de la Tour du Pin-Montauban, qui avait été sacré premier évêque de Nancy en 1778. Il prit le titre d'archevêque-évêque de Troyes, avec exemption de la suprématie métropolitaine.

Ce fut donc en 1805 qu'Etienne-Martin Morel de Mons, ancien chanoine d'Aix et vicaire-général du cardinal de Belloy, archevêque de Paris, fut nommé évêque de Mende. Son sacre eut lieu à Paris, le 21 avril de la même année. Un des oncles de ce prélat avait été évêque de Viviers, et le neveu se voyait ainsi appelé à administrer cet ancien diocèse, uni pour le moment à celui de Mende. Viviers avait eu le malheur de voir son évêque légitime Charles Lafont de Savines imiter, dans leur déplorable adhésion au schisme constitutionnel, trois autres prélats, ceux de Sens, d'Autun et d'Orléans, ainsi que nous l'avons déjà dit. Mais le bon ordre était à peu près rétabli dans l'Ardèche, et la Lozère ne devait plus voir se renouveler les troubles qui avaient eu lieu sous Jean-Baptiste de Chabot.

L'épiscopat du successeur de ce dernier ne fut marqué par aucun événement regrettable, dans les diverses phases politiques de 1814 et 1815. Le prélat montra beaucoup de modération et de prudence. L'archevêché d'Avignon ayant été rétabli, il y fut transféré en 1821, après avoir gouverné l'Eglise de Mende pendant seize ans. Cet archevêque mourut à Avignon le 4 octobre 1830.

Les deux évêques dont nous venons de parler ont été suffragants de l'archevêché de Lyon, et sous eux seulement le diocèse de Mende a eu pour circonscription les deux départements de l'Ardèche et de la Lozère. Ce diocèse a été, depuis ce temps, restreint au dernier de ces départements et est rentré sous la métropole d'Albi.

Après la promotion d'Etienne-Martin Morel de Mons à l'archevêché d'Avignon, Louis XVIII nomma à l'évêché de Mende Charles-Louis Salmon du Chatellier, qui en 1817 avait été nommé à l'évêché de Laon. Son installation sur ce dernier siége n'avait pu avoir lieu par suite des déplorables modifications qui causèrent la nouvelle suppression de ce siége. Charles du Chatellier avait été déjà préconisé à Rome pour le siége de Mende, ses bulles avaient été expédiées, lorsqu'il reçut et agréa sa nomination à l'évêché d'Evreux. Ce prélat, né le 24 août 1761, fut sacré évêque de ce dernier siége, et y mourut en 1841.

Ce vénérable prélat ne peut donc figurer comme évêque de Mende, dans notre catalogue, puisque malgré son institution canonique, il n'a jamais été installé sur notre siége gabalitain. (*Voir la note du présent chapitre à la fin du volume.*)

72.

CLAUDE-JEAN-JOSEPH BRULLEY DE LA BRUNIÈRE.

Ce prélat était né à Sézanne, diocèse de Châlons-sur-Marne, le 1er février 1760. A peine promu au sacerdoce, il devint vicaire-général d'Uzès, sous Jules de Bethisy qui en était évêque. La tourmente révolutionnaire le força d'aller chercher un refuge à Rome, où il passa plusieurs années. Après le concordat de 1801, il remplit les fonctions de vicaire-général d'Evreux. En 1817, il fut nommé évêque de Pamiers. Ce siége était nouvellement rétabli comme celui de Laon. Mais cette restauration, traînée en longueur, laissait l'évêque désigné dans une pénible incertitude. Pourtant Pamiers fut plus heureux que Laon, néanmoins Claude de la Brunière reçut une nouvelle nomination, et la Providence le destinait à Mende. Il fut sacré à Paris le 2 juin 1822 et prit possession personnelle de son siége le 22 juillet suivant.

Son long épiscopat à Mende n'a pas besoin de nos faibles éloges. Tout le monde s'accorde à lui rendre la justice qui lui est due sous tous les rapports, et les regrets unanimes que sa mort a excités dans son diocèse forment sa plus belle oraison funèbre.

Ce prélat est mort le 16 décembre 1848 et son corps a été déposé dans un des caveaux de sa cathé-

drale, qu'il a embellie et enrichie de ses bienfaits. Son épiscopat a duré plus de vingt-huit ans, et il s'est éteint dans la 89e année de son âge.

On a publié, en 1849, un recueil des mandements et ordonnances épiscopales de ce prélat. L'onction s'y allie à la pureté de la doctrine et à la solidité des enseignements. On aime surtout à y rencontrer cette prudence évangélique qui ne sait point exagérer et qui atteint son but avec force et douceur.

73.

Mgr JEAN-ANTOINE-MARIE FOULQUIER.

Ce prélat, qui régit actuellement l'Eglise de Mende, est né le 7 février 1798 à Valady, dans le diocèse de Rodez. Il était, avant sa promotion, chanoine titulaire et vicaire-général de son diocèse natal, et était placé à la tête du petit séminaire de Saint-Pierre-sous-Rodez. Nommé par décret du 11 janvier 1849, Monseigneur Foulquier a été institué le 2 avril suivant, et a pris possession, par procureur, le 15 août. Son intronisation a eu lieu le 8 septembre, six jours après son sacre, qui a été fait dans la cathédrale de Rodez le 2 septembre précédent.

Nous ne pouvons qu'émettre le vœu de voir ce prélat à la tête du diocèse de Mende, pendant un grand nombre d'années : *Ad multos annos. Amen fiat, fiat.*

CHAPTRE XV.

Catalogue nominal des évêques de Mende, par siècles, et observations diverses à cet égard.

Nous devons maintenant présenter le tableau nominal des évêques de Mende, avec l'indication du siècle auquel ils appartiennent. On comprend toutefois qu'il n'est point possible de fixer d'une manière sûre l'époque précise de l'installation de chacun de ces évêques, surtout pour ce qui concerne les temps anciens. Nous pouvons seulement indiquer le siècle dans lequel les dates nous apprennent que ces évêques possédaient le siége de Mende. Mais, pour le plus grand nombre, le siècle désigné est celui de leur prise de possession. D'autre part, ce tableau nominal se borne forcément aux évêques connus; mais, en réalité, il est très-certain que plusieurs des titulaires du siége de Mende sont effacés des annales de cette Eglise, sans espoir de retrouver jamais leurs noms.

3e siècle.	S. Sévérien.	1
	S. Privat.	2
	S. Firmin.	3
4e siècle.	Genialis.	4
5e siècle.	Valère.	5

6e siècle.	Léonicus	6
	S. Hilaire	7
	S. Evanthius	8
	Parthenius	9
7e siècle.	S. Ilère ou Isère	10
	Agricola	11
8e siècle.	Nul évêque connu	««
9e siècle.	S. Frézal ou Fredald	12
	Agenulfe	13
10e siècle.	Guillaume Ier	14
	Etienne Ier	15
	Matafred	16
11e siècle.	Raymond ou Ragamond	17
	Aldebert Ier de Peyre	18
	Guillaume II	19
	Robert	20
12e siècle.	Aldebert II de Peyre	21
	Guillaume III	22
	Aldebert III du Tournel	23
	Guillaume IV de Peyre	24
13e siècle.	Etienne II de Brioude	25
	Odilon de Mercœur	26
	Etienne III	27
	Guillaume V Durand, oncle	28
	Guillaume VI Durand, neveu	29
14e siècle.	Bernard	30
	Jean d'Arci ou d'Arceis	31
	Pierre Gomez Baroso, cardinal	32
	Albert Lordeti ou Lordety	33

14e siècle.
- Pierre d'Aigrefeuille. 34
- Aldebert IV de Peyre.. 35
- Guillaume VII de Peyre. 36
- Pierre Gérard. 37
- Guillaume VIII de Chanac, cardinal. 38
- Bompar Virgilii ou de Virgile.. . . . 39
- Pons de la Garde. 40
- Jean d'Armagnac. 41
- Robert de Bosc ou de Bosco. 42

15e siècle.
- Guillaume IX de Boisratier.. 43
- Pierre de Saluces. 44
- Hérauld de Miremont.. 45
- Jean de Corbie ou Corberia. 46
- Ramnulfe de Peyrusse. 47
- Aldebert V de Peyre. 48
- Guy de la Panouse. 49
- Antoine de la Panouse. 50
- Pierre Riario.. 51
- Petit-dè ou Parvi. 52
- Julien de la Rovère, cardinal.. . . . 53
- Clément de la Rovère, cardinal.. . . . 54

16e siècle.
- François de la Rovère. 55
- Claude Duprat. 56
- Jean de la Rochefoucauld. 57
- Charles de Pisseleu. 58
- Nicolas d'Augu ou Dangu. 59
- Renauld de Beaune. 60
- Adam de Hurtelou. 61

17e siècle.	Charles de Rousseau.	62
	Daniel de la Mothe Duplessis.	63
	Sylvestre de Crusy de Marsillac. . . .	64
	Hyacinthe Serroni.	65
	Placide de Piencourt.	66
18e siècle.	Pierre Baglion de la Salle.	67
	Gabr. Florent de Choiseul-Beaupré. .	68
	Jean-Arnaud de Castellane.	69
19e siècle.	Jean-Baptiste de Chabot.	70
	Etienne-Martin-Morel de Mons. . . .	71
	Claude-J.-J. Brulley de la Brunière. .	72
	Mgr Jean-Antoine-Marie Foulquier. .	73

Parmi ces prélats, sept ont le glorieux titre de saints. Un seul, saint Privat, est non seulement honoré à Mende, mais encore dans plusieurs autres diocèses, et est nommé dans un grand nombre de calendriers.

Un de ces évêques a été pape sous le nom de Jules II. Nous avons dit qu'Urbain V n'a jamais eu le titre d'évêque de Mende, ni même d'aucun autre siége.

Parmi ces prélats, quelques-uns ont été cardinaux, mais deux seulement ont occupé personnellement le siége de Mende en cette qualité. Ce sont Guillaume de Chanac et Clément de la Rovère. Nous avons prouvé que François de la Rovère n'a jamais été cardinal.

Saint Sévérien a été replacé dans notre catalogue,

comme prédécesseur de saint Privat. Genialis a été à son tour réintégré dans le catalogue des évêques de Mende.

Nous avons rayé un second Odilon et prouvé que Mende n'a eu pour évêque qu'un seul Odilon de Mercœur qu'on a surnommé aussi du Tournel.

Un Julien, cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, qu'on avait marqué comme évêque de Mende en 1279, a dû être aussi effacé du catalogue, où une très-grave erreur l'avait inscrit. Il reparaît à sa véritable place en 1479.

Nous venons de dire que Guillaume Grimoard n'avait pu être maintenu dans le catalogue, puisqu'il n'a jamais été évêque avant son exaltation à la papauté.

Il a été démontré contre les Bollandistes que saint Hilaire et saint Ilère ou Isère sont deux évêques distincts.

Quant à Charles Salmon du Chatellier, nous ne pouvions le faire figurer comme évêque de Mende, quoiqu'il ait été préconisé par le pape, car il ne fut point intronisé.

Parmi ces évêques, nous en comptons trois qui appartiennent à l'époque des premières missions évangéliques. Ce sont saint Sévérien, saint Privat, saint Firmin.

A partir de Genialis inclusivement, jusqu'à François de la Rovère, nous connaissons cinquante-deux évêques qui ont occupé le siége de Mende, soit par élection, soit par collation directe du pape.

Dix-huit autres pontifes, jusqu'à ce moment, ont été nommés par les chefs du pouvoir politique en France, et ensuite élus et investis de la juridiction spirituelle par le chef suprême de l'Eglise universelle.

L'évêque le plus célèbre de ce siége a été, sans contredit, Guillaume Durand, oncle, dont le nom est connu dans tout le monde catholique. Son neveu du même nom s'est rendu pareillement recommandable par ses ouvrages.

Il est une gloire que l'on ne saurait ravir au siége de Mende. C'est que dans la série de ses évêques connus, il n'en est pas un seul qui ait terni l'éclat que ses premiers pontifes ont fait rejaillir sur cette Eglise. Il est bien des diocèses en France qui ont le regret de ne pouvoir s'associer à ce juste orgueil de notre Eglise gévaudanoise!

Pour ce qui concerne le nombre de nos évêques qui s'élève jusqu'à ce moment à soixante-treize, il nous paraît certain qu'il est en réalité plus considérable. D'après les calculs modérés que nous avons présentés dans les chapitres précédents, il nous semble qu'on pourrait élever le nombre véritable de ces prélats à près de cent, surtout si nous comparons la succession épiscopale du siége de Mende à celle de Bourges, son ancienne métropole, et même à celle d'Albi dont Mende relève depuis le dix-septième siècle.

Ici vient se retracer à notre souvenir le récit des horribles scènes de vandalisme dont nous avons eu la

triste occasion de rappeler quelques dates dans les chapitres précédents. Et d'abord, les deux catastrophes du seizième siècle où furent pillées ou livrées aux flammes les annales de l'Eglise de Mende. Puis, celles non moins désastreuses de la fin du siècle dernier, où une nouvelle invasion de barbares acheva de détruire, au nom de la civilisation et de la liberté, ce qui avait pu échapper au fanatisme des Huguenots. Combien de monuments écrits ont péri, qui, interrogés de nos jours par d'habiles explorateurs, auraient répandu de vives lumières sur un grand nombre de faits de notre histoire locale! Les auteurs de la *Gallia Christiana* et Hugues du Tems n'ont pu que glaner dans le champ des annales gabalitaines. Le plus ancien des auteurs que nous puissions consulter est Guillaume Catel, qui a écrit les *Mémoires du Languedoc*. Cet auteur, qui d'ailleurs n'a pu toucher que quelques points de l'histoire du Gévaudan, naquit à Toulouse en 1560, et quand il prit la plume, le farouche Merle avait déjà mis en gargousses les parchemins de nos archives diocésaines. Et il s'est rencontré, de nos jours, un paléographe officiel qui a semblé vouloir réhabiliter cet Attila du seizième siècle!

Ce que nous disons de Catel est applicable aux historiens du Languedoc D. Vaissète et Dom de Vic.

A son tour, L'Ouvreleul, dont les *Mémoires* sont presque nuls, sous le point de vue de la critique et des recherches véritablement historiques, se trou-

vait dans le même cas, au commencement du siècle dernier.

Est-il donc étonnant qu'aujourd'hui nous ne puissions point parvenir à dresser un catalogue complet de nos évêques gabalitains? Bénissons néanmoins encore notre sort, car il aurait pu être pire après tant de désastres que nos archives diocésaines ont éprouvés.

CHAPITRE XVI.

Esquisse biographique et chronologique des saints qui sont nés dans le Gévaudan ou qui y ont vécu.

Nous voulons réunir ici les personnages éminents par leur sainteté qui ont paru dans notre Eglise gabalitaine, et dont plusieurs ont été déjà mentionnés précédemment.

—

SAINT SÉVÉRIEN.

3e SIÈCLE.

Le plus ancien des saints qui figurent dans nos diptyques gabalitaines est bien, sans nul doute, saint Sévérien. Nous avons vu qu'au dix-huitième siècle, on raya ce saint évêque du calendrier particulier de Mende. Nous tenons pour incontestable qu'il est impossible de confondre notre saint Sévérien de Gévaudan avec Sévérien, évêque de Gabala dans l'Asie-Mineure. Nous convenons aussi qu'il n'est pas aisé de prouver par des faits véritablement historiques, par des actes décisifs, que saint Sévérien a fait luire les premiers rayons de l'évangile dans notre contrée. Dans les deux premiers chapitres de cette partie,

nous avons exposé les raisons qui nous déterminent à respecter l'ancienne tradition. Nous ne pouvons ici les reproduire; nous croyons être parvenu à élever du moins un doute. En ce cas, le parti le plus sûr à prendre est l'acceptation et certainement celle-ci est, sous tous les rapports, préférable à une répulsion trop rigoureuse. Saint Sévérien ne serait-il parvenu qu'à convertir un seul idolâtre, que cet apostolat, tout minime qu'il soit, lui mériterait la place que nous lui avons assignée.

On ne doit pas le confondre avec saint Sévérien, évêque de Scythopolis en Palestine, qui souffrit le martyre en 452 ou 453, et dont on fait la fête le 21 février. Celle de saint Sévérien, évêque de *Gabalum* ou Gévaudan, était célébrée le 26 janvier, quoiqu'elle fût marquée pour le 25 du même mois. On l'avait remise au lendemain, à cause de la fête de la conversion de saint Paul.

SAINT PRIVAT.

3e SIÈCLE.

Nous ne possédons sur ce saint évêque, dans la haute antiquité, que le court passage de Grégoire de Tours consigné dans le chapitre Ier de cette deuxième partie. Surius, chartreux de Cologne, mort en 1578, a écrit une vie de saint Privat, d'après les

actes de ce saint, qui ne remontent qu'au onzième siècle. Malheureusement cet auteur n'était pas doué d'une saine critique. On possède plusieurs opuscules où la vie de saint Privat est retracée, et notamment la prose du jour de sa fête. Nous estimons inutile de reproduire ici le genre du martyre que saint Privat eut à souffrir. Sa fête est fixée au 21 août.

—

SAINT ILPIDE.

3e SIÈCLE.

Selon la légende, Ilpide abandonna le culte des idoles et se fit chrétien. Il montrait le zèle le plus ardent à recueillir les reliques des victimes de la tyrannie des empereurs Valérien et Galien. Sur la fin de sa vie, il se retira dans une grotte voisine de la rivière d'Allier où il se livrait à toutes les austérités de la vie cénobitique. Sa retraite fut découverte par les païens. On voulut le forcer d'immoler aux faux dieux et sa constance à la foi chrétienne lui valut la couronne du martyre. Nous avons dit, dans notre première partie, qu'il y avait jadis à Mende une chapelle dédiée à Dieu sous le vocable de saint Ilpide, et c'est là que très-probablement fut fondé, quelques siècles après, le monastère de saint Privat, dont saint Louvent fut abbé. Ce saint est connu aussi sous le nom de saint Elpide, mais on ne doit pas le confon-

dre avec saint Elpide, évêque de Lyon vers l'an 425, et dont on fait la fête le 2 septembre, encore moins avec sainte Elpide, vierge martyrisée à Rome dans le deuxième siècle. La fête de saint Ilpide de Gévaudan est célébrée le 16 juin.

—

SAINT FIRMIN.

4e SIÈCLE.

Ce saint évêque n'est connu que par la découverte de ses reliques dont nous avons déjà parlé dans le second chapitre de cette partie. Sa fête est célébrée le 16 janvier. Nous parlons encore de ce bienheureux pontife dans la note sur le chapitre précité où nous recherchons si saint Firmin de Mende est le même que saint Firmin d'Amiens.

—

SAINT HILAIRE.

6e SIÈCLE.

Le saint pontife de ce nom n'appartient pas, comme les précédents, à la période apostolique du siége de Mende. Cette Eglise, à l'époque où saint Hilaire la gouvernait, était déjà constituée dans son état normal. Il fut mis à la tête de son troupeau spirituel par l'élection du clergé et l'acclamation du peuple, selon l'usage de ce temps.

On a vu que l'épiscopat de saint Hilaire à Mende n'est connu que par sa souscription au concile d'Arles en 535. Il est à regretter que nous ne puissions pas citer un seul trait de la vie de ce saint. Il est inutile de faire observer que saint Hilaire de Mende n'a rien de commun que le nom avec saint Hilaire, évêque de Poitiers, qui vivait au milieu du quatrième siècle, ni avec un autre saint Hilaire, évêque d'Arles, postérieur d'un siècle à ce dernier.

La fête de saint Hilaire, évêque de Mende, est fixée au 25 octobre.

SAINT EVANTHIUS.

6e SIÈCLE.

Cet évêque, successeur de saint Hilaire, n'a pas même une simple commémoraison dans l'office de Mende. Le rituel du diocèse lui conserve néanmoins sa qualité de saint. On ne connaît de lui que son nom, comme ayant souscrit au concile d'Orléans en 541, ainsi que nous l'avons dit précédemment.

SAINT VÉRAN.

6e SIÈCLE.

On donne aussi à ce saint le nom de Vrain, qui

n'est qu'une altération du nom latin *Veranus*. On le considère comme originaire du Gévaudan. Nous devons rapporter d'abord ce qu'en dit sa légende. Nous y lisons que ce saint prit rang parmi les membres du clergé de Mende, le jour même où l'on célébrait la fête de saint Privat, et qu'il se dévoua à la prédication de l'Evangile dans plusieurs contrées. La ville de Cavaillon eut le bonheur de l'entendre et il en devint évêque.

Saint Véran édifia par son zèle et ses miracles les villes d'Embrun, de Ravenne et de Milan qu'il traversa pour se rendre à Rome. Dans cette dernière ville, il conquit l'estime générale et on voulait l'y retenir, mais il revint au milieu de son troupeau, et quelque temps, après s'étant rendu au concile d'Arles, il y mourut de la mort des justes. On place sa mort vers l'an 589. L'Eglise de Mende honore sa mémoire le 13 novembre.

Alban Butler, traduit par Godescard, fait naître aussi saint Véran dans le Gévaudan et rapporte sa dévotion à saint Privat. Mais ici son voyage à Rome précède son élection à l'évêché de Cavaillon. On y voit que saint Véran fut du nombre des évêques envoyés à Paris pour se plaindre à Clotaire II du meurtre de saint Prétextat de Rouen, et que Childebert II, rempli de vénération pour ce saint, le choisit pour parrain de son fils Thierry, qui fut ensuite roi. On le représente ici comme assistant au concile de Mâcon en 585. La légende plus haut rapportée commet une

erreur positive en faisant assister ce saint à un concile d'Arles en 589. Les deux conciles de cette ville furent tenus en 524 et 554. Saint Véran ne mourut point à Arles. Son corps avait été déposé dans une chapelle édifiée par lui auprès de la fontaine de Sorgue. Il fut transféré à Cavaillon, et dans la suite à Jargeau (*Gargolium*) au diocèse d'Orléans. C'est de Jargeau que l'Eglise de Paris se procura des reliques de ce saint, qui y est honoré le 12 novembre. Selon la légende qui lui est consacrée dans le bréviaire de Paris, les Actes des conciles contiennent une lettre remarquable de saint Véran, évêque de Cavaillon, sur la chasteté sacerdotale. La date de sa mort y est la même que celle déjà donnée, c'est-à-dire 589.

Lyon, Vence et Châlons-sur-Saône ont eu des évêques du nom de saint Véran. On a quelquefois confondu les actes de ces divers saints, et long-temps même on a cru mal à propos que saint Véran avait été évêque de Mende. La confusion a dû naître de la ressemblance des noms des villes de *Cabellio*, Cavaillon, *Cabillo*, Châlons ou plutôt Challon, et *Gabalum* qu'on trouve écrit aussi *Caballum*, Gévaudan. Il est fâcheux qu'on ne connaisse pas le nom du lieu où ce saint naquit dans notre contrée gabalitaine.

Nous terminons par une remarque qui nous est fournie par Severt, dans sa *Chronologie de l'Eglise de Lyon*. Cet auteur cite Pierre de *Natalibus* qui parle d'un évêque nommé *Verus* comme occupant le siége de Mende, désigné sous le nom de *Gabalitana* ou *Gra-*

valitana civitas. Nous croyons que ces dernières appellations ne sont qu'une altération des noms des villes de Cavaillon ou de Challon, et que cet évêque nommé *Verus* n'est autre que *Veranus*, Véran, désignation homonyme des deux évêques de Cavaillon et de Challon ou Châlons-sur-Saône.

—

SAINT LOUVENT.

6e SIÈCLE.

Nous avons parlé de ce saint dans le chapitre VI de la première partie. On y a vu que saint Louvent, *Lupentius*, fut abbé du monastère de saint Privat, à Mende, et qu'il fut martyrisé sur les rives de l'Aisne. Il y a lieu de croire que le Gévaudan a été la patrie de ce saint abbé. Sa fête est célébrée le 22 octobre.

—

SAINT ILÈRE.

7e SIÈCLE.

Ce saint évêque, dont le nom latin offre plusieurs variantes, comme on l'a vu déjà, est l'objet d'une assez longue légende dans le Propre des Saints de Mende, publié en 1720. Appelé à ce siége, il se distingua par un zèle ardent pour le salut des âmes. Ses prières obtinrent du ciel la préservation d'une affreuse

grêle qui menaçait les moissons. On y signale surtout son ardeur à faire cesser le culte qu'on rendait au démon sur les rives du Tarn. Il y opéra divers prodiges. C'est là qu'il eut occasion de connaître l'illustre fille de Clotaire II, sainte Enimie, qu'il consacra abbesse du monastère qu'elle avait fondé à Burlatis.

Dans le chapitre IV de cette deuxième partie, nous prouvons contre les Bollandistes que ce saint ne peut être confondu avec saint Hilaire, mort vers le milieu du sixième siècle. Saint Ilère, auquel il serait plus opportun de donner le nom d'Isère, pour éviter l'homophonie avec Hilaire, occupa le siége de Mende dans les premières années du septième siècle, et, selon nous, succéda à Parthenius. Dans le langage du pays, c'est saint Chelirs dont on a fait saint Chely. Il est nommé aussi quelquefois saint Hélirs. Pour quiconque a connaissance de l'idiome de ces pays de montagnes, il ne s'élève aucun doute sur l'origine du nom de la petite ville de Saint-Chely-d'Apcher et de celui du village de Saint-Chely-du-Tarn. C'est à saint Ilère ou Hélirs que ces deux localités sont redevables de leur appellation et nullement à Saint-Hilaire.

La fête de saint Ilère ou Isère est marquée pour le premier décembre dans le Propre du diocèse de Mende.

Nous inclinons fortement à croire que ce saint était originaire du Gévaudan. Dans ces temps anciens, les évêques étaient ordinairement choisis parmi les membres du clergé diocésain. C'était un effet naturel de

l'élection. Cela est démontré en général pour tous les siéges de l'Eglise universelle jusqu'au douzième ou treizième siècle. Plus tard même, jusqu'au seizième siècle, cette règle fut suivie, quoiqu'il se soit présenté dans cette seconde période un assez grand nombre de dérogations à ce principe. Ce que nous disons en ce moment a pour but de revendiquer pour le Gévaudan l'honneur d'avoir vu naître saint Ilère, et nous voyons en cela une très-grande probabilité.

—

SAINTE ENIMIE.

7e SIÈCLE.

Sainte Enimie, fille de Clotaire II, selon les légendes les plus accréditées, consacra au Seigneur sa virginité. Nous avons retracé dans le chapitre V de la première partie ce que la tradition nous apprend sur cette princesse illustre par sa piété. Sa vie a été l'objet d'un poème en langue romane, qui remonte à peu près au treizième siècle, mais il n'est pas possible de fonder une parfaite croyance sur les faits qui y sont racontés, et dont nous en avons reproduit quelques-uns dans nos *Recherches*, etc., publiées en 1846, et dans une petite *Vie de sainte Enimie*, imprimée en 1849. Nous ne pouvons donc ici nous répéter. Pour ce qui est de l'existence de cette sainte, il est bien impossible d'élever un doute, car la localité qui

a quitté son vieux nom de Burlatis pour prendre celui de sainte Enimie en est un monument irrécusable, quoique l'histoire du roi Clotaire II ne fasse aucune mention de cette princesse. La fête de sainte Enimie est fixée au 6 octobre, et son culte est encore en grande vénération dans les pays circonvoisins.

—

SAINT FRÉZAL.

9e SIÈCLE.

Ce saint évêque de Mende est nommé en latin du moyen-âge *Frodoaldus*, *Fredoaldus* et *Fredaldus*. Le rituel de Paris le nomme en français saint Frezaut. On est à peu près certain que saint Frézal était originaire du Gévaudan, et qu'il appartenait à la noble famille de Canilhac, dont le château avoisinait la Canourgue. Nous avons dit dans le chapitre III de cette partie que saint Frezal trouva un bourreau parmi ses proches parents qui lui donna la mort, sous le règne de Louis-le-Débonnaire. La fête de ce saint évêque de Mende se célèbre le 4 septembre.

Tels sont les saints que l'Eglise de Mende honore en particulier. Il est regrettable que les actes de chacun de ces serviteurs de Dieu soient enveloppés de tant d'obscurités historiques, et que les légendes où leur vie est développée avec une certaine étendue, ne puissent être considérées, dans leur intégrité,

comme des monuments rigoureusement historiques. Ce qui nous semble hors de doute, c'est que leur existence est réelle. Elle se prouve par les chapelles érigées en leur honneur, par les localités qui portent leurs noms et par plusieurs autres circonstances analogues.

Nous nous empressons d'ajouter que sans le grand schisme d'Occident qui désola l'Eglise, après la mort d'Urbain V, nous aurions eu certainement à inscrire parmi les saints du Gévaudan ce grand pape.

Nous entrons à ce sujet dans quelques détails au chapitre XVIII en présentant une courte biographie de ce pape. Il en est de même, selon Ciaconius, de la mère de ce grand pontife, femme d'une éminente piété que plusieurs auteurs ont considérée comme sainte. C'est Amphelise de Sabran que Ciaconius appelle Amphelise de Montferrand, *Amphilisia Monferrana, nobilis femina et religiosissima quæ à multis sancta existimata est.* Selon Moreri, cette vertueuse mère d'Urbain V fut enterrée à Bedouez, et c'est pour honorer sa sépulture que ce pape fonda une Collégiale en ce lieu, qui était un des domaines de sa famille, ainsi que Quézac. Nous croyons, avec beaucoup de fondement, qu'Amphelise de Montferrand appartenait à la noble famille qui possédait le château de ce nom dans la paroisse de Banassac, près de la Canourgue. Ce château est aujourd'hui une ruine très-pittoresque sur un rocher qui domine la rivière du Lot et le nouveau village de la Mothe.

CHAPITRE XVII.

Nécrologe des ecclésiastiques du diocèse de Mende qui ont souffert pour la foi sous le régime de la *Terreur révolutionnaire* de 1793 et 94. — Dévastations et meurtres durant les guerres de religion, au seizième et au commencement du dix-huitième siècle.

A la suite des saints que l'Eglise de Mende honore par un culte spécial doivent naturellement prendre place les nobles martyrs d'une invincible fidélité à la religion catholique pendant les jours néfastes du régime de la Terreur. Nous ne pouvons consigner ici que les noms des membres du clergé, à l'exclusion des laïques, pour nous borner au plan que nous nous sommes tracé.

Cette liste de victimes sacerdotales ne sera peut-être pas complète, malgré les informations qui ont été prises; mais cet essai procurera, nous n'en doutons pas, la révélation d'autres noms dignes aussi d'être proposés à l'admiration et à la vénération publiques, comme des modèles du saint courage que les disciples et surtout les ministres de Jésus-Christ doivent déployer au milieu des plus terribles épreuves.

Nous avons dû rectifier le catalogue qu'on lit dans l'ouvrage des abbés Carron et Guillon. Ces écrivains avaient été mal renseignés. Ils mettent au nombre des prêtres exécutés à mort dans le diocèse de Mende

quelques ecclésiastiques qui ont survécu plusieurs années à ces atroces persécutions.

A la tête de ces héroïques martyrs vient se placer, même dans l'ordre chronologique, le premier pasteur du diocèse de Mende que son refus de serment aux prescriptions iniques de la constitution dite civile du clergé fit décréter d'accusation et incarcérer.

Révérend père en Dieu Jean-Arnaud de Castellane, évêque, seigneur et gouverneur de Mende, comte de Gévaudan et de Brioude, conseiller du roi en tous ses conseils, massacré à Versailles, le 9 septembre 1792.

Nous suivrons, pour les prêtres immolés dont nous présentons la liste, l'ordre alphabétique.

Arnal (Jean-Giraud), curé de Saint-Pierre-des-Tripieds, près Meyrueis, exécuté le 12 juillet 1794 à Mende.

Borie (André), lazariste, réfugié à Paulhac, exécuté le 2 mai 1794 à Mende.

Breisse ( ), curé dans le diocèse de Mende, exécuté le 15 juillet 1794 à Privas (Ardèche).

Bruges (Michel-Benoît de), vicaire-général de Mende, exécuté le 23 juillet 1794 à Paris.

Bruguière (Jean-Baptiste), curé de Gabriac, exécuté le 23 mai 1794 à Mende.

Chardon (Jean-Antoine), vicaire d'Arzenc, exécuté le 15 juin 1794 à Mende.

Charrier (Antoine), curé de Malbouzon, exécuté le 19 octobre 1793 à Mende.

Chaussy (Louis-Joseph), originaire du diocèse de Mende, demeurant à Beaulieu-la-Grange, près de Joyeuse (Ardèche), exécuté le 5 février 1794 à Nîmes.

Coing (Jean-Antoine), originaire du diocèse de Mende, vicaire près de Privas, exécuté le 15 juillet 1794 à Privas.

Coing (Jean-Louis), frère du précédent, exécuté le même jour, avec son frère.

Delzers (Emmanuel), vicaire de Saint-Laurent de Muret, exécuté le 13 juillet 1794, à Saint-Laurent même.

Fontfrède ( ), né à Langogne, chanoine du Puy, mort déporté au fort du Hâ à Bordeaux, le 17 décembre 1794.

Forestier (Jean), prêtre de la Canourgue, exécuté le 16 juin 1794 à .

Gély (Antoine), curé de Barjac, exécuté le 27 juillet 1794 à Mende.

Giégouzac (Pierre), vicaire à Fontans, exécuté le 14 juin 1793 à Mende.

Hilaire (Jean-Baptiste), curé de Saint-Frézal, arrêté auprès de Villefort, exécuté le 14 juillet 1794 à Mende.

Imbert (Jean-Baptiste d'), né dans le diocèse de Mende, dominicain, exécuté le 12 avril 1794 à Castres.

Plaghnes (Guillaume), chanoine en la collégiale de Maruéjols, exécuté le 25 août 1794 à

Rivière (Théodore), prêtre du diocèse de Mende, exécuté le 9 décembre 1794 à Toulon.

Rouel ( ), vicaire de Nasbinals, exécuté le 13 mai 1794 à Mende.

Roufiac (Jacques), prêtre du diocèse d'Alais, exécuté le 30 juillet à Mende (probablement en 1794).

Savel (Janvier), capucin de Maruéjols, exécuté le 1er juillet 1794 à Maruéjols.

Toiron ( ), vicaire de Prinsuéjols, exécuté le 13 mai 1794 à M.

Tournemine (Jean), curé de Florac, exécuté le 24 juin 1794 (âgé de 74 ans) à Paris.

Verdeilhan (Jacques), né à Saint-Germain-de-Calberte, prêtre à Bordeaux, prisonnier au fort du Hâ, mort à l'hôpital Saint-André de cette ville le 24 avril 1794.

Il nous serait maintenant facile de faire connaître les noms du président, des juges, de l'accusateur public et du greffier de ce tribunal de sang qui siégeait à Mende. Mais d'abord, nous n'en voulons pas souiller ces pages, quoique l'Evangile nous ait transmis les noms de Judas, de Caïphe et de Pilate. Puis, la charité nous oblige de croire que ces hommes se sont rendus dignes du pardon du souverain juge, devant lequel ils ont comparu depuis long-temps. L'intercession des victimes par eux immolées ne leur aura point fait défaut : c'est la seule vengeance qui soit digne des vrais disciples d'un Dieu mort sur la croix.

Nous n'avions pas le dessein d'entrer dans des détails historiques sur les guerres de religion dont le Gévaudan fut le théâtre dans le seizième siècle, ainsi

qu'à la fin du dix-septième et dans les premières années du dix-huitième. Un conseil émané d'un personnage grave, et dont nous nous complaisons à respecter les judicieuses observations, nous détermine à placer ici une sorte de mémorial concis des faits déplorables qu'une tradition revêtue de tous les caractères de la vérité nous a transmis.

Les enseignements hérétiques de Calvin avaient séduit les populations des Basses-Cevennes qui font aujourd'hui partie du département du Gard. Le Gévaudan ne tarda pas à être agité par ces funestes prédications. Dès l'an 1561, les sectaires de la nouvelle doctrine manifestèrent l'esprit du fanatisme destructeur qui de tout temps a inspiré les hérétiques.

Le 25 décembre de cette année, jour de Noël, les Calvinistes abattirent les croix qui s'élevaient autour de la ville de Mende. L'évêque, en sa qualité de comte de Gévaudan, dut prendre des mesures efficaces pour préserver sa ville épiscopale, et pendant quelque temps paya de ses deniers la garde qu'il avait réunie dans ce but. Mais, au mois de juillet suivant, la faiblesse de cette garnison procura aux Calvinistes, qui assiégeaient Mende, une victoire facile. Ils pénétrèrent dans cette ville, après avoir incendié hors de ses remparts le couvent des Carmes, l'ermitage de Saint-Privat, l'église et la maison de Saint-Ilpide et presque toutes les habitations attenantes, ainsi que le couvent des Cordeliers. Un début de ce genre ne pouvait faire présumer un meilleur traitement pour la ville elle-

même. En effet, le 25 juillet, jour de l'entrée des Calvinistes, le service divin cessa dans la ville épiscopale, les objets précieux, les chappes et ornements de la cathédrale furent à peu près entièrement pillés, les autels brisés, les images saintes brûlées, le palais de l'évêque saccagé, les prêtres cruellement maltraités, leurs maisons mises au pillage. Les villages voisins, tels que Balsiéges, Badaroux, Barjac, Saint-Bauzile, leurs châteaux, leurs églises, éprouvèrent le même sort. La ville de Mende fut obligée de compter à ces hérétiques une somme de deux mille écus, considérable pour le temps.

Bientôt néanmoins des forces supérieures reprirent sur les Calvinistes la ville de Mende et les prédicants de la secte furent emprisonnés, mais cela ne répara point les désastres consommés, auxquels il faut ajouter le pillage des châteaux de Chanac et du Villar, qui appartenaient aux évêques, l'incendie de l'église d'Esclanèdes et autres actes sacriléges.

Deux prêtres furent tués dans le château de Chanac, et avant le dix-neuvième du mois d'août suivant, la ville de Chirac avait vu massacrer dans ses murs vingt-deux prêtres et près de cent laïques. Il ne serait pas besoin d'ajouter que cette ville fut pillée ainsi que les églises et maisons des particuliers. Nous ne relatons que les faits principaux qui furent constatés par une enquête, lorsqu'enfin il fut possible de se soustraire, du moins pour quelque temps, à ces atrocités.

Les documents que nous analysons nous font connaître les noms des deux prêtres tués à Chanac. Ce sont Guillaume Malzac, dit Mathusson, et Arnaud Borrel que les Calvinistes précipitèrent du haut de la maison de Jean Joffre. L'enquête ne nous transmet point les noms des vingt-deux prêtres tués à Chirac.

Les troupes royales, secondées par la milice du pays, parvinrent à délivrer le Gévaudan de ces hordes dévastatrices qui marchaient si fidèlement sur les traces des Vandales du Crocus du troisième siècle. Mais la tempête soulevée par le fanatisme protestant n'aura qu'une trop courte intermittence, si toutefois on peut envisager sous cet aspect les années qui s'écoulent de 1563 à 1570.

Le trop fameux Merle qui depuis plusieurs années, et surtout en 1572, n'avait cessé de guerroyer dans tout le Gévaudan, et s'était emparé de points très-importants, tels que la ville de Maruéjols, le château de Peyre, celui de Marchastel et ses dépendances, la ville de Florac et toutes les Cevennes, ainsi que la ville du Malzieu prise en 1573, ce capitaine des sectaires protestants résolut de s'emparer de la ville de Mende, capitale du pays. Un traître nommé Bonnicel lui facilita cette conquête en lui ouvrant une porte de la cité. Ainsi, la nuit même de Noël, en 1579, l'armée de Merle s'empara de la ville de Mende, fondit surtout sur la cathédrale où le clergé et le peuple étaient réunis pour la messe de minuit. Là furent massacrés trois cents habitants, parmi les-

quels figurent un grand nombre d'ecclésiastiques. Le massacre dura trois jours. Le document que nous consultons nomme Pierre Chasal, prieur de Bonneval, bénéficier de la cathédrale. Il eut le visage et la tête écorchés et les oreilles coupées, avant de recevoir la mort. Guillaume Cestam, chanoine, et Jean Rossel, furent flambés par les pieds, jetés dans un cachot où ils moururent. D'autres furent contraints à creuser leurs propres fosses et à s'y ensevelir vivants; d'autres, condamnés à mourir de froid dans un état de nudité. L'historien contemporain dit qu'il serait impossible de raconter par le menu les horreurs de tout genre qui se commirent à Mende durant ces trois journées.

Nous laisserons parler maintenant notre historien du seizième siècle dans ce langage naïf qui a tant d'attrait :

« Avant que le jour de ladicte nuit feut venu, les » perfides saccagèrent et pillèrent l'église cathédrale, » qui estoit ornée des plus belles reliques et joyeaulx, » parrée des plus excélens et riches ornemens qu'on » sçauroit penser; il y avoit : dix-huit chappes, des » calices, pierreries précieuses, reliquaires et autres » vaisseaux d'or et d'argent pour plus de douze mille » escuz; elle estoit aussi ornée de chazubles, chapes, » dalmatiques de diacres, soubs-diacres, faicts de » drap d'or ou d'argent, ou de soye; des tapissairies » de soye enrichies d'ouvrages d'or ou argent, d'au- » tres tapissairies de haute-lisse et de Turquie; des

» napes, aubes, amicts et aultres linges de toile d'or
» ou argent et de tant d'autres ornements d'Eglise,
» donnés par le pape Urbain cinquiesme, et autres
» evesques, seigneurs dévotieux à ladicte église, de
» valeur de plus de trente mille escuz. Ils pillèrent
» aussy toutes les maisons des pauvres habitants et
» ecclésiastiques, jusques aux clous; enfin, pour dire
» en un mot, ils les rendirent de tout inhabitables..,
» s'estant donc saisis de tout ce qui leur pouvoit estre
» utile, ils firent au milieu de la place un grand feu
» du reste, où ils mirent tous les tableaux et images
» qu'ils trouvèrent.»

La plume tombe des mains en transcrivant d'aussi sanguinaires et impies énormités. Mais pour les nier ou même les révoquer en doute, il faudrait hardiment répudier les monuments historiques les plus irrécusables et adopter un pyrrhonisme universel.

Serait-il possible de nier que par les ordres de Merle, l'église cathédrale de Mende, après avoir été indignement dépouillée, tomba sous le marteau destructeur des sectaires, et que la magnifique sonnerie dont nous parlons au chapitre XII de la première partie fut entièrement fondue pour se changer en canons? Ce sont là des faits qu'il est autant difficile de dissimuler que d'excuser. Le farouche Merle ne pouvait en ce moment prétexter de justes représailles.

La capitale du Gévaudan étant à la merci du vainqueur, il en fit sa principale forteresse et y accumula

le butin qu'il recueillait d'un grand nombre de châteaux, de bourgs et de villages. Mais pour ne pas nous écarter de notre dessein, qui est une esquisse de la persécution religieuse, nous nous bornons à relater le massacre qui eut lieu à Serverette, où vingt-quatre prêtres furent jetés dans un puits, après avoir été égorgés. Ces victimes sacerdotales, jointes aux cinq dont l'histoire nous a transmis les noms et aux vingt-deux qui périrent à Chirac, nous présentent déjà un nombre déterminé de cinquante-et-un prêtres immolés, sans y comprendre ceux dont le nombre n'est point précisé dans le récit.

Mais à ce qui vient d'être dit ne se borne pas l'histoire de ces meurtres sacriléges. L'église collégiale de Quezac, pillée, brûlée par trois fois, vit périr par le fer une partie de ses chanoines. A Ispagnac, l'église conventuelle fut saccagée. A Bédouez, l'église collégiale subit le même sort, mais ici tous les chanoines furent massacrés avec un grand nombre de catholiques. Faut-il accepter comme un fait historique ce que nous lisons dans les documents précités? Nous les transcrivons textuellement : «Avant que Merle » assiégeât la ville du Malzieu, il y avoit plus de deux » mille ecclésiastiques dans le diocèse, mais ce cruel » en fist un si grand massacre, qu'il n'en restoit » qu'environ quatre cens, lesquels feurent réduits à » une si grande pauvreté et misère que la pluspart » estoient constraints de mandier, etc.»

Ce calcul est peut-être un peu exagéré, et quant au

nombre des ecclésiastiques du diocèse, et quant à celui de ceux qui périrent dans ces sanglantes commotions, car il faudrait en porter le total à plus de seize cents! Mais n'en admît-on que la moitié, s'il est toutefois possible d'opérer cette soustraction, il resterait toujours un nombre effrayant de huit cents ecclésiastiques tombés sous le glaive ou le feu des Huguenots du seizième siècle!... Et nous aurons à mentionner plus tard de nouvelles horreurs!

Avant d'arriver à ce qu'on a nommé les *dragonades* des Cevennes, qu'il nous soit permis de citer encore quelques passages du document que nous analysons : « Ces brigands s'emparèrent de l'église collégiale de » la ville de Maruéjols une des plus belles du pays, » bien ornée, où il y avoit beaucoup de calices et » reliquaires, enrichie de plusieurs chappes, chasu- » bles, tapisseries et cloches, le tout de valleur de » plus de quarante mille escuz. Ils pilièrent tous les » ornements, l'église des Cordeliers, des Jacobins et » des Augustins, elles estoient de fort belles églises ; » ils les abattirent, comme aussy le couvent du Mo- » nastier, tout proche, de l'ordre de saint Benoît. Les » habitants de Maruéjols feurent abattre la ville de » Chirac, tuèrent et massacrèrent tous les religieux » et VINGT-NEUF PRESTRES de cette ville. On tua TREIZE » PRESTRES du Malzieu, et le CURÉ de Rimeise; enfin, » pour tout dire en un mot, il n'y eut presque aucune » église dans le diocèse qui ne fut saccagée et piliée.»

Nous avons parlé, dans la première partie, de la

ruine des églises de Mende et de Maruéjols et nous n'avons point ici de nouveaux détails à fournir. Nous ajouterons seulement que la dernière de ces villes était devenue le rempart du protestantisme, que sa population tout entière avait embrassé. Elle paya cher son apostasie et l'on sait que le maréchal duc de Joyeuse, après un siége qui dura plusieurs jours se rendit maître de cette ville, au nom du roi Henri III, le 22 août 1586. Les vainqueurs, irrités d'une longue résistance, malgré une capitulation, massacrèrent une partie de la garnison et détruisirent par le fer et la flamme, de fond en comble, cette malheureuse cité. Henri IV fit relever ses murailles, et depuis ce temps, cette ville s'est rétablie avec une population exclusivement catholique.

Nous arrivons maintenant à des temps plus rapprochés de nous. Les règnes de Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, et surtout ce dernier, s'avancent progressivement dans les voies de la civilisation. Un philosophe étranger à notre patrie qui en étudierait soigneusement l'histoire, après avoir lu les effroyables scènes de dévastation, de pillage, de meurtre de la dernière moitié du seizième siècle, devrait s'attendre à ne plus les voir reparaître. Hélas! le progrès de civilisation que le temps devait amener à sa suite a été complètement nul dans la malheureuse contrée dont une partie a abjuré la religion des ancêtres, c'est-à-dire le catholicisme. Nous allons voir renaître les mêmes fureurs chez les protestants fanatiques du

commencement du dix-huitième siècle, et cette funeste époque ne doit en rien céder à celle des dernières années du seizième.

La révocation de l'édit de Nantes, qui permettait aux protestants d'avoir des pasteurs et des temples, fut pour ces hérétiques un coup extrêmement sensible. Ils se soumirent avec une extrême répugnance à cette mesure. Dans les dernières années du dix-septième siècle, une fermentation sourde se déclara parmi les nombreux habitants des Cevennes qui suivaient la prétendue réforme de Calvin. Contenus cependant par l'autorité royale, ils n'avaient pas eu le courage de lever l'étendard de la rébellion. Le dix-huitième siècle venait de s'ouvrir, et la fermentation, loin de se calmer, faisait de jour en jour de nouveaux progrès.

Enfin, le mois de juillet 1702 fut témoin de la première explosion d'un fanatisme ardent et rancuneux que la crainte avait si long-temps comprimé. Des missions avaient été organisées dans les Cevennes afin de convertir les protestants et raffermir les catholiques. L'inspection de ces œuvres de dévouement avait été confiée à un prêtre digne, à tous égards, du choix qu'avait fait de lui l'autorité diocésaine. La secte nourrissait contre cet inspecteur une haine d'autant plus profonde et implacable que le zèle déployé par lui était apostolique et désintéressé. Cet homme de Dieu était François de Langlade du Cheyla, qui avait le titre d'archiprêtre des Cevennes. On l'avait vu traverser

les mers pour aller prêcher l'Evangile aux idolâtres dans le royaume de Siam, et il devait revenir d'un aussi périlleux voyage dans son pays natal pour y recevoir la mort de la main de quelques forcenés qui osaient se dire chrétiens et même plus chrétiens que leur victime!

La veille de la fête de saint Jacques, apôtre, en la susdite année 1702, une troupe assez nombreuse de Calvinistes, fascinés par les excitations d'un nommé Esprit Séguier qui se disait inspiré par le Saint-Esprit, fondit sur la maison qu'habitait le saint missionnaire au bourg du Pont-de-Montvert. C'était à dix heures du soir. La porte fut enfoncée. Les fanatiques courent à la chapelle, brisent l'autel, mettent le feu à l'édifice. L'abbé du Cheyla habitait une chambre située au-dessus et s'y mit en prières avec ses deux valets, auxquels il avait défendu d'opposer de la résistance. Cependant le feu envahissait cette retraite et avait déjà atteint grièvement la personne de l'abbé, lorsqu'enfin, pour échapper à l'incendie, il se décida à s'élancer de la fenêtre. Aussitôt la horde se jette sur lui. On l'entraîne avec violence vers le pont du Tarn en l'accablant d'injures. Pourtant on lui promet la vie s'il veut abandonner la foi catholique. L'abbé repousse avec indignation ce moyen d'échapper à la mort. « Vous » ne me connaissez pas, sans doute, leur dit-il; quelle » doctrine prêchez-vous pour me proposer de la sui- » vre? Je ne vous demande que le temps de faire un » acte de contrition. » Ce court répit lui fut néan-

moins accordé. Puis, ses bourreaux lui tirèrent deux ou trois coups de fusil dans le ventre et aux reins, et comme le saint prêtre levait les mains vers le ciel, les meurtriers lui abattirent le poignet gauche et quatre doigts de la même main furent à moitié coupés; enfin, on acheva la victime à coups de poignards.

Au sujet de ce martyre du vénérable abbé du Cheyla, nous ne pouvons nous empêcher de citer ici un écrivain protestant qui vient de faire paraître en 1850 un gros volume qu'il intitule : *Histoire des protestants de France, depuis l'origine de la réformation jusqu'au temps présent.* L'auteur, M. G. de Félice, aux pages 436 et 37, raconte cet épisode des guerres de religion, en le faisant envisager comme une juste représaille des cruautés auxquelles se serait livré l'abbé du Cheyla contre les protestants. Il prétend que cet archiprêtre avait fait de son presbytère *un château-fort ou une caverne de bandits, et qu'il semblait goûter une âpre volupté à torturer ses victimes.* Nous copions textuellement l'historien du protestantisme. M. de Félice s'appuie sur l'autorité de Court de Gébelin qui a fait une *Histoire de la guerre des Cevennes,* et voici ce qu'il en cite : «Tantôt l'abbé du Cheyla » leur arrachait avec des pinces le poil de la barbe » ou des sourcils, tantôt il leur mettait des charbons » ardents dans les mains qu'il fermait et pressait en- » suite avec violence jusqu'à ce que les charbons fus- » sent éteints; souvent il leur revêtait tous les doigts » des deux mains avec du coton imbibé d'huile ou de

» graisse, qu'il allumait ensuite et faisait brûler jus-
» qu'à ce que les doigts fussent ouverts ou rongés par
» la flamme jusqu'aux os.» M. de Félice n'a pas été fort heureusement inspiré en faveur de sa cause quand il a invoqué contre la mémoire d'un saint martyr de la foi catholique le témoignage d'un écrivain tel que Court de Gébelin. Les savants qui préfèrent la vérité à la passion s'accordent à ne voir dans cet auteur suisse qu'un compilateur indigeste, et dont la partialité la plus révoltante a dirigé la plume dans ses labeurs sur l'histoire. Son livre en deux volumes in-8° qui a pour titre le *Monde primitif*, etc., a été jugé par tous les critiques comme « l'ouvrage d'un esprit
» faible, crédule et chimérique, et qui présente un
» ensemble de combinaisons arbitraires et ridicules.»

Un mot encore sur Court de Gébelin. Quelques années avant la révolution de 1789, il s'était tellement passionné pour le magnétisme de Mesmer que dans une expérience qu'il voulut faire sur sa personne, il tomba raide mort. C'était le 13 mai 1784. Tel est *l'illustre* historien que M. de Félice invoque pour verser le fiel de la plus dégoûtante calomnie sur la mémoire du généreux martyr du Pont-de-Montvert. Nous omettons le reste du récit de cette mort de l'abbé du Cheyla par l'auteur protestant que nous avons sous les yeux. M. de Félice a mis en pratique cette belle maxime de Calvin : « Quant aux jésuites qui nous
» sont contraires, il faut les tuer, ou si cela ne se
» peut commodément, les faire chasser, ou tout au

» moins les *écraser* sous les *mensonges* et les *calom-* » *nies.* » Telle fut la *tolérance* de cet apôtre du protestantisme.

Nous espérons qu'on nous pardonnera ces digressions sur le meurtre du vénérable abbé du Cheyla, que les écrivains du protestantisme voudraient faire passer pour un Néron ou un Caligula au petit pied, afin de pouvoir excuser les sanglants excès dont se rendirent coupables leurs amis les Huguenots de toutes les époques.

Poursuivons la triste et lamentable narration des excès auxquels se livrèrent les fanatiques de nos Cevennes.

A une petite distance du Pont-de-Montvert est le village de Frugères. La horde des assassins de l'abbé du Cheyla le traversa le lendemain, et ce passage fut signalé par le pillage et l'incendie de l'église ainsi que du presbytère. Le curé du nom de Reversat y fut immolé.

Mêmes horreurs à Saint-André-de-Lancize, le 27 juillet suivant. Le curé Jean Boissonnade s'était réfugié au clocher, où il entendait la confession de Jean Parent, clerc acolyte et maître d'école. Le pasteur qui avait été saintement jaloux d'endurer un martyre pareil à celui de l'abbé du Cheyla et qui l'avait déclaré à l'auteur du document que nous analysons, fut précipité du haut de cette tour, haché à coups de sabre, criblé de coups de poignard. L'acolyte Jean Parent fut laissé pour mort sur la place, et ses meurtriers

poussèrent la rage jusqu'à le mutiler aux parties du corps que la pudeur s'abstient de nommer. Il mourut de ses horribles blessures onze jours après son pasteur.

Le 28 du même mois, meurtre au château de Ladevèze sur la personne des frères Nougayrol, de leur oncle Grèzes, de Marthe, sœur des premiers, et de leur mère, âgée d'environ soixante-dix ans! Cette maison ressemblait plutôt à une communauté religieuse qu'à un château mondain. M. de Félice a prudemment gardé le silence sur ces lâches assassinats et sur ceux qui nous restent encore à enregistrer.

Au Collet de Dèze, le 27 du mois suivant, pillage du presbytère, en l'absence du curé qui s'était sauvé.

A Molezon, mêmes ravages, et le lendemain, à Saint-Martin-de-Boubaux, les fanatiques se font ouvrir les portes du presbytère. Le prieur Gilles de Lapize leur présente à boire et à manger; après ce repas d'une franche et généreuse hospitalité, les hôtes du prieur mettent le feu à l'église, pillent le presbytère qu'ils incendient ensuite, reprochent au prieur âgé de soixante-quinze ans, de rester dans la *Babylone catholique,* et lui proposent d'embrasser le Calvinisme. Ce vieillard déclare qu'il préfère la mort à une apostasie. Les apôtres de Calvin lui tirent trois coups de fusil en pleine poitrine, et l'étendent mort à leurs pieds. On n'apprivoise pas des tigres...

La Melouze vit, en la même nuit, son église incendiée, mais le prieur heureusement s'était caché. A

sa place on se saisit d'un habitant nommé Bastide qu'on égorgea au milieu du grand chemin. Il ne nous est pas permis d'omettre que le jour de la Toussaint de l'année précédente, on avait trouvé un chien crucifié à une croix plantée devant l'église de la Melouze. A quelle communion appartenaient les auteurs de cette impiété grossière? Ce n'étaient pas apparemment des catholiques. Ceux-ci auraient été autorisés à user de représailles. Ils s'en étaient abstenus et les sectaires de l'hérésie sont pris ici en flagrant délit d'attaque et d'intolérance barbare contre leurs adversaires. L'histoire impartiale prouve jusqu'à la dernière évidence qu'il en a été constamment ainsi depuis la naissance de l'hérésie calviniste.

Les paroisses de Saint-Frezal-d'Albuges, de Saint-Privat-de-Vallongue, de Saint-Hilaire-de-Lavit, de Saint-Julien-d'Arpaon, de Saint-Laurent-de-Trèves, de Saint-Andéol-de-Clerguemort, de Moissac virent aussi incendier leurs églises, leurs presbytères et massacrer un assez grand nombre de leurs habitants. Les maisons particulières qui appartenaient à des catholiques furent aussi pillées et brûlées.

Dans la paroisse de Saint-Germain-de-Calberte, nous voyons une femme en travail d'enfantement, poignardée et entièrement consumée dans l'incendie de son habitation; un enfant de dix ans qui avait tenté de couvrir de son corps sa malheureuse mère, poignardé et brûlé. D'autres paroisses telles que Saint-Maurice-de-Ventalon, Saint-Martin-de-Lansusele, Ga-

briac, Sainte-Croix, Saint-Etienne-de-Vallée-Française, Vebron près de Florac, Fraissinet de Fourques surtout où beaucoup de femmes et d'enfants furent égorgés; plusieurs hameaux et un bon nombre de châteaux subirent de la part de ces bandes de cannibales les plus lamentables désastres.

Et nous nous bornons aux localités de la province de Gévaudan..... Que serait-ce si nous voulions esquisser seulement, comme nous le faisons ici, le tableau des dévastations et des meurtres dont les contrées voisines furent le théâtre?

Certes, nous ne réveillons pas d'aussi déplorables souvenirs pour exciter l'indignation publique contre nos frères malheureusement encore égarés, et appeler sur leurs têtes l'affreuse responsabilité des crimes qui ont été commis par leurs co-religionnaires. Nous nous bornons à les plaindre et notre devoir est de prier pour leur conversion. Mais nous voudrions bien, et ce désir nous semble rationnel et logique, nous voudrions qu'une bonne fois pour toutes, les écrivains protestants se préservassent de représenter ce qu'on nomme les *dragonades* des Cevennes comme des attentats odieux et surtout gratuits à la liberté de conscience. Encore une fois les exécutions opérées dans les Cevennes par les mandataires de Louis XIV étaient de vigoureuses répressions des brigandages commis par les protestants contre les catholiques. Fallait-il donc que Louis XIV abandonnât à la merci des égorgeurs et des incendiaires, commandés par le camisard

Cavalier et autres, les infortunés habitants des Cevennes qui n'avaient pas voulu abjurer le culte de leurs pères, comme l'avaient fait leurs persécuteurs? Si ce prince eût agi de la sorte, on ne manquerait pas aujourd'hui d'accuser la dédaigneuse et coupable indifférence de ce monarque, parce qu'il est de règle, dans un certain parti, de donner toujours tort aux têtes couronnées.

On peut lire dans le deuxième volume des *Documents historiques sur la province de Gévaudan*, imprimés et publiés à Toulouse en 1846 et 47, les mémoires où nous avons puisé ce qui vient d'être analysé sur les guerres de religion dans le seizième et au commencement du dix-huitième siècle. Ce qui concerne cette dernière phase de ces déplorables collisions est raconté par un témoin oculaire l'abbé Mingaud, curé de Saint-Etienne-de-Val-Francesque ou Vallée-Française, dans les Cevennes, lequel échappa presque miraculeusement au sort d'un grand nombre de ses confrères, qui furent immolés. Ce récit attire la confiance par sa naïveté et sa simplicité. M. Gustave de Burdin, archiviste de la Lozère, qui a été appelé à publier ces documents authentiques dans l'ouvrage précité, témoigne avec raison sa reconnaissance à M. l'abbé Lourdin, curé de Saint-Etienne, auquel on est redevable de la communication du précieux manuscrit. Nous avons à payer le même tribut de gratitude à ce respectable confrère.

Tout récemment, la Société d'agriculture, indus-

trie, sciences et arts de la Lozère, a reçu communication d'une lettre inédite, conservée dans les archives. Le sieur de Chavagnac raconte à son frère, docteur en théologie, résidant à Paris, le déplorable événement de la prise de Mende par le capitaine Merle, le jour de Noël 1579. L'auteur de ce récit débute en déclarant qu'il va raconter la *vraie vérité comme toutes choses y sont passées*. La partie de cette longue lettre qui raconte la *desmolition* de l'église cathédrale, a été transcrite par nous textuellement dans la note sur le chapitre XII de la première partie.

Cette communication est due à M. l'abbé Baldit, archiviste du département de la Lozère. Nous avons encore ici en particulier des remercîments à adresser à notre digne collègue de la Société académique du même département. Il est d'une très-haute importance historique que de pareils documents soient étalés au grand jour, afin que la vérité ne soit plus obscurcie sous les voiles imposteurs de la partialité systématique.

Ce que nous disons en ce moment nous est inspiré par le dégoût profond que cause à tout homme droit et impartial un livre publié en langue allemande, en 1847, et qui a pour auteur un fougueux démagogue d'Outre-Rhin, nommé Zimmermann. Il prétend raconter dans ses trois volumes les événements qui signalèrent la prédication des doctrines de Luther, dans ces contrées jadis si catholiques. Cet auteur excuse les excès les plus hideux auxquels se livrèrent

les novateurs. Il rend les catholiques responsables de l'incendie et du pillage des églises et des châteaux, du massacre des prêtres et des moines. Il représente comme des monstres et des tigres tous ceux qui voulurent opposer une digue à ce torrent dévastateur. Zimmermann est digne de fraterniser avec M. de Félice, dont nous avons déjà parlé. Pour combattre de pareils mensonges, il faut plus que du dédain et de l'indignation; il faut exhumer de leurs poudreux réduits les témoignages écrits qui font briller la vérité et terrassent la calomnie.

CHAPITRE XVIII.

Personnages remarquables dans l'ordre ecclésiastique originaires du Gévaudan.

Outre les saints et les évêques mentionnés selon l'ordre chronologique de succession dans le catalogue et qui appartiennent par leur naissance à l'Église de Mende, nous avons à fournir plusieurs détails biographiques, selon l'ordre des temps, sur un assez grand nombre de personnages qui se sont rendus célèbres, soit par leurs hautes dignités, soit par leurs écrits.

—

LE CARDINAL DE CANILHAC.

Selon l'ordre des temps nous avons à mentionner le cardinal Raymond de Canilhac. Il était issu de la noble famille de ce nom dont le titre féodal est le village de Canilhac, dans le canton de la Canourgue. L'auteur italien Gaëlano Moroni, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, dit que Raymond était neveu d'un cardinal qu'il nomme Deucio. Il fait naître Raymond, d'après quelques auteurs, dans ce qu'il nomme le Gévaudan d'Auxerre (*nel Gévaudan di Auxerre*). Cette indication est absurde, car le Gé-

vaudan et Auxerre n'ont rien de commun. Moroni cite d'autres auteurs qui font naître Raymond au château de la Roche de Canilhac de Nîmes (*nel castello della Rupe di Nismes*), et il estime ceci plus probable. Néanmoins cette indication n'est encore ni claire ni précise.

S'il ne nous est pas possible de connaître exactement le berceau de ce prince de l'Église, il demeure toujours certain que le Gévaudan peut se glorifier de l'avoir vu naître. Raymond de Canilhac, *Ragamundus de Canilhaco*, fut docteur en droit canon et civil. Moroni dit qu'il fut abbé de Conques, dans le diocèse de Rodez. L'auteur de l'Histoire de Toulouse, M. Du Mège, nous apprend que Raymond fut chanoine régulier et prévôt de Maguelone et qu'il fut sacré archevêque de Toulouse en 1345.

C'est en 1350, le 17 ou 18 décembre, que ce prélat fut créé cardinal du titre de Sainte-Croix en Jérusalem. En 1361 (et non pas en 1351, comme le dit M. Du Mège), il devint cardinal-évêque suburbicaire de Préneste. Raymond intervint aux conclaves qui élurent les papes Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI. Sa mort arriva à Avignon le 20 juin 1373. Son corps fut d'abord inhumé dans l'église des Minimes de cette ville et plus tard transporté à Maguelone, où M. Du Mège dit avoir vu, en 1833, les restes du tombeau qui lui avait été élevé.

Moroni nous apprend que le cardinal de Canilhac avait recueilli onze voix pour la papauté, dans le conclave où fut élu Innocent VI.

LE CARDINAL BRAGOSE.

Guillaume Bragose naquit dans le diocèse de Mende, mais aucun document ne nous apprend le lieu de son berceau; il fut d'abord professeur de droit canon dans l'Université de Toulouse et en même temps grand-vicaire de l'archevêque de ce siége. Il devint ensuite évêque de Vabres, et enfin il fut créé cardinal-diacre du titre de Saint-Georges au Voile d'or, par Innocent VI, qui résidait à Avignon. Cette promotion eut lieu le 17 septembre 1361. Quelque temps après il fut fait cardinal-prêtre du titre de Saint-Laurent, *in Lucina*, et grand pénitencier. Il prit part au conclave où Urbain V fut élu et se rencontra avec ce pape, son compatriote, à Viterbe, en 1365. Le cardinal Bragose mourut à Rome en 1369 et reçut la sépulture dans l'église de son dernier titre, à laquelle il laissa tous ses biens. On a de lui des *Commentaires sur les Décrétales*.

LE CARDINAL ANGLIC, FRÈRE D'URBAIN V.

Anglic de Grimoard naquit à Grisac, près le bourg de Pont-de-Montvert, et entra fort jeune dans l'état monastique. Il était prieur du monastère de Saint-Pierre-de-Die, en Dauphiné, lorsqu'il fut élu évêque d'Avignon, en 1362. Son frère Urbain V le créa cardinal-prêtre en 1366. Nous lisons dans l'*Histoire des*

souverains pontifes romains, par le Chevalier Artaud ce qui suit : « en 1366, Urbain créa deux cardinaux; » le premier fut Gilles de Grimoard, son frère, né » comme lui à Grisac, chanoine régulier de saint » Augustin; le second fut Guillaume Sudre, noble » français, né dans le diocèse de Tulle, célèbre reli- » gieux de l'ordre des Dominicains, puis évêque de » Marseille, et ensuite d'Ostie. » L'auteur donne, comme on voit, le prénom de Gilles à ce cardinal, tandis que nous lui donnons celui d'Anglic. Il est possible qu'il eut ces deux prénoms, mais il est certain que ce frère d'Urbain V est beaucoup plus connu sous le prénom d'Anglic.

Il est utile de citer encore un passage de l'Histoire *des Papes* par le comte de Beaufort : « Les deux der- » niers papes, Clément et Innocent, avaient laissé » l'Église d'Avignon sans évêque et la faisaient ad- » ministrer par de grands vicaires. Urbain V fit cesser » cette irrégularité; il nomma à cet évêché son frère » Anglic Grimaud, prieur de Saint-Pierre-de-Die, » homme de talent et de mœurs éprouvées. » Ici le frère du pape est bien Anglic et non point Gilles, mais le nom de famille est altéré, car ce n'est pas Grimaud, mais bien Grimoard. Au reste, le nom de cardinal Anglic est généralement donné à cet illustre frère d'Urbain V.

D. Martène raconte dans ses *Voyages littéraires* que ce cardinal, dont il fait mal à propos un neveu d'Urbain V, fit construire dans l'église des Cordeliers

d'Apt un magnifique tombeau de marbre qui recélait le corps de saint Elzéar, son oncle. Nous aurons occasion de constater cette parenté dans l'article d'Urbain V. Toute la vie du saint y est représentée, dit notre auteur. Ses reliques avec ses *Heures* et le petit Jésus de Sainte-Delphine, son épouse, sont dans la sacristie.

Le cardinal Anglic devint évêque d'Albano en 1367, et légat en Italie en 1368. Il avait fondé un collége pour les religieux de saint Ruf, à Montpellier, et ses restes y furent déposés en 1388. On a de ce cardinal des statuts pour le diocèse d'Avignon.

—

LE CARDINAL BLAVI.

On le nomme fréquemment Blain et nous croyons que c'est à tort. Moreri l'appelle Pierre de Rocheblave et lui donne pour mère Delphine, baronne de Rocheblave, sœur du pape Urbain V. En ce cas, ce cardinal serait le neveu de ce pontife. On croit que Pierre Blavi naquit au château de la Garde-Guérin, qui est, de nos jours, une ruine assez remarquable du village de ce nom, dans le canton de Villefort. Blavi fut docteur en droit canon et civil. L'antipape Benoit XIII (Pierre de Lune) le créa cardinal diacre du titre de Saint-Ange. Mais bientôt Blavi se détacha du parti de cet antipape, et s'étant rendu à Pise il contribua à l'élection d'Alexandre V, qui le créa car-

dinal du titre des SS. Jean et Paul. On a cependant prétendu qu'il conserva jusqu'à sa mort son premier titre de Saint-Ange, qu'il avait reçu en 1396. Il mourut à Avignon en 1409. Son corps fut inhumé à Villeneuve-lez-Avignon, entre les deux églises de Saint-André et de Saint-Martin. Son épitaphe en trente vers latins le représente comme doué des plus excellentes qualités du cœur et de l'esprit. Elle débute par ces deux vers qui forment un jeu de mots, selon le goût de l'époque :

Hac tegitur petra Petrus cognomine Blavi
Gaballitanus. Sis sibi, Christe, pius.

Nous traduisons littéralement : « Est couvert sous » cette pierre Pierre du surnom de Blavi, gabalitain » (ou Gévaudanois). Christ soyez pour lui plein de » miséricorde. »

Le huitième distique attribue au cardinal Blavi les plus éminentes vertus :

Prudens et castus, humilis, pius, atque benignus,
Sobrius et largus et requietus erat.

Ces vers ne sont pas d'une poésie régulière, mais on doit savoir qu'au moyen-âge on ne se piquait guère d'observer les règles de la versification latine :

« Blavi fut prudent, chaste, humble, pieux et » bienfaisant. Il fut sobre, libéral et de mœurs pai- » sibles. »

A la suite des cardinaux de Canilhac, Bragose, Anglic de Grimoard et Blavi, nous eussions vivement désiré de pouvoir mentionner Guillaume de Chanac.

Ce prince de l'Eglise a été considéré par quelques écrivains gévaudanois comme natif de Mende ou du moins de ce diocèse. Nous avons démontré en son lieu que cette famille de Chanac est originaire du Limousin. Nous n'avons point à revenir sur cet objet, quoiqu'il nous soit pénible de contredire les assertions de nos honorables compatriotes et de ne pouvoir pas ajouter à nos quatre cardinaux du quatorzième siècle cet éminent prélat. Mais le respect dû à l'histoire nous impose cette élimination.

Nous avons maintenant à présenter, avec une certaine étendue, des détails biographiques sur la plus grande et la plus pure illustration de notre contrée gabalitaine, non seulement dans le quatorzième siècle, mais dans tous les temps. (*Voir la note du présent chapitre à la fin du volume.*)

—

LE PAPE URBAIN V.

Guillaume de Grimoard naquit à Grisac, village qui fait aujourd'hui partie de la commune et du canton de Pont-de-Montvert, arrondissement de Florac. Son père était le seigneur du lieu et chef d'une des plus anciennes et des plus nobles familles du midi de la France. Sa mère fut Amphélise de Sabran, sœur de saint Elzéar. Il existe une singulière divergence d'opinions sur le lieu de sa naissance. Nous allons textuellement citer un passage de l'*Histoire des souve-*

rains pontifes romains par le chevalier Artaud de Montor. « Il y a des auteurs qui soutiennent que ce » pape n'est pas né à Grisac. Roderic Sanches, his- » torien espagnol, le fait Lombard; Thomas Walsin- » gham le dit Anglais; Antoine Yeppes veut qu'il soit » né à Toulouse; Bernardin Cori soutient qu'il est né » à Sulmone : Matthieu Villani pense qu'il est né à » Beaucaire; Etienne Baluze déclare que ce pape est » né à Limoges, et il rapporte en faveur de son opi- » nion cinquante-sept auteurs, et une antique ins- » cription qu'on lit dans le cloître des pères Augustins » à Toulouse. En combinant cette opinion avec beau- » coup d'autres, on peut assurer que ce pontife, ori- » ginaire de Limoges, est né à Grisac, diocèse de » Mende, dans le comté de Gévaudan. »

Le chevalier Artaud de Montor (personnellement connu de l'auteur du présent travail, et qui a beaucoup regretté la perte de ce savant, mort en novembre 1849), tout en reconnaissant que Urbain V est né à Grisac, a commis cependant une erreur en disant que la maison de Grimoard était originaire du Limousin. Mais cela est peu important. Pour quiconque est instruit des œuvres pieuses de ce grand pape dans le Gévaudan, il ne peut exister le moindre doute sur la contrée qui vit naître Guillaume de Grimoard. Il est permis de s'étonner pourtant que des hommes érudits, tels que ceux qui sont cités par le Chevalier Artaud, aient pu se livrer à d'aussi étranges divagations sur la contrée où ce pontife illustre vit le jour.

Quelle est la date de cette naissance? Il nous est impossible de désigner au juste l'année et le mois, malgré toutes nos recherches. On pense seulement que ce fut vers l'an 1309 ou 1310. Très-jeune encore il commença son noviciat dans le monastère des bénédictins de Chirac, dont la position hors de l'enceinte de cette dernière petite ville, comme c'était l'usage, a fait donner le nom de Monastier, *Monasterium*, au village qui se forma autour de ce cloître. Ce n'est donc point à Clairac, dans l'Agénois, comme le dit, par erreur, le Chevalier Artaud, dans son histoire précitée. Après avoir fait sa profession monastique Guillaume enseigna avec beaucoup d'éclat le droit canon à Montpellier, à Toulouse, à Paris et à Avignon. Il remplit les fonctions de vicaire-général auprès des évêques de Clermont et d'Uzès.

Vers l'an 1353, Guillaume de Grimoard fut élu abbé de Saint-Germain d'Auxerre, et en 1358 il devint abbé de Saint-Victor de Marseille. Sa haute réputation de science et de piété détermina le pape Innocent VI à l'appeler auprès de lui à Avignon, d'où ce pontife l'envoya à Naples, auprès de la reine Jeanne, pour l'aider à gouverner ce royaume après la mort de Louis de Tarente, second mari de cette princesse. Or ce décès avait eu lieu le 26 mai 1362. Guillaume allait en même temps remplir les fonctions de nonce auprès des Visconti, qui gouvernaient alors le duché de Milan.

En la même année, le 12 septembre, mourut le

pape Innocent VI. Dès le 22 du même mois, les cardinaux au nombre de vingt entrèrent en conclave pour élire son successeur. Dix-neuf voix se réunirent sur l'un d'entre eux qui en était digne par ses vertus. On croit que c'était le cardinal Hugues Roger, déjà évêque. Mais ce prélat refusa la tiare, malgré les vives sollicitations de ses collègues. Rien ne put vaincre son humilité. Le sacré-collége procéda à une nouvelle élection. Celui qui eut le plus de voix fut Raymond de Canilhac, dont nous avons déjà parlé. On le nommait le cardinal de Toulouse, parce qu'il occupait ce siége. Ce cardinal recueillit onze suffrages, mais ce nombre ne suffisait pas. On faisait chaque jour des prières dans le conclave pour obtenir un prompt et heureux résultat. Les cardinaux gascons, sujets du roi d'Angleterre qui était duc d'Aquitaine, s'étaient séparés des autres cardinaux et le conclave était ainsi divisé. On résolut enfin de chercher un souverain pontife hors du collége des cardinaux. Ceux-ci jetèrent les yeux sur Guillaume de Grimoard, abbé de Saint-Victor, qui n'était même revêtu que du caractère de la prêtrise et qui était alors en Italie, comme il a-été dit. Guillaume de Grimoard, sur les vives recommandations d'Aigrefeuille, fut élu pape le 28 octobre 1362. Il paraît cependant que l'élection avait précédé ce jour; car, selon les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, ce fut le 28 octobre que Guillaume, auquel on avait ordonné de se rendre à Avignon, arriva dans cette ville. Le Chevalier Ar-

taud fixe cette arrivée au 31 octobre. Le nouveau pape avait alors cinquante-trois ans.

Quoi qu'il en soit, Guillaume de Grimoard accepta le suprême pontificat et fut consacré évêque le 6 novembre suivant. Le cardinal Aldouin Aubert, évêque suburbicaire d'Ostie, le couronna, mais le nouveau pape refusa la cérémonie ordinaire de la cavalcade, parce qu'il avait horreur du faste, et d'ailleurs, comme le dit si bien le Chevalier Artaud, « il regardait la » dignité pontificale comme exilée, tant qu'elle résidait à Avignon. » On sait que depuis plus d'un demi-siècle, à cette époque, les papes ne résidaient plus à Rome. Avant son élection, Guillaume de Grimoard, en apprenant la mort d'Innocent VI, avait dit que s'il voyait jamais un pape qui songeât sérieusement à retourner à Rome, il serait content de mourir le lendemain.

On lui avait demandé, selon la coutume, quel nom il voulait prendre. Guillaume répondit qu'il adoptait le nom d'Urbain, parce que les quatre papes qui l'avaient porté avaient été d'une piété éminente. Il fut donc proclamé sous le nom de Urbain, cinquième du nom. Aussitôt il écrivit à tous les princes catholiques pour leur faire part de son élection et réclamer le secours des prières de tous les évêques et des chefs d'ordres religieux, auxquels il fit également part de son élection. Le roi de France Jean félicita le pontife par ses lettres et annonça qu'il allait se mettre en route pour lui faire sa visite. En effet ce prince fit son

entrée dans Avignon le 20 novembre et eut plusieurs entrevues avec le nouveau pape. De son côté Pierre de Lusignan, roi de Chypre, vint visiter Urbain et se trouva à Avignon avec le roi Jean, qui, après avoir visité la Provence et le Languedoc, y était revenu. Le vendredi saint, 29 mars 1363, le pape ayant fait un discours très-touchant, le roi Jean déclara qu'il était résolu de faire la guerre aux infidèles et reçut la croix des mains du pape. Cette croisade avait été sollicitée par le roi de Chypre, mais bientôt, malgré l'empressement d'un très-grand nombre de personnages distingués qui s'étaient fait enrôler dans cette sainte guerre, plusieurs obstacles vinrent en empêcher l'exécution.

Dans le cours de cette année, le pape eut à prescrire de sévères mesures contre les hérétiques connus sous le nom de Vaudois, qui avaient empoisonné de leurs doctrines plusieurs provinces et notamment le Vivarais. Diverses erreurs furent anathématisées et la vigilance active d'Urbain V réforma plusieurs abus. Nous ne pouvons avoir l'intention d'écrire ici une vie complète de ce grand pape et nous devons passer rapidement sur les événements de son pontificat, en relatant les plus importants.

Les conciles provinciaux, anciennement assez fréquents, ne s'assemblaient plus depuis un assez grand nombre d'années. Le pape écrivit aux archevêques et évêques pour les engager à reprendre ces salutaires usages. Dans sa lettre à l'archevêque de Reims, il

finit par l'exhorter à tenir au plus tôt son concile provincial et lui ordonne de rendre compte au Saint-Siége de tout ce qu'on y aura réglé. Les prélats obtempérèrent à ces avis et l'on vit en 1365 les évêques des trois métropoles d'Aix, d'Arles et d'Embrun se réunir, le 14 mai, dans la ville d'Apt, pour y ouvrir un de ces conciles. A la fin du quatorzième siècle, on ne croyait guère qu'il fallût aux évêques une permission de l'autorité temporelle pour régler ce qui concerne la discipline ecclésiastique. Nous devons aussi remarquer l'ordre que le pape donnait aux évêques de lui rendre compte de tout ce qui s'était fait dans ces assemblées ecclésiastiques. On ne peut en effet comprendre l'unité catholique sans ce recours à la suprématie papale, car J.-C. n'a point promis l'infaillibilité à un concile provincial. Elle est assurée uniquement à un concile général présidé par le pape ou par ses légats. Plusieurs autres provinces de France tinrent, à leur tour, leurs conciles particuliers.

Le 3 juin 1365, l'empereur Charles IV vint à Avignon et assista avec la nombreuse cour dont il était accompagné à la messe solennelle célébrée par le pape, le saint jour de la Pentecôte.

En 1366, après avoir engagé les princes et les évêques à se montrer favorables à la guerre que l'on faisait aux Turcs qui d'ailleurs menaçaient d'envahir une partie de l'Europe, Urbain résolut d'accomplir le dessein qu'il avait formé depuis son couronnement, de partir pour Rome et de faire cesser ainsi le veuvage

de cette grande capitale du monde chrétien. Il eut à vaincre de très-vives oppositions, soit de la part de ses cardinaux qui étaient presque tous Français, soit de la part du roi de France, qui voyait avec un grand regret la cour pontificale s'éloigner de ses Etats. Un célèbre docteur de Paris fut envoyé même à Avignon pour détourner le pape de ce projet. C'était Nicolas Oresme. Dans un discours où il étalait l'éloquence de mauvais goût de ce siècle, l'envoyé de Charles V soutenait que la France a toujours été, même du temps des druides, le pays le plus pieux de l'Univers; qu'on y possède toutes les reliques de la Passion de Notre Seigneur; que la France est la contrée la plus savante du monde; que les papes y ont constamment trouvé des défenseurs pleins de zèle, etc; qu'enfin elle est le milieu de l'Europe et la patrie du pape. D'autre part, le célèbre Pétrarque avait déjà conjuré le pape, par plusieurs lettres, de transférer son séjour à Rome, et certainement les raisons qu'il alléguait étaient beaucoup plus convainquantes que celles du docteur de Paris. Malgré la résistance très-énergique des cardinaux et surtout de Bragose, qui était son compatriote, ainsi qu'on l'a vu, Urbain V fixa le temps pascal de l'année 1367 pour effectuer son voyage. Il donna des ordres pour faire réparer les palais de Rome qui, depuis long-temps inhabités, tombaient en ruine. Mais auparavant il s'occupa de la réforme de la célèbre université de Paris et dressa pour cela un règlement des plus sages.

Le 7 janvier 1367, le pape, accompagné de douze cardinaux, partit d'Avignon pour Montpellier, afin de visiter le monastère qu'il y faisait bâtir sous le titre de Saint-Benoit et de Saint-Germain. L'église de ce monastère est aujourd'hui la cathédrale de cette ville, sous l'invocation de saint Pierre. Urbain fut reçu magnifiquement par les magistrats et le duc d'Anjou, qui l'accompagna à pied jusqu'à l'hôtel-de-ville, qu'on lui assigna pour logement. Il y séjourna deux mois au milieu d'un grand concours d'évêques et de seigneurs accourus de toutes parts. Après avoir consacré l'autel de l'église qu'il avait édifiée, le pape reprit le chemin d'Avignon pour se préparer prochainement au voyage de Rome. Le 30 avril, il partit pour Marseille suivi de tous ses cardinaux, à l'exception de quatre, parmi lesquels était Raymond de Canilhac. Ils aimaient trop la France pour vouloir aller se fixer en Italie. Les autres, il est vrai, suivaient le pape, mais se considéraient comme des hommes envoyés en exil. Urbain revit avec un plaisir infini sa chère abbaye de Saint-Victor, dont il avait restauré les bâtiments et dont il avait agrandi la juridiction.

Enfin, le 19 mai, le pape monta sur une galère de Venise que suivaient vingt-trois autres galères et un grand nombre de bâtiments de toute espèce fournis par la reine de Sicile, par les Génois et les Pisans. Le 9 juin, il arriva à Viterbe, où il séjourna quatre mois, enfin il entra dans Rome le 16 octobre, au milieu des joyeuses acclamations du peuple. La veille de Tous-

saint il célèbra la messe sur l'autel de Saint-Pierre, où, depuis Boniface VIII, le saint sacrifice n'avait pas été offert. Pétrarque était enfin arrivé au comble de ses vœux les plus ardents et il en exprimait au pape en termes éloquents toute sa gratitude.

Urbain s'occupa de réparer les édifices religieux, qui depuis long-temps avaient été négligés. Les têtes vénérées des apôtres saint Pierre et saint Paul étaient restées comme oubliées sous le maître-autel de Saint-Jean-de-Latran. Il les en fit extraire pour les placer dans de magnifiques reliquaires du prix de trente mille florins d'or. Ce sont deux bustes d'argent du poids de douze cents marcs, enrichis de très-précieux ornements, et surtout de deux fleurs de lis de pierreries données par le roi de France Charles V. Ce fut pour la première fois qu'on vit le buste de saint Pierre chargé de trois couronnes et l'on croit que depuis Urbain V la tiare a été ainsi ornée d'un triple diadème. Les deux reliquaires sont placés sur une sorte de pyramide qui surmonte l'autel papal de Saint-Jean-de-Latran.

En 1369, Urbain V procéda à la canonisation d'Elzéar, comte de Sabran, que les peuples révéraient déjà comme un saint, à cause des nombreux miracles opérés par son intercession. On sait que la mère de ce pape était une sœur du comte de Sabran. On dit même que saint Elzéar se trouvant à Grisac, lorsque sa sœur accoucha de l'enfant qui devait porter la tiare, comme ce nouveau-né était venu au

monde dans un état d'horrible difformité, son oncle obtint de Dieu l'insigne faveur de réformer cette monstruosité et prédit même que ce jeune enfant serait un jour LE PREMIER DES CHRÉTIENS. L'auteur qui raconte ce prodige est anonyme et il est le seul qui offre ce récit.

Nous arrivons à l'an 1370. Le pape eut la satisfaction d'apprendre que les Grecs manifestaient l'heureuse intention de reconnaître la suprématie romaine. Le 21 octobre de l'année précédente, le pape, revêtu de ses habits pontificaux, avait reçu l'empereur Paléologue, qui s'était prosterné à ses pieds, et puis tous deux étaient entrés dans l'église, où Urbain V avait entonné le *Te Deum*. Mais, hélas ! ces démonstrations ne furent point suivies du succès qu'on devait en attendre, malgré la conversion de quelques hauts personnages Moldaves, Albanais, Russes et Géorgiens.

Nous avons vu que les cardinaux s'étaient montrés fort mécontents du séjour du pape à Rome. De nouvelles instances furent faites au pontife pour reprendre le chemin d'Avignon. On lui représenta que sa présence dans cette ville pourrait mettre un terme à la guerre qui avait lieu entre les Français et les Anglais. Le pape ne crut pas devoir se refuser à des excitations qui se couvraient du voile du bien public. Vers la fin de mai, il annonça son intention de repasser les Alpes. La célèbre sainte Brigitte de Suède, qui était alors à Rome, chargea son confesseur Alphonse, ancien évêque de Jaën, en Espagne, de dé-

clarer à Urbain V que, s'il quittait Rome, il mourrait peu de temps après son arrivée à Avignon. Elle assurait que la Sainte-Vierge lui avait fait cette révélation. Elle voulut en faire elle-même part au pontife. Urbain avait pris son parti, rien ne put l'arrêter. Les larmes des Romains ne purent le toucher davantage, et il répondit que son retour à Avignon lui était imposé par le désir de rétablir la paix et de servir ainsi les intérêts de l'Eglise universelle.

Urbain s'embarqua à Corneto le 5 septembre. Il arriva à Marseille le 16 et à Avignon le 24. Dès les premiers jours de son arrivée, il s'occupa de provoquer un traité de paix entre le roi de France et Edouard, roi d'Angleterre, et prit des mesures pour s'aboucher avec ces princes. Mais bientôt il fut frappé d'une maladie mortelle et comprit qu'il ne devait plus songer qu'à sa dernière heure. Il reçut les derniers sacrements avec une foi vive et protesta qu'il n'avait jamais eu l'intention de rien faire qui fut opposé à la pureté du dogme catholique. On dit qu'avant sa mort il se fit porter devant un autel de saint Pierre, et que là, en présence de Dieu et des hommes, il déclara que la faute d'avoir quitté Rome ne retomberait pas sur lui, mais sur ceux qui en avaient concerté le dessein. Un peu avant le dernier soupir, on le vit couché sur un lit très-pauvre, tenant un crucifix en main et refusant, par un motif de parfaite modestie, de se laisser dépouiller de ses vêtements. Le saint pape rendit son âme à Dieu le 19 décembre

1370, dans la neuvième année de son pontificat. Ses restes furent déposés dans la cathédrale d'Avignon et transférés dix-sept mois après dans l'église abbatiale de Saint-Victor de Marseille. Grégoire XI, son successeur, ordonna à dix cardinaux de se rendre dans cette dernière ville pour accompagner le corps du pontife et assister à la cérémonie de ses obsèques.

Nous avons rapporté dans les chapitres précédents les nombreux bienfaits dont ce pape combla son pays natal en y construisant des églises, en y érigeant des collégiales, en dotant la cathédrale de Mende de précieux dons.

Maintenant nous allons placer ici plusieurs passages extraits d'un ouvrage qui vient de paraître (en novembre 1852) sous le titre de : *Histoire de la papauté pendant le XIVe siècle*, par M. l'abbé J.-B. Christophe, curé dans le diocèse de Lyon. Après avoir, dans son tome II, fidèlement narré l'histoire du pontificat de notre saint pape, l'auteur termine ainsi :

« L'amour que l'on portait à Urbain V se révéla à » sa mort par une explosion universelle de douleur, » de même que pendant sa vie il s'était manifesté » par un élan général d'enthousiasme. A Bologne, » la consternation fut extrême. La noblesse prit le » deuil, les affaires restèrent suspendues pendant » huit jours comme dans les grandes calamités, et » l'on y célébra, le 3 janvier, pour le repos de l'âme » du bon pape, un service qui fut presque un événe- » ment; car les princes, les seigneurs voisins et plu-

» sieurs villes s'y firent représenter. Urbain V était
» digne de provoquer ce témoignage public de l'es-
» time et de l'affection des peuples. On a écrit de lui
» que, pendant le cours de son administration, il ne
» fit jamais aucun mécontent. Cet éloge, que n'a
» point démenti la postérité, si rigoureuse envers
» les souverains, vaut à lui seul tout un panégyrique
» et nous donne la mesure de l'homme. Notre pon-
» tife connut, en effet, un grand secret ignoré de la
» plupart des princes, celui de régner pour les peu-
» ples et non pour soi. La justice fut constamment
» la règle de ses actions, il la recommandait aux
» cardinaux, il la recommandait aux rois, et en pu-
» nissait sévèrement les violateurs. Accessible à tous,
» affable pour tous, il l'était principalement pour les
» pauvres. Il partageait avec eux les mets de sa table,
» s'inquiétait de leurs besoins, de leurs maladies,
» faisait rechercher avec soin ceux que la honte de
» paraître nécessiteux retenait captifs dans leurs
» maisons, pensionnait les veuves, servait de père
» aux orphelins, dotait, selon leur condition, les
» filles nubiles, afin que leur vertu pût trouver une
» sauvegarde dans le mariage.

» Urbain ne possédait pas seulement les qualités
» qui font les bons princes, il pratiquait encore les
» vertus qui font les saints. Chaque jour, après avoir
» dévotement confessé ses péchés, il célébrait le sa-
» crifice de la messe ou y assistait. Sa ferveur dans la
» prière allait quelquefois jusqu'à lui faire verser

» d'abondantes larmes. Sa manière de vivre était celle
» du religieux le plus austère; il n'y admettait aucune
» satisfaction pour la nature; son repas était frugal
» et assaisonné d'une pieuse lecture; il jeûnait le ca-
» rême et l'avent tout entier; le mercredi, le ven-
» dredi et le samedi de chaque semaine il ne prenait
» que du pain et de l'eau. Nous ne parlerons point de
» ses secrètes macérations qu'il savait ajouter à ce
» régime sévère. L'or et l'argent, disait-il, ne sont
» que de la terre souillée! Aussi n'en voyait-on point
» dans ses appartements. Tout y respirait la simpli-
» cité : sa chambre ressemblait plutôt à la cellule
» d'un pauvre moine qu'à la chambre du chef su-
» prême de l'Eglise. Le népotisme lui était en hor-
» reur. Nous avons vu qu'il n'éleva aux dignités de
» l'Eglise que deux membres de sa famille dont le
» mérite personnel était incontestable. Les autres
» durent se contenter de simples bénéfices ou de
» quelque emploi dans la cour romaine. Quant aux
» laïques, aucun ne lui dut sa fortune. Il s'opposa
» même à ce que son père acceptât une pension de
» 600 livres que le roi de France lui offrait en consi-
» dération du pape, et il voulut que son neveu, auquel
» l'héritage paternel revenait tout entier, choisît une
» compagne dans un rang inférieur au sien. Sa sain-
» teté éclata après sa mort par des miracles si nom-
» breux que le roi de France, le roi de Danemarck,
» la reine de Naples, les évêques de Languedoc et de
» Provence sollicitèrent sa canonisation. En effet, Clé-

» ment VII commença des procédures; des informa-
» tions furent recueillies. Mais le malheur des temps
» empêcha l'Eglise de terminer cette affaire. Depuis
» elle n'a plus été reprise. Urbain V a laissé quelques
» opuscules en vers et en prose et un volume de let-
» tres dont le manuscrit est conservé au Vatican. »

(*Voir la note de ce chapitre, à la suite de celle relative au cardinal Blavi, à la fin du volume.*)

CHAPITRE XIX.

Suite des personnages ecclésiastiques remarquables originaires du Gévaudan. — Catalogue rimé des évêques.

Le quatorzième siècle nous a présenté quatre cardinaux et un pape issus de familles gévaudanoises. Depuis ce temps jusqu'à l'époque contemporaine nous ne rencontrons qu'un seul cardinal originaire de ce pays.

—

LE CARDINAL DE LA ROCHEFOUCAULD.

Une branche de l'illustre famille de la Rochefoucauld s'était établie, durant le dix-septième siècle, à Saint-Chely d'Apcher. C'est en cette ville que naquit, en l'an 1713, Dominique de la Rochefoucauld, dont nous parlons en ce moment. L'évêque de Mende, Florent de Choiseul-Beaupré, étant en visite pastorale à Saint-Chely, eut connaissance de l'origine distinguée, mais peu fortunée, du jeune Dominique. Le bon prélat le prit avec lui et lui fit faire ses premières études au collége de Mende. Ce généreux protecteur le recommanda ensuite à Frédéric Jerôme de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, qui le plaça au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Quand Domini-

que eut reçu la prêtrise, ce prélat le prit pour son grand vicaire. En 1747, le roi le nomma à l'archevêché d'Albi. Le consécrateur fut le bienveillant évêque de Mende, qui voyait en celui-ci son métropolitain. En 1757, l'archevêque d'Albi devint titulaire de la célèbre et opulente abbaye de Cluny.

On admira dans ce prélat toutes les qualités qui font un bon évêque, bonté, douceur, manières simples et aimables et surtout une admirable charité. Durant la famine de 1752 qui désola le midi de la France, l'archevêque d'Albi déploya un zèle à toute épreuve. Il mit entre les mains du clergé et des notables de la ville tous ses revenus d'une année, ce qui constituait une somme de plus de deux cent mille francs. Il se plaisait à distribuer lui-même des secours aux indigents et les consolait dans leurs peines. La renommée de ses vertus préconisées par ses diocésains contribua à leur enlever ce digne prélat. En 1759, il devint archevêque de Rouen. La Normandie eut à se féliciter comme l'Albigeois de posséder un si excellent pasteur. A Rouen, il dota les hôpitaux, adoucit le sort des prisonniers, fut constamment la providence et le refuge de toutes les infortunes.

La pourpre romaine devait être la récompense de tant de précieuses qualités. Louis XVI, dont le cœur si paternel sentait pour l'infortune les mêmes émotions, demanda au pape Pie VI la dignité de cardinal pour son émule en bonnes œuvres, et cette nomination eut lieu le premier juin 1778. Le cardinal de la

Rochefoucauld présida les assemblées du clergé en 1781 et 1782.

En 1789, le cardinal de la Rochefoucauld fut député aux états-généraux et fut nommé président de la chambre du clergé. Il protesta contre la réunion des trois ordres et ne se rendit qu'aux injonctions du roi. Il prit une grande part à toutes les discussions qui concernaient le clergé et présida aux réunions d'où sortit l'exposition des principes. Cette déclaration ne pouvait obtenir les sympathies des novateurs.

Un jour on surprit une de ses lettres où il s'élevait avec force contre les dangereux systèmes que la révolution s'efforçait de faire prévaloir. Il fut dénoncé au sein de l'Assemblée. Le cardinal se leva et dit avec un calme plein de dignité : « Oui, Messieurs, » j'ai écrit la lettre qu'on vous dénonce et j'ai dû » l'écrire. Elle renferme mes véritables sentiments.» Cet aveu courageux en imposa et l'assemblée garda le silence.

Le cardinal de la Rochefoucauld fut vainement sommé de prêter un inique serment, et comme on s'occupait de lui élire un successeur, il écrivit aux électeurs constitutionnels de Rouen et fit même un mandement pour leur prouver l'illégitimité de cette opération. Dominique de la Rochefoucauld eut le courage de lutter pour la sainte cause de l'Eglise jusqu'au dernier moment. Il ne partit pour l'étranger qu'après la fatale journée du 10 août 1792. Il habita successivement les Pays-Bas, Maestrich, Bruxelles et Muns-

ter. Sa conduite dans l'émigration fut admirable de résignation et de sagesse. Enfin, le 27 septembre 1800, il mourut à Munster et son corps fut déposé dans les caveaux de la cathédrale. Une oraison funèbre y fut prononcée en son honneur par l'abbé Jarry. Ce digne et vénérable prince de l'Eglise était âgé de quatre-vingt-sept ans. Le Gévaudan chrétien doit être fier d'avoir vu naître un aussi saint et illustre pontife.

—

ÉVÊQUES D'ORIGINE GÉVAUDANOISE.

On pense bien que nous n'allons pas faire reparaître ici les prélats déjà nommés dans notre catalogue et auxquels notre contrée a donné le jour. Presque tous ont occupé le siége de Mende. Pour ce qui regarde les prélats originaires du Gévaudan et qui ont gouverné d'autres Eglises, nous avons à relever ici plusieurs erreurs commises par le père L'Ouvreleul, en ce qui concerne, sous ce rapport, les temps éloignés de nous. Cet historien indique comme originaires de la ville de Mende : 1° Caston, évêque de Rodez; 2° Allemand, évêque de Condom; 3° Polverel, évêque d'Alet; 4° de l'Estang, évêque de Carcassonne. Il ne parle point de Pierre de Canilhac, évêque de Maguelonne; mais il ne manque point de faire naître à Mende le cardinal de Chanac. De ces évêques mentionnés par le père L'Ouvreleul, il en est seulement deux qui sont nés en Gévaudan, et encore il ne nomme

même pas Pierre de Canilhac. Ce sont : 1° Bernard ALLEMAND ou Allemani, évêque de Condom, qui fonda dans la cathédrale de Mende la chapelle dite de Condom, et fit présent à cette église, dont il avait été chanoine, d'une statuette d'argent qui figurait saint Jean Chrysostôme, d'une très-riche croix et d'un pluvial ou chape magnifique : tous ces précieux joyaux furent pillés par les protestants; 2° Pierre de CANILHAC, qui fut d'abord évêque de Saint-Pons en 1361, et fut nommé ensuite évêque de Maguelonne (plus tard Montpellier), mais qui mourut en juin de la même année sans avoir pris possession. Cet évêque était frère du cardinal Raymond de Canilhac dont nous avons parlé en son lieu.

L'évêque de Rodez que L'Ouvreleul appelle *Caston* n'est autre que Gaston de Cornet, mort en 1301. Rien ne prouve que ce prélat fut originaire du Gévaudan.

Quant aux deux autres, il est certain que *Polverel*, évêque d'Alet, était neveu de Christophe de l'*Estang*, évêque de Lodève en 1621, et que l'oncle et le neveu étaient originaires de Brives-la-Gaillarde en Limousin. Ainsi donc ces deux prélats, *Polverel* et de l'*Estang*, n'appartiennent point par leur naissance au Gévaudan.

Parmi les évêques de France en 1789, nous comptons les suivants, nés dans le diocèse de Mende :

Le cardinal de la *Rochefoucauld*, successivement archevêque d'Albi et de Rouen, dont nous avons parlé.

Philippe-François d'*Albignac* de *Castelnau*, né au château de Trioda, évêque d'Angoulême, sacré en 1784.

Dominique de *Lastic*, né à Fournels, évêque de Couserans, sacré en 1780.

Jean-Baptiste Amédée de *Grégoire de Saint-Sauveur*, évêque de Bazas, sacré en 1746.

Depuis le concordat de 1801, le diocèse de Mende a produit les évêques suivants :

Abbon-François *Bonnel*, né à Mende, sacré évêque de Viviers en 1825, mort en 1843.

Etienne *Blanquet de Rouville*, né à Maruéjols, sacré évêque de Numidie *in partibus* en 1828, exerçant les fonctions pontificales à Reims comme suffragant du cardinal de Latil, archevêque de ce siége, mort en 1838.

Jean-Jacques *Fayet*, né à Mende, sacré évêque d'Orléans en 1842, mort en 1849.

Nous ne pouvons clore cette nomenclature d'évêques originaires du Gévaudan, à diverses époques, sans dire un mot sur un prélat célèbre qu'on a voulu faire naître dans la même contrée. C'est Guérin ou Guarin, *Guarinus*, évêque de Senlis, qui en 1214 était un des lieutenants du roi Philippe II, à la bataille de Bouvines. On a dit qu'il était issu de l'ancienne famille du Tournel, et frère d'Odilon Guérin de Châteauneuf-de-Randon du Tournel, qui prit ce dernier nom quand il épousa Marguerite du Tournel, héritière de la baronnie de ce nom.

Le catalogue des évêques de Senlis place le berceau de Guérin en Auvergne, au château de Montaigu, qui appartenait à ses parents. Cet illustre prélat mourut sur le siége de Senlis en 1227, année de sa nomination à la dignité de chancelier de France. Guérin de Senlis était frère de celui qui épousa la fille du baron du Tournel, en Gévaudan. Il n'est donc pas possible de revendiquer l'honneur qui appartient exclusivement au château de Montaigu, en Auvergne. On a manifestement confondu le prélat avec son frère, devenu par alliance baron du Tournel.

Qu'on nous permette une observation qui sera peut-être utile aux auteurs qui recherchent les origines des personnages illustres. On s'expose à des erreurs lorsqu'on ne tient pas compte de la ressemblance qui existe entre les noms de localités situées en des pays différents. Ainsi, au sujet de Guillaume de Chanac que l'on a représenté comme originaire du diocèse de Mende, à cause de son nom nobiliaire, nous croyons qu'il sera curieux de rapprocher ici quelques-uns de ces noms qui se retrouvent simultanément dans le diocèse de Tulle (Corrèze) et dans celui de Mende (Lozère). Si nous voulions mentionner les ressemblances qui proviennent des noms des saints tels que : saint Bauzile, saint Germain, saint Hilaire, saint Julien, saint Privat, notre tableau synoptique serait bien plus considérable.

DIOCÈSE DE TULLE.	DIOCÈSE DE MENDE.
Chanac (canton de Tulle).	Chanac (chef-lieu de canton).
Chirac (canton de Neuvic).	Chirac (cure titulaire).
Espagnac (canton de la Roche-Canillac).	Ispagnac (cure titulaire).
Fage (la) (canton de Lapleau).	Fage (la) (canton de Fournels).
Garde (la) (canton de Tulle).	Garde (la) (canton de Villefort).
Laval (canton de Lapleau).	Laval (canton de Grandrieu).
Noailhac (canton de Meyssac).	Noalhac (canton de Fournels).
Roziers (les) (canton d'Egletone).	Rozier (le) (canton de Meyrueis).
Servières (chef-lieu de canton).	Servières (canton de Rieutort).

Il est inutile de répéter que le village de Chanac, au canton et diocèse de Tulle, fut le titre féodal du cardinal de ce nom.

—

PRÊTRES AUTEURS DE DIVERS OUVRAGES, ORIGINAIRES DU GÉVAUDAN.

Nous plaçons ces auteurs dans l'ordre alphabétique et nous nous astreignons à nommer ceux-là seulement qui sont morts depuis assez long-temps.

Bonald (Louis), né à Mende, de la Compagnie de Jésus, mort à Moulins en 1614. Il est auteur de l'*Etoile Mystérieuse*; de la *Divine Economie de l'Eglise;* de la *Pratique Chrétienne;* du *Miroir de la Sagesse Divine.*

Daudé de Labarthe, né à Maruéjols, plus connu sous le nom de *Père Abbé*, étant devenu veuf, entra dans l'état ecclésiastique. L'auteur du présent travail

l'a connu. Ce vénérable prêtre s'était occupé avant la révolution de composer un *Catalogue critique et raisonné* des évêques de Mende. Les bonnes sources manquèrent à son louable projet et son travail, qui est resté manuscrit, laisse beaucoup à désirer. Il mourut dans les premières années de ce siècle.

Destrictis (Raymond), de la Compagnie de Jésus, a composé le *Préservatif contre la peste de l'hérésie.* Il était contemporain de Louis Bonald.

Gibalin, de la Compagnie de Jésus, est désigné par L'Ouvreleul comme auteur de plusieurs ouvrages dont il ne nomme pas un seul. Aucun dictionnaire historique ne parle de cet écrivain.

Malbosc (David), né à Quezac, docteur en théologie de l'Université de Toulouse, recteur des hôpitaux de Paris, y mourut le 23 septembre 1784. Il composa plusieurs opuscules en prose et en vers et on lui doit le livre intitulé : *La Vie du Chrétien.*

Malige, né à Maruéjols ou près de cette ville, missionnaire assez célèbre en son temps, a composé un livre estimé qui a pour titre : *Le Chrétien dirigé dans les Voies du Salut.*

Ouvreleul (L') (Jean Baptiste), né à Mende, prêtre doctrinaire, curé de Saint-Germain de Calberte, puis directeur au collége de Mende, est auteur du *Fanatisme renouvelé, etc.*, en quatre volumes in-12 et des *Mémoires historiques sur le Gévaudan*, imprimés vers 1724.

Roujon, prieur de Saint-Vénérand, est auteur des

Réflexions, Consolations et Prières dans les temps de peste, à l'occasion de ce fléau qui ravagea le Gévaudan en 1722.

Villedieu (J. H.), curé de Florac, mort sous la Restauration, a composé les *Sermons sur les fins dernières*, en un volume in-12.

Nous avons cru devoir joindre à notre travail un catalogue des évêques de Mende destiné à aider la mémoire. Il n'y a en cela rien de poétique, si ce n'est la rime. Mais si nous atteignons le but proposé, nous n'aurons pas travaillé inutilement.

CATALOGUE RIMÉ DES ÉVÊQUES DE MENDE.

Du Gévaudan chrétien ce court mémorial
Vient tracer à nos yeux tout l'ordre épiscopal.
Aux siècles primitifs de notre ère sacrée
Mende voit remonter sa chaire vénérée.
Trois saints : Sévérien, Privat et Firminus;
Genialis, Valère et puis Leonicus.
Saint Hilaire les suit. Puis viennent Saint Evance,
Parthène et Saint Isère. A leur suite s'avance
L'évêque Agricola. Puis, Mende est sans pasteur
Plus de cent cinquante ans, quand enfin le seigneur
Lui donne Saint Frezal qu'Agénulphe remplace.
Puis Guillaume premier vient occuper sa place.
Etienne et Matafred sont suivis de Raymnod.
Et puis d'un Aldebert dont Peyre est le surnom.
Une seconde fois apparaît un Guillaume.
Robert, qui lui succède, est suivi d'un grand homme,
C'est Aldebert second et puis Guillaume trois
Que suit un Aldebert pour la troisième fois.
Guillaume quatre, avec Etienne le deuxième;
ODILON seul suivi d'Etienne le troisième.
Guillaume cinq Durand, d'un illustre renom,
Cède à Guillaume six de la même maison.
Bernard, Jean d'Arceis et le cardinal Pierre,
Surnommé Baroso, né sur terre étrangère

Font place à Lordeti, digne enfant du pays.
D'Aigrefeuille après lui sur le siège est assis.
Aldebert quatre vient; puis Guillaume septième
Est suivi de Gérard. Le pontife suprême
Urbain, sans être évêque en titre nominal,
Régit pour élever le temple cathédral.
Guillaume huit reprend notre auguste série
A laquelle un Bompard Virgile s'associe,
Ce bienfaisant prélat dont Mende est le berceau!
Pons la Garde, Armagnac et Robert de Bosco
Précèdent en peu d'ans Boisratier, dit Guillaume,
Neuvième de son nom, le dernier que je nomme.
Saluces, Miremont, Jean de Corberia,
Peyruse, Aldebert cinq, du surnom de Petra,
Précèdent deux Panouse issus de même race.
Pierre Riario dans trente jours s'efface.
Petit-dé vient après, suivi d'un cardinal,
Julien (Jules II sur le trône papal).
A son neveu Clément il cède notre Eglise.
A François par son frère elle est bientôt remise,
François, nos beaux clochers te rendent immortel!
Duprat est le premier qu'un acte solennel
Entre Rome et nos rois décore d'une mitre.
Un La Rochefoucauld succède, au même titre.
Pisseleu, d'Angu, Beaune, à ce dernier pasteur
Henri IV docile abjure son erreur.
Hurtelou, que de maux doit réparer ton zèle!
A t'imiter Rousseau se montrera fidèle.
La Mothe-Duplessis siége par son seul nom.
Marsillac vient cueillir une sainte moisson.
Serroni le romain fonde le séminaire.
Piencourt, c'est le nom d'un charitable père.

La Salle brillera par son apostolat.
Choiseul sait illustrer son long pontificat.
Castellane! à ce nom je pleure et je m'incline,
Il tombe sous le fer d'une horde assassine.
Chabot, c'est l'espérance après les jours mauvais,
Bientôt dans la retraite il va chercher la paix.
Morel de Mons, arrive et son intelligence
Répare bien des maux avec calme et prudence.
La Brunière le suit, et dans ce noble cœur
La ferme gravité s'unit à la douceur.
Foulquier, de ces prélats recueillant l'héritage,
Se fait de leurs vertus son plus riche apanage.

NOTES.

Si je m'étais proposé un autre but que celui de présenter des documents précis sur ce qui se rattache à l'histoire religieuse du Gévaudan, je pourrais ici offrir d'abondants détails sur cette contrée. Les notions géologiques, topographiques, politico-historiques ne me feraient pas défaut. Mais, ainsi que je l'ai annoncé dans mon avis préliminaire, j'ai soigneusement fondu avec le texte, surtout dans la première partie, beaucoup de notions que j'aurais pu renvoyer à la fin. Je dois donc me borner à quelques notes qui n'auraient pu, sans inconvénient, faire partie intégrante des chapitres auxquels elles se rapportent, et qui me semblent un complément obligé de ce qui précède.

PREMIÈRE PARTIE.

Note sur le Chapitre III.

En ne faisant remonter qu'au milieu du troisième siècle l'établissement du siége épiscopal du Gévaudan, nous suivons la tradition qui nous est léguée par Grégoire de Tours, ce père de l'histoire ecclésiastique de France. Or, on sait que la chronique de cet historien place sous l'empire de Dèce la mission de saint Gatien ou Gratien à Tours, de saint Trophime à Arles, de saint Paul à Narbonne, de saint Saturnin à Toulouse, de saint Denys à Paris, de saint Austremoine à Clermont, de saint Martial à Limoges. Dèce, *Decius*, parvint à l'empire en 249.

On a cherché, surtout en ces derniers temps, à reculer cette mission jusqu'à l'empire de Claude, c'est-à-dire jusqu'au premier siècle de l'ère chrétienne, et l'on a prétendu que ces fondateurs des susdites Eglises avaient été envoyés dans les Gaules par l'apôtre saint Pierre lui-même, ou du moins par saint Clément, qui fut élu pape vers l'an 90 de J.-C. Un savant prêtre de la société de saint Sulpice, qui a publié récemment un ouvrage très-remarquable sur l'apostolat de saint Lazare à Marseille, ainsi que sur sainte Marie Madeleine, sainte Marthe, etc., soutient avec beaucoup de talent ce dernier sentiment. Après avoir présenté plusieurs arguments en faveur de sa thèse, l'auteur cite un manuscrit qui a appartenu jadis à l'Eglise d'Arles et qui est maintenant déposé sous le numéro 5537 à la bibliothèque nationale. Ce monument est du onzième siècle. On y lit, contrairement au célèbre passage de Grégoire de Tours, que l'apôtre saint Pierre envoya dans les Gaules, sous l'em-

pire de Claude, plusieurs missionnaires pour y prêcher la foi, et on y nomme Trophime, Paul, Martial, Austremoine, Gratien, Saturnin et Valère. S'il faut préférer ce témoignage à celui de Grégoire de Tours et s'il est vrai que saint Sévérien et saint Privat ont été les disciples de saint Martial et de saint Austremoine, il faudra croire que le siége épiscopal de Mende date du premier siècle de l'ère chrétienne et qu'il y a eu dès ce temps-là des disciples de J.-C. dans le Gévaudan.

Pour nous borner en ce moment aux difficultés qui naissent de l'adoption de ce sentiment, nous demandons comment on pourra concilier le martyre de saint Privat avec cette date. L'histoire, comme on l'a vu, ne parle que d'une invasion des peuples *Alamanni* sous la conduite de Crocus, vers le milieu du troisième siècle. Quelques auteurs même placent cette invasion, et par conséquent le martyre de saint Privat, au commencement du cinquième siècle, ainsi que nous l'avons exposé. Il faudrait, en ce cas, regarder comme un récit mensonger le martyre de ce saint évêque du *Gabalum* mis à mort par les soldats de Crocus.

Ce n'est pas tout. Si saint Privat a été évêque du Gévaudan au premier siècle de l'ère chrétienne, il faudra admettre une longue interruption dans le catalogue de nos évêques jusqu'à saint Firmin, qui n'apparaît que vers la fin du troisième siècle ou même au commencement du quatrième. Nous convenons que les noms des successeurs de saint Privat jusqu'à saint Firmin ont pu se perdre, soit parce que les annales de cette Eglise ont été négligées dans ces temps reculés, soit pour toute autre raison. Mais comment expliquer qu'un très-grand nombre d'autres siéges épiscopaux de France qui, selon le manuscrit précité, auraient été fondés dans le premier siècle, se trouvent absolument dans le même cas que notre siége gabalitain? Les sept principaux siéges mentionnés par Grégoire de Tours, et qu'il faudrait reculer jusqu'au premier siècle, sont dans la même pénurie de noms des successeurs jusqu'au milieu du troi-

sième siècle. Ce sont les siéges de Tours, Arles, Narbonne, Toulouse, Paris, Clermont et Limoges. Là, du moins, et infiniment mieux que dans notre Eglise du Gévaudan, on devrait avoir conservé les noms des successeurs immédiats de saint Gatien, de saint Trophime, de saint Paul, de saint Saturnin, de saint Denys, de saint Austremoine et de saint Martial. Or, les catalogues épiscopaux de ces Eglises commencent au troisième siècle, de même que la succession des évêques de Mende. Il en est ainsi dans cinquante autres siéges épiscopaux de la France. Comment encore une fois expliquer tant de lacunes?

On sait, par exemple, que Lyon eut pour premier évêque saint Pothin, dans la première moitié du deuxième siècle, c'est-à-dire plus de cent ans avant saint Privat. Cette illustre Eglise connaît saint Irénée, successeur de saint Pothin, saint Zacharie qui succèda à saint Irenée, saint Helius ou Hély qui vient après saint Zacharie, Faustin qui succéda à saint Hély et qui vivait à l'époque où saint Sévérien et saint Privat évangélisaient le Gévaudan. Si les nombreuses Eglises qui, selon les contradicteurs de Grégoire de Tours, ont été érigées durant le premier siècle de notre ère ne peuvent (pas même une seule) nous offrir une suite d'évêques successeurs du premier, n'est-il pas logique de conclure que cette prétention à l'antiquité apostolique n'est nullement fondée? Pourquoi, d'autre part, accorderait-on une plus grande confiance au manuscrit du onzième siècle qu'au témoignage positif de Grégoire de Tours qui vivait dans le sixième siècle?

Pour nous restreindre à notre objet spécial, il est utile de citer une contradiction que nous trouvons dans un auteur assurément très-estimable, mais qui, tout en rejetant le document historique de Grégoire de Tours et en représentant saint Austremoine comme envoyé à Clermont par l'apôtre saint Pierre lui-même, se condamne par ses propres paroles. C'est le célèbre André du Saussay, évêque de Toul, dont nous avons un martyrologe gallican très-estimé en deux

vol. in-folio. Cet écrivain (décédé en 1675) fait mourir saint Austremoine avec les saints Autolian, Lamine, Victorin, Maxime, à l'époque où Crocus s'empara de la ville de Clermont. Selon ce calcul, saint Austremoine aurait été évêque de Clermont pendant deux cent vingt ans !!

Pour ce qui regarde saint Martial, évêque de Limoges, nous émettons l'avis qu'il envoya saint Sévérien dans le Gévaudan. Quelques auteurs lui attribuent la mission de saint Privat dans la même contrée. S'il était possible d'adopter la légende qui fait de saint Martial un des propres disciples contemporains de J.-C., et voit dans lui le jeune garçon qui fournit les cinq pains d'orge pour la multiplication des pains racontée dans l'évangile, la fondation de notre siége gabalitain remonterait très-haut, comme on voit. Or, une saine critique ne peut accepter une tradition de ce genre. On a objecté en sa faveur que le pape Jean XXII ordonna de placer saint Martial au rang des apôtres et des disciples; cela ne saurait être une raison sérieuse. On donne bien le nom d'apôtres d'une contrée à ceux qui y ont apporté la lumière de l'Evangile. Saint François-Xavier est pour cette raison qualifié d'apôtre des Judes. On s'est aussi appuyé sur deux épitres de saint Martial dans lesquelles il se dit contemporain du divin Sauveur. Le cardinal Bellarmin considère, après mûr examen, ces lettres comme apocryphes et en donne des raisons péremptoires.

Il résulte de ce qui vient d'être exposé que saint Martial et saint Austremoine n'ayant fondé les Eglises de Limoges et de Clermont qu'au milieu du troisième siècle, leurs disciples saint Sévérien et saint Privat n'ont pu fonder que vers ce même temps l'Eglise de Mende.

Maintenant en ce qui touche la fixation du siége épiscopal du Gévaudan dans cette dernière ville, du moins immédiatement après saint Privat, nous nous complaisons à transcrire ici les observations si judicieuses de la *Gallia christiana* qui ont toutes nos sympathies :

Verisimile tamen est Mimatum vicum post sancti Pri-

vati martyrium, pace Ecclesiæ reddita, frequentia factum esse celebrem, hocque loco episcopum et clericos sedem fixisse. Nec obstat quòd hi præsules dicti sint nihilominus Gabalitani; non enim isti ità dicti sunt à vico Javouls, sed à totà gente Gabalorum cui præerant, quemadmodùm diù dicti sunt Arverni episcopi qui apud clarum montem sedebant, non claromontenses...

« Il est pourtant vraisemblable que le hameau de *Mimatum* (Mende) devint célèbre, après le martyre de saint » Privat et quand la paix fut rendue à l'Eglise à cause des » peuples qui venaient honorer ce tombeau, et que l'évêque » avec son clergé fixa en ce lieu sa demeure. Rien n'em» pêche que ces prélats aient pris la qualité d'évêques ga» balitains, car ils n'ont pas pris ce titre à cause de Ja» voulx, mais ils l'ont tiré de toute la contrée des Gabales » dont ils étaient les pasteurs. C'est ainsi qu'on a donné le » titre d'évêques d'Auvergne aux prélats qui siégeaient à » Clermont, au lieu de les qualifier évêques de cette ville.»

—

Note sur le Chapitre VII.

Durant le cours de l'impression de notre ouvrage, nous avons reçu communication de l'acte de fondation de l'église de Langogne. Il est vrai que cet acte se lit dans la note XV du deuxième tome de l'*Histoire du Gévaudan*, par l'abbé Prouzet. Mais la copie que nous avons sous les yeux est plus ample et contient un plus grand nombre de documents. Nous ne voulons cependant qu'en traduire le début qui est empreint des sentiments de la foi la plus vive et en même temps d'une naïve simplicité qui est le cachet de l'époque.

« Que la sainteté, la charité et l'humilité des hommes » justes aient pour entendu que moi, Etienne, vicomte d'o» rigine assez noble, *satis nobilem*, ai joui d'une longue

» vie et que mon épouse Agelmode (ou Angelmode) a vécu
» dans des sentiments d'humilité. Sans doute à cause de nos
» péchés et par un effet de la justice divine, nous n'avons
» pas eu d'enfant mâle, ce qui nous a causé une grande
» affliction. Pendant que plongé dans le chagrin je dormais,
» j'ai eu une vision durant laquelle il m'a été ordonné de
» construire en l'honneur des SS. Gervais et Protais une
» église, dans le territoire de Milat (*in territorio Milatensi*).
» Après mon réveil et celui de mon épouse, ma compagne
» m'a révélé qu'elle avait eu une vision pareille à la mienne.
» A la suite de cela nous nous sommes disposés à partir
» pour Rome. Nous y sommes arrivés le 6 septembre, et
» sous la protection de N.-S. J.-C. nous nous sommes ren-
» dus à l'autel de saint Pierre devant lequel nous avons
» prié et veillé. Vers minuit, au milieu du mois d'octobre,
» pendant que nous étions endormis, la même vision s'est
» renouvelée pour chacun de nous deux. Dès le matin,
» nous avons fait notre visite au Souverain-Pontife et lui
» avons rendu compte de nos deux visions. Alors le Sou-
» verain-Pontife, élevant les yeux au ciel et joignant les
» mains, a béni le Seigneur qui sauve ceux qui espèrent en
» lui, et ayant assemblé les principaux personnages de la
» ville de Rome, il leur a raconté les merveilles dont le Sei-
» gneur nous avait gratifiés dans notre sommeil. Tous aus-
» sitôt d'une voix unanime et poussant de grands cris ont
» béni le Seigneur. Le Pontife, en leur présence, nous a en-
» joint, au nom de la sainte pénitence, de partir pour le
» pays que le Seigneur nous avait indiqué dans nos songes
» et d'y bâtir une église en l'honneur des SS. martyrs, et
» nous a dit : si après l'édification de ce temple vous jouissez
» encore de la vie, revenez pour me voir. Puis il nous a
» donné sa bénédiction. Pleins de joie, nous sommes revenus
» et avons fait bâtir l'église conformément aux ordres de
» Dieu et à ceux du Souverain-Pontife. Nous avons donné
» à cette église assez de nos biens pour suffire à l'entretien
» de douze chapelains et d'autres clercs, ainsi que des per-

» sonnes nécessaires au service de cette église, afin que tous
» puissent y être honnêtement sustentés. Nous sommes re-
» tournés à Rome et nous avons visité notre vénéré seigneur
» le Souverain-Pontife, qui nous a ordonné de faire offrande
» et donation de cette église sur le très-saint corps du bien-
» heureux Pierre. Nous l'avons fait et avons promis avec
» serment pour nous et les nôtres de défendre cette fonda-
» tion, selon notre pouvoir. Le Souverain-Pontife a pro-
» mis à son tour à Dieu et à nous de ne jamais aliéner de
» l'Eglise romaine le sanctuaire par nous édifié. »

La suite de cette charte nous fait connaître que le pape donna aux deux époux une parcelle du bois de la vraie croix et des reliques des deux saints Gervais et Protais, en même temps qu'un privilége écrit sur parchemin avec du jonc marin, *in junco marino scriptum in pergameno.* Ce privilége consiste surtout en une exemption de toute autre espèce de juridiction que celle du pape. Vient ensuite l'acte de donation en faveur du nouvel établissement monastique, avec l'énonciation des terres et domaines qui lui sont affectés. Enfin, le tout est terminé par la confirmation solennelle des actes ci-dessus par Pierre, roi d'Aragon, comte de Barcelonne et seigneur de Montpellier, duquel le Gévaudan relevait à cette époque.

La fondation faite par Etienne et son épouse Agelmode eut lieu sous le pontificat de Silvestre, deuxième du nom, qui occupa la chaire de Saint-Pierre depuis le 2 avril 999, jusqu'au 12 mai 1003. Ce pape était le célèbre Gerbert, né à Aurillac, qui lui a récemment élevé une statue. L'évêvêque de Mende était Matafred, *Matafridus.* La confirmation octroyée par Pierre d'Aragon est de l'an 1203.

Ce qui vient d'être exposé suffit pour démontrer que le monastère de Langogne, en l'honneur des SS. martyrs Gervais et Protais, a été fondé sous les plus nobles auspices. Quatre visions surnaturelles, un grand et illustre pape, un riche et pieux seigneur du Gévaudan, un roi dont la puissance s'étendait sur les contrées sises en delà et en deçà

des Pyrénées, une affiliation à l'Eglise romaine, une exemption qui, au spirituel, soumettait exclusivement ce monastère au pape, tout concourt à entourer la fondation religieuse de Langogne d'un lustre qui lui est particulier.

La charte qui nous a fourni tout ce qu'on vient de lire, et qui mérite d'être conservée avec le plus grand soin dans les archives de la paroisse de Langogne, n'est, il est vrai, qu'une copie du titre primitif; mais cette copie, écrite il y a a deux siècles environ, est évidemment conforme à l'original.

La communication de ce document plein d'intérêt est due à l'obligeance de de M. l'abbé Bazalgette, curé récemment installé de la paroisse de Langogne.

Note sur le Chapitre IX.

En faisant connaître les divers noms latins sous lesquels est désignée la ville de Maruéjols, nous n'avons point mentionné une dénomination singulière qui n'a aucun rapport avec le nom actuel. Nous lisons dans la géographie de Hubuer que cette localité a été anciennement appelée *Salsusæ*. L'étymologie de ce nom dérive clairement des saules qui croissaient en abondance sur les rives de la Colagne, à une époque reculée.

Deux localités voisines de Maruéjols doivent leur nom à cette sorte d'arbres. Ce sont les villages des Salces et des Salelles, du nom latin *Salices*, saules. Nous croirions assez que les premières habitations qui s'élevèrent dans le vallon de Maruéjols formèrent un hameau qui prit le nom de *Salsusæ*, à cause de sa situation au milieu des saules. Plus tard, on dut y construire une chapelle ou église pour le service religieux, sous l'invocation de Marie. Le nom primitif disparut pour céder la place au vocable de l'église,

ainsi qu'on en a de nombreux exemples. De là dérive incontestablement le nom latin de *Marengium*, plus ancien que celui de *Marologium*, c'est-à-dire lieu de Marie, et ainsi s'est formé le vieux nom en langue vulgaire de *Mariége* ou *Maruége*. L'étymologie est d'une évidence parfaite. Dans plusieurs anciens monuments cette ville est nommée *Mariéjols*, ce qui appuie de plus en plus notre opinion.

La délivrance miraculeuse du prince ou du roi dont nous avons parlé au chapitre IX prouve que la dévotion à la sainte Vierge était établie d'une manière spéciale, dans ce lieu, avant l'époque de cet événement. D. Vaissète, dans sa *Géographie Universelle*, dit que le chapitre de Notre-Dame de la Carce fut érigé par le pape Martin V. En admettant ce fait tel que le présente le savant bénédictin, cette érection aurait eu lieu de l'an 1417 à l'an 1431, puisque c'est dans cet intervalle que ce pape a occupé la chaire de Saint-Pierre. Mais le chapitre collégial de Notre-Dame de la Carce a pu exister long-temps avant ce pontificat. Les évêques de Mende ont pu l'ériger sur la demande du prince ou du roi, délivré vers la fin du treizième siècle. Puis enfin le pape Martin V a pu sanctionner par une bulle cette fondation qui datait déjà de plus d'un siècle.

—

Note sur le Chapitre XI.

Trop long-temps l'édification de la cathédrale de Mende a été une question problématique. Certains auteurs ont fait honneur de l'intégralité de cette œuvre au pape Urbain V. Certains autres ont prétendu que François de la Rovère, évêque de Mende, fit reconstruire totalement cet édifice sacré, au commencement du seizième siècle. Des preuves authentiques fournies par les documents les plus précis et exposées dans ce chapitre il résulte que le pape Urbain V

n'a été que le promoteur d'une œuvre qui devait se terminer long-temps après sa mort. Les noms des architectes méritaient assurément d'être tirés du profond oubli dans lequel ils furent pendant un si long temps ensevelis. Nous avons toujours à regretter de ne pas connaître les noms des architectes qui ont élevé les deux clochers; nous aurions à leur payer un juste tribut d'admiration. Toutefois ce qui vient d'être dit au sujet du pape Urbain V ne saurait lui ravir la gloire d'avoir jeté les fondements d'une nouvelle cathédrale à Mende et d'avoir donné à cette œuvre une impulsion qui n'a pas été stérile.

—

Note sur le Chapitre XII.

Le bulletin de la société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, a publié, dans son numéro du mois de juin 1852, un document très-curieux qui remonte à l'époque fatale de la prise de Mende par Merle. Nous croyons devoir le reproduire ici comme preuve testimoniale de ce que nous disons, sur la démolition sacrilége de la cathédrale de Mende, dans le susdit chapitre.

« ..... En premier lieu la grande église elle a esté » presque du tout abattue ne restant aucun couuert ains » seulement quelques murailles et voultes de chapelles et » parce que ladite église estoit bastie d'une fort bonne ma- » tière et que mal aisement ledit cappitaine Merle et ses » dites trouppes pouuoyent exécuter la pernicieuse volonté » qu'il avoyt de la desmolir. Ils saydarent d'un nouueau » artifice et feyrent descouurir jusques au plus bas que le » fondement une partie des pilles soubstenant ladite grande » église et après feyrent appuyer lesdites pilles de grandes » pièces de bois jusqu'à ce qu'ils eurent entiérement sup- » planté et appuyé tous les fondements desdites pilles et ce

» faict feyrent apporter grande quantité de boys sec et
» quelque quantité de pouldre au présent bas et fondement
» desdites pilles et ainsi encore soubstenus par le moyen
» desdits attaincts et appuyement et moyennant le feu au
» même instant qu'il eust bruslé lesdits attaincts feust
» thumber lesdites pille et édifice principal de ladite église
» laquelle auparauant ladite priuse de ladite ville estoit re-
» marquée et recogneue pour l'une des plus belles de ce
» royaume et de tant que par le moien de tous les artifi-
» ces desquels il estoit peu aduiser ils trouvarent que le
» supplantement ne seruirait d'aucune chose pour la des-
» molition des clochers ils tentarent de les faire abattre par
» le canon duquel ils feyrent tirer plusieurs coups tant
» par le bas que hault rompirent et desmolirent quelques
» petits pilhiers par lesquels estoient soubstenus les allées
» d'entour ledit clocher et est chose notoire qu'en toutes
» les églises n'y ont laissé aucune vitre porte serrure cou-
» uert ou ferrement comme on peut encore oculairement
» juger par l'inspection du lieu et oultre ceste desmolition
» ils feyrent rompre toutes les cloches estant au clocher...
» et entre autres une qu'on estimoit des plus grandes de
» France laquelle ils ne peurent rompre a coups de mar-
» teaux et marres quoy voyant ils usarent d'ung nouueau
» artifice qui fust de mettre au dessoubs et aux enuirons
» de ladite grande cloche grande quantité de boys sec et
» de la chauffer de telle sorte qu'après avec lesdits marres
» ils la rompirent en pièces et de la matière desdites clo-
» ches ledit Merle en feist faire deux pièces de batterye.»

Ce qui vient d'être transcrit du document précité du seizième siècle est un récit épistolaire des désastres que Mende eut à subir en ces temps-là. Le style de cette pièce conservée aux archives de la Lozère est à peine supportable, même pour l'époque où elle a été écrite, mais cela milite en faveur de la véracité du récit.

Ce qu'on raconte ici de la démolition de la cathédrale de Mende, par le moyen du feu mis aux étais dont on avait

préalablement garni le dessous des piliers et que l'auteur du précédent récit nomme des *attaincts*, a été exécuté littéralement à Tours, en 1794, pour la démolition de la célèbre et immense abbatiale de Saint-Martin. On avait choisi pour cette *exécution* le 11 novembre, jour de la fête de ce saint évêque ! Les génies de l'hérésie calviniste et de la démagogie révolutionnaire sont évidemment sous le conp des mêmes inspirations...

DEUXIÈME PARTIE.

Note sur le Chapitre II.

Nous croyons devoir ici faire ressortir plusieurs analogies qui existent entre saint Firmin, martyr, premier évêque d'Amiens, et saint Firmin, évêque de Mende. Selon nous, les observations qui suivent ne seront pas dépourvues d'un certain intérêt. L'histoire ecclésiastique nous apprend que saint Firmin d'Amiens naquit à Pampelune, en Espagne; qu'il passa en France et fut élevé à Nîmes par saint Honest; qu'il y fut sacré évêque; qu'il alla ensuite évangéliser les Albigeois, les Agenais, les Arvernes, les Andes, les Bellovaques et qu'enfin il se fixa à Amiens. Les trois premiers peuples qui eurent le bonheur d'entendre saint Firmin sont assez voisins du *Gabalum*. Mais que sont ces peuples Andes? Les historiens nous disent que ce sont les habitants de la province actuelle d'Anjou. Les Bollandistes trouvent assez extraordinaire l'écart immense de cet évêque partant de l'Auvergne pour l'Anjou, afin de venir ensuite chez les peuples du Beauvoisis ou Bellovaques. Mais est-il irréfragablement certain que les peuples Andes ne soient autres que ceux qui peuplent les rives de la Basse-Loire et qui confinent à la Bretagne? Sans nul doute, les anciens Andes habitaient le sol des modernes Angevins dont Angers est la capitale. N'y aurait-il pas pourtant dans les Gaules quelque autre peuple qu'on pourrait aussi nommer Andes? Il nous est très-permis de croire que les Gabales ou Gévaudanois pouvaient aussi bien être appelés Andes à cause de leur capitale *Anderitum*, dont le sol est aujourd'hui occupé par le bourg de Javols. Cela est d'autant mieux fondé qu'il

existe bien des contrées dont l'appellation sort de la même racine. Telles sont les localités connues sous le nom de *Andelium*, les Andelys; *Andematunum*, Langres; *Andes*, Andes, patrie de Virgile; *Andenesium*, Ancenis; *Andelaus*, Andelot, en Champagne. Dans le Gévaudan, nous avons au territoire de Servières un village qui porte encore le nom de *Andes*, les Andes. Ainsi donc, selon notre opinion, saint Firmin, après avoir prêché l'Evangile aux peuples des territoires d'Albi, d'Agen et de l'Auvergne, aura pu redescendre vers les Andes ou Gabales pour leur procurer la même faveur. Puis en traversant de nouveau l'Auvergne, il aura pu se rendre sur le territoire de Beauvais, en droite ligne, et enfin arriver à Amiens, non loin de Beauvais. Le saint apôtre aura donc pu ne pas faire vers Angers cet immense détour que les Bollandistes regardent comme extraordinaire.

Maintenant plusieurs difficultés se présentent. L'histoire ecclésiastique et profane ne reconnaît qu'un seul peuple nommé en latin *Andes* dont on a fait *Andenses*, ayant pour capitale *Andegavum*, d'où en français sortent les appellations d'Anjou, d'Angevins et d'Angers. S'il est pourtant vrai que les peuples dont *Anderitum* était la capitale ont pu s'appeler en latin *Andes*, et que nous traduisons par la même dénomination d'Andes ou d'Andois, en français, que répondra-t-on? On répliquera qu'il n'existe aucun monument écrit à l'appui de cela. Nous en convenons, mais nous aurons toujours à présenter l'ancien nom d'*Anderitum*, plus tard *Gabalum*, et enfin Javols, et puis encore le village d'Andes, assez voisin de Javols. Le Gévaudan, pour ainsi dire enfoui dans ses montagnes, a été trop long-temps dédaigné par les savants. Nous serions heureux si cette analogie était enfin sérieusement étudiée par des érudits versés dans l'antiquité géographique de la France. On a vu pendant des siècles les monnaies de Banassac attribuées à Bagneux près Paris, parce que Banassac était inconnu des savants, et que Bagneux, aux portes de la capitale, leur

était beaucoup plus familier. L'erreur n'en était pas moins réelle.

Nouvelle difficulté. La légende de saint Firmin, évêque d'Amiens, rapporte que ses reliques furent miraculeusement découvertes en 613 par une révélation faite à saint Salvi, *Salvius*, un de ses successeurs. Il est vrai aussi qu'en 1678 on découvrit à Saint-Acheul, près d'Amiens, au milieu de l'église, six tombes, entre lesquelles on crut voir celle qui renfermait le corps de saint Firmin. Cependant le chapitre de la cathédrale réclama l'honneur d'avoir possédé, depuis 613, les reliques de ce saint évêque. Les religieux de l'abbaye de Saint-Acheul soutinrent que ces mêmes reliques venaient, au contraire, d'être retrouvées dans une de ces six tombes. Il y eut procès devant le Conseil d'Etat et les chanoines de la cathédrale gagnèrent leur cause. Nous dirons, en passant, qu'il est sans doute permis de ne pas considérer la décision de ce conseil laïque comme un jugement infaillible. Quoi qu'il en soit, voici une singulière analogie. Le corps de saint Firmin d'Amiens n'est découvert en 613 que par une révélation, et dans ce même temps, les reliques de saint Firmin de Mende sont découvertes, à leur tour, dans le bourg de Banassac, par une inspiration miraculeuse. La révélation faite à saint Salvi, dans le septième siècle, est si peu considérée comme un fait authentique et irrécusable que, commme on voit, les religieux de Saint-Acheul l'attaquent en 1678. Le débat n'est dirimé en faveur de la révélation de 613 que par un jugement qu'on est très-libre de ne pas considérer comme doctrinal. Où voulons-nous en venir avec ce récit? Nous voulons arriver à justifier la discussion que nous avons entamée sur le fait de la découverte des reliques de saint Firmin à Banassac. Voulons-nous pourtant jeter un doute sur ce dernier point? Nullement. Nous respectons les deux révélations d'Amiens et de Banassac et nous les concilions ainsi qu'il suit :

La même légende de saint Firmin d'Amiens nous apprend qu'après le martyre de ce saint évêque, dans sa prison, le

sénateur Faustinien recueillit ces restes précieux. Qui oserait affirmer que certaines parcelles de ces ossements ne furent point transportées dans le Gévaudan, à une époque où l'on pouvait savoir que saint Firmin avait été momentanément évêque de ce pays? La révélation que reçut Ingellinus, prévôt du monastère de Saint-Martin de la Canourgue, ne pouvait-elle pas consister à lui apprendre que ces ossements étaient sous l'autel de saint Julien de Banassac? On peut nous objecter que, dans la légende de saint Firmin de Mende, on lit que le *corps* de ce saint évêque y était resté long-temps dans l'oubli : *Ibi diù sanctum corpus in oblivione fuit.* Il s'agit donc d'un *corps*, nous dira-t-on, et non point de quelques parcelles. Nous répondons qu'en matière de reliques, on a pris et on prend souvent la partie pour le tout. Cette expression de *corpus*, corps, ne saurait donc être une difficulté sérieuse. On sait bien que chacune des trois grandes basiliques de Rome, Saint-Pierre-du-Vatican, Saint-Jean-de-Latran et Saint-Paul, se glorifie de posséder le *corps* de saint Pierre, et pourtant ce corps du prince des apôtres est partagé en trois principaux fragments, sans compter d'autres parcelles dont plusieurs autres Eglises s'honorent d'être enrichies. Nous disons bien plus : c'est que si le corps entier de saint Firmin de Mende eut existé sous un autel de Banassac ou de la Canourgue, cet autel n'aurait pas été placé sous le vocable de saint Julien, mais bien sous celui de saint Firmin. Cette raison nous paraît péremptoire. Nous croyons donc, avec plus de probabilité que jamais, que la révélation faite à Ingellinus avait pour but la découverte de quelques reliques de saint Firmin évêque d'Amiens, lequel aurait évangélisé les Andes ou Gabales et aurait pu être classé parmi les évêques de Mende.

Les archives diocésaines d'Amiens et de Mende ne renferment, il est vrai, aucun document qui puisse venir à l'appui de cette translation de reliques. Nous ne trouvons rien qui nous autorise explicitement à confondre les deux saint Firmin. Cela n'a rien qui puisse étonner, après

un si grand nombre de siècles et tant de bouleversements religieux et civils. Il ne nous semble pas moins certain que nos inductions analogiques ne paraîtront point dépourvues de raison aux yeux des hommes réfléchis. Nous ajoutons qu'elles ne dérogent pas à la dignité des antiques Eglises d'Amiens et de Mende et que cette dernière en reçoit au contraire un nouveau relief.

La fête de saint Firmin d'Amiens est fixée au 26 septembre. Nous avons dit que celle de saint Firmin de Mende est célébrée le 16 janvier. Rien n'empêche de croire que cette dernière date est celle de la translation présumée des reliques ou bien celle de leur découverte par Ingellinus. Ce qu'il y a enfin d'important à remarquer, c'est que saint Firmin de Mende et saint Firmin d'Amiens ont été contemporains.

Nous joignons à ce qui vient d'être exposé une considération nouvelle. C'est qu'à Angers on ne fait pas même mémoire de saint Firmin qui, ainsi qu'on l'a vu, aurait pourtant évangélisé cette contrée, avant d'aller à Beauvais et à Amiens. Il est donc évident que l'Eglise d'Angers ne considère pas comme authentique la tradition sur laquelle nous avons émis un doute, et ceci corrobore singulièrement notre opinion sur la véritable signification du terme latin *Andes* qui s'applique aux peuples du *Gabalum* ou Gévaudan dont *Anderitum* était la capitale.

Note sur le Chapitre III.

Il importe de remarquer que dans le cinquième siècle, Evarix, roi des Goths, exerça de grands ravages dans la partie méridionale de la France. Ce prince était arien et persécutait les catholiques. On lira ici avec plaisir et profit ce qu'écrit, à ce sujet, Sidoine Apollinaire, dans sa 6e let-

tre du livre VII. Elle est adressée au pape Basile, c'est-à-dire à un évêque d'Aix, en Provence, qui portait ce nom. Dans le cinquième siècle, le titre de *pape* était commun au souverain pontife et à tous les évêques. On verra dans cette lettre que le saint et illustre évêque de Clermont parle du siége gabalitain qui, comme plusieurs autres, était vacant, par une suite inévitable de ces troubles religieux et politiques.

« Si le roi des Goths, Evarix, après avoir rompu et brisé » l'ancienne alliance, protége par le droit des armes ou re- » cule les frontières de son royaume, il ne nous est pas » permis à nous pécheurs de nous en plaindre, ni à vous, » saint pontife, d'en parler. De plus, si tu veux le savoir, » il est de l'ordre que le riche soit vêtu de pourpre et de » fin lin, que Lazare soit frappé d'ulcères et de pauvreté; » il est de l'ordre que dans cette mystérieuse Egypte où » nous cheminons, Pharaon marche paré du diadême, l'is- » raëlite chargé de la hotte; il est de l'ordre que dans la » fournaise de cette autre Babylone où nous sommes con- » sumés, nous poussions avec Jérémie, vers la Jérusalem » spirituelle, des cris et des sanglots entrecoupés, et qu'As- » sur, tournant du haut de son faste royal, foule à ses pieds » le saint des saints. Pour moi, en comparant le bonheur » fugitif du monde avec l'éternelle béatitude de la vie fu- » ture, je supporte plus patiemment les calamités commu- » nes. D'abord si je considère ce que je mérite, quelques » malheurs qui puissent m'arriver, je dois les trouver trop » légers; puis ensuite, je sais bien que c'est un puissant » remède pour l'homme intérieur, si l'homme extérieur est » battu dans l'aire de ce monde sous les fléaux des vexa- » tions diverses.

« Mais il faut l'avouer, quoique ce roi des Goths soit » terrible à cause de ses forces, je crains moins ses coups » pour les murs des Romains que pour les lois chrétien- » nes. Le seul nom de catholique lui cause une telle hor- » reur, dit-on, que vous le croiriez le chef de sa secte,

» comme il est le chef de ses peuples. Ajoutez encore la » puissance de ses armes, le feu de son courage, la vi- » gueur de sa jeunesse; l'unique travers de ce prince, » c'est d'attribuer à la bonté de sa religion le succès de ses » entreprises. Ainsi donc instruisez-vous promptement des » maux secrets de l'état catholique, pour y apporter en » toute hâte un remède efficace. Le siége épiscopal de Bor- » deaux, les siéges des peuples du Périgord, du Rouergue, » du Limousin, du Gévaudan, ceux des villes d'Eause, de » Bazas, de Comminge, d'Auch, et beaucoup d'autres vil- » les encore dont les pontifes ont été moissonnés par la » mort, sans qu'on ait mis de nouveaux évêques pour con- » férer les ministères des ordres inférieurs, ont vu s'éten- » dre au loin l'image de ces ruines spirituelles. Le mal » augmente tous les jours par le vide que laisse la mort » des pontifes, et les hérétiques du siècle, comme ceux des » âges passés, pourraient en être attendris, tant il est triste » de voir les peuples privés de leurs évêques et désespérés » de la perte de la foi. Dans les diocèses, dans les parois- » ses, tout est négligé; partout l'on voit des églises dont le » faîte se dégrade et tombe, leurs portes sont arrachées, » leurs gonds enlevés, l'entrée des basiliques est fermée » avec des ronces et des épines; les troupeaux, ô douleur! » viennent se coucher au milieu des vestibules entr'ouverts » et brouter l'herbe qui croît autour des saints autels. »

Les désastres racontés par notre historien du cinquième siècle contribuent beaucoup à expliquer les lacunes que nous signalons dans la succession des évêques gabalitains. On voit que de semblables désastres frappaient en même temps plusieurs diocèses méridionaux.

Nous ferons observer, en passant, que dans le texte latin Sidoine désigne l'Eglise de Mende sous le nom des peuples qui la composent *Gabalitani*. Il a nommé Bordeaux par son nom latin *Burdigala*, mais il n'a pas dit *Gabalum* qu'on pourrait traduire par Javols. Si ce passage ne prouve rien en faveur de la ville de Mende comme siége épiscopal

en ce temps-là, on ne peut non plus y trouver rien de favorable à l'opinion qui place le siége épiscopal à Javols, *Gabalum*.

—

Note sur le Chapitre VII.

A la fin de ce paragraphe relatif à Etienne II, nous rapportons, d'après la *Gallia Christiana*, que cet évêque mourut en un lieu nommé *Canogum*. Cette localité doit être dans le diocèse de Mende. Mais à quel lieu actuel doit être attribuée cette indication? On peut y voir la Canourgue et Chanac. Sans doute le vrai nom latin de la Canourgue est *Canonica*. Toutefois on ne saurait ignorer que dans le moyen-âge on ne se faisait pas faute de latiniser le nom vulgaire par une appellation qui s'en rapprochait plus que le vrai nom latin qu'on ignorait.

Ce qui contribue beaucoup à faire accepter cette version, c'est qu'en ces temps reculés le monastère de la Canourgue était florissant, et il n'est pas étonnant qu'Etienne II, parvenu à un âge très-avancé et devenu aveugle, se soit retiré dans cette communauté pour y terminer ses jours.

Quant à Chanac, il se pourrait aussi qu'un copiste mal adroit ait écrit *Canogum* pour *Canacum*. Mais, à l'époque dont nous parlons, Chanac ne possédait pas de château épiscopal et l'on sait qu'il n'y existait pas non plus de communauté religieuse. Nous croyons donc que le lieu *Canogum* où mourut Etienne II n'est autre que la Canourgue.

Dans le même chapitre, à la suite de ce dernier prélat, nous plaçons Odilon de Mercœur, qui est le même qu'Odilon du Tournel, ainsi que cela a été démontré. En 1851, nous avons tenu dans les mains, aux archives nationales de Paris, une charte d'Odilon de Mercœur datée du mois de juin 1266. Elle porte deux sceaux. Le premier est en cire verte et a trente-cinq millimètres de diamètre. On y

voit un évêque sur un siége à pliants figurant deux serpents dont les têtes forment les accoudoirs très-saillants. L'évêque bénit de la main droite, avec le pouce et les premiers doigts, *more papali*. La main gauche est moins élevée. La tête est coiffée d'une mitre très-basse. Le prélat est revêtu d'une *casula*, sur le devant de laquelle descend une bande, en guise de *Pallium*. Autour sont écrits en caractères gothiques les mots : *Sigil. Mimatensis Capitule*. Le revers de ce sceau est bombé. On y voit une figure de femme ayant à sa droite un croissant de lune et à sa gauche une étoile. On lit autour : *S. Beate Marie*. C'est la sainte vierge patronne de la cathédrale de Mende.

Le deuxième sceau de cette charte est de figure oblongue, en cire verte. On y voit un évêque costumé comme ci-dessus et autour on lit : *Odilonis Dei gracia Gabalitanorum Epis*. Au-dessus de la tête de l'évêque est une croix grecque.

La charte commence par ces mots : *Omnibus psentes literas inspecturis Odilo diuina permissione Mimmaten. Eps salt in Dno*. Dans cette charte il s'agit de diverses transactions de cet évêque avec son chapitre.

Après Odilon de Mercœur, Etienne III occupa le siége de Mende et eut pour successeur immédiat le célèbre Guillaume Durand. Par ces quelques mots nous réfutons deux erreurs qui ont été commises dans le catalogue de nos évêques. La première qui, à la vérité, n'a pas été généralement acceptée, confond Etienne II et Etienne III pour n'en faire qu'un seul prélat. En ce cas, cet unique Etienne aurait gouverné l'Eglise de Mende pendant plus de soixante ans et il serait impossible d'assigner une place chronologique à Odilon de Mercœur.

La seconde erreur est plus considérable en ce qu'elle place un Julien, cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, en l'année 1270. Cette erreur est commise par la *Gallia Christiana*. Nous réservons pour la note sur le chapitre XI les documents qui sont relatifs à la réfutation de cette erreur.

Nous ne disons rien ici d'une autre erreur de la *Gallia Christiana* qui fait deux évêques d'un seul Odilon. Nous avons rectifié celle-là en son lieu.

—

Note sur le Chapitre VIII.

Une charte de l'an 1317 appartenant aux archives nationales de Paris et munie de quinze sceaux pendants mentionne Guillaume Durand le neveu qui y est indiqué par la seule lettre G. accompagnée du titre épiscopal. Le sceau de ce prélat est en cire rouge. La face représente un évêque tenant de la main gauche une crosse et bénissant de la main droite, de la même manière que sur le sceau d'Odilon de Mercœur. Il a une mitre très-basse. Cette figure est enchassée dans un encadrement gothique. On ne peut apercevoir de la légende que les mots *Comitis Gab.* le reste est effacé. Sur le revers est une empreinte de la grandeur d'une pièce de vingt francs. Ceci est une figure d'évêque mitré et crossé. Cet évêque tient de la main droite une épée nue. On lit autour en caractères gothiques : *Sigil G. Epi Mimatensis.* Il s'agit dans cette charte de divers hommages temporels. L'épée nue que tient Guillaume est un symbole manifeste de l'autorité temporelle dont jouissaient les anciens évêques de Mende.

—

Note sur le Chapitre XI.

Le 53e des évêques connus de Mende est Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, ainsi que nous l'établissons au chapitre précité. C'est ici que doit trouver sa place le document par nous découvert aux archives na-

tionales, et par le moyen duquel nous avons pu corriger l'erreur de la *Gallia Christiana* suivie par tous les auteurs de catalogues épiscopaux, et même par Hugues du Tems qui a pourtant relevé d'autres erreurs dans l'œuvre si importante des frères Sainte-Marthe. La pièce qui suit a été copiée par nous le 10 janvier 1851, sur l'original en parchemin conservé au trésor des susdites archives. Nous avons reproduit, autant que possible, l'orthographe de ce document :

« Eustache de Leuis archevesque d'Arles a honnorables » seigneurs messires le président et gens de la chambre » des comptes du roy nostre sire a Paris et a tous autres » salut ensemble honneur. Savoir faisons que aujourdhuy » XXe jour du mois de may l'an de grace mil c.c.c.c. » soixante-dix-neuf et en présence de nobles et sages hom- » mes messire Guy d'Arpajou conseiller et chambellan du » roy nostre sire, messire Anthoine de Morlhon conseiller » et président en la cour de parlement du roy nostre sire, » seigneur de Castelmarin en Rouergue, messire Jehan de » Voysins, chevalier, visconte et sieur Dambrai chambellan » dudict sire, Pierre de Carmaing escuier baron de Léon- » nar et seigneur de Negrepelisse en Quercy, maistre Loys » Toussaint notaire et secrétaire dudict seigneur et maistre » de la chambre des comptes à Paris ambassadeurs en- » uoyés deuers nostre S. Père par le roy nostre sire, » messire Charles de Manel prothonotaire de nostre S. Père » le pape et arcidiacre en l'église de Liége a ce requis et » appellez, très reuerend père en Dieu et mon très hono- » rable seigneur monseigneur messire Julien cardinal de » sainct Pierre *ad uincula* euesque de Mende et conte de » Geuaudam nous a présenté en son hostel à Rome certaines » lettres royaulx signées par le Timdo et scellées en cire » jaune du grand scel du roy nostre sire desquelles la te- » neur est telle :

» Loys par la grace de Dieu roy de France a nos ames » et féaulx conseillers l'archeuesque d'Arles et l'euesque de

» (mot illisible) salut et dilection. Comme nagueres nostre
» S. Père le pape a ma priere et requeste ait pouruen nos-
» tre très cher et grant amy le cardinal de sainct Pierre *ad*
» *uincula* de l'euesché de Mende uacant par le trépas du
» dernier euesque en possession d'iceluy au moyen du tem-
» porel duquel messire ledict cardinal nous doibt et est
» tenu de faire le serment de fidélité ce que bonnement ne
» luy soit possible faire ne uenir par deça pour le faire en
» nos mains, obstant les grandes charges, affaires et occupa-
» tions qu'il a continuellement tant de nous que autrement
» a l'entour de la personne de nostre S. père. Maiz ce néant-
» moins il doubte que par faulte dudict serment de fidélité
» a nous non fait on luy uoulsist faire aucun empeschement
» en la jouissance dudict temporel d'iceluy euesché, par
» quoy soit besoing pour faire et receuoir le serment de fi-
» délité commettre et depputer aucuns de par nous ayant
» de ce pouuoir sauoir nous faisons que nous confions a
» plein de nos loyaultés et expériences, nous auons commis,
» ordonnez et depputez, commettons, ordonnons et deppu-
» tons par ces présentes et chacun de nous en l'absence de
» l'autre et nous auons donné et donnons pouuoir, autho-
» rité, commission et mandement de grace spéciale et au-
» thorité royalle par ces mêmes présentes de receuoir et
» prendre dudict cardinal de sainct Pierre *ad uincula* pour
» et au nom de nous ledict serment de fidélité à nous (mots
» illisibles) dudict temporel d'iceluy euesché de Mende.

» Pourquoy, etc.

» Iceluy très reuerend père en Dieu monseigneur le
» cardinal ayant l'estole au col jure sur les saincts euan-
» giles de Dieu d'estre bon et loyal au roy nostre sire en-
» uers tous et contre tous et a signé.

» Jul. car. euesque de Mende
» et conte de Geuandam. »

Cette pièce est plus que probablement imprimée pour la première fois, et si jamais on publie une nouvelle édition

de la *Gallia Christiana*, nous osons espérer qu'après la lecture de ce document on ne placera plus dans le catalogue des évêques de Mende deux évêques cardinaux du même nom et du même titre séparés exactement par deux siècles!

Pour ce qui est de l'unique Julien, évêque de Mende, prêtant son serment en 1479, nous avons dit qu'il monta sur la chaire de Saint-Pierre sous le nom de Jules II, comme successeur de Pie III. Il est superflu d'ajouter que le roy Loys, nommé dans ce document, est Louis XI qui régna de 1461 à 1483. Terminons en disant que c'est le seul document relatif au diocèse de Mende où nous rencontrions la contrée gabalitaine désignée deux fois sous le nom de *Gevaudam* au lieu de *Gévaudan*.

—

Note sur le Chapitre XIV.

Nous ne croyons pas devoir omettre un fait honorable pour le diocèse de Mende, relativement à Charles-Louis Salmon du Chatellier, qui avait été appelé à recueillir la succession épiscopale de Etienne-Martin Morel de Mons. En 1828, l'auteur du présent travail eut l'honneur d'entretenir à Paris le vénérable évêque d'Evreux. Il fit part à ce prélat du regret qu'avait éprouvé le diocèse de Mende de n'avoir pu le posséder, et sur l'observation qui fut faite à ce digne évêque que le siége d'Evreux, situé au portes de Paris, devait en effet lui plaire beaucoup mieux que ne l'eût fait celui de Mende, au milieu de nos montagnes de neige, monseigneur du Chatellier répondit : « Sans doute, » mon cher abbé, le climat de votre pays est plus froid » que celui d'Evreux, mais les cœurs chez vous sont plus » chauds et cela mérite la préférence. Ma famille m'enga- » gea vivement en 1821 à préférer Evreux à Mende, pour » lequel j'avais reçu mes bulles et je dus céder, mais je » puis vous assurer que ce fut avec regret. »

Note sur le Chapitre XVIII.

En faveur des personnes lettrées, nous croyons devoir transcrire ici en son entier l'épitaphe qu'on lit sur le tombeau du cardinal Blavi ou de Rocheblave, sans vouloir essayer une traduction qui ne serait pas sans de graves difficultés. Nous la prenons dans le curieux ouvrage de D. Martène, qui a pour titre : *Voyages littéraires*, 2e partie, page 298, édition de Paris, 1717.

Hac tegitur petra Petrus cognomine Blavi
Gaballitanus. Sis sibi Christe pius.
Livida quam redimit leo candidus area signat
In clipeo proavis qui fuit iste cluens.
Virtutum meritis hunc induit infula bina
Canonis ista sacri, cardinis illa fuit.
Prœbuit huic titulum Sacer Angelus, ordine fulsit
Quem tenet alma levi stirps bene promerita.
Officiumque suum bene gessit dum fuit illi
Ceu petra firma fides justitiæque libra.
Huic pretium favor et odium timor et fuit hostis
Mens intenta tamen tota placere Deo.
Templa gemunt, inopes plorant, viduœque, puellœ,
Quod patronus abest, publica resque simul.
Prudens et castus, humilis, pius, atque benignus
Sobrius et largus et requietus erat.
Spiritui carnem docuit servire domatam,
Stratus cui durus, fitque carina cibus.
Carmine Davidico Dominum placare solebat.
Semperque cantare, Tu miserere mei.
Scissio tum vestis dum fuit insita menti
Hujus sarciri si queat arte bona.
Sed contendentum Petri retinere curile
Ambitio turpis obstitit inde sibi.
Hujus nempe rei testis synodus generalis

Est sacra, quæ Pisis concelebrata fuit.
Heu! mors sava virum metit hunc dum crastina santæ
Passio Luciæ commemoranda foret.
Mille quater centis annis ter jungito ternos
Christi, dic iterum, sis sibi Christe pius. Amen.

Au sujet du nom de Rocheblave que donne à ce cardinal le dictionnaire de Moreri, nous croyons utile de rappeler que la commune de Saint-Etienne-du-Valdonez a dans son enceinte un hameau du nom de Bassy, qui porta jadis celui de Rocheblave. Il nous paraît certain qu'un château était anciennement bâti sur cette hauteur qui domine la profonde gorge dans laquelle roule ses eaux la rivière de Bramont. Cette rivière traverse le vallon de Nize ou Néze, ainsi nommé d'un autre cours d'eau qui se joint à Bramont. Le château de Rocheblave était, selon nous, le titre féodal de la maison de ce cardinal, laquelle possédait en outre le château de la Garde-Guérin, près de Villefort.

A la suite du cardinal dont nous venons de reproduire l'épitaphe, nous arrivons, dans le chapitre XVIII, à la biographie du pape Urbain V. Il nous semble à propos d'y joindre ici une particularité que nous recueillons dans l'ouvrage précité de Dom Martène, 1re partie, page 277 :

» Le sépulcre d'Urbain V est à Saint-Victor de Marseille, » à côté du grand autel, et au-dessus se conserve la bierre » de bois dans laquelle il fut apporté d'Avignon. On voit » encore dans l'abbaye sa crosse d'yvoire, ses ornements » pontificaux, sa chape et ses sandales. Ce pape est un des » plus saints pontifes qui ait gouverné l'Église. On conserve » encore à Saint-Victor les informations qui furent faites » de sa vie et de ses miracles pour procéder à sa canonisa- » tion. Le monastère est redevable à ce grand pape du grand » buste de vermeil doré qui renferme le chef de Saint- » Victor ».

Dom Martène parle de ce qu'il vit au monastère de Saint-Victor de Marseille en 1708 ou 1709. Bien des désastres

ont fondu sur cette riche et illustre abbaye de bénédictins et probablement il n'existe plus rien de ce que mentionne le savant écrivain.

A ce qui vient d'être cité de Dom Martène, nous joignons la traduction des passages italiens de Gaëtano Moroni relatifs aux embellissements que le pape Urbain V fit exécuter dans l'église patriarcale de Saint-Jean-de-Latran, et dont il a été dit un mot dans l'esquisse biographique de ce grand pape, dans notre susdit chapitre XVIII. Il est bon de noter ici que la basilique de Saint-Jean-de-Latran est la cathédrale du pape, qu'elle tient par conséquent le premier rang parmi les églises patriarcales de Rome, dont Saint-Pierre du Vatican est la seconde, et que cette basilique de Latran est ainsi, selon les expressions des écrivains catholiques, la cathédrale de toutes les cathédrales du monde, l'église mère, chef et maîtresse de toutes les églises.

Voici la traduction sus-énoncée des passages de Moroni, dans son *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica :*

« Urbain V fit plusieurs embellissements à la basilique » de Saint-Jean-de-Latran. En 1370, il transféra de la cha- » pelle du sanctuaire les têtes sacrées des deux princes de » l'apostolat et les plaça sur le tabernacle de l'autel pon- » tifical, après les avoir renfermées dans deux bustes d'ar- » gent ornés de pierres précieuses. »

Plus loin le même auteur s'exprime ainsi :

« Au milieu de la croisée est placé l'autel papal orné » de quatre colonnes de granit qui soutiennent un taber- » nacle de forme gothique érigé par Urbain V et Charles V, » roi de France. Dans ce tabernacle le pape Urbain plaça » les têtes des apôtres saint Pierre et saint Paul, ainsi que » d'autres précieuses reliques. Dans sa partie supérieure il » est entouré d'une balustrade de fer doré. La sommité de » ce tabernacle est toute ciselée, et au-dessous est l'autel » pontifical en marbre dans lequel est conservé l'autel de » bois sur lequel saint Pierre et ses successeurs célébrèrent la

» messe jusqu'à saint Sylvestre I. Ces pilastres et le gradin
» de l'autel sont ornés de merveilleuses peintures de Berni
» ou de Bernard de Sienne, et sous l'autel on voit la petite
» chapelle nommée la *Confession* de saint Jean l'évangé-
» liste peinte par Brughi. Dans cette petite chapelle, saint
» Grégoire le grand déposa la tunique de l'apôtre bien
» aimé du divin Sauveur. »

APPENDICE

CONTENANT LE CATALOGUE DES ABBESSES DE MERCOIRE D'APRÈS HUGUES DU TEMS.

—

1 La première abbesse connue est Amable de Rochefort ou Roquefort, en 1254
2 Randone, en 1262
3 Philipette, en 1271
4 Ponce, en 1273
5 Ferrande, en 1275
6 Ermengarde de Cenaret, en 1305
7 Arzens de Cenaret, en 1316
8 Guiette de Cenaret, en 1322
9 Valburge ou Valemburge de Joyeuse, en 1328
10 Saure de Peyre, en 1373
11 Alazie ou Alazatie de Grèzes, en 1381
12 Maragde d'Arlande, en 1434
13 Cécile de Borne, en 1461
14 Jeanne I de Borne, année incertaine . . . . . « «
15 Marguerite I de Jonnas, de *Jonascio*, en 1466
16 Louise I de Chalançon, en 1486
17 Antoinette de Chalançon, année incertaine. . . . « «
18 Louise II de Rochemure, appelée la *bonne abbesse*, morte en 1554

19 Hélie de Rochemure, en . . . . . 1536 et 1562
20 Claudine d'Arcon, gouvernait en 1592
21 Jeanne II de Rochefort, succède à la précédente en 1597
22 Renée de Goys, en . . . . . 1601 et 1622
23 Madeleine Bayle de Chantemule, en 1624
24 Marguerite II de Molette de Morangiès, nièce et coadjutrice de la précédente, fit travailler au rétablissement du monastère et s'occupa surtout d'y faire fleurir la discipline religieuse, morte en septembre 1678
25 Jeanne Françoise de Noailles, nommée abbesse en cette dernière année 1678, prit possession le 21 octobre suivant. De son temps on acheva les bâtiments de ce monastère qu'elle maintint dans une grande régularité. Transférée à l'abbaye de Leyme en 1686
26 Hilaire de Reversat de Celetz, née à Mende, succède à Jeanne Françoise de Noailles en 1686
27 M. de Montmorin de Saint-Hérem succède en . . 1729
28 Catherine de Coudres, morte en 1768
29 Catherine Sophie de Grégoire de Saint-Sauveur, nommée en 1768, a été la dernière abbesse de Mercoire.

ESSAI D'UNE LÉGENDE DE SAINT SÉVÉRIEN.

Severianus, secundùm perantiquam Ecclesiæ Gabalitanæ traditionem, à sancto Martiale Lemovicensium apostolo, antè missionem sancti Privati, hujus-ce regionis evangelisandæ onus suscepit. Fertur ab illo antistite conversum fuisse regulum Gabalitani pagi seu comitem qui, liberis orbatus, eam provinciam Severiano et ejus in eâdem sede episcopali successoribus temporaliter possidendam et gubernandam tradiderit. Haud diuturno tempore apud Gabalos ministerium apostolatûs implevisse videtur Severianus, et quo mortis genere è vivis excesserit incertum est. Illius acta authentica hactenùs reperire non licuit. At summoperè attendendum est eum nominatùm ut potè Gabalorum in Galliâ episcopum nequaquàm è dypticho sanctorum expunctum fuisse, sed alium Severianum qui sancti Joannis Chrysostomi invidiosus persecutor fuerit et Gabalensis in Syria, quarto sæculo, episcopus. Antistitis utriusque necnon et sedis consonantia vocalis quibusdam fucum fecit ut unicum Severianum extitisse malè præsumpserint. Antiquitùs sancti Severiani Gabalorum episcopi in Galliâ festivitas solita fuit celebrari apud Mimatenses è Communi confessorum. Sed quùm a Romana liturgià versùs medium sæculi elapsi declinavit Ecclesia Mimatensis, nomen Severiani è sacris illius dyptichis penitùs evanuit. Jam verò, rebus maturè perpensis, cultus sancti Severiani ad pristinos honores renovatus est.

NOTIONS BIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES

SUR

GUILLAUME DURAND.

—

Les notions qu'on va lire sont puisées principalement dans l'*Histoire littéraire de la France*, ouvrage commencé par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et continué par des membres de l'Institut. (Académie des inscriptions et belles-lettres.) Dans le tome XX de ce savant recueil, M. Victor Le Clerc a placé une notice très-curieuse sur le célèbre Guillaume Durand, évêque de Mende. Il y a consacré quatre-vingt-sept pages du format in-4°. Ce tome XXe a été publié en 1842.

J'ai emprunté aussi plusieurs détails à l'*Histoire du Droit Romain au moyen-âge* par M. de Savigny. Enfin j'ai consulté quelques autres sources pour compléter cette esquisse, qui se divise naturellement en deux parties : 1° la biographie proprement dite de Guillaume Durand. 2° Un catalogue analytique de ses œuvres.

Puisse mon labeur mériter d'être accueilli par mes compatriotes avec quelque faveur ! Puisse-t-il contribuer à ressusciter dans cette contrée le nom d'un personnage qui, par son illustration personnelle, a pareillement illustré le nom de sa ville épiscopale ! DURAND DE MENDE est une célébrité révérée dans l'Eglise et dans le barreau.

APPENDICE.

NOTIONS BIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES

SUR

GUILLAUME DURAND

ÉVÊQUE DE MENDE.

PREMIÈRE PARTIE.

NOTIONS BIOGRAPHIQUES.

Au milieu de ce moyen-âge trop long-temps inappréciés, et qui de nos jours a obtenu une si brillante réhabilitation, apparaît une figure digne d'être étudiée, un personnage qui appartient presque autant à la vie politique et civile qu'à la vie religieuse et à l'histoire du catholicisme. Il est généralement connu sous le nom patronymique de Durand, mais on le trouve aussi fréquemment désigné sous les appellations latines : de *Durandus*, *Durantes*, *Durantis*, *Duranti*, *Durandi*, et en français sous celles de Durant et Durand. M. de Savigny le nomme Guillaume Durantis, et M. Victor Le Clerc retranche la dernière lettre pour en faire Duranti. J'ai cru devoir le dési-

gner sous le nom le plus commun, qui est celui de Durand. Cette appellation est très-répandue comme nom de famille dans toute la France, et surtout dans les provinces méridionales.

On a beaucoup et long-temps disputé sur le lieu qui vit naître Guillaume Durand. Le *Dictionnaire historique* de Ladvocat et plusieurs autres ouvrages du même genre placent le berceau de ce grand homme à Puymoisson, dans l'ancien diocèse de Riez, aujourd'hui celui de Digne, département des Basses-Alpes. On le fait provençal d'origine, parce que dans quelques-uns de ses ouvrages il dit, en parlant de lui, *nos verò provinciales*. On n'a pas réfléchi que *provincialis* signifie tout à la fois *provençal* et habitant de la province ou *provincial*. Dom Vaissète, dans son *Histoire du Languedoc*, assigne pour lieu de naissance à Durand le bourg de Puymisson, qui appartenait à l'ancien diocèse de Béziers. C'est aujourd'hui une commune du canton de Murviel, dans l'arrondissement dudit Béziers, au département de l'Hérault, diocèse de Montpellier. L'Epitaphe qui se lit sur la tombe de Guillaume Durand, dans l'église de Sainte-Marie de la Minerve, à Rome, ne laisse aucun doute à cet égard. Nous la donnons textuellement à la fin de cette première partie.

Guillaume Durand naquit donc à Puymisson, au diocèse de Béziers, vers l'an de grâce 1230. On ne connaît rien de bien certain sur la famille de Durand. Elle semble néanmoins avoir été distinguée, si l'on

en juge surtout par les soins qui furent donnés à Guillaume. Après ses premières études, il se livra très-spécialement au droit canon et au droit civil. Déjà, depuis plus d'un siècle, l'Italie avait donné le signal de ce genre d'étude, auparavant fort négligée, et le midi de la France s'était associé à cet élan. Il est probable que le jeune Durand se plaça sous la direction de maîtres habiles, surtout à Montpellier où la jurisprudence jetait un assez grand éclat. D'après divers actes on juge qu'à l'âge de vingt-quatre ans Guillaume était clerc de l'Eglise de Narbonne, et qu'antérieurement à l'an 1251 il avait été chanoine régulier de Maguelone, dont on sait que le siége épiscopal fut plus tard transféré à Montpellier. Cela nous confirme de plus en plus dans l'opinion que nous avons adoptée sur le lieu de naissance de Guillaume Durand.

On pense aussi que Durand alla, à peu près vers l'an 1254, à Paris, pour y suivre les cours de l'Université. Cela semble résulter de ce qu'il dit dans le livre VI, chap. 77 de son *Rationale divinorum officiorum,* au sujet de la sainte couronne d'épines : « sa-
» chez, dit-il, que cette couronne est faite de joncs
» marins telle que nous l'avons vue dans les trésors
» du roi de France. » Or, cette couronne que saint Louis avait rachetée des Vénitiens, en 1239, était une des plus insignes reliques de la Sainte-Chapelle de Paris. Toutefois, il se pourrait que Guillaume eût vu la vénérable relique en Languedoc, à l'époque où

saint Louis, revenant de sa première croisade, parcourut cette province, en 1254. On n'ignore pas que ce pieux roi emportait avec lui dans ses excursions plusieurs reliques. Durand aurait donc pu voir, à Nîmes, cette sainte couronne, lorsque l'archevêque de Narbonne s'y trouva avec saint Louis. Il nous paraît cependant plus certain que Durand vit la sainte couronne d'épines à Paris même, car du Boulay, auteur de l'Histoire de l'Université de Paris, assure que Guillaume Durand fut connu dans cette ville par Jacques Savelli, qui devint pape sous le nom de Honorius IV. C'est ce même pontife qui confirma l'élection de Guillaume Durand à l'évêché de Mende.

En 1255, Durand partit pour l'Italie afin de se perfectionner dans l'étude du droit canonique et civil. Ses progrès le firent bientôt distinguer et lui procurèrent, après un examen brillant, le grade de Docteur. Il s'acquit une si grande réputation de savoir qu'il fut nommé à une chaire de professeur à Bologne et ensuite à Modène.

Dix ans après, en 1265, le mérite de Durand jetait un grand éclat. Il s'occupait déjà de la composition de son *Speculum juris* ou Miroir du droit. Le cardinal de Suze l'avait souvent employé comme assesseur. Le pape Clément IV, originaire, comme on sait, de Saint-Gilles, près de Nîmes, devint le protecteur de son digne compatriote et l'appela aux fonctions de chapelain apostolique et auditeur général du Sacré-Palais. Ce pape lui avait encore ac-

cordé deux canonicats, l'un à Beauvais et l'autre à Narbonne. On n'ignore pas que ces bénéfices n'obligeaient point en ces temps-là à une stricte résidence.

Durand se trouvait à Rome, en 1268, lorsque, au 28 novembre de cette année, le pape Clément IV mourut. Au bout de trois ans de vacance du Saint-Siége, les cardinaux élurent Thibaut, de Plaisance, archidiacre de Liége, qui prit le nom de Grégoire X. Ce pontife ayant convoqué, en 1272, un concile œcuménique à Lyon, pour mettre fin au schisme des Grecs, et cette assemblée se trouvant réunie en 1274, le pape voulut la présider en personne et emmena à sa suite Guillaume Durand. On sait que ce concile réunit cinq cents évêques, soixante-dix abbés, un nombre très-considérable d'autres personnages distingués et que saint Bonaventure s'y trouva. Durand fut donc témoin de cette auguste solemnité et sut tellement mériter la confiance des Pères du concile qu'il en devint un des secrétaires. Cette fonction, qui consiste à rédiger les actes de l'assemblée, est toujours confiée à des hommes d'une science et d'une probité reconnues.

C'est sous le pontificat de Grégoire que Durand publia le fameux ouvrage dont il a été fait mention, sous le nom de *Speculum judiciale*. Il le dédia au cardinal Ottoboni de Fiesque, neveu d'Innocent IV. Ce cardinal étant devenu pape sous le nom d'Adrien V et n'ayant porté la tiare que pendant quelques semaines, Durand se vit frustré de son légitime espoir

de parvenir au cardinalat. Cela ne paraîtra pas étrange si l'on se rappelle que Durand occupait, à Rome, une prélature assez élevée. Dans sa dédicace il souscrit ainsi : *Gulielmus Durantis Domini Papæ subdiaconus et capellanus.* « Guillaume Durantis, sou- » diacre et chapelain du Pape. » *inter Decretorum professores minimus,* « le moindre des professeurs » en décrets, » c'est à-dire, en droit.

En 1279, Guillaume devint doyen de l'Eglise de Chartres. En outre, Grégoire X lui avait conféré une prébende dans l'Église de Laon, qu'il voulut faire plus tard passer sur la tête de son neveu; mais le roi de France, Philippe III, en vertu de son droit régalien, l'avait conférée à un autre sujet.

Nous n'avons point ici à nous occuper minutieusement des nombreuses missions qui furent confiées à Durand auprès de divers princes d'Italie pour les inviter à recevoir honorablement Clémence, fille de l'empereur Rodolphe, fiancée au fils aîné de Charles, prince de Salerne. Sous les pontificats de Nicolas III, Martin IV, Honorius IV et Boniface VIII, Guillaume exerça des fonctions très-pénibles et très-difficiles en ces temps de troubles et de dissenssions, où les Guelphes et les Gibelins se faisaient une guerre acharnée. Il fut légat dans la marche d'Ancone et dans la Romagne. Ces pontifes devaient se faire une haute idée de l'énergie et de la prudence de ce personnage, puisqu'ils lui confiaient des charges qui exigeaient la réunion de ces deux précieuses qualités.

Dans un acte daté de 1281 qui fait partie des archives de l'Eglise de Ravenne, Durand s'intitule : Doyen de Chartres, Chapelain du pape, Vicaire-général pour le spirituel de la Romagne, de Bologne, du comté de Bertinoro. Dans un autre acte, le nom de Durand se trouve parmi ceux des comtes réunis à Castrocaro qui, le 22 février 1282, jurent obéissance au comte Jean Appia ou de Epa. Des lettres adressées à Durand, par Martin IV, démontrent que ce vicaire-général pour le spirituel partageait avec le comte l'autorité temporelle. Enfin nous voyons, en 1284, Durand, gouverneur de la Romagne, avec le titre de comte, comme successeur de Jean de Epa, qui venait de mourir. Dans le cours de l'année précédente, Guillaume était qualifié de trésorier de l'Eglise Romaine et avait été chargé par le pape d'emprunter dix mille livres tournois pour les frais de la guerre déclarée à la faction gibeline. On le voit prenant une part très-active à ces expéditions militaires et c'est ce qui a fait croire à plusieurs auteurs qu'il avait lui-même commandé les troupes en sa qualité de comte. Or, cela se réduit à ce qu'il avait la gestion du matériel, en même temps qu'il était chargé de juger les différends et de veiller sur la flotte. On ne saurait sur ce point consulter de meilleurs documents que son propre témoignage. Voici ce qu'il dit dans son *Speculum :* « Un clerc peut être préposé à la conduite » d'une juste guerre, non point pour commander di- » rectement à des hommes de sang, mais pour ré-

» pondre aux soldats, fournir l'argent, exécuter les
» traités, rendre des sentences, disposer toutes cho-
» ses, comme nous avons fait nous-même dans la
» guerre que l'Eglise de Rome a soutenue en Roma-
» gne contre des cités révoltées. »

Il faut avant tout, pour bien juger, se reporter à ces époques déjà éloignées de nous, et si un doyen de Chartres, un chapelain du pape, se montrait de nos jours au milieu d'une armée *pour disposer toutes choses*, il y paraîtrait assurément fort déplacé. Mais il n'en était pas ainsi au treizième siècle, et cela devait être en un temps où toutes les branches des connaissances humaines étaient concentrées dans le clergé.

Pendant cette guerre, les Gibelins avaient détruit le fort dit Delle Ripe, dans l'Apennin. Durand le fit rebâtir et lui donna son nom. Ce *Castrum Durantis* subsista jusqu'à l'année 1635, en laquelle le pape Urbain VIII en fit la ville épiscopale du nom d'*Urbania*, à trois lieues d'Urbino. On voyait à l'hôtel-de-ville d'*Urbania*, au-dessous des armes de Durand, cette inscription latine :

Fulget in his armis Guillelmus marchio magnus
Durantis, terræ primus, Speculi quoque auctor
Mille ducentis octoginta quatuor annis.

Au lieu du titre de comte on donne ici à Durand celui de marquis, *marchio magnus*, parce que la marche d'Ancone était alors comprise dans son gouvernement. Guillaume exerça les fonctions civiles et militaires dont nous avons parlé jusqu'au commencement de l'année 1287.

Comment concilier cette date avec sa nomination à l'évêché de Mende, en 1285? C'est ce qui sera facile. On sait qu'à cette époque, et long-temps encore après, les évêques étaient élus par les chapitres cathédraux. Guillaume de Narbonne, archidiacre de Razès, avait refusé le siége de Mende. Les électeurs ne pouvant s'entendre sur le choix d'un autre sujet eurent recours à un compromis. Quatre chanoines furent délégués pour procéder à cette élection. Après une mûre délibération, ils jetèrent les yeux sur Guillaume Durand qui leur était recommandé « par » la maturité de l'âge, la gravité des mœurs et la » science des lettres. » L'élu était depuis long-temps absent de France, et il fallait que sa réputation fût bien éclatante pour être parvenue à ces chanoines d'une ville où les retentissements des gloires mondaines n'avaient pas un grand écho. Peut-être aussi, et cela ne nous semble pas improbable, Guillaume de Narbonne, en motivant son refus, avait-il recommandé aux chanoines de Mende cet ancien clerc de la noble métropole. Quoi qu'il en soit, Guillaume Durand fut élu. Il était alors âgé de cinquante-cinq ans. Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges et métropolitain de Mende, fut informé de cette élection par une lettre capitulaire du 25 avril 1285. Le pape Honorius III approuva cet acte par une bulle datée de Rome, à Sainte-Sabine, le 4 février 1286.

Durand n'avait voulu accepter qu'après avoir consulté le pape, à cause des engagements qu'il avait

avec le gouvernement pontifical. Puis, après ce consentement, l'évêque élu ne pouvait, à cause de ses fonctions en Italie, aller lui-même à Bourges pour solliciter sa confirmation, selon l'usage de ce temps-là. Alors Boniface de Lavagua, archevêque de Ravenne, qui avait connu Durand au concile de Lyon, fut chargé de prendre les informations canoniques, en sauvegardant néanmoins les droits du métropolitain de l'Aquitaine. Ces informations ayant été favorables, le pape sanctionna le choix et Durand prit possession de l'évêché de Mende, par procureur. Ainsi l'élection de Durand s'accorde parfaitement avec son séjour en Italie, quoiqu'elle ait eu lieu en 1285 et qu'il n'ait pu occuper personnellement le siége de Mende que six ans plus tard.

En effet, au mois de juillet de l'an 1291, Guillaume Durand fit son entrée à Mende, qui, depuis plusieurs années, soupirait après cet heureux jour. Aussitôt après son arrivée, le nouvel évêque reçut l'hommage de Bérand, sire de Mercœur, pour les terres que ce seigneur possédait dans le Gévaudan. On a cru que Guillaume avait assisté au concile de Bourges, en 1290, mais c'est à tort, puisqu'on ne voit le diocèse de Mende représenté dans ce concile que par un vicaire-général député du chapitre.

En 1292, Durand réunit à sa mense épiscopale l'église paroissiale de Saint-Médard, de Banassac. Une bulle de Nicolas IV, mort le 4 avril 1292, confirma cette réunion bénéficiale, et sous l'épiscopat de

Guillaume Durand, neveu, les papes Clément V et Jean XXII confirmèrent à leur tour ce qui avait été fait par Nicolas IV.

La renommée que Guillaume s'était acquise par ses ouvrages (dont nous parlons en détail dans la 2e partie de ces notions) devait le recommander hautement au pape Boniface VIII qui, d'ailleurs, ne pouvait avoir oublié les services que cet illustre personnage avait rendus à la chaire de Saint-Pierre. L'archevêque de Ravenne, Boniface de Lavagua, était mort, Durand fut appelé à ce grand siége. C'était en 1295. Notre évêque de Mende refusa cet honneur. Néanmoins, quelque temps après, il ne put se dispenser de retourner en Italie, car, dès le 27 novembre de la même année, le pape écrit aux Bolonais qu'il s'est décidé à placer à la tête de cette province Guillaume, évêque de Mende, « homme » d'un grand conseil, d'une prudence consommée et » qui connaît parfaitement le pays. » Ces paroles du pape sont, pour Guillaume Durand, un éloge bien mérité.

L'évêque de Mende quitta donc, en cette même année, sa ville épiscopale qu'il ne devait plus revoir et devint gouverneur de la Romagne et de la Marche d'Ancone, où il eut à lutter contre les rebelles qui ne voulaient pas défendre la ville de Bologne, menacée d'invasion par les troupes de la faction gibeline. Son énergie triompha cependant des plus grands obstacles dans une foule de circonstances qu'il ne

serait pas possible ici de signaler en détail, et il se montra plus que jamais enflammé d'ardeur et de zèle pour défendre les intérêts du Saint-Siége.

Plusieurs chroniqueurs et historiens ont consigné dans leurs écrits les nombreuses péripéties de cette terrible guerre et le rôle considérable qu'y joua Guillaume Durand, en sa qualité de gouverneur des provinces qui en étaient le théâtre. Ils nous montrent l'évêque de Mende faisant son entrée solennelle dans les villes de Rimini, Césène, Imola, Faenza, Ravenne. Le 16 mars 1296, Durand écrivait de Rimini, aux habitants de Bologne, une lettre qui commence par l'énumération de ses titres et c'est le seul passage de cette lettre qui puisse avoir quelque intérêt pour nous. *Guilielmus* (sic) *Dei gratiâ episcopus Mimatensis provinciarum Marchiœ Anconitanœ et Romandiolœ civitatis quoque et comitatûs Britonorii rector in spiritualibus et temporalibus generalis nobilibus viris Domino Guilielmo de Lambertinis et cœteris de Bononia guerræ præpositis salutem in Domino.* « Guillaume, par la » grâce de Dieu, évêque de Mende, gouverneur gé- » ral pour le spirituel et le temporel de la Marche » d'Ancone et de la Romagne, ainsi que de la cité » (de Bologne) et du comté de Bertinoro, aux nobles » hommes, le seigneur Guillaume de Lambertini et » autres Bolonais préposés à la guerre, salut en no- » tre Seigneur.» Il paraît certain, pour le dire en passant, que ce noble Guillaume de Lambertini était un des ancêtres du grand pape Benoît XIV qui portait

avant son élection le nom de Prosper Lambertini et dont la famille était distinguée, à Bologne, par son ancienne noblesse. La lettre dont on vient de lire le préambule est datée du 16 mars 1296, et se trouve dans les archives de la puissante ville de Bologne, la seconde des Etats-Romains.

Cette année était le terme assigné par la providence à la vie si agitée de l'évêque de Mende. Au mois de septembre il avait été remplacé dans son gouvernement par Maxime de Piperno. Il était rentré dans la ville de Rome, lorsqu'une maladie grave vint l'enlever au monde, le jour même de la fête de tous les saints. Il n'avait que soixante-six ans, si la date de sa naissance est bien l'année 1230, car on lit dans quelques auteurs que Durand mourut âgé de soixante-cinq ans. Cette différence est insignifiante.

Le corps de ce grand prélat fut déposé dans l'église de la Minerve, où l'on voit encore son tombeau. Ce monument en marbre est l'ouvrage de Jean, fils de Cosimato, qui le décora de belles mosaïques, et qui était contemporain de Guillaume Durand. Dans la partie supérieure de ce mausolée est une niche cintrée que décore l'image de la Sainte-Vierge, tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus, entre deux monogrammes qui donnent à Marie la qualité de mère de Dieu (μὴτηρ Τεοὺ). A droite on voit un évêque qui fait agenouiller devant la Vierge un autre évêque plus jeune que lui et que l'on croit être Durand. A gauche est saint Dominique. Dans la partie centrale qui est le

sarcophage, Durand est couché ayant la tête posée sur un coussin. Sur la base du monument sont cinq écussons en mosaïque. Ce sont les armes de l'évêque défunt que la *Gallia Christiana* décrit ainsi, en parlant du neveu qui lui succéda à Mende : « Ces armes sont » d'argent, à trois bandes d'azur, au chef d'argent, » à un lion issant d'azur, le même chef soutenu d'a- » zur, à trois étoiles d'or. » Ceci prouve suffisamment, à notre avis, que Durand était issu d'une famille noble dont les armoiries ont été conservées par les membres qui en sont descendus.

L'épitaphe est en vers latins qui ne sont point d'une poësie riche et régulière, mais qui expriment fidèlement les fonctions que Durand a remplies pendant sa vie et les ouvrages qui ont rendu son nom immortel. Elle est reproduite d'après Echard et Sarti qui l'ont donnée d'une manière plus exacte que plusieurs autres auteurs.

Hic jacet egregius doctor, prœsul Mimatensis
Nomine Duranti Guilielmus, regula morum.
Splendor honestatis et casti candor amoris
Altum consiliis, speciosum, mente serenum
Hunc insignibant. Immotus turbine mundi,
Mente pius, sermone gravis, gestuque modestus,
Extitit infestus super hostes more leonis.
Indomitos domuit populos, ferroque rebelles
Impulit, Ecclesiæ victos servire coegit.
Comprobat officiis, paruit Romania sceptro
Belligeri comitis, Martini tempore quarti.
Edidit in jure librum, quo jus reperitur

Et Speculum juris, Patrum quoque Pontificale
Et Rationale divinorum patefecit.
Instruxit Clerum scriptis monuitque statutis.
Gregorii deni, Nicolai scita perenni
Glosa diffudit populis sensusque profundos
Scire dedit mentes corusca luce studentum.
Quem memori laudi genuit provincia dignum
Et dedit à Podio Missone diœcesis illum
Indè Biterrensis. Prœsignis curia papœ
Dum foret Ecclesiœ Mimatensis sede quietus
Hunc vocat; Octavus Bonifacius illum
Promovet; hic renuit Ravennœ prœsul haberi.
Fit comes invictus simul hinc et Marchio tandem
Et Romam rediit Domini sub mille trecentis
Quatuor amotis annis, tumulante Minervà.
Subripit hunc festiva dies et prima novembris.
Gaudia cum sanctis tenet omnibus indè sacerdos
Pro quo perpetuo datur hac celebrare capella.

Ces vers ne sont pas du tout faciles à traduire en français. Néanmoins M. Victor Le Clerc en donne cette traduction que nous transcrivons textuellement.

« Ici repose un excellent docteur, l'évêque de Mende, » Guillaume Duranti, la règle des mœurs. Une vertu écla- » tante et toute la candeur du pur amour se joignirent en » lui à la profondeur des conseils, à la beauté de l'exté- » rieur, à la sérénité de l'âme. Calme au milieu des ora- » ges du monde, pieux, grave en paroles, modeste dans » sa démarche, il combattit, lion terrible, les ennemis de » la foi. Il dompta des peuples indomptés, repoussa les » rebelles par le fer et contraignit les vaincus d'obéir à

» l'Eglise. Témoin la Romagne, au temps de Martin IV, se
» soumettant au sceptre du prélat devenu comte belliqueux.
» C'est lui qui a publié le Répertoire du droit, le Miroir
» du droit, le Pontifical des évêques, le Rational des offi-
» ces divins. Il a instruit le clergé par ses écrits et l'a di-
» rigé par ses statuts. Il a expliqué aux peuples, par une
» glose perpétuelle, les constitutions de Grégoire X et de
» Nicolas, et aux yeux des étudiants, il en a fait briller les
» pensées profondes de la plus vive lumière. Cet homme si
» digne de gloire naquit en Provence, à Puymisson, au
» diocèse de Béziers. La cour d'un pape illustre l'appela,
» tandis qu'il se reposait de ses travaux dans son évêché
» de Mende; Boniface VIII voulut l'élever plus haut, mais
» l'évêque refusa d'être archevêque de Ravenne. Toujours
» invincible, il fut comte et enfin marquis. Revenu à Rome,
» l'an de Notre-Seigneur 1296, il y trouva la mort qui l'a
» conduit à ce tombeau de la Minerve, pendant la fête du
» premier jour de novembre. Voilà pourquoi le prélat jouit
» maintenant ici de la vie céleste avec tous les saints, et
» on célèbre pour lui le sacrifice à perpétuité dans cette
» chapelle. »

Les deux derniers vers, tels qu'ils sont traduits, présentent un sens assez étrange, car s'il est vrai que le défunt jouisse dans le ciel de la gloire avec les saints, il n'a nul besoin du sacrifice perpétuel que l'on célèbre pour lui. N'en déplaise à M. Le Clerc, il me semble que l'on pourrait traduire ces vers ainsi qu'il suit : « Ce pontife, *sacerdos*, jouit maintenant
» de la joie de tous les saints et c'est pour cela que
» ses restes ont été déposés dans cette chapelle où

» l'on offre perpétuellement le saint sacrifice. » Sans doute les termes *pro quo* semblent annoncer que l'on célèbre pour l'âme du défunt, mais ils peuvent aussi bien exprimer que le sacrifice est offert en sa présence, *pro*, devant lui ou ses restes, en cette chapelle.

Sur la tombe même est une autre inscription plus courte. Elle est ainsi concue :

HOC EST SEPULCRUM DN̄I GUILIELMI
DURĀTI EP̄I MIMATENSIS.

Au-dessous on lit :

JOHANNES FILIUS MAGISTRI COSIMATI
FECIT HOC OPUS

On pense, avec une grande probabilité, que le neveu de Guillaume Durand, qui portait le même nom que l'oncle et qui lui succéda sur le siége de Mende, a composé l'épitaphe qu'on vient de lire. C'est en mémoire du jour où son oncle était mort que le neveu fonda, à Mende, le collége de Toussaint qui depuis long-temps a cessé d'exister dans cette ville épiscopale.

Il nous reste maintenant à discuter plusieurs opinions émises sur cet illustre personnage. A-t-il appartenu à l'ordre des Dominicains ? Le Père Echard, religieux de cet ordre, a cherché à démontrer qu'en

effet Durand en fut membre. Entre autres preuves il considère comme la plus concluante celle qui résulte de la délibération qui eut lieu entre l'archevêque de Bourges et plusieurs autres prélats réunis à Clermont, sur la confirmation qui devait être prononcée en faveur de Guillaume Durand, élu évêque de Mende, ils lui donnent le titre de *frère, fratris Durandi electi episcopi Mimatensis.* Il n'est guère possible de partager l'opinion d'Echard, car enfin on pouvait bien donner à Durand cette qualification monacale de *frère* puisqu'il était chanoine *régulier* de Maguelone, ainsi qu'on l'a vu. D'ailleurs cette qualification, donnée à Durand, ne prouve pas plus qu'il était dominicain que membre de toute autre congrégation religieuse. Aussi les Augustins ont-ils, à leur tour, cherché à le revendiquer pour l'honneur de leur ordre. Cette lutte prouve combien grande devait être l'estime que les contemporains et leurs successeurs vouaient à cette haute personnification de la science et de la vertu. Il paraît indubitable que Guillaume Durand n'a jamais appartenu à aucun ordre religieux et qu'en ce qui touche l'ordre de Saint-Dominique on l'a confondu avec Guillaume Durand, de Saint-Pourçain, qui fut d'abord Dominicain, ensuite évêque du Puy et enfin de Meaux, *Meldensis,* que certains auteurs, peu instruits dans la géographie ecclésiastique, ont traduit par Mende. Ce prélat qui a beaucoup d'analogie, outre son nom et prénom, avec l'évêque de Mende, par ses ouvrages sur le droit, mourut en 1333.

Pour ce qui est de l'opinion qui a voulu faire de notre évêque de Mende un religieux Augustin, elle n'est appuyée sur aucune preuve. Il a suffi qu'un écrivain de cet ordre ait avancé cette prétention pour que des biographes plagiaires et sans critique aient à leur tour émis ce sentiment tout-à-fait gratuit.

Toutefois il est certain que les restes mortels de Guillaume Durand, de Mende, reposent dans une église qui appartient aux religieux de Saint-Dominique, à Rome, et que dans le couvent qui y est attenant réside le général de cet ordre. C'est l'église de la Minerve dont il a été déjà parlé. Ceci néanmoins ne prouve encore rien, car Moroni dans son Dictionnaire d'érudition ecclésiastique, publié récemment en Italien, indique plusieurs autres sépultures de cette église. On y remarque, dit-il, les tombeaux du cavalier Pucci, du cardinal Tibaldi, du cardinal Frangipani, de Tornabuoni, de Fabretti, de Paul Manuce, de Braggi, d'Ubaldini. Puis Moroni nomme le mausolée de Durand, le célèbre liturgiste et canoniste : *Il sepolcro di Monsignor Durando celebre liturgico.* Les personnages nommés avant ce dernier n'étaient pas, à coup sûr, des Dominicains. Moroni ne désigne qu'un seul religieux de cet ordre inhumé dans l'église de Sainte-Marie de la Minerve. C'est le très-illustre et célèbre peintre, Angelico di Fiesole, dont Michel-Ange disait, en admirant ses tableaux : « Je » crois que ce frère va au ciel pour considérer les » visages des bienheureux et qu'il redescend ensuite

» pour les peindre. » (*Io credo che questo frate vade in cielo a considerare quei beati volti e poi li venga a dipingere quaggiù fra noi.*

A côté de Guillaume Durand reposent, en la même église, les corps des papes Léon X, Clément VII, Paul IV, Urbain VII et Benoît XIII. Tous ces détails intéressants sont extraits de l'ouvrage précité, de Gaëtano Moroni, dont je possède 31 volumes et qui en aura soixante.

On lit, dans quelques auteurs, que Guillaume Durand mourut et fut inhumé à Nicosie, dans l'île de Chypre. On a confondu l'oncle avec le neveu, qui fut aussi évêque de Mende sous le nom de Guillaume Durand. Celui-ci mourut en effet en Chypre, en l'année 1328, mais n'y fut pas inhumé.

L'auteur de l'Histoire du droit romain, P. C. de Savigny, dans sa notice sur Guillaume Durand, réfute les sentiments erronés qui ont été émis sur ce grand évêque. Ainsi on a dit à tort et sans la moindre preuve qu'il avait fait des vers en langue provençale ou méridionale, car sous le nom de Provence on comprenait, surtout au treizième siècle, tout le midi de la France. On a prétendu aussi, sans en fournir la plus légère preuve, qu'ayant jeté les yeux sur une demoiselle française, qu'en son jeune âge il recherchait pour l'épouser, et ayant appris la nouvelle de sa mort, cet événement, qui était cependant faux, le fit mourir lui-même de chagrin en 1270. Or on a vu que Guillaume Durand ne mourut qu'en 1296.

Il est temps de passer à la revue historique et littéraire des ouvrages qui ont placé Guillaume Durand parmi les écrivains les plus érudits du moyen-âge. C'est même ici très-certainement la principale cause de la renommée qu'il s'est acquise, car les fonctions qu'il a remplies, la prudence et le courage dont il a fait preuve, dans les conjonctures les plus difficiles, n'auraient point conquis à son nom la gloire immortelle dont il rayonne encore de nos jours.

DEUXIÈME PARTIE.

—

NOTIONS LITTÉRAIRES.

L'ouvrage le plus considérable que Guillaume Durand ait publié est bien sans contredit celui qui a pour titre *Speculum Judiciale*, mais qui est plus connu sous le nom de *Speculum Juris*, Miroir du droit. Il convenait éminemment à un savant professeur de jurisprudence dans l'université si fameuse de Bologne de composer un livre de cette nature. Dans nos temps modernes ce serait chose étrange de voir un chanoine, un doyen de Chartres, un chapelain du pape offrir aux avocats, aux juges des tribunaux séculiers, une œuvre qui leur présenterait le corps complet des lois civiles et les règles qui doivent les guider dans leur profession. Il est bien vrai qu'en plein dix-neuvième siècle nous avons vu des avocats, des procureurs-généraux de cours souveraines offrir au clergé des *Manuels de droit canonique,* et qui plus est se plaindre amèrement quand l'épiscopat s'est levé pour condamner leurs écrits. Si de nos jours des anomalies de ce genre sont frappées d'improbation, il n'en était pas de même au moyen-âge où le clergé seul, ou à peu près, avait le monopole de la science. En ce temps-là l'étude du droit civil était inséparable de celle du droit canon.

Le *Speculum* de Durand est, en effet, un grand traité pratique du droit civil et canonique, où, pour employer les expressions de M. Victor Le Clerc : « la jus-
» tice laïque disparaît sans cesse sous le nombre et
» l'autorité des lois de l'Eglise. » Durand déroule en ces termes le plan de son œuvre colossale : « Je veux
» former un miroir judiciaire où les juges, les avo-
» cats, les notaires, les parties, les témoins et toutes
» autres personnes puissent voir comment dans les
» procès ordinaires et extraordinaires, civils et cri-
» minels, et dans chaque point de toute cause, il leur
» importe de se conduire pour s'acquitter exactement
» de leurs devoirs. »

Durand a divisé son *Speculum* en quatre livres. Le premier de ces livres est à son tour partagé en quatre parties. Le second en contient trois. Le troisième, qui est le plus court, est une sorte de code d'instruction criminelle. Le quatrième est un recueil de formules.

Dans le premier livre, on voit que Durand avait été lui-même avocat. Il y parle avec éloquence des devoirs de cette profession. « Les avocats, dit-il, qui éclaircis-
» sent les faits douteux d'une cause, et qui par la force
» de leur défense, dans les affaires privées et publi-
» ques, relèvent ce qui est tombé et réparent ce qui
» menace ruine, ne sont pas moins utiles au genre
» humain que s'ils prenaient les armes et répandaient
» leur sang pour sauver leur patrie et leur famille. Ils
» combattent en effet, ils combattent, lorsque, forts
» de l'appui qu'ils trouvent dans cette voix qui fait

» leur gloire, ils défendent l'espérance, la vie et les
» enfants des malheureux. »

Si Durand fait ainsi ressortir la noble fonction des avocats et leur incontestable utilité, il ne manque pas non plus de tracer d'une main ferme les devoirs qui leur sont imposés. Il les engage à ne point se livrer à une loquacité excessive et à parler toujours à propos. Au milieu de ces graves colonnes latines il cite plusieurs proverbes dans la langue de son pays natal. Tel est celui-ci relatif au babil des avocats :

« Maï val calar qué fol parlar. »

Vaut mieux se taire que de parler en insensé.

Quant à la courtoisie réciproque dont les avocats doivent user il cite cet autre proverbe :

« Per gent parlar bocca non ca. »

La traduction enleverait à cet adage tout son sel.

Le *Speculum Judiciale* a joui, dès son apparition, d'une faveur universelle. De l'Italie il se répandit promptement dans toute l'Europe. Dès l'an 1306, le cardinal Fridoli, ancien évêque de Béziers, en fit une table raisonnée, sous le titre de *Inventarium*. Jean d'André et Baldus y firent de très-utiles additions. P.-C. de Savigny dit que même dans les temps présents on peut regarder cet ouvrage comme une des sources les plus importantes pour l'histoire du droit.

Il existe un très-grand nombre de manuscrits de cet ouvrage dans plusieurs bibliothèques publiques. Paris en possède quelques-uns. On en trouve dans celles de Cambrai, Saint-Omer, Arras, Amiens, Char-

tres, Reims, Troyes, Lyon, Grenoble. En Italie on peut citer la bibliothèque du Vatican, celle du Mont-Cassin, de Milan et autres. L'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne n'en sont pas dépourvues.

Dès les premiers temps de l'imprimerie le *Speculum* fut reproduit par la presse. La bibliothèque nationale à Paris possède les plus anciennes éditions. On y en voit une qui a paru à Rome en 1470. Les premières sont en caractères gothiques, mais celle-ci est en caractères romains. Il serait trop long d'énumérer les éditions parues dans le seizième siècle. Au dix-septième, on a montré moins d'empressement à reproduire cette œuvre capitale. Il en existe une édition très-correcte imprimée à Francfort, en 1612. Elle est en deux volumes *in-folio* dont chacun contient deux tomes. La dernière édition est de 1678. P.-C. de Savigny compte trente-huit éditions du *Speculum*.

Le second ouvrage, composé par notre éminent évêque de Mende, a pour titre : *Repertorium juris canonici*. Ce livre est connu aussi sous le nom de *Breviarium aureum*. Le Répertoire du droit canon ou Bréviaire d'Or est divisé en cinq parties. Ce sont des citations sur les Décrétales, rangées selon l'ordre des titres. Le cinquième livre surtout intéresse les prêtres chargés de la conduite des âmes. Il l'intitule : *Memoriale Sacerdotum* ou *Aureum Confessorium*. Il y traite ce qu'il faut considérer dans chaque péché et marque la pénitence qui doit être imposée. Il y établit la distinction entre les péchés mortels et les véniels,

y rappelle les règles des théologiens par une foule de cas difficiles etc. Le *Repertorium* a été publié, soit en manuscrits, soit par la presse, en très-grand nombre de fois, en un volume *in-folio*. On trouve des éditions en un volume grand in-8°. L'édition de 1579 en caractères gothiques est de ce dernier format.

Après les deux ouvrages mentionnés vient par ordre de date le *Commentaire sur le concile général de Lyon*. « Ce Commentaire, dit P.-C. de Savigny, offre » un intérêt particulier, en ce que Durantis est le » rédacteur de ces décrétales qui, après sa mort ont » été insérées dans le Sextus. » Ces décrétales portent le nom de Grégoire X, qui présida au concile de Lyon, comme il a été dit antérieurement. On croit que le Commentaire a été composé par Durand, en 1277. Il est utile de recueillir un trait qui se fait remarquer dans ce Commentaire, au sujet des Grecs admis, comme on sait, à ce concile de Lyon, où devait s'opérer leur réunion à l'Eglise catholique. Durand raconte que les évêques orientaux, ainsi que d'autres clercs envoyés par l'empereur de Constantinople, non contents de reconnaître que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, chantèrent en cette circonstance solennelle la formule : *Filioque procedit*, du symbole en langue latine. Puis il ajoute : *Et utinàm quod ore cantaverunt corde credant! Utinàm eos ad hoc induxerit fervor et devotio fidei, non calliditas sivè metus.* « Plaise » au ciel qu'ils croient de cœur ce qu'ils ont confessé » de bouche! Plaise au ciel que cette profession de foi

» leur ait été inspirée par la ferveur et la sincérité de » la foi et non point par la ruse ou la crainte ! » Durand connaissait parfaitement, comme on voit, l'esprit de duplicité qui caractérise les Grecs, et il manifeste par ses paroles le peu de confiance qu'il avait dans la durée et la bonne foi de cette réunion au centre du catholicisme. Les événements subséquents ont malheureusement prouvé que le secrétaire du concile ne s'était pas fourvoyé dans ses appréciations sur cette nation versatile et inconstante. Maïolo a dit faussement que l'empereur Paléologue assista au concile de Lyon, car il est certain que cet empereur grec se contenta de s'y faire représenter. Il en signa seulement les actes.

Nous arrivons maintenant à un ouvrage qui, sous tous les rapports, convient au caractère sacerdotal de son auteur et qui lui assure une place très-distinguée parmi les théologiens liturgistes. Pour ce qui me concerne et à cause de l'étude spéciale que j'ai dû faire de l'ouvrage en question pour mes *Origines et Raison de la liturgie catholique* publiées en 1844, je puis affirmer que cette œuvre se recommande par une érudition des plus vastes et qu'il est à peu près impossible de se dispenser de l'étudier, quand on veut acquérir une connaissance étendue de la science liturgique. Sans doute tout ce qui a rapport aux explications mystiques n'est pas constamment exempt d'exagération, et une saine critique ne peut pas accueillir tout sans exception. Mais il n'en est pas moins certain

que c'est un livre capital dans son espèce : c'est le *Rationale divinorum officiorum*. Cet ouvrage, pour emprunter les paroles du P. Mariana, cet *ouvrage aussi pieux que vaste et savant* fut composé par l'auteur avant son élévation à l'épiscopat. Il n'est pas nécessaire de dire qu'il en a été ainsi pour les autres productions dont il a été déjà parlé. C'est donc, pour le dire en passant, au milieu des agitations de sa vie et des nombreux travaux de ses charges que notre auteur a composé surtout son *Rationale*, qui semblerait avoir dû être plutôt le fruit de ses loisirs dans son paisible évêché de Mende. Il ne faudrait donc point prendre au pied de la lettre ce que l'auteur dit dans son *Proœmium* ou préface : « Quoiqu'on ne puisse » rendre raison de tout ce qui nous a été transmis » par nos devanciers, et comme néanmoins il faut » extirper tout ce qui serait sans raison, moi Guil- » laume par la seule miséricorde ou patience de Dieu » *solâ Dei patientiâ*, appelé évêque de la sainte Eglise » de Mende, je frapperai à la porte, si la clef de Da- » vid daigne m'en procurer l'ouverture. » Ce préambule a dû être ajouté par l'auteur, quand il fut élevé à l'épiscopat. Nous lisons d'ailleurs au livre VIII, chapitre IX, ces paroles qui nous révèlent l'époque à laquelle Durand terminait son *Rationale*, puisque c'est le chapitre XIV de ce dernier livre qui est la conclusion de tout l'ouvrage. Dans le chapitre IX qui vient d'être mentionné, Durand parle de l'épacte et il dit : *Hoc anno computamus annos Domini mille ducentos*

octoginta sex. « En cette année nous comptons mil » deux cent quatre vingt six ans de l'ére chrétienne.» Or on a vu que Durand ne fut élevé à l'épiscopat qu'en 1291. Néanmoins il pouvait se dire déjà *electus*, élu évêque de Mende en 1286, puisque cette élection avait eu lieu l'année précédente. Toujours est-il certain, et c'est là notre but principal, qu'en qualité d'évêque paisible possesseur de son siége de Mende, Guillaume Durand ne travailla point à la composition de son *Rationale.*

La division du *Rationale divinorum officiorum* est celle-ci. Il est partagé en huit livres. Chaque livre est subdivisé en chapitres et chacun de ces derniers en numéros. Dans le premier livre partagé en neuf chapitres, Durand traite du matériel du culte, c'est-à-dire des églises, de leurs diverses parties architecturales et de tout ce qui en compose le mobilier. C'est là que l'auteur se livre à son goût excessif pour le symbolisme, qu'il trouve partout jusque dans la chaux, le sable et l'eau dont se compose le ciment qui lie les pierres les unes aux autres. Au second livre, il s'occupe du personnel. En tête il place le pape.

Ici M. Victor Le Clerc prétend que la définition du pape est dans ce livre *telle qu'on doit l'attendre d'un homme habitué à soutenir les prétentions excessives de la cour romaine.* Malheureusement pour lui, M. Victor Le Clerc cite les propres expressions de Durand qu'il invoque comme une preuve des exagérations de cet écrivain, et cette preuve ne prouve rien de ce

genre. Ecoutons Durand traduit par M. Le Clerc : « Sur » toute l'Eglise règne le pape, c'est-à-dire le père des » pères, nommé aussi l'universel parce qu'il dirige » l'Eglise entière, l'apostolique parce qu'il est le suc- » cesseur du prince des apôtres, le Souverain-Pontife, » parce qu'il est la tête de tous les pontifes qui ne sont » que ses membres et qu'il appelle à partager avec lui » les soucis du gouvernement, mais non la plénitude » du pouvoir. »

M. Victor Le Clerc, en découvrant dans ces paroles une exagération dans la puissance du pape, ne s'est pas bien rendu compte de la foi catholique sur la primauté du Souverain-Pontife. Si le pape n'est pas la tête du corps mystique de l'Eglise, s'il ne possède point la plénitude du pouvoir apostolique, il n'est plus que l'évêque de Rome jouissant simplement d'une primauté d'honneur et non point d'une suprématie de juridiction. Or cette dernière n'est point une prétention exclusivement ultramontaine, elle est un dogme de foi. Le catéchisme de Paris comme tout autre catéchisme catholique nous représente le pape comme le PÈRE COMMUN DES PASTEURS ET DES FIDÈLES, comme le vicaire de J.-C. sur la terre et par conséquent comme le chef visible de l'Eglise. Durand n'a parlé en cette occurrence que comme parlent tous les écrivains orthodoxes.

Les autres degrés de la hiérarchie sont ensuite énumérés par notre auteur jusqu'au simple clerc. Ici encore il n'est point possible d'adopter ce que M. Le

Clerc nous dit en rendant compte du dernier chapitre du second livre. Voici les paroles de cet écrivain en parlant de cet endroit de l'ouvrage de Guillaume Durand : « Il couronne le second livre par un beau por-
» trait de l'évêque qui, jadis confondu avec le prêtre,
» n'en a été distingué plus tard que pour ajouter aux
» obligations qui leur sont communes des charges
» nouvelles dont il est seul responsable envers Dieu.»
Le lecteur du long mémoire de M. Le Clerc dont nous venons de citer ce passage pourrait croire que c'est ici un précis de la doctrine enseignée par Durand. Il n'en est pourtant rien, car l'auteur du *Rationale* se garde parfaitement d'enseigner une doctrine aussi fausse et qui contredit l'histoire et même les livres saints. Durand, au contraire, fait ressortir la supériorité d'institution divine de l'évêque sur le prêtre, et si le titre de *Sacerdos* est applicable à l'un et à l'autre, Durand établit fort bien la différence qui existe entre ceux qu'il nomme *Sacerdotes majores* et *Sacerdotes minores*, les prêtres majeurs et les prêtres mineurs, ou en termes connus les évêques et les prêtres. Il est à regretter qu'un homme aussi distingué que M. Le Clerc ait commis d'aussi graves inexactitudes sur le dogme catholique, dans sa très-intéressante et savante notice sur Guillaume Durand.

Le livre du *Rationale* dont il est question et qui est le deuxième contient onze chapitres.

Le troisième livre traite des vêtements sacrés de tous les degrés de la hiérarchie, ainsi que des insi-

gnes de l'épiscopat, etc. Il est composé de dix-neuf chapitres dont le dernier traite des ornements et vêtements du culte mosaïque.

Le quatrième livre explique la messe en cinquante-neuf chapitres. C'est le livre le plus important de tout l'ouvrage et l'on pense bien que son analyse seule occuperait un très-grand nombre de pages. Or tel ne saurait être la place de ces notions succinctes.

Le cinquième livre décrit tout l'office. Moins long que le précédent, il ne renferme que dix chapitres et cela devait suffire pour expliquer les Heures canoniales.

Le sixième livre renferme cent quarante-trois chapitres, parce qu'il embrasse l'explication de tout le cycle liturgique depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au dernier après la Pentecôte.

Le septième comprend les fêtes de la Sainte-Vierge et des saints ainsi que la commémoration des défunts. Il est divisé en quarante-huit chapitres.

Enfin, le huitième n'est autre chose qu'un traité de comput ecclésiastique. L'auteur y traite en quatorze chapitres de tout ce qui concerne le calendrier et ce n'est point la partie la moins curieuse d'un ouvrage qui présente un si grand intérêt, surtout dans notre siècle, puisque nous y voyons se développer toute l'économie de l'office public, tel qu'il était sous le règne de saint Louis.

Il existe un assez grand nombre de manuscrits du *Rationale*. La bibliothèque nationale en possède six,

qui sont sur parchemin et de divers formats. Celui qui est inscrit sous le numéro 723 est un grand *in-folio* de 301 feuillets, orné de lettres d'or et d'une belle miniature qui représente des clercs au lutrin. Il est de l'année 1471. Le plus ancien, sous le numéro 717, est du treizième siècle. Les autres grandes bibliothèques de Paris en ont aussi de diverses époques.

On possède à la bibliothèque nationale une traduction française du *Rationale* par Jean Golein. C'était un religieux de l'ordre des Carmes qui s'était livré à ce travail, par ordre du roi Charles-le-Sage, en 1372. Le bon carme a commis la distraction suivante, en traduisant le titre latin de Guillaume Durand : Voici le texte : *Guillelmus sanctæ Mimatensis Ecclesiæ sola Dei patientia dictus episcopus.* Les deux mots *sola Dei* se sont changés en un surnom qui serait *soladri* ou *saladri*, en sorte qu'un Guillaume DURAND SALADRI serait l'auteur du *Rationale* !... Cette traduction informe et burlesque reçut pourtant les honneurs de l'impression en 1503. Plusieurs villes de France, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, d'Angleterre sont en possession du *Rationale* manuscrit. Celui qui se voit à Oxford donne gratuitement à Durand le titre de cardinal, *per Willielmum Durandum cardinalem.*

S'il fallait maintenant entrer dans le détail des diverses éditions imprimées de cet ouvrage ce serait un travail bibliographique très-considérable. Ce qui prouve l'estime qu'on avait pour cet ouvrage c'est que le *Rationale* est le premier livre qui ait été imprimé après

la Bible. La première édition est de 1459. Elle a été faite par les inventeurs eux-mêmes de l'imprimerie Jean Fust et Pierre Schœffer. Elle est sur papier vélin. Le prix en a varié de nos jours de 1050 fr. à 2000 2700, et 3400 fr. La bibliothèque nationale en a trois exemplaires.

Le même quinzième siècle a vu paraître de ce livre au moins quarante-trois éditions. Le siècle suivant, à partir de l'année 1501, en a vu éclore à peu près autant. Au dix-septième siècle, la reproduction du *Rationale* est beaucoup moins fréquente. Il n'en existe que dix éditions. La dernière de ce siècle est de l'an 1672, à Lyon, Antoine Cellier, format in-4°. C'est celle que je possède personnellement. Elle est dédiée à Hyacinthe Serroni, Romain, évêque de Mende. L'éditeur y a joint un ouvrage intitulé *Explicatio divinorum officiorum* beaucoup moins étendu que le *Rationale*. Il a pour auteur Jean Beleth, théologien de Paris, qui vivait un siècle avant Durand et que celui-ci a mis à contribution en agrandissant le plan de Beleth.

L'épitaphe qu'on a lue fait mention d'un *Pontificale* dont Guillaume Durand est auteur. On pense qu'il eut seulement quelque part à la rédaction de ce rituel des évêques. Il n'a jamais été imprimé, mais il en existe quelques manuscrits en diverses bibliothèques et notamment à la bibliothèque nationale de Paris. Le plus beau de cette dernière provient de la bibliothèque de Colbert. Il porte en titre : *Liber ordinis*

pontificalis editus per Gulielmum Durantis speculatorem, bonæ et clarissimæ memoriæ episcopum Mimatensem. Ce livre contient beaucoup d'explications qui sont dans le *Rationale.* Il est précieux surtout parce-qu'on y voit toutes les formules des bénédictions. La bibliothèque de Toulouse possède le *Pontificale* de Durand en un manuscrit coté sous le numéro 171.

Une remarquable citation de M. Victor Le Clerc terminera ce qui vient d'être dit :

« Dans cette foule de sommes ou d'encyclopédies » de tout genre qui se multiplièrent du douzième au » quatorzième siècle et dont plusieurs, dédaignées par » l'imprimerie, sont à peu près inconnues aux âges » suivants, comment les deux principaux recueils de » l'évêque de Mende, l'un judiciaire, l'autre liturgi- » que, ont-ils été l'objet d'une telle prédilection et » sont-ils restés, pendant trois cents ans au moins, » la règle et l'instrument des deux puissances qui alors » se partageaient le monde, la foi et la loi? Comment » ses ouvrages, même le Pontifical, ont-ils été, pres- » que à leur apparition, traduits en espagnol, en » allemand et plus tard en italien? D'où vient l'éten- » due et l'éclat non encore éteint de sa réputation?...

On devra répondre qu'il doit y avoir incontestablement dans les œuvres de cet écrivain un mérite intrinsèque, et que s'il est parfois emphatique, diffus et quelquefois aussi, comme dans le *Rationale*, trop ami des explications mystiques, il y a chez lui, en somme, beaucoup de méthode, de précision et de clarté. Il

faut aussi faire la part du siècle qui a vu naître Guillaume Durand. Ce n'est point avec les idées de nos temps modernes qu'il faut apprécier un auteur qui écrivait sous le règne de saint Louis et de Philippe-le-Hardi. La critique était en ce temps-là à peu près nulle, et l'on ne doit pas être surpris de trouver, surtout dans le *Rationale,* un certain nombre d'opinions que l'Eglise a rejetées depuis que les connaissances hagiographiques ont fait des progrès. Il faudrait pourtant se garder de tomber dans un autre excès, car le scepticisme, qui est la négation de toute croyance, est très-certainement plus funeste qu'une naïve crédulité.

Qu'il me soit permis de regretter, en finissant, que la ville de Mende ne possède absolument aucun monument commémoratif de l'illustre évêque qui en a occupé le siége. Une simple copie de son mausolée qui est à Rome et de l'épitaphe qui y est gravée acquitterait du moins en partie une dette d'hommage à la mémoire de ce grand et docte prélat.

TABLE DES CHAPITRES

DE

LA PREMIÈRE ET DE LA SECONDE PARTIE DE CET OUVRAGE.

Avis. 9

Première Partie.

Chapitre I. — Notions préliminaires sur le *Gabalum* ou Gévaudan, d'après les anciens historiens et géographes. . . 15
Chapitre II. — Continuation des notions préliminaires sur le *Gabalum* ou Gévaudan. 27
Chapitre III. — Antiquité de la ville de Mende, considérée comme siége épiscopal du Gévaudan. 35
Chapitre IV. — Nouvelles preuves de l'antiquité du siége épiscopal fixé à Mende; recherches sur le vrai nom de cette ville et détails historiques sur les diverses phases de cet évêché. 45
Chapitre V. — Anciennes localités historiques du Gévaudan, avant le huitième siècle. 55
Chapitre VI. — Principales institutions monastiques du Gévaudan, antérieurement au quatorzième siècle. 65
Chapitre VII. — Suite des principales institutions monastiques du Gévaudan, antérieurement au quatorzième siècle. . . 73
Chapitre VIII. — Autres anciennes institutions monastiques, dont la fondation n'a pas de date connue. 83
Chapitre IX. — Chapitres collégiaux du Gévaudan avant la révolution de 1789. 89
Chapitre X. — Communautés religieuses des deux sexes et date de leur fondation avant la révolution de 1789. — Communautés établies depuis le concordat de 1801. — Confréries de pénitents. 99
Chapitre XI. — Précis historique sur la construction de la cathédrale de Mende, par ordre du pape Urbain V, et sur celle des deux clochers. 109

Chapitre XII. — Réédification de la cathédrale de Mende, à la suite du vandalisme protestant, et ancienne statistique paroissiale du diocèse. 121

Deuxième Partie.

Chapitre I. — Discussion sur l'antériorité de l'épiscopat de saint Sévérien à celui de saint Privat. 137
Chapitre II. — Premier évêque, saint Sévérien; 2e évêque, saint Privat; 3e évêque, saint Firmin. 151
Chapitre III. — Genialis, Valère, Léonicus, saint Hilaire, saint Evanthius, Parthenius. 163
Chapitre IV. — Saint Ilère, Agricola, saint Frezal, Agenulphe. 173
Chapitre V. — Guillaume I, Etienne I, Matafred, Raymond, Aldebert I, Guillaume II et Robert. 183
Chapitre VI. — Aldebert II, Guillaume III, Aldebert III, Guillaume IV. 191
Chapitre VII. — Etienne II, Odilon de Mercœur, Etienne III, Anachronisme relatif à Julien, cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens. 199
Chapitre VIII. — Guillaume Durand oncle; Guillaume Durand neveu ou Guillaume V et Guillaume VI. 209
Chapitre IX. — Bernard, Jean d'Arcy, P. cardinal de sainte Praxède, Aldebert de Lordeti, Pierre d'Aigrefeuille, Aldebert V de Peyre, Guillaume VII, Pierre Gérard. . . . 217
Chapitre X. — Administration de l'évêché de Mende par un vicaire-général du pape Urbain V, Guillaume VIII de Chanac, Bompar Virgile, Pons de la Garde, Jean d'Armagnac, Robert de Bosc. 225
Chapitre XI. — Guillaume VIII de Boisratier, Pierre de Saluces, Hérault de Miremont, Jean de Corbie, Ramnulfe de Peyruse d'Escars, Aldebert VI de Peyre, Guy de Lapanouse, Antoine de la Panouse, Pierre Riario, Jean Petit-dé, Julien de la Rovère, Clément de la Rovère, François de la Rovère. 235
Chapitre XII. — Claude Duprat, Jean de la Rochefoucauld, Charles de Pisseleu, Nicolas d'Angu, Renauld de Beaune, Adam de Hurtelou, Charles de Rousseau, Daniel de la Mothe-Duplessis, Silvestre de Crusy de Marsillac. . . . 249

CHAPITRE XIII. — Hyacinthe Serroni, François-Placide de Piencourt, Pierre Baglion de la Salle, Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, Jean-Arnaud de Castellane. 261
CHAPITRE XIV. — Pseudo-épiscopat constitutionnel de Nogaret; organisation du diocèse de Mende, en vertu du concordat de 1801; Jean-Baptiste de Chabot, Etienne-Martin Morel de Mons, Claude-Jean-Joseph de la Brunière, Mgr Jean-Antoine-Marie Foulquier. 273
CHAPITRE XV. — Catalogue nominal des évêques de Mende par siècles et observations diverses à cet égard. 285
CHAPITRE XVI. — Esquisse biographique et chronologique des saints qui sont nés ou ont vécu dans le Gévaudan. . . . 293
CHAPITRE XVII. — Nécrologe des ecclésiastiques du diocèse de Mende qui ont souffert pour la foi sous le régime de la Terreur révolutionnaire de 1793 et 94; dévastations et meurtres durant les guerres de religion au seizième siècle et au commencement du dix-huitième siècle. 305
CHAPITRE XVIII. — Personnages remarquables dans l'ordre ecclésiastique, originaires du Gévaudan. 329
CHAPITRE XIX. — Suite des personnages ecclésiastiques remarquables, originaires du Gévaudan et Catalogue rimé des évêques. 351
NOTES sur la première partie. 367
NOTES sur la deuxième partie. 379
APPENDICE contenant le catalogue des abbesses de Mercoire et légende latine de saint Sévérien. 395
APPENDICE contenant les notions biographiques et littéraires sur Guillaume Durand, évêque de Mende. 403

FIN DE LA TABLE.

Toulouse. — Typographie de J.-B. CAZAUX, Petite rue Saint-Rome, 1.

AVIS.

—

Au lieu de la date du 18 octobre 1370 qui est au bas de la gravure du frontispice lisez : 19 décembre 1370.

PASCAL, J.B.E.
Gabalum Christianum,
L'Eglise de Mende.

BQX
1834
.M4P3.